

Bruxelles, le 6 mai 2025
(OR. en)

8054/25
ADD 1

Dossier interinstitutionnel:
2025/0092(NLE)

ECOFIN 427
UEM 116
FIN 420
ECB
EIB

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. Cion:	COM(2025) 175 final
Objet:	ANNEXE de la proposition de DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL modifiant la décision d'exécution du 13 juillet 2021 relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Slovaquie

Les délégations trouveront ci-joint l'annexe susmentionnée de la décision d'exécution modificative du Conseil.

ANNEXE

RUBRIQUE 1: RÉFORMES ET INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DU PLAN POUR LA REPRISE ET LA RÉSILIENCE

1. Description des réformes et des investissements

ÉLÉMENT 1: Sources d'énergie renouvelables et infrastructures énergétiques

Le volet "sources d'énergie renouvelables et infrastructures énergétiques" du plan slovaque pour la reprise et la résilience a pour objectif de contribuer directement à la réalisation des objectifs en matière de changement climatique à l'horizon 2030. Selon le plan national slovaque en matière d'énergie et de climat, la réalisation des objectifs climatiques nécessite une réorientation significative vers les sources d'énergie renouvelables dans le bouquet énergétique slovaque.

Dans ce contexte, ce volet du plan slovaque pour la reprise et la résilience vise à soutenir un déploiement plus rapide des investissements dans les énergies renouvelables. Compte tenu de cet objectif, les réformes moderniseront le marché slovaque de l'électricité et créeront un environnement législatif approprié. Les modifications apportées à la loi amélioreront en particulier l'accès des nouveaux acteurs du marché, renforceront la sécurité et la confiance dans les mesures d'aide d'État et amélioreront l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau électrique slovaque. L'aide à l'investissement est destinée à accroître les capacités des nouvelles sources d'énergie renouvelables ainsi qu'au rééquipement des installations d'énergie renouvelable existantes, y compris la modernisation du biogaz, la transformation des installations de production d'électricité à partir de biogaz en centrales au biométhane et les centrales hydroélectriques. Les investissements visant à accroître la flexibilité du réseau électrique comprennent un soutien à de nouvelles installations de stockage de batteries, y compris des solutions fondées sur l'hydrogène, ainsi qu'à l'augmentation de la capacité d'équilibrage électrique des installations hydroélectriques.

Ce volet comprend deux réformes et trois investissements.

Ces mesures contribuent à la réalisation de l'objectif de transition écologique et de neutralité climatique, ainsi qu'au respect des engagements pris dans le cadre du plan national en matière d'énergie et de climat de la Slovaquie. Ce volet renforce l'autonomie stratégique et la sécurité de la Slovaquie en augmentant la part des sources d'énergie nationales, étant donné que les importations en provenance de pays tiers représentent une part importante de sa consommation. Les investissements s'ajoutent à la création d'emplois au niveau local, y compris pour le secteur des PME.

Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait nuire gravement aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques de la DNSH (2021/C58/01).

Les investissements et les réformes contribueront à donner suite à la recommandation par pays transmise à la Slovaquie en 2020, sur la nécessité de "concentrer les investissements sur les transitions numériques vertes, en particulier sur une production et une utilisation propres et efficaces de l'énergie et des ressources" (recommandation par pays 3/2020).

A.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme 1: Adaptation du cadre juridique de l'électricité

La réforme vise à améliorer le cadre juridique du marché slovaque de l'électricité en modifiant la loi 251/2012 Rec. sur l'énergie et la loi 250/2012 Rec. sur la réglementation des industries de réseau

conformément aux exigences de la directive 2019/944. En outre, la structure juridique adaptée facilitera les nouvelles activités et l'accès des participants au marché de l'électricité (communautés énergétiques, agrégateur, autoconsommateur, stockage de l'électricité), tout en augmentant la flexibilité globale du système électrique et en améliorant les possibilités de raccordement de nouvelles énergies renouvelables au réseau slovaque.

Cette réforme prévoit également (au titre de l'étape 2) une mesure visant à libérer les capacités techniques de transport d'électricité au sein du réseau électrique national, facilitées par l'augmentation de la capacité du profil d'interconnexion électrique entre la Slovaquie et la Hongrie.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2022.

Réforme 2: Le cadre juridique pour la promotion des sources d'énergie renouvelables

L'objectif de la réforme est de promouvoir le déploiement de nouvelles sources d'énergie renouvelables. Les nouvelles modifications législatives créent des mécanismes de soutien efficaces pour accroître la part des énergies renouvelables dans les secteurs des transports, de l'électricité et du chauffage. Le cadre juridique est modifié par la modification des lois 309/2009 Rec. sur la promotion des sources d'énergie renouvelables et de la cogénération à haut rendement et de la loi 657/2004 Rec. sur l'énergie thermique.

La réforme comprend également l'adoption d'un plan de mise aux enchères à long terme pour les nouvelles sources d'énergie renouvelables. Cette mesure contribue à une meilleure prévisibilité de la capacité globale installée en matière d'énergies renouvelables, créant ainsi un environnement d'investissement plus favorable aux investisseurs privés.

En outre, la réforme intègre l'adoption de régimes d'investissement pour soutenir les sources d'électricité renouvelables. Le ministère de l'économie adopte un programme d'enchères pour les nouvelles sources d'énergie renouvelables (lien vers Investissement 1, volet 1) et des régimes de soutien pour les investissements dans le renforcement de l'équipement (lien avec Investissement 2, volet 1) et le renforcement de la flexibilité du système électrique (lien vers Investissement 3, volet 1). Les politiques d'investissement des régimes doivent être strictement conformes à la législation environnementale tant de l'UE que des États membres, ainsi qu'aux orientations techniques "ne pas causer de préjudice important" (2021/C58/01) des activités et des entreprises bénéficiant d'un soutien. Seuls les investissements dans l'hydroélectricité qui sont conformes à l'acquis de l'Union sont soutenus par le plan slovaque pour la reprise et la résilience.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2022.

Investissement 1: Construction des nouvelles sources d'électricité renouvelables

L'objectif de la mesure est de soutenir le déploiement d'investissements dans les nouvelles sources d'électricité renouvelables. De l'objectif global consistant à augmenter de 122,4 MW la nouvelle capacité d'électricité produite à partir de sources renouvelables, le régime d'aide fournit au moins 120 MW de nouvelles capacités induites par les nouvelles sources d'énergie renouvelables dans le cadre de la mesure raccordée au réseau. Le mécanisme d'enchères concurrentielles est ouvert à un large éventail de technologies renouvelables, avec des délais et des règles clairs pour la mise en œuvre des projets. Aucun investissement dans l'hydroélectricité n'est éligible au titre de l'investissement 1 (volet 1). Le ministère de l'économie est responsable de la mise en œuvre du programme et de la collecte des informations sur les capacités réalisées auprès des promoteurs de projets.

Le régime de soutien aux enchères respecte les politiques d'investissement définies au titre du jalon 3 du volet 1 (Réforme 2: Cadre juridique pour la promotion des sources d'énergie renouvelables).

La mise en œuvre de l'investissement devrait commencer le 30 juin 2021 au plus tard et s'achever au plus tard le 30 juin 2026.

Investissement 2: Modernisation des sources d'énergie renouvelables existantes (rééquipement)

L'objectif de la mesure est de prolonger la durée de vie technologique, d'améliorer et d'accroître l'efficacité des capacités existantes en matière de sources d'énergie renouvelables, ainsi que de développer la production durable de biométhane conformément à la directive RED II. La modernisation concerne la rénovation des stations de biogaz, la transformation des installations de production d'électricité à partir de biogaz en centrales à biométhane et les installations de production hydroélectrique. Le programme doit fournir au moins 83 MW de capacité installée modernisée (rééquipement) raccordée aux réseaux qui devraient être reconstruits pour la production d'électricité ou de biométhane, bénéficiant d'un soutien au titre de la mesure.

Le ministère de l'économie est responsable de la mise en œuvre de l'investissement et de la collecte des informations sur les capacités réalisées auprès des promoteurs de projets. Le soutien aux différents types d'équipements renouvelables modernisés est évalué séparément, en tenant compte du principe de rentabilité.

L'aide en faveur des différents types d'équipements renouvelables modernisés est évaluée séparément, en tenant compte du principe de rentabilité. Les régimes d'aide respectent les politiques d'investissement définies au titre du jalon 3 du volet 1 (Réforme 2: Cadre juridique pour la promotion des sources d'énergie renouvelables").

La mise en œuvre de l'investissement devrait commencer le 1 janvier 2022 au plus tard et s'achever au plus tard le 30 juin 2026.

Investissement 3: Accroître la flexibilité des systèmes électriques en vue d'une plus grande intégration des énergies renouvelables

L'objectif de l'investissement est d'accroître la flexibilité du réseau électrique slovaque. La suppression progressive des sources d'électricité fossiles flexibles entraîne une perte de performance d'équilibrage, ce qui a une incidence négative sur la capacité du système à intégrer des sources d'énergie renouvelables variables.

L'investissement cible le soutien aux installations de stockage de l'électricité, y compris les solutions fondées sur l'hydrogène, et à l'augmentation de la capacité d'équilibrage de l'électricité dans les centrales hydroélectriques. Le régime d'aide assure une augmentation cumulée d'au moins 52 MW de la capacité d'équilibrage, induite par les nouvelles capacités de stockage et l'augmentation de la capacité d'équilibrage des centrales hydroélectriques existantes, raccordées au réseau. La ventilation exacte de l'objectif de 52 MW dépend de la demande des sujets concernés. Les investissements dans la capacité d'équilibrage des centrales hydroélectriques ne dépassent pas 12 000 000 EUR au titre de la mesure. Les investissements sont hautement complémentaires d'autres actions de la composante, car ils contribuent à accroître la capacité libre du réseau pour intégrer les sources d'énergie renouvelables.

L'aide est accordée au titre des régimes spécifiques sur le plan technologique, en tenant compte du principe du rapport coût-efficacité. Les régimes respectent les conditions relatives aux politiques d'investissement spécifiées au jalon 3 du volet 1 (Réforme 2: Cadre juridique pour la promotion des sources d'énergie renouvelables").

La mise en œuvre de l'investissement devrait commencer le 1 janvier 2022 au plus tard et s'achever au plus tard le 30 juin 2026.

A.2. Valeurs intermédiaires, valeurs cibles, indicateurs et calendrier pour le suivi et la mise en œuvre du soutien financier non remboursable.

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesu re	Scénario de référénc e	But	Trimest re	Année	
1	1 — sources d'énergie renouvelable s et infrastructure s énergétiques — Réforme 1: Adaptation du cadre juridique de l'électricité	Jalon	Réforme du marché de l'électricité	Entrée en vigueur des modifications législatives apportées à la loi sur l'énergie et à la loi sur la réglementation dans les industries de réseau				TRIME STRE 4	2022	Le cadre juridique sera modifié par la modification de la loi 251/2012 Rec. sur l'énergie et de la loi 250/2012 Rec. relative à la réglementation dans les industries de réseau afin de transposer la directive 2019/944. En outre, le cadre juridique actualisé facilitera les nouvelles activités et l'accès des participants au marché de l'électricité (communautés énergétiques, agrégateur, autoconsommateur, stockage de l'électricité), tout en augmentant la flexibilité globale du système électrique et en améliorant les possibilités de raccordement de nouvelles sources d'énergie renouvelables au réseau slovaque.
2	1 — sources d'énergie renouvelable s et infrastructure s énergétiques — Réforme 1: Adaptation du cadre juridique de l'électricité	Jalon	Levée des restrictions sur les capacités techniques de transport d'électricité au sein du réseau électrique slovaque	Déclaration publique commune du ministère de l'économie et du gestionnaire de réseau de transport slovaque Slovenská elektrizačná prenosová sústava, a.s.				TRIME STRE 2	2021	Le ministère slovaque de l'économie et le gestionnaire de réseau de transport d'électricité slovaque <i>Slovenská elektrizačná prenosová sústava, a.s.</i> déclarent la levée des restrictions sur les capacités techniques de transport d'électricité au sein du réseau électrique slovaque et une augmentation de la capacité de raccordement des sources d'énergie renouvelables au réseau. La mesure est facilitée par l'augmentation de la capacité nette de transfert des interconnexions de transport avec la République de Hongrie.

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesu re	Scénario de référénc e	But	Trimest re	Année	
3	1 — sources d'énergie renouvelable s et infrastructure s énergétiques — Réforme 2: Le cadre juridique pour la promotion des sources d'énergie renouvelable s	Jalon	Cadre de soutien aux investissement s dans de nouvelles sources renouvelables	Entrée en vigueur des modifications législatives apportées à la loi sur la promotion des sources d'énergie renouvelables et de la cogénération à haut rendement et à la loi sur l'énergie thermique. Adoption d'un plan de mise aux enchères à long terme par le ministère de l'économie Adoption de programmes d'investissement par le ministère de l'économie pour la				TRIME STRE 4	2022	Les modifications législatives créent des mécanismes de soutien à l'augmentation de la part des sources d'énergie renouvelables dans les secteurs des transports, de l'électricité et du chauffage. Le cadre juridique est modifié par la modification des lois 309/2009 Rec. sur la promotion des sources d'énergie renouvelables et de la cogénération à haut rendement et de la loi 657/2004 Rec. sur l'énergie thermique. Le ministère de l'économie adopte un plan de mise aux enchères à long terme pour les nouvelles sources d'énergie renouvelables, contribuant ainsi à une meilleure prévisibilité de l'augmentation de la capacité des nouvelles capacités renouvelables. Le ministère de l'économie adopte le nouveau régime d'enchères pour les nouvelles sources d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables (défini dans Investissement 1), les régimes d'aide aux investissements dans le rééquipement (définis dans Investissement 2) et l'accroissement de la flexibilité du système électrique (défini dans Investissement 3). Les régimes détailleront les critères d'éligibilité pour les entreprises bénéficiant d'un soutien, garantissant le respect de l'acquis environnemental de l'UE et des États membres, ainsi que les orientations techniques DNSH (2021/C58/01) des activités et/ou des entreprises bénéficiant d'un soutien, tout en

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesu re	Scénario de référénc e	But	Trimest re	Année	
				promotion de nouvelles sources d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables (définies dans Investissement 1), des investissements en faveur du rééquipement (définis dans Investissement 2) et des investissements augmentant la flexibilité du système électrique (défini dans Investissement 3)						augmentant les nouvelles capacités en matière d'énergies renouvelables, comme indiqué dans les objectifs correspondants (pour les investissements 1, 2 et 3). Les projets relatifs à la biomasse donnent lieu à des mises à niveau des stations de biogaz permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 80 % par rapport à la méthode et au comparateur de réduction des émissions de gaz à effet de serre définis à l'annexe VI de la directive (UE) 2018/2001, conformément aux conditions résultant du règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission. En cas de transformation en installations produisant du biométhane, les réductions des émissions de gaz à effet de serre s'élèvent à au moins 70 % par rapport à la méthode de réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la méthode de référence pour les combustibles fossiles figurant à l'annexe VI de ladite directive. Les projets relatifs à la biomasse et au biométhane sont durables conformément à la directive (UE) 2018/2001 sur les énergies renouvelables (RED II). Seuls les investissements dans l'hydroélectricité qui sont conformes à l'acquis de l'UE seront soutenus.
4	1 — sources d'énergie renouvelable s et infrastructure s	Cible	Nouvelle capacité de sources d'énergie renouvelables		MW	0	120	TRIME STRE 2	2026	Parmi l'objectif global consistant à augmenter de 122,4 MW la nouvelle capacité d'électricité produite à partir de sources renouvelables, le régime d'aide prévoit, au titre de la mesure, une capacité d'au moins 120 MW de nouvelles sources d'électricité renouvelable raccordées au réseau.

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesu re	Scénario de référénc e	But	Trimest re	Année	
	énergétiques — Investissements 1: Construction des nouvelles sources d'électricité renouvelables									Le mécanisme de soutien prend la forme d'enchères pour soutenir l'investissement dans de nouvelles sources d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables. Le régime d'aide respecte les conditions relatives aux politiques d'investissement spécifiées au jalon 3 ("1 — sources d'énergie renouvelables et infrastructures énergétiques — Réforme 2: Cadre juridique pour la promotion des sources d'énergie renouvelables").
5	1 — sources d'énergie renouvelables et infrastructures énergétiques — Investissements 2: Modernisation des sources d'électricité renouvelables existantes (rééquipement)	Cible	Capacité des sources d'énergie renouvelables reconstruites		MW	0	83	TRIMESTRE 2	2026	Augmentation d'au moins 83 MW de la capacité modernisée (rééquipement) pour la production d'électricité renouvelable ou de biométhane, induite par le raccordement aux réseaux des capacités modernisées au titre de la mesure. Le soutien aux différents types d'équipements modernisés est évalué séparément, en tenant compte du principe du rapport coût-efficacité. Il s'agit notamment de moderniser les centrales au biogaz et les centrales hydroélectriques ainsi que de transformer les installations de production d'électricité à partir du biogaz en centrales au biométhane. Les régimes d'aide respectent les conditions relatives aux politiques d'investissement spécifiées au jalon 3 ("1 — sources d'énergie renouvelables et infrastructures énergétiques — Réforme 2: Cadre juridique pour la promotion des sources d'énergie renouvelables").

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesu re	Scénario de référénc e	But	Trimest re	Année	
6	1 — sources d'énergie renouvelable s et infrastructure s énergétiques — Investisseme nts 3: Accroître la flexibilité des systèmes électriques en vue d'une plus grande intégration des énergies renouvelable s	Cible	Augmentation cumulée de la capacité des installations augmentant la flexibilité des systèmes énergétiques		MW	0	52	TRIME STRE 2	2026	Augmentation d'au moins 52 MW de nouvelles installations de stockage d'électricité, induite par la mise en service des nouvelles capacités de stockage au titre de la mesure. Le programme soutient l'installation de nouvelles capacités de systèmes de batteries, l'électrolyse et l'augmentation de la capacité d'équilibrage des centrales hydroélectriques. La ventilation exacte de l'objectif de 52 MW devrait dépendre de la demande de sujets pertinents. Les investissements dans la capacité d'équilibrage des centrales hydroélectriques ne dépassent pas 12 000 000 EUR au titre de la mesure. L'aide est accordée au titre des régimes spécifiques sur le plan technologique, en tenant compte du principe du rapport coût-efficacité. Les régimes d'aide respectent les conditions relatives aux politiques d'investissement spécifiées au jalon 3 ("1 — sources d'énergie renouvelables et infrastructures énergétiques — Réforme 2: Cadre juridique pour la promotion des sources d'énergie renouvelables").

ÉLÉMENT 2: Rénovation de bâtiments

Selon le plan national slovaque en matière d'énergie et de climat et la stratégie de rénovation à long terme pour les bâtiments, la réalisation des objectifs de réduction des émissions de l'UE à l'horizon 2030 et 2050 nécessite un passage important de la mise en œuvre de la rénovation partielle à moyenne (30 à -60 % d'économies d'énergie primaire) et de rénovation en profondeur (plus de 60 %) des bâtiments.

Ce volet du plan slovaque pour la reprise et la résilience vise à réduire la consommation d'énergie en procédant à une rénovation complète des maisons familiales, des bâtiments publics historiques et des bâtiments répertoriés. Elle combine des mesures visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments en réalisant au moins 30 % des économies d'énergie primaire et des mesures visant à favoriser l'adaptation au changement climatique (telles que l'installation de toitures vertes, un système de rétention d'eau). Ce volet contribue aux objectifs climatiques et environnementaux, tout en stimulant la reprise et la compétitivité du secteur de la construction en créant davantage d'emplois, en particulier pour les PME au niveau local.

Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait nuire gravement aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques de la DNSH (2021/C58/01).

Ce volet comprend 3 réformes et 2 investissements.

Ces investissements et réformes contribueront à donner suite aux recommandations par pays adressées à la Slovaquie au cours des deux dernières années, à la nécessité de "concentrer la politique d'investissement sur l'efficacité énergétique" (recommandation par pays 3/2019) et de "concentrer les investissements sur la transition écologique" (recommandation par pays 3/2020).

A.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme 1: L'harmonisation des mécanismes de soutien à la rénovation des maisons familiales.

L'objectif de la réforme est de cartographier, d'aligner et de regrouper différents régimes d'aide, d'uniformiser et de rationaliser le processus de rénovation, et d'inciter les propriétaires à mettre en œuvre un éventail plus large de mesures de rénovation. La conception des régimes, critères et conditions d'aide ainsi que les étapes de mise en œuvre sont décrites dans le plan de mise en œuvre que l'Agence slovaque de l'environnement doit publier au plus tard le 30 septembre 2022. Afin d'assurer une mise en œuvre efficace et en temps utile, les capacités de l'Agence slovaque pour l'environnement seront renforcées. Au cours de la phase de mise en œuvre, les propriétaires de logements seront contactés au moyen d'une campagne de communication et de bureaux régionaux établis, ainsi qu'en fournissant une assistance technique et des consultations.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 30 septembre 2022.

Investissement 1: Améliorer l'efficacité énergétique des maisons familiales.

L'objectif de l'investissement est d'achever la rénovation d'au moins 25 164 maisons individuelles, tout en réalisant en moyenne au moins 30 % d'économies d'énergie primaire. L'investissement cible les propriétaires de maisons familiales plus anciennes. Outre les mesures traditionnelles d'économies d'énergie telles que l'isolation thermique et le remplacement des fenêtres, le mécanisme permet de remplacer les sources de chaleur et d'eau chaude inefficaces par des installations à haut rendement ou d'installer de nouveaux dispositifs d'énergie renouvelable. Dans la mesure du possible, des mesures visant à accroître la résilience des bâtiments au changement climatique (telles que les toitures végétales, la capture d'eau de pluie) s'appliquent. Pour mobiliser la rénovation complète et écologique, les régimes d'aide comprennent une combinaison de parties obligatoires et facultatives. Une contribution financière des propriétaires est attendue. Les économies d'énergie sont vérifiées principalement au moyen de certificats de performance énergétique ou d'autres documents correspondants.

Les mesures d'investissement liées à la rénovation des bâtiments sont conformes aux exigences DNSH, y compris la réutilisation et le recyclage des déchets de construction et de démolition et le programme de remplacement des chaudières à gaz, qui constituent une petite partie du programme global de rénovation.

Si des chaudières à biomasse sont incluses dans le programme de rénovation, le remplacement des chaudières à charbon/à huile/biomasse obsolètes par des chaudières à biomasse est autorisé si elles sont remplacées par des chaudières à biomasse à haut rendement dans l'une des deux classes d'efficacité énergétique les plus élevées en vertu du règlement sur l'étiquetage énergétique alimenté par des boulettes. En outre, il est possible de remplacer les chaudières à gaz obsolètes par des chaudières à biomasse si elles sont remplacées par des chaudières à biomasse à base de granulés dans l'une des deux classes d'efficacité énergétique les plus élevées en vertu du règlement sur l'étiquetage énergétique. Aucun remplacement des chaudières à gaz par des chaudières à biomasse n'est autorisé dans les zones de qualité de l'air où les valeurs limites pour les PM10 sont dépassées.

La mise en œuvre de l'investissement devrait commencer au plus tard le 30 septembre 2022 et s'achever au plus tard le 30 juin 2026.

Réforme 2: Accroître la transparence et rationaliser les décisions du Conseil des monuments de la République slovaque.

La réforme vise à améliorer la qualité et l'efficacité du processus décisionnel du conseil des monuments de la République slovaque en élaborant trois méthodes pour:

- classer la dotation en monuments,
- fixer des critères objectifs sur la base desquels le Conseil des monuments prend ses décisions et
- quantifier les coûts liés aux interventions du Conseil des monuments

En outre, l'objectif est de réformer la cartographie des monuments publics en évaluant leurs aspects techniques fondamentaux, la construction, l'économie, l'énergie et d'autres aspects. La cartographie donne lieu à l'adoption d'un diagnostic d'au moins 1000 monuments publics pertinents. La réforme facilite les décisions d'investissement en matière de rénovation en vue de préserver la valeur monumentale et d'améliorer l'efficacité énergétique, le cas échéant.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2023.

Investissement 2: Rénovation des bâtiments publics historiques et des bâtiments publics répertoriés.

Les bâtiments historiques et les bâtiments publics répertoriés font partie des bâtiments les moins performants sur le plan énergétique et nécessitent une approche globale pour préserver et protéger leur valeur culturelle et leur patrimoine. L'objectif de l'investissement est d'améliorer la

performance énergétique et les conditions structurelles des bâtiments publics historiques et énumérés, tout en protégeant leurs valeurs historiques et culturelles et en améliorant l'accessibilité des bâtiments. Sur l'objectif global de rénovation de 112 467 m², au moins 101 220 m² des bâtiments publics historiques et répertoriés sont rénovés, tout en réalisant en moyenne au moins 30 % d'économies d'énergie primaire. L'investissement devrait déboucher sur la rénovation d'environ 100 bâtiments et s'accompagner d'une campagne d'information. Les économies d'énergie font l'objet d'un suivi et d'une vérification au moyen de certificats de performance énergétique.

Les mesures d'investissement liées à la rénovation des bâtiments sont conformes aux exigences DNSH, y compris la réutilisation et le recyclage des déchets de construction et de démolition et le programme de remplacement des chaudières, qui constituent une petite partie du programme global de rénovation.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

Réforme 3: La gestion des déchets de construction et de démolition.

La réforme porte sur le très faible taux de recyclage de la Slovaquie et se concentre sur la révision de la législation en matière de gestion des déchets afin d'accroître le potentiel de l'économie circulaire dans les déchets de construction et de démolition. Le ministère de l'environnement de la République slovaque présente la modification de la législation sur les déchets, qui exige qu'au moins 70 % des déchets non dangereux de construction et de démolition produits lors de la construction soient préparés en vue du réemploi ou envoyés au recyclage. En outre, la réforme introduira une démolition sélective obligatoire, des normes de qualité pour le recyclage des déchets de construction et de démolition, des marchés publics écologiques obligatoires pour la passation de marchés pour les travaux de construction, simplifiera les règles et améliorera les systèmes de collecte de données pour les déchets de construction. Une fois en vigueur, la législation garantit le respect de l'exigence de 70 % de recyclage et de réutilisation des déchets de démolition et de construction non dangereux pour s'appliquer à la rénovation et à la construction de bâtiments financés au titre de la facilité pour la reprise et la résilience.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 30 juin 2022.

A.2. Valeurs intermédiaires, valeurs cibles, indicateurs et calendrier pour le suivi et la mise en œuvre du soutien financier non remboursable.

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Ob jectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Année	
1	2 — rénovation des bâtiments — Réforme 1: L'harmonisati on des mécanismes de soutien à la rénovation des maisons familiales	Jalon	Plan de mise en œuvre pour mobiliser la rénovation écologique des maisons familiales	Adoption du plan de mise en œuvre par le ministère de l'environnemen t				TRIMES TRE 3	2022	Le plan de mise en œuvre répertorie les différents régimes d'aide et les harmonise. Il détaille la préparation du lancement du système, le calendrier et son administration, ainsi que le suivi de la reconstruction et de la vérification des économies d'énergie, principalement au moyen de certificats de performance énergétique ou d'autres documents correspondants.
2	2 — rénovation des bâtiments — Investissemen t 1: Améliorer l'efficacité énergétique des maisons familiales	Jalon	Lancement des régimes de soutien visant à mobiliser les économies d'énergie et la rénovation verte	Lancement des régimes de soutien visant à mobiliser les économies d'énergie et la rénovation verte				TRIMES TRE 3	2022	Les dispositifs visant à mobiliser les économies d'énergie et la rénovation verte sont conçus et lancés conformément aux mesures et au calendrier adoptés dans le cadre du plan de mise en œuvre. Les appels correspondants sont publiés par l'Agence slovaque pour l'environnement sur un site web. Les mécanismes sont conçus de manière à encourager en moyenne au moins 30 % d'économies d'énergie primaire et à respecter les exigences des orientations techniques "ne pas

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Ob jectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Année	
										causer de préjudice important" (2021/C58/01). Une liste de mesures possibles comprend: isolation, remplacement des fenêtres, remise en état du toit, rétention des eaux pluviales, remplacement des chaudières ou désamiantage, ou autres mesures conformes à la description de l'investissement.
3	2 — rénovation des bâtiments — Investissemen t 1: Améliorer l'efficacité énergétique des maisons familiales	Cible	Nombre de maisons familiales rénovées réalisant en moyenne au moins 30 % d'économies d'énergie primaire		Nombre	0	13 000	TRIMES TRE 4	2024	13 000 les maisons unifamiliales sont rénovées conformément aux exigences des régimes d'aide, y compris le respect du principe consistant à "ne pas causer de préjudice important", et afin d'encourager la réalisation en moyenne d'au moins 30 % d'économies d'énergie primaire et de mesures complémentaires supplémentaires. Les économies d'énergie des maisons rénovées sont vérifiées principalement au moyen du certificat de performance énergétique ou d'autres documents correspondants. .
4	2 — rénovation des bâtiments — Investissemen	Cible	Nombre de maisons familiales rénovées réalisant en		Nombre	13 000	25 164	TRIMES TRE 2	2026	Au total, 25 164 maisons unifamiliales sont rénovées conformément aux exigences des programmes, y compris le respect du principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" et à

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Ob jectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Année	
	t 1: Améliorer l'efficacité énergétique des maisons familiales		moyenne au moins 30 % d'économies d'énergie primaire							fournir des incitations pour réaliser en moyenne au moins 30 % d'économies d'énergie primaire et prendre des mesures complémentaires supplémentaires. Les économies d'énergie des maisons rénovées sont vérifiées principalement au moyen du certificat de performance énergétique ou d'autres documents correspondants.
5	2. Rénovation des bâtiments — Réforme 2: Accroître la transparence et rationaliser les décisions du conseil des monuments de la République slovaque	Jalon	Méthodologies pour le processus décisionnel du Conseil des monuments de la République slovaque	Publication des méthodologies par le Conseil des monuments			3	TRIMES TRE 4	2023	Élaboration et adoption des trois méthodes de classement des monuments afin d'accroître la transparence, l'acceptation par le public et d'accélérer les processus décisionnels du Conseil des monuments de la République slovaque. Sur la base de méthodes normalisées, des diagnostics d'au moins 1000 monuments appartenant à l'État sont adoptés par le Conseil des monuments afin de fournir des diagnostics sur les aspects techniques fondamentaux, la construction, les aspects économiques, énergétiques et autres des monuments publics concernés afin de faciliter les décisions de rénovation.

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Ob jectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Année	
6	2- rénovation des bâtiments — Investissement 2: Rénovation des bâtiments publics historiques et classés	Cible	Superficie totale (m ²) des bâtiments publics historiques et répertoriés rénovés réalisant au moins 30 % des économies d'énergie primaire		Superfici e (m ²)	0	48 011	TRIMES TRE 4	2024	Parmi l'objectif global de rénovation de 52 812 m ² , au moins 48 011 m ² des bâtiments publics historiques et répertoriés sont rénovés conformément aux exigences de l'appel ouvert, qui définit les conditions permettant de réaliser en moyenne au moins 30 % d'économies d'énergie primaire, le respect des principes du principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" et d'encourager la mise en œuvre d'autres mesures complémentaires (telles que la rétention des eaux de pluie, le désamiantage, l'accessibilité des bâtiments). Les économies d'énergie sont surveillées et vérifiées pour les bâtiments rénovés au moyen de certificats de performance énergétique.
7	2- rénovation des bâtiments — Investissement 2: Rénovation des bâtiments publics historiques et classés	Cible	Superficie totale (m ²) des bâtiments publics historiques et répertoriés rénovés réaliser au moins 30 % des économies		Superfici e (m ²)	48 011	101 220	TRIMES TRE 2	2026	Parmi l'objectif global de rénovation de 112 467 m ² , au moins 101 m ² 220 de bâtiments publics historiques et répertoriés sont rénovés conformément aux exigences de l'appel ouvert, qui définit les conditions permettant de réaliser en moyenne au moins 30 % d'économies d'énergie primaire, le respect des principes du principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" et

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Ob jectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Année	
			d'énergie primaire							d'encourager la mise en œuvre d'autres mesures complémentaires (telles que la rétention des eaux de pluie, le désamiantage, l'accessibilité des bâtiments). Les économies d'énergie sont surveillées et vérifiées pour les bâtiments rénovés au moyen de certificats de performance énergétique.
8	2 — rénovation des bâtiments — Réforme 3: La gestion des déchets de construction et de démolition	Jalon	La modification de la loi sur les déchets	Entrée en vigueur de la modification législative de la loi sur les déchets		0	1	TRIMES TRE 2	2022	La législation révisée sur les déchets du ministère de l'environnement augmentera le potentiel de l'économie circulaire dans le secteur des déchets de construction et de démolition et du secteur de la construction, ce qui permettra de recycler et de réutiliser au moins 70 % des déchets non dangereux de construction et de démolition. Il comprend des marchés publics écologiques obligatoires pour les investissements dans la construction au sein de l'administration publique, augmente les frais légaux de mise en décharge et simplifie les règles relatives à l'utilisation des déchets de construction et de démolition.

ÉLÉMENT 3: Transports durables

Le volet du plan slovaque pour la reprise et la résilience vise à accroître la part des modes de transport respectueux de l'environnement, au moyen de mesures et de solutions intelligentes fondées sur l'analyse des données, afin d'augmenter le nombre de passagers voyageant par chemin de fer et par le transport public de voyageurs, le volume de marchandises transportées dans le cadre d'un transport intermodal respectueux de l'environnement, ainsi que de soutenir le développement d'infrastructures de propulsion de substitution, réduisant ainsi les émissions de CO₂ dans les transports et améliorant la qualité de l'air. Les investissements intelligents et numériques favorisent des chemins de fer plus rapides, plus fiables et plus efficaces ainsi que des transports publics de voyageurs propres, incitant les passagers à passer de la voiture et d'autres moyens de transport à base de carbone. Le volet permet une utilisation plus large des propulsions alternatives pour des transports durables, respectueux de l'environnement, abordables et intelligents, tout en promouvant l'utilisation de réseaux intelligents. Elle contribue à la compétitivité de l'économie en créant les conditions du marché nécessaires pour les fournisseurs de machines de transport.

Le volet comprend quatre réformes et quatre investissements.

Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait nuire gravement aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques de la DNSH (2021/C58/01).

Les réformes et les investissements relevant de ce volet répondent directement à la recommandation du Conseil concernant le programme national de réforme de la Slovaquie pour 2020 et à l'avis du Conseil sur le programme de stabilité de la Slovaquie pour 2020, selon lesquels la Slovaquie *"met en œuvre dès que possible des projets d'investissement public prêts à l'emploi et soutient les investissements du secteur privé afin de soutenir la reprise économique. Concentrer les investissements sur les transitions écologique et numérique, en particulier sur une production et une utilisation propres et efficaces de l'énergie et des ressources, des transports publics durables et la gestion des déchets."*

Le volet comprend quatre réformes et quatre investissements.

A.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme 1 sur la préparation des projets d'investissement dans les transports.

La réforme vise à améliorer la gestion des investissements et à accroître leurs avantages économiques. Cet objectif est atteint au moyen des mesures suivantes:

- la mise en place, au plus tard le 30 juin 2021, d'un plan d'investissement pour les projets d'infrastructures ferroviaires hiérarchisant les projets en fonction de leur rapport qualité-prix;
- des modifications, au plus tard le 31 mars 2023, de la loi sur les chemins de fer et de la législation connexe simplifiant et rationalisant les exigences législatives et techniques applicables aux paramètres relatifs aux infrastructures de transport;
- la publication, au plus tard le 31 décembre 2021, d'une méthode permettant d'identifier les projets présentant le meilleur rapport qualité-prix possible et de contribuer à l'objectif de transfert modal des passagers du transport routier individuel vers le vélo.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 mars 2023.

Réforme 2 sur le transport public de voyageurs.

La réforme vise à améliorer la fourniture de services de transport de passagers. Un nouveau plan de services de transport, suivi de l'optimisation du transport ferroviaire de voyageurs, constitue une part importante de la réforme globale des transports publics.

La réforme sera soutenue par une nouvelle législation définissant des règles, des responsabilités et des obligations en matière de coordination, de commande et de financement des services régionaux d'autobus et de train. La législation définit une autorité nationale chargée de coordonner, en coopération avec les intégrateurs régionaux, la création d'un système de transport national intégré avec un tarif unifié, ainsi que de coordonner la préparation et la mise en œuvre des procédures de passation de marchés publics tant pour les services publics de transport ferroviaire de voyageurs que pour les véhicules achetés avec le soutien de fonds de l'UE pour l'exploitation de ces liaisons au cours des périodes précédentes. La fréquence du transport ferroviaire sur les lignes présentant le plus grand potentiel de transfert du trafic des voitures vers les trains doit être augmentée, ce qui permettra une meilleure coordination des services publics régionaux d'autobus et de train. Cette réforme s'appuie sur les mesures spécifiques suivantes:

- Au plus tard le 31 mars 2023, une nouvelle loi établira des normes en matière de transport public de voyageurs et rationalisera l'ordre de service public, actuellement fragmenté et insuffisamment coordonné entre l'État, les comtés, les villes et les municipalités.
- Au plus tard le 31 décembre 2023, des graphiques optimisés pour le transport ferroviaire sont publiés;
- Au plus tard le 31 décembre 2026, un système de transport intégré sera mis en place, permettant aux transports publics multimodaux de voyageurs de voyager sur un seul billet. Il est opérationnel dans au moins 6 comtés.

La dernière étape liée à la mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

Réforme 3 sur le transport intermodal de marchandises.

La réforme soutient le renforcement de l'intermodalité par la passation de marchés, la coordination de la logistique et la promotion du lancement de nouveaux itinéraires intermodaux. L'objectif de cette réforme est de transférer 30 % du transport routier de plus de 300 km vers le rail ou la voie navigable d'ici à 2030 et plus de 50 % d'ici à 2050 (par rapport à 2005). Elle le fait notamment en promouvant l'intérêt des transporteurs à transférer le fret routier vers le transport ferroviaire/intermodal, ainsi qu'en empêchant un nouveau transfert modal du transport ferroviaire. L'élaboration et l'approbation d'un concept de développement du transport intermodal, y compris la proposition de modifications législatives nécessaires, permettent d'adopter des mesures pour le développement systémique de modes de transport de marchandises respectueux de l'environnement. Le soutien vise à éliminer les problèmes techniques dans la transition vers le transport intermodal et à le rendre plus attrayant.

La mise en œuvre de la réforme devrait commencer le 31 décembre 2021 au plus tard et s'achever au plus tard le 31 décembre 2022.

Réforme 4 relative à l'introduction de nouvelles politiques de promotion à long terme des carburants de substitution dans le secteur des transports.

La réforme est soutenue par l'entrée en vigueur, au plus tard le 31 décembre 2022, de nouvelles mesures législatives visant à réformer les tarifs de distribution, à simplifier et à accélérer le processus de construction d'infrastructures de propulsion alternatives. Elles mettent également en place un "Recharging Point Rights" et un cadre pluriannuel stable et prévisible pour soutenir la construction d'infrastructures de propulsion de substitution pertinentes.

Investissement 1 dans le développement d'infrastructures de transport à faibles émissions de carbone.

L'investissement soutient la décarbonation par l'électrification des lignes ferroviaires, la modernisation des lignes ferroviaires, la construction ou la modernisation de lignes de tramway et de trolleybus, et la construction d'infrastructures cyclables. Un "remaniement du processus européen de dépôt des horaires — TTR" aura lieu et un nouveau système de sécurité fondé sur les technologies numériques sera introduit afin de permettre l'automatisation de la gestion du trafic ferroviaire. L'investissement se fonde sur la réforme 1.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

Investissement 2 en faveur d'un transport de passagers propre.

Pour ce faire, il convient d'accroître l'attractivité du transport ferroviaire de voyageurs et des transports suburbains et urbains en aval. Dans les zones périurbaines densément peuplées et sur les principaux corridors de transport entre les grandes villes et les zones métropolitaines, l'offre de connexions est augmentée. Le matériel roulant neuf ou réaménagé doit être mis en service. Les investissements sont réalisés sous la forme de subventions spécifiques, sur une base non discriminatoire, à l'aide d'outils d'analyse des données et des données relatives au trafic. L'investissement est soutenu par la réforme 2.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

Investissement 3 dans le développement du transport intermodal de marchandises.

L'investissement soutient l'achat d'unités de transport intermodal et d'installations de chargement impliquant des capitaux privés et le lancement de nouveaux itinéraires intermodaux sur des itinéraires sélectionnés. Afin d'augmenter le volume des transports dans le cadre d'un transport intermodal plus respectueux de l'environnement, l'État encourage l'achat d'unités de transport intermodal et d'installations de chargement impliquant des capitaux privés. Dans le même temps, l'État soutient le lancement de nouvelles lignes intermodales sur certaines lignes. Les régimes d'aides d'État envisagés ne prévoient (sous réserve de leur approbation par la Commission européenne) qu'un financement partiel au titre du mécanisme et la sélection des entreprises qui bénéficieront d'un soutien à la suite d'appels publics soumis à des règles non discriminatoires clairement définies.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

Investissement 4 dans le soutien à la construction d'infrastructures de propulsion alternatives.

L'investissement est axé sur les points de recharge pour les voitures électriques et les points de ravitaillement en hydrogène. Un mécanisme financier de régimes d'aide pour la construction de points de recharge pour les voitures électriques et de points de ravitaillement en hydrogène est établi. Le système garantit la construction de l'infrastructure squelettique des points d'absorption ultrarapide et de l'infrastructure de recharge disponible au niveau de tous les districts de la République slovaque, encourageant ainsi le développement plus rapide du transport de passagers et de marchandises à carburant alternatif, conduisant à la modernisation du parc automobile afin de réduire les émissions globales dans le transport routier. Cet investissement est soutenu par la réforme 4.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

A.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre en vue du soutien financier non remboursable

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
1	3 — transports durables — Réforme 1: Réforme de la préparation des projets d'investissement dans les transports	Jalon	Plan d'investissement pour les projets d'infrastructure ferroviaire	Publication du plan de mise en œuvre				TRIMES TRE 2	2021	Le ministère des transports et de la construction, en coopération avec le ministère des finances, élabore et publie un plan d'investissement pour les projets d'infrastructures ferroviaires contenant la méthodologie, les priorités et le calendrier de construction de l'infrastructure. Un plan d'investissement publié pour les projets d'infrastructures ferroviaires hiérarchisant les projets en fonction de leur rapport qualité-prix garantit la stabilité à long terme de leur préparation et de leur mise en œuvre.
2	3 — transports durables — Réforme 1: Réforme de la préparation des projets d'investissement dans les	Jalon	Méthodologie de sélection, de préparation et de mise en œuvre de projets pour le vélo	Publication de la méthodologie				TRIMES TRE 4	2021	La méthodologie détermine comment identifier les projets présentant le meilleur rapport qualité-prix possible et contribuer à l'objectif de transfert modal des passagers du transport routier individuel vers le vélo.

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
	transports									
3	3 — transports durables — Réforme 1: Réforme de la préparation des projets d'investisseme nt dans les transports	Jalon	La modification de la loi sur les chemins de fer et de la législation connexe sur les paramètres des infrastructures de transport	Entrée en vigueur d'une modification de la loi sur les chemins de fer par le Conseil national de la République slovaque et adoption d'une modification du décret no 350/2010 Coll. sur la construction et l'ordre technique des lignes ferroviaires par le ministère des transports et de la construction] et entrée en vigueur de la				TRIMES TRE 1	2023	Les modifications législatives simplifient et rationalisent les exigences législatives et techniques applicables aux paramètres relatifs aux infrastructures de transport, conformément aux bonnes pratiques en vigueur dans d'autres pays de l'UE et à la législation européenne, qui créeront les conditions permettant d'accélérer le rythme de préparation de la modernisation de l'infrastructure ferroviaire, de réduire le coût au kilomètre de la ligne modernisée et de permettre la construction plus rapide et plus sûre de chemins de fer plus rapides et plus sûrs.

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
				législation						
4	3 — transports durables — Réforme 2: Réforme du transport public de voyageurs	Jalon	Nouvelle loi sur le transport public de voyageurs	Entrée en vigueur de la loi sur le transport public de voyageurs par le Conseil national de la République slovaque et entrée en vigueur d'une législation visant à coordonner, intégrer et gérer efficacement les				TRIMES TRE 1	2023	La loi normalise les normes en matière de transport public de voyageurs et rationalise l'ordre de service public, actuellement fragmenté et insuffisamment coordonné entre l'État, les comtés, les villes et les municipalités.

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
				transports publics						
5	3 — transports durables — Réforme 2: Réforme du transport public de voyageurs	Jalon	Mise en œuvre d'un calendrier de transport ferroviaire optimisé	Entrée en vigueur d'un horaire de transport ferroviaire optimisé				TRIMES TRE 4	2023	Le ministère des transports et de la construction met en œuvre la commande des services de transport ferroviaire de voyageurs conformément au plan de services de transport finalisé au plus tard le 31 décembre 2023.

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
6	3 — transports durables — Réforme 2: Réforme du transport public de voyageurs	Cible	Nombre de comtés dans lesquels une intégration tarifaire est en place permettant de voyager par plusieurs modes de transport public ou par transporteur par billet		Nombre	1	6	TRIMES TRE 2	2026	L'indicateur quantitatif se réfère au nombre de comtés dans lesquels un système de transport intégré est créé, ce qui permet aux transports publics multimodaux de voyageurs de voyager sur un seul billet.
7	3 — transports durables — Investissement 1: Développeme nt d'infrastructur es de transport à faible intensité de carbone	Cible	Longueur des nouvelles infrastructures cyclables (km)		Longueur (en km)	0	161,8	TRIMES TRE 2	2026	L'indicateur quantitatif se rapporte à la longueur des infrastructures cyclables nouvellement construites (en km). L'objectif comprend les pistes cyclables et les emplacements de stationnement pour vélos.

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
8	3 — transports durables — Investissement 1: Développeme nt d'infrastructur es de transport à faible intensité de carbone	Cible	Longueur des infrastructures ferroviaires propres pour le transport de voyageurs reconstruites ou modernisées		Longueur (km pondéré)	0	49,7	TRIMES TRE 2	2026	L'indicateur quantitatif fait référence à la longueur de l'infrastructure ferroviaire reconstruite ou modernisée à partir des sources du plan pour la reprise et la résilience, en utilisant des facteurs de pondération pour les différents types et gammes de projets (ne contenant pas d'installations d'appel/de sécurité qui sont comptabilisées séparément au titre de l'objectif no 3: longueur des sections de lignes sécurisées numériquement). De l'objectif général consistant à reconstruire ou à moderniser 55 km d'infrastructures ferroviaires, au moins 49,7 km doivent être modernisés ou reconstruits. Les investissements comprennent un ou plusieurs des éléments suivants: double voie entièrement modernisée sur le corridor ferroviaire avec une augmentation à 160 km/h; une ou deux lignes reconstruites (renouvellement de la sous-construction de la voie/de la fondation de la voie ou de la ligne de traction/de l'équipement; ligne ferroviaire à voie unique nouvellement électrifiée et partiellement réaménagée; ligne de tram à double voie entièrement réaménagée, y

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
										compris accessoires; ligne de trolleybus à voie unique à voie unique nouvellement construite, y compris l'alimentation électrique.
9	3 — transports durables — Investissement 1: Développement d'infrastructur es de transport à faible intensité de carbone	Cible	Longueur des sections de lignes ferroviaires sécurisées numériquemen t		Longueur (km pondéré)	0	82	TRIMES TRE 2	2026	L'indicateur quantitatif fait référence à la longueur des lignes ferroviaires (en km pondérés) sur lesquelles les dispositifs d'appel/de sécurité numérique et de communication sont entrés en service, sur la base de facteurs de poids pour les différents types de projets. De l'objectif général consistant à déployer des dispositifs de sécurité et de communication numériques sur 91 km de lignes ferroviaires, au moins 82 km doivent être mis en service. Les investissements comprennent un ou plusieurs des éléments suivants: ligne/tronçon de chemin de fer nouvellement expédié; ligne/tronçon ferroviaire avec de nouveaux dispositifs de sécurité numérique; amélioration des paramètres sur les voies déjà expédiées (par exemple, en augmentant le nombre de divisions de voie pour améliorer la fluidité du trafic); mise en place d'un système de

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
										communication GSM-R pour accroître la sécurité du trafic sur les lignes ferroviaires.
10	3 — transports durables — Investissement 2: Promouvoir des transports de passagers propres	Cible	Nombre de matériel roulant propre destiné au transport de passagers acheté (pondéré)		Nombre	0	9	TRIMESTRE 2	2026	L'indicateur quantitatif reflète le nombre de matériel roulant propre destiné au transport de voyageurs publics acquis. Le matériel roulant doit comprendre des unités de train électriques fermées ou à hydrogène; locomotives électriques multisystèmes; trams.

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
11	3- transports durables — réforme 3: Réforme du transport intermodal de marchandises	Jalon	Concept et appels en faveur de nouveaux régimes de soutien	Lancement d'appels en faveur de nouveaux régimes de soutien sur la base du concept de développement du transport intermodal				TRIMES TRE 4	2022	Un concept de développement du transport intermodal est approuvé par le gouvernement slovaque au plus tard le 31 décembre 2021. Il comprend des propositions de modifications législatives nécessaires à l'adoption de mesures pour le développement systémique de modes de transport de marchandises respectueux de l'environnement. Le soutien vise à éliminer les problèmes techniques dans la transition vers le transport intermodal et à le rendre plus attrayant. Sur cette base, au plus tard le 31 décembre 2022, de nouveaux régimes d'aide seront lancés afin de contribuer à améliorer la disponibilité du transport intermodal sur une base non discriminatoire, ouvrant ainsi la voie à son développement dans toutes les régions de Slovaquie. L'appel est approuvé par le ministère des transports et de la construction.

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
12	3 — transports durables — Investissement 3: Développement du transport intermodal de marchandises	Cible	Nombre d'unités de transport intermodal achetées en équivalents vingt pieds		Nombre	0	1 000	TRIMES TRE 2	2026	Le nombre d'unités de transport intermodal d'UIP (manutention de semi-remorques, caisses mobiles, conteneurs) acquises. Les unités de transport intermodal sont exprimées en EVP [unité équivalente à vingt pieds 20 '(6,1 m); Dimension du récipient de base ISO 1C — 20 'x 8 ' x 8' (mach).
13	3 — transports durables — Réforme 4: Introduction de nouvelles politiques pour la promotion à long terme des carburants de substitution dans le secteur des transports	Jalon	un nouveau train de mesures visant à promouvoir les propulsions de substitution	Entrée en vigueur de la résolution visant à promouvoir d'autres propulsions				TRIMES TRE 4	2022	Les mesures doivent accélérer le développement de propulsions de substitution dans les transports. Il s'agit notamment d'une réforme des tarifs de distribution, de mesures visant à simplifier et à accélérer le processus de construction d'infrastructures de propulsion alternatives, de l'introduction d'un "droit des points de paiement" et de l'introduction d'un cadre pluriannuel stable et prévisible pour soutenir la construction d'infrastructures de propulsion de substitution pertinentes.

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
14	3 — transports durables — Investissement 4: Soutenir le développement d'infrastructur es pour les véhicules utilisant des carburants alternatifs	Cible	Nombre de points de recharge ou de points de ravitaillement en hydrogène en service.		Nombre	0	3 029	TRIMES TRE 2	2026	Nombre total de points de recharge publics ou de points de ravitaillement en hydrogène en exploitation. Sur l'objectif global de mise en service de 3 332 points de recharge, au moins 3 029 sont mis en service.

ÉLÉMENT 4: Décarbonation de l'industrie

La réduction des émissions de gaz à effet de serre en Slovaquie et la réalisation des objectifs nationaux, tels que définis dans le plan national intégré en matière d'énergie et de climat pour la période 2021-2030, nécessitent également une action accélérée de la part de l'industrie. La Slovaquie est une économie fortement industrialisée, dont la contribution des processus énergétiques et industriels aux émissions globales de gaz à effet de serre est légèrement supérieure à 70 %. La Slovaquie se classe parmi les États membres où les concentrations moyennes de particules de poussières dans l'UE sont les plus élevées, en grande partie en raison du vieillissement des technologies industrielles et de la combustion de combustibles dans les ménages.

Dans ce contexte, le volet 4 du plan slovaque de réforme et de résilience propose l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de décarbonation pour le secteur industriel. Les mesures entraînent une réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les entreprises, une réduction des pertes d'énergie et un recours accru aux technologies environnementales innovantes dans la production industrielle. Ce volet reprend l'engagement pris par le gouvernement slovaque en matière de réforme de s'éloigner du charbon dans la région de la Haute-Nitra. Il comprend également l'engagement de mettre un terme au soutien à la production d'électricité à partir de charbon indigène et à la fermeture de la centrale au lignite de Nováky. L'investissement dans les équipements de l'inspection slovaque de l'environnement renforce la capacité de suivi des efforts de décarbonation déployés par cette institution.

Ce volet comprend deux réformes et un investissement principal et un investissement complémentaire.

Ces réformes et investissements contribuent à l'objectif de transition écologique et à l'objectif climatique. La décarbonation a une incidence durable sur l'environnement et la qualité de l'air en Slovaquie. Les investissements renforceront la compétitivité de l'industrie slovaque et garantiront l'emploi au niveau local. La transformation de la région de la Haute-Nitra est un élément de cohésion important, notamment pour soutenir la région dans sa transition vers l'abandon du charbon.

Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait nuire gravement aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques de la DNSH (2021/C58/01).

Les mesures contribueront à donner suite à la recommandation par pays transmise à la Slovaquie en 2020, sur la nécessité de "concentrer les investissements sur les transitions numériques vertes, en particulier sur une production et une utilisation propres et efficaces de l'énergie et des ressources" (recommandation par pays 3/2020).

A.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme 1: L'arrêt de la production d'électricité à partir de charbon à la centrale électrique de Nováky et la transformation de la région de la Haute-Nitra

Cette réforme intègre l'engagement du gouvernement slovaque de progresser dans la transition vers l'abandon du charbon dans la région de la Haute-Nitra. La centrale électrique régionale de Nováky affiche la troisième plus forte émission de CO₂ parmi les installations du système slovaque d'échange de quotas d'émission de l'UE.

L'objectif de cette mesure est, pour la centrale au lignite de Nováky, de mettre fin au soutien à la production d'électricité et de mettre un terme à la production d'électricité à partir de lignite. Cela

aura des effets positifs sur l'environnement et une réduction des prix pour les consommateurs finals d'électricité.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2023.

Réforme 2: Adoption du système concurrentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie

Les autorités slovaques lancent un programme de décarbonation compétitif ouvert à tous les secteurs industriels. Le programme d'écocarbone soutient l'adoption des meilleures technologies actuellement disponibles dans les processus industriels. L'aide cible les procédés et technologies à faible intensité de carbone dans l'industrie et l'adoption de mesures d'efficacité énergétique.

La Slovaquie veille à ce que les exigences strictes en matière de respect de la législation environnementale, tant au niveau national qu'au niveau de l'UE, soient respectées. Cela inclut la conformité des activités et des entreprises bénéficiant d'un soutien avec les orientations techniques DNSH (2021/C58/01).

Le soutien aux installations dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'UE permettra de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre nettement en dessous du référentiel pertinent pour l'offre de projet. La condition "sensiblement inférieure à la valeur de référence" fait partie des critères de sélection pour le marché.

La quantité de gaz à effet de serre émise (en équivalent CO₂, moyenne pondérée) des entreprises soutenues par le système diminue d'au moins 30 % par rapport au scénario contrefactuel.

Les autorités slovaques fournissent soit des données sur la décarbonation des projets relevant du système (qu'elles doivent mettre à disposition au plus tard le 30 juin 2026), soit elles démontrent que les réductions des émissions de gaz à effet de serre devraient être réalisées sur la base des paramètres supposés des technologies bénéficiant d'un soutien au titre de la mesure (sur la base des certificats délivrés par les producteurs) ou de la combinaison des deux approches.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2022.

Investissement 1: Le fonctionnement du programme de décarbonation de l'industrie

L'objectif de la mesure est de réduire les émissions de gaz à effet de serre par le soutien de projets aux entreprises industrielles. Le système d'enchères respecte les conditions relatives aux politiques d'investissement énoncées dans la réforme 2 ("Adoption du système concurrentiel pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie").

De l'objectif global de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 135 507,32 tonnes équivalent CO₂, le programme de décarbonation permet une réduction d'au moins 121 956,66 tonnes équivalent CO₂, en plus du scénario contrefactuel présenté à la Commission. La réduction des émissions est observée soit sur la base de la collecte de données pour les projets dans le cadre du programme de décarbonation, soit sur la base de paramètres de technologies soutenues fondées sur des certificats délivrés par les producteurs ou sur la combinaison des deux approches. Les autorités slovaques fournissent à la Commission les données et la documentation technique nécessaire sur la réalisation de l'objectif de décarbonation au plus tard le 30 juin 2026.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

Investissement 2: Soutenir le fonctionnement de l'inspection environnementale slovaque liée à la décarbonation

L'objectif de la mesure est de soutenir les investissements dans les équipements de l'inspection environnementale slovaque, en renforçant la capacité de suivi de cette institution dans le processus de décarbonation. Actuellement, le manque d'équipements ne permet pas de mener les activités nécessaires compte tenu de l'augmentation attendue de la charge de travail de l'Inspection.

Les investissements contribuent à la modernisation des équipements et des installations de l'institution. Cela permettra de rationaliser les activités opérationnelles de l'inspection, y compris pour les missions sur le terrain. Les véhicules d'inspection devraient être équipés d'une technologie de bureau et de mesure, notamment pour l'inspection de la protection de l'air, de la protection de l'eau et de la gestion des déchets. Les investissements permettront également d'améliorer les locaux immobiliers de l'inspection.

La mise en œuvre des investissements devrait commencer le 1 janvier 2022 au plus tard et s'achever au plus tard le 30 juin 2025.

A.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre en vue du soutien financier non remboursable

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
1	4 — décarbonisation de l'industrie — Réforme 1: la fin de production d'électricité à partir de charbon à la centrale électrique de Nováky et transformation de la région de la Haute-Nitra	Jalon	Abandon du charbon dans la région de la Haute-Nitra	Arrêt de la production d'électricité au lignite à la centrale électrique de Nováky				TRIMESTRE 4	2023	Dans le cadre de la transformation de la région de la Haute-Nitra pour la centrale de Nováky: • Les autorités slovaques mettent fin au soutien à la production d'électricité au lignite. • La production d'électricité à partir de lignite est interrompue.
2	4 — décarbonation de l'industrie — Réforme 2: Le système concurrentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie	Jalon	Adoption de la décarbonation industrielle système	Adoption du régime de décarbonation industrielle par le ministère de l'environnement				TRIMESTRE 4	2022	Adoption du programme de décarbonation industrielle produisant des résultats efficaces par le ministère de l'environnement. Le régime de décarbonation compétitif est déployé au moyen d'une procédure d'appel d'offres non discriminatoire, transparente et ouverte, ouverte à tous les secteurs industriels. L'aide cible les

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
										procédés et technologies à faible intensité de carbone dans l'industrie et l'adoption de mesures d'efficacité énergétique. La politique d'investissement du régime comprend au moins les critères d'éligibilité et de sélection des projets suivants: • l'objectif du prix le plus bas par tonne de gaz à effet de serre économisé; • garantir le respect de l'acquis de l'UE et des législations nationales en matière d'environnement ainsi que des orientations techniques DNSH (2021/C58/01) pour les activités et les entreprises bénéficiant d'un soutien, et préciser les objectifs de décarbonation. • soutenir uniquement

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
										les projets conformes aux meilleures technologies disponibles; - les installations bénéficiant d'un soutien du système d'échange de quotas d'émission de l'UE réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre nettement en dessous du référentiel pertinent pour l'offre de projet. La condition "sensiblement inférieure à la valeur de référence" fait partie des critères de sélection pour le marché. - aucun soutien n'est accordé aux combustibles fossiles solides. Les projets utilisant le gaz naturel comme principale matière première ou source d'énergie ne

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
										sont pas soutenus. Pour les projets dans lesquels le gaz naturel est utilisé pour être éligible au titre du mécanisme FRR, le gaz naturel ne représente pas plus de 20 % de la consommation finale d'énergie des équipements, des machines et de la production d'énergie. la quantité de gaz à effet de serre émise (en équivalent CO2, moyenne pondérée) des entreprises bénéficiant d'un soutien au titre du système diminue d'au moins 30 %. Les autorités slovaques fournissent des garanties quant à la fourniture en temps utile de données pour tous les projets soutenus au plus tard le 30

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
										juin 2026 ou elles démontrent que les réductions des émissions de gaz à effet de serre doivent être réalisées sur la base des paramètres supposés des technologies soutenues (sur la base de certificats délivrés par les producteurs) ou de la combinaison des deux approches. La quantification préliminaire des réductions des émissions de gaz à effet de serre réalisées par les projets de décarbonation peut se fonder sur des documents techniques précisant les paramètres clés, la consommation d'énergie et les intrants des technologies soutenues. Les autorités slovaques communiquent à la Commission les scénarios de référence ainsi que l'incidence prévue des technologies bénéficiant d'un soutien, après la

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
										sélection des projets.
3	4 — décarbonation de l'industrie — Investissements 1: Le fonctionnement du programme de décarbonation de l'industrie	Jalon	Achèvement de la mise en œuvre des projets de décarbonation de l'industrie cofinancés par la FRR	Adoption d'une liste des projets de décarbonation achevés par le ministère de l'environnement				TRIMESTRE 2	2026	Le ministère de l'environnement adopte une liste des projets achevés soutenus par le programme de décarbonation, qui constitue une base pour mesurer la réduction des émissions de gaz à effet de serre au titre de la mesure. La réduction des émissions est observée soit sur la base de la collecte de données pour les projets dans le cadre du programme de décarbonation, soit sur la base des paramètres supposés des technologies bénéficiant d'un soutien dans le cadre de la mesure fondée sur les certificats délivrés par les

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
										producteurs, ou de la combinaison des deux approches de l'objectif global de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 135 507,32 tonnes équivalent CO ₂ , le programme de décarbonation permettant de réduire au moins 121 956,66 tonnes équivalent CO ₂ .
4	4 — décarbonation de l'industrie — Investissements 2: Assurer le fonctionnement de l'inspection slovaque de l'environnement liée à la décarbonation	Jalon	Investissements visant à accroître les capacités pour l'inspection slovaque de l'environnement	Achèvement des activités d'investissement au titre de la FRR par l'inspection slovaque de l'environnement				TRIMESTRE 2	2025	Les investissements visent à moderniser les équipements et les installations de l'inspection slovaque de l'environnement. Les nouveaux véhicules d'inspection sont équipés d'une technologie de bureau et de mesure, notamment pour l'inspection de la protection de l'air, de la protection de l'eau et de la gestion des déchets. Les investissements

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
										permettront d'améliorer les locaux immobiliers de l'Inspection.

ÉLÉMENT 5: L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le volet 5 "Adaptation au changement climatique" du plan slovaque pour la reprise et la résilience vise à accroître la résilience des écosystèmes et des établissements humains aux effets négatifs du changement climatique au moyen de réformes du système de gestion de l'eau, de la gestion des terres, de la protection de la nature et de la biodiversité, de la mise en œuvre d'éléments verts dans le paysage et d'investissements dans l'imperméabilisation, ainsi que du développement d'infrastructures vertes, y compris la plantation.

Ce volet comprend deux réformes et un investissement.

Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait nuire gravement aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques de la DNSH (2021/C58/01).

Les objectifs de ce volet sont conformes à la stratégie nationale pour la politique de l'environnement à l'horizon 2030, à la stratégie pour l'adaptation de la République slovaque au changement climatique, à la vision et à la stratégie de développement de la Slovaquie à l'horizon 2030 — la stratégie de développement durable à long terme de la République slovaque — Slovaquie 2030, ainsi qu'aux stratégies et aux objectifs à long terme de l'Union européenne, en particulier le pacte vert pour l'Europe, et s'inscrivent dans ce cadre.

A.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme 1 sur l'aménagement du paysage.

La réforme servira de base à la préservation des structures paysagères, de la stabilité écologique et de la biodiversité dans la documentation relative à l'aménagement du territoire et dans les procédures d'approbation ultérieures pour l'autorisation des bâtiments et des activités. Avec les documents méthodologiques et cartes ultérieurs, l'acte fournit la base technique de la documentation relative à l'aménagement du territoire et des processus d'approbation ultérieurs pour l'autorisation des bâtiments et des activités. Cela aura une incidence significative sur le maintien des structures paysagères, la stabilité écologique et la protection de la biodiversité. Leur perte compromettrait la capacité d'adaptation au changement climatique.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2023.

Réforme 2 Réforme de la conservation de la nature et de la gestion de l'eau en milieu rural

L'objectif de la réforme est d'améliorer l'état des habitats dans les zones protégées, afin de garantir leur contribution croissante à long terme à la protection des paysages contre le changement climatique et leur propre résilience face aux effets néfastes du changement climatique. Au plus tard le 31 décembre 2022, une loi modifiée sur la protection de la nature et du paysage et la législation sur l'eau entreront en vigueur. Cette législation renforcera la protection institutionnelle de la nature, réduira au minimum les conflits de compétences au sein des zones protégées, simplifiera le système de protection, intégrera les réseaux de zones protégées (nationales, européennes et internationales) et créera les conditions nécessaires au zonage des parcs nationaux. Le résultat est un système moderne dont l'objectif premier est de protéger la nature et la biodiversité dans les territoires concernés et de garantir une contribution stable à long terme des écosystèmes à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets. Dans le même temps, la réforme permettra de revitaliser les cours d'eau et créera des espaces pour la gestion écologique, la restauration de l'espace fluvial et la protection progressive des inondations, en tenant compte de la protection de la nature et de la rétention de l'eau en milieu rural.

Le gouvernement adopte des décrets portant création de sept parcs nationaux (Slovenský kras, Velká Fatra, Muránska planina, Malá Fatra, Nízke Tatry, Vysoké Tatry et Poloniny) afin de veiller à ce que les zonations de leurs zones protégées respectives soient finalisées, les décrets entrant également en vigueur et applicables. La Slovaquie entend suivre les critères et orientations pour les désignations de zones protégées [SWD (2022) 23 final du 28.1.2022] lors de la désignation des zones de protection dans les parcs nationaux restants.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 mars 2026.

Investissements 1 dans l'adaptation des régions au changement climatique, l'accent étant mis sur la conservation de la nature et le développement de la biodiversité.

L'investissement vise à garantir la contribution durable à long terme des écosystèmes à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets (atténuation des inondations, prévention de la sécheresse) en protégeant les écosystèmes. Le réalignement de la propriété permet de couvrir de nouvelles zones avec le degré de protection le plus élevé, ce qui accroît la résilience des écosystèmes. La limitation de l'exploitation forestière et le développement de la conservation de la nature permettent de prévenir les inondations et les sécheresses, de transformer les régions d'une utilisation intensive des ressources naturelles à un tourisme à plus forte valeur ajoutée, tout en renforçant les services écosystémiques. Les cours d'eau revitalisés, y compris les zones humides, assurent la rétention de l'eau en milieu rural et son rejet progressif. Ils deviennent des éléments importants du paysage, soutenant la conservation de la biodiversité et la restauration des habitats.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

L'investissement 2 relatif à la construction de forêts résilientes au changement climatique.

L'objectif de cette mesure est de construire des forêts résilientes adaptées aux effets du changement climatique. L'investissement consiste à mettre en œuvre un ensemble d'activités consacrées à l'établissement et à la culture de forêts diversifiées du point de vue des espèces, de la génétique, de l'âge et de la composition spatiale, gérées selon une approche forestière à couverture continue dans le cadre du concept général de gestion durable des forêts. L'investissement ne soutient les activités que sur des terres forestières qui ne sont pas situées dans Natura 2000, ni dans d'autres zones protégées, ni dans des zones où le grand tétras occidental est enregistré (conformément au programme de protection du grand tétras occidental).

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

A.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre en vue du soutien financier non remboursable

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Année	
1	5 — adaptation au changement climatique — Réforme 1: Réforme de l'aménagement du territoire	Jalon	la réforme de l'aménagement du territoire	Entrée en vigueur de la loi sur l'aménagement du territoire par le Parlement				TRIMESTRE 4	2023	Au plus tard le 31 décembre 2023, le ministère de l'environnement élabore un acte qui est ensuite approuvé par le Conseil national de la République slovaque. L'acte est accompagné, au plus tard le 31 décembre 2023, de l'élaboration d'une méthode d'évaluation de la valeur des paysages et des écosystèmes qui vise à faire en sorte que les considérations relatives à l'adaptation au changement climatique soient prises en compte dans les processus de prise de décision et de construction territoriaux, et à promouvoir la mise en œuvre de mesures de prévention des inondations fondées sur la nature et de mesures visant à prévenir la sécheresse et la perte de biodiversité.

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Anné e	
2	5 — adaptation au changement climatique — Réforme 2: Réforme de la conservation de la nature et de la gestion de l'eau en milieu rural	Jalon	Application plus efficace des mesures de protection de la nature dans les paysages des zones protégées et revitalisation des cours d'eau	Entrée en vigueur de la loi modifiée sur la protection de la nature et du paysage et de la législation sur l'eau				TRIMESTRE 4	2022	Le ministère de l'environnement prépare une modification de la loi sur la protection de la nature, qui entrera en vigueur en janvier 2022. Elle sera suivie de l'élaboration d'une proposition de nouveau modèle de fonctionnement des zones protégées (au plus tard le 31 décembre 2022). La réforme de la gestion de l'eau dans le pays ouvrira la voie à la revitalisation des cours d'eau, renforçant ainsi la protection contre les inondations dans le pays. Le ministère de l'environnement élabore un nouveau concept de politique de l'eau au plus tard le 31 décembre 2022 et modifie la loi sur l'eau avant le 31 décembre 2022 en établissant des normes techniques permettant de revitaliser les cours d'eau de manière à maximiser la rétention d'eau dans le pays, à ralentir les sorties d'eau et à restaurer les réserves d'eau souterraine.
3	5 — adaptation au changement climatique — Investissements 1: Adapter	Cible	Réhabilitation des cours d'eau (en km de cours d'eau réhabilités)		Nombre	0	52	TRIMESTRE 4	2024	Km de cours d'eau réhabilités. Sur l'objectif global de réhabilitation de 57 km de cours d'eau, au moins 52 km sont réhabilités. Le groupe de revitalisation élabore des

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Année	
	les régions au changement climatique, en mettant l'accent sur la conservation de la nature et le développeme nt de la biodiversité									priorités et identifie des sections précises pour rétablir les flux. Sur la base de la documentation technique, le demandeur soumet les projets sur une base glissante commençant le 30 juin 2022 et se terminant le 31 décembre 2023 au plus tard.
4	5 — adaptation au changement climatique — Investissemen ts 1: Adapter les régions au changement climatique, en mettant l'accent sur la conservation de la nature et le développeme nt de la	Cible	Réhabilitation des cours d'eau (en km de cours d'eau réhabilités)	Km de cours d'eau réhabilités	Nombre	52	90	TRIMES TRE 2	2026	Km de cours d'eau réhabilités. Sur l'objectif global de réhabilitation de 97 km de cours d'eau, au moins 90 km sont réhabilités. Le groupe de revitalisation élabore des priorités et identifie des sections précises pour rétablir les flux. Sur la base de la documentation technique, le demandeur soumet les projets sur une base glissante, commençant le 30 juin 2023 et se terminant le 31 décembre 2025 au plus tard.

[illegible]

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Année	
7	6 — adaptation au changement climatique — Investissements 1: Adapter les régions au changement climatique, en mettant l'accent sur la conservation de la nature et le développement de la biodiversité	Cible	Liste des projets sélectionnés pour les régions de Muránska Planina et Polonina		Nombre	0	2	TRIMESTRE 2	2022	Le comité directeur sélectionne les projets pour deux régions de Muránska Planina et de Polonina conformément au principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" sur la base d'une discussion ouverte avec les acteurs locaux concernés.
8	5 — adaptation au changement climatique — Réforme 2: Réforme de la conservation de la nature et de la gestion de l'eau en	Jalon	Processus de zonation des parcs nationaux	Entrée en vigueur et application des décrets gouvernementaux établissant les parcs nationaux, leurs zones et zones				TRIMESTRE 1	2026	Le gouvernement achève le processus de zonation en adoptant des décrets établissant les parcs nationaux suivants, leurs zones et leurs zones protégées respectives: i. Slovenský kras, ii. Velká Fatra, iii. Muránska planina, iv. Malá Fatra, v. Nízke Tatry,

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Année	
	milieu rural			protégées						vi. Vysoké Tatry, et vii. Poloniny. Les décrets gouvernementaux respectifs veillent à ce que: I) les zones présentant des forêts primaires et anciennes dans les parcs nationaux sont couvertes par la zone A du 5e niveau de protection conformément aux articles 15 et 30 de la loi no 543/2002 Rec. sur la protection de la nature, et II) elles sont conformes au programme de conservation du grand tétras (Tetrao urogallus Linnaeus, 1758) déjà approuvé pour la période 2025-2029, adopté le 20 janvier 2025. Il en résulte que la zone A du 5e niveau de protection, conformément aux articles 15 et 30 de la loi no 543/2002 Rec. sur la protection de la nature, est imposée dans les zones identifiées comme nécessitant une non-intervention dans le programme de conservation.
9	Investissement 2: Construire	Cible	Activités de reboisement	Superficie des terres	ha	0	32 635	TRIMES	2026	Les activités bénéficiant d'un soutien ne sont mises en œuvre que sur des terres

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Année	
	des forêts résilientes au changement climatique		durable	faisant l'objet de mesures mises en œuvre en matière de gestion durable des forêts				TRE 2		forestières, et non dans Natura 2 et dans d'autres zones protégées, ni dans des zones enregistrées du grand tétras occidental. Au moins les activités suivantes sont mises en œuvre pour contribuer à la construction d'une forêt multispèces et multigénérationnelle: • Régénération artificielle des forêts d'au moins 1 850 ha; • Le renforcement de la régénération naturelle des forêts d'au moins 207 ha; • Nettoyage des terres dans les zones touchées par des perturbations afin de préparer les terres au reboisement de 1 ha au maximum; • Protection de la couverture forestière jeune contre la faune sauvage par des clôtures et d'autres moyens mécaniques, et contre les mauvaises herbes forestières par parage, d'au moins 14 ha; • Le développement de jeunes peuplements forestiers afin de garantir une composition par espèces et une composition spatiale d'au moins 7 ha;

Numér o NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Anné e	
										Premier éclaircissement jusqu'à 50 ans de 3 ha maximum. Pour le reboisement, seules les espèces d'arbres indigènes sont utilisées ou celles qui sont adaptées aux conditions climatiques et pédohydrologiques prévues.

ÉLÉMENT 6: Accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive

L'objectif du volet est d'améliorer l'accessibilité et le caractère inclusif de l'enseignement préscolaire et scolaire général en Slovaquie. Le volet améliorera l'accès à l'enseignement préprimaire en veillant à ce que les enfants âgés de 5 ans aient leur place dans le système préscolaire et en introduisant le droit légal à l'enseignement préprimaire pour les jeunes de 4 et 3 ans. Le volet consiste à réformer le système de financement de l'enseignement préscolaire et à introduire le système de mesures inclusives de soutien éducatif. Ce volet peut contribuer à réduire le décrochage scolaire en encourageant le système de conseil et de conseil scolaires au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire, et à améliorer l'inclusion des enfants roms en limitant la ségrégation scolaire. Le volet remédie aux lacunes dans les résultats scolaires dues à la pandémie et aide les enfants ayant des besoins éducatifs particuliers au moyen de mesures de soutien plus ciblées.

Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait nuire gravement aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques de la DNSH (2021/C58/01).

Le volet contribue à donner suite aux recommandations par pays adressées à la Slovaquie au cours des deux dernières années, sur la nécessité d' *améliorer la qualité et le caractère inclusif de l'éducation à tous les niveaux et de favoriser les compétences. À améliorer l'accès à des services de garde d'enfants et des soins de longue durée abordables et de qualité; À promouvoir l'intégration des groupes défavorisés, et notamment des Roms;* (Recommandation par pays 2/2019).

A.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme 1: Prévoir des conditions pour la mise en œuvre de l'enseignement préprimaire obligatoire pour les enfants à partir de l'âge de 5 ans et introduire un droit légal à une place dans un jardin d'enfants ou d'autres prestataires d'enseignement préprimaire à partir de l'âge de 3 ans. La réforme introduit les modifications des dispositions législatives pertinentes qui introduisent le droit légal pour les enfants de trois ans d'être admis dans un jardin d'enfants ou un autre établissement dispensant un enseignement préprimaire. La réforme devrait introduire un financement normatif pour les jardins d'enfants sur la base de normes annuelles normalisées pour les frais de personnel et de fonctionnement, qui visent à couvrir les coûts réels de personnel et de fonctionnement des jardins d'enfants. L'exigence de qualification du personnel enseignant et du personnel spécialisé est transformée en diplôme de l'enseignement supérieur dans le cadre du programme d'enseignement de l'enseignement préscolaire et préprimaire destiné au personnel enseignant et au personnel spécialisé enseignant les enfants pour lesquels l'enseignement préprimaire est obligatoire. La réforme comprend également des mesures visant à accroître la capacité des jardins d'enfants de sorte que chaque enfant âgé de trois ans à l'enseignement obligatoire soit autorisé à suivre l'enseignement préprimaire au plus tard le 1 septembre 2025. L'objectif est de fournir au moins 10 490 places dans les installations tout en réalisant en moyenne au moins 30 % des économies d'énergie primaire dans les locaux rénovés.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

Réforme 2: La définition de la notion de besoins éducatifs spéciaux des enfants et des élèves et l'élaboration d'un modèle de mesures de soutien éligibles dans le domaine de l'éducation, y compris leur système de financement. La réforme modifie la définition des besoins éducatifs spéciaux des élèves par une nouvelle définition des enfants ou des élèves qui rencontrent des obstacles à l'accès à l'éducation, à l'éducation et à l'apprentissage et qui ont besoin de mesures de soutien pour réaliser leur potentiel éducatif. Un modèle vertical de soutien est créé par l'introduction de nouvelles mesures d'aide éligibles pour tous les enfants. Aux fins de la mise en œuvre de la réforme, les enseignants reçoivent des supports pédagogiques et méthodologiques dans le cadre de programmes de formation continue. 10 000 enseignants et personnel spécialisé participent à des formations et à d'autres activités d'information dans le cadre de la présente réforme.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2025.

Réforme 3: Réformer le système de conseil et de prévention et assurer la collecte systématique de données dans le domaine de la promotion de la santé mentale pour les enfants, les élèves et les étudiants. L'objectif de la réforme est de faire en sorte que les centres de conseil et de prévention (CPP) nouvellement créés soient plus proches des écoles. En modifiant les actes juridiques respectifs, ces centres assurent des activités professionnelles sans définir de désavantage en matière de santé, comme c'est le cas actuellement, ce qui est source de discrimination. Une modification du système de conseil s'accompagne d'autres mesures de soutien telles que: modification de l'installation de financement sur la base des activités professionnelles.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 mars 2023.

Réforme 4: Mise en œuvre d'outils pour prévenir le décrochage scolaire et adapter le programme d'études de type F. La réforme consiste en des modifications des dispositions législatives pertinentes visant à accroître la possibilité pour les jeunes, sans avoir achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire, d'atteindre un niveau d'enseignement supérieur en prévoyant la possibilité d'achever l'enseignement secondaire inférieur dans les écoles secondaires professionnelles (NSOV) dans le cadre d'un programme combiné de deux et de trois ans. Les modifications législatives optimisent également les programmes d'études de type F, en étendant l'obligation de définir des plans de performance dans l'enseignement secondaire aux disciplines de l'enseignement professionnel secondaire inférieur. Sur la base de l'offre sur le marché du travail, le contenu des programmes d'études de type F est ensuite adapté. Il est prévu qu'au moins 30 % des écoles professionnelles du premier cycle de l'enseignement secondaire (NSOV) s'alignent sur l'offre sur le marché du travail au plus tard le 30 juin 2025.

La mise en œuvre de la réforme devrait commencer le 31 mars 2023 au plus tard et s'achever au plus tard le 30 juin 2025.

Réforme 5: Promouvoir la désagrégation des écoles.

Le principal objectif de la réforme est d'introduire une définition juridique de la ségrégation qui devrait s'appliquer dans chaque école en Slovaquie. La désagrégation dans les écoles sera mise en œuvre par l'élaboration de lignes directrices méthodologiques à l'intention des différents acteurs de l'éducation (tels que les créateurs, les écoles et les établissements scolaires, les directeurs et les enseignants) pour la prévention et l'élimination de la ségrégation scolaire. La méthodologie adoptée est appliquée dans chaque école.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2025.

Réforme 6: Des mesures compensatoires visant à atténuer les effets de la pandémie sur l'éducation des élèves de l'enseignement primaire et secondaire.

La réforme établit un programme d'enseignement principalement destiné aux élèves qui n'ont eu que peu de possibilités de participer à l'éducation pendant la pandémie. Le programme d'enseignement est organisé par les écoles participantes et se concentre en particulier sur des matières relevant de ce que l'on appelle les "principaux domaines éducatifs". La sélection des élèves et la communication avec leurs représentants légaux relèvent de la responsabilité de l'école.

Afin de remédier au problème du manque de données complètes sur le cours de l'apprentissage à distance, le ministère de l'éducation lance un appel à mener des recherches pédagogiques approfondies afin d'analyser l'impact de la pandémie sur l'éducation et ses implications pour les politiques éducatives.

La mise en œuvre de la réforme devrait commencer le 30 septembre 2021 au plus tard et s'achever au plus tard le 31 décembre 2024.

Investissement 1: Supprimer les obstacles dans les bâtiments scolaires.

L'objectif est de supprimer les obstacles physiques, informatiques et technologiques dans l'école de 135 grandes écoles secondaires afin de permettre aux enfants défavorisés de suivre des études dans un environnement agréable. L'investissement est précédé: 1) analyse complexe afin de cartographier les besoins en matière de débariérisation et de fournir le manuel. Le manuel définit des normes permettant d'éliminer les obstacles permettant de répondre aux besoins réels des enfants, des élèves et des étudiants défavorisés en matière de santé et de respecter les principes de conception universelle.

La mise en œuvre de l'investissement devrait commencer le 31 mars 2022 au plus tard et s'achever au plus tard le 30 juin 2025.

A.2. Valeurs intermédiaires, valeurs cibles, indicateurs et calendrier pour le suivi de la mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Année	
1	6 — accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive — Réforme 1: 1.Assurer les conditions de mise en œuvre de l'enseignement préprimaire obligatoire pour les enfants de cinq ans et introduire un droit légal à une place dans un jardin d'enfants ou d'autres prestataires d'enseignement préprimaire dès l'âge de trois ans	Jalon	Introduction de modifications juridiques d'un enseignement préprimaire obligatoire pour les enfants de cinq ans et introduction d'un droit légal à une place dans le jardin d'enfants ou d'autres prestataires d'enseignement préprimaire à partir de l'âge de trois ans.	Adoption par le Parlement de la loi no 596/2003, de la loi no 245/2008, de la loi no 138/2019, de la modification du Coll. du gouvernement, de la modification du décret no 1/2020.				TRIMESTRE 2	2023	Les dispositions pertinentes de la loi no 596/2003 relative à l'administration publique dans le domaine de l'éducation et de l'autonomie scolaire renforcent la transparence du financement de l'enseignement préprimaire avant l'introduction du nouveau système de financement prescriptif. La loi no 245/2008 instaure un droit universel à une place dans l'école maternelle ou dans d'autres établissements d'enseignement préprimaire pour les enfants âgés de quatre ans et plus à partir de l'âge de trois ans. La législation est adoptée au plus tard le 30 juin 2023, avec effet à partir de 1.1.2024 et de 1.1.2025, et prévoit des places suffisantes dans les jardins d'enfants ou d'autres prestataires d'enseignement préprimaire pour tous les enfants à partir de l'âge de 4 ans (à partir de 09/2024) et, par la suite, à partir de l'âge de trois ans (à partir du

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Année	
										09/2025). La modification de la loi no 138/2019 relative aux employés pédagogiques et professionnels et la modification du décret no 1/2020 Rec. relatif aux exigences en matière de qualifications pour le personnel enseignant et le personnel spécialisé introduisent la condition que le personnel pédagogique des jardins d'enfants ou d'autres prestataires d'enseignement préprimaire en tant qu'enseignant soit titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur dans le programme d'enseignement de l'enseignement préscolaire et préprimaire s'il enseigne des enfants pour lesquels l'enseignement préprimaire est obligatoire. En outre, le règlement introduit la condition selon laquelle chaque jardin d'enfants ou tout autre établissement d'enseignement préprimaire doit avoir au moins un membre du personnel titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur dans le programme d'enseignement de l'enseignement préscolaire et préprimaire chargé

Numér o NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Anné e	
										de superviser la qualité pédagogique. La modification est adoptée au plus tard le 30 juin 2023, avec une date d'application à partir de 1.1.2029.
2	6 — accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive — Réforme 1: 1.Assurer les conditions de mise en œuvre de l'enseignement préprimaire obligatoire pour les enfants de cinq ans et introduire un droit légal à une place dans un jardin d'enfants ou d'autres prestataires d'enseignement	Cible	Taux d'inscription dans les écoles préprimaires pour les enfants de 5 ans		%	88	95	TRIMES TRE 3	2022	Pour les enfants de 5 ans, l'enseignement préprimaire est obligatoire. En vertu de la modification de la loi sur les écoles, ils bénéficient de l'enseignement préprimaire: Dans les jardins d'enfants/jardins d'enfants spéciaux du réseau slovaque d'écoles et d'écoles, ii) dans l'enseignement individuel, par exemple à la demande d'un représentant légal à domicile, ou iii) dans le cadre de la création d'un prestataire d'enseignement préprimaire inscrit.

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Année	
	préprimaire dès l'âge de trois ans									
3	6 — accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive — Réforme 1: 1.Assurer les conditions de mise en œuvre de l'enseignement préprimaire obligatoire pour les enfants à partir de l'âge de 5 ans et introduire un droit légal à une place dans un jardin d'enfants ou d'autres prestataires d'enseignement préprimaire dès l'âge de 3 ans	Cible	Nombre de capacités nouvellement construites		Nombre	0	10 490	TRIMESTRE 2	2026	L'achèvement de la capacité des jardins d'enfants crée les conditions pour prétendre à un droit légal à l'enseignement préprimaire pour les enfants de quatre ans, puis à partir de l'âge de trois ans. L'objectif (10 490) est le nombre estimé d'installations nouvellement construites. Les bâtiments faisant l'objet d'une rénovation contribuent à la transition écologique en réalisant en moyenne au moins 30 % d'économies d'énergie primaire.

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Année	
4	6 — accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive — Réforme 2: Définition de la notion de besoins éducatifs spéciaux des enfants et des élèves et élaboration d'un modèle de mesures de soutien éligibles dans le domaine de l'éducation et de l'éducation, y compris leur système de financement	Jalon	Adoption de la loi sur la redéfinition de la notion de besoins éducatifs spéciaux et préparation de matériel méthodologique d'accompagnement pour le personnel enseignant, le personnel spécialisé et les chefs d'établissement.	Adoption par le Parlement de la modification de la loi no 245/2008 Rec., loi no 597/2003 Rec.; Modification du règlement gouvernemental no 630/2008 et adoption par le gouvernement du matériel méthodologique sur le modèle vertical des mesures de soutien, du matériel didactique et méthodologique pour l'enseignement du slovaque en tant que deuxième langue et l'introduction d'un soutien aux				TRIMESTRE 4	2022	La modification de la loi no 245/2008 sur l'éducation (accompagnée d'un nouveau décret distinct) et la modification de la loi no 597/2003 relative au financement des écoles primaires, des écoles secondaires et des établissements d'enseignement définissent les enfants et les élèves qui rencontrent des obstacles à l'accès à l'éducation et à leur droit à une aide à l'éducation au moyen de mesures de soutien spécifiques. Le règlement no 630/2008 du gouvernement slovaque est adapté, qui tient compte des différentes spécificités lors du calcul de la contribution normative au moyen de coefficients. La réforme nécessite l'élaboration de documents méthodologiques d'accompagnement. Dans le même temps, des fiches méthodologiques destinées aux enseignants et des fiches de travail destinées aux élèves, visant à développer les compétences linguistiques des enfants et des élèves ayant des langues maternelles différentes de

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Année	
				enfants de langues maternelles différentes dans l'enseignement						la langue d'enseignement de l'école, seront élaborées pour différents niveaux de compétences linguistiques et différents groupes d'âge. Le matériel méthodologique et didactique est publié sur un portail web distinct et est librement accessible à tous les acteurs de l'éducation concernés.
5	6 — accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive — Réforme 2: Définition de la notion de besoins éducatifs spéciaux des enfants et des élèves et élaboration d'un modèle de mesures de soutien éligibles dans le	Jalon	Entrée en vigueur de la redéfinition de la notion de besoins éducatifs spéciaux	Entrée en vigueur de la modification de la loi no 245/2008 Rec., loi no 597/2003 Rec.;				TRIMESTRE 1	2023	La modification de la loi no 245/2008 relative à l'éducation (accompagnée d'un nouveau décret distinct) définit les enfants et les élèves confrontés à des obstacles à l'accès à l'éducation et leur droit à une aide à l'éducation au moyen de mesures de soutien spécifiques entre en vigueur le 31 mars 2023 au plus tard.

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Année	
	domaine de l'éducation et de l'éducation, y compris leur système de financement									
6	6 — accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive — Réforme 2: Définition de la notion de besoins éducatifs spéciaux des enfants et des élèves et élaboration d'un modèle de mesures de soutien éligibles dans le domaine de l'éducation et de l'éducation, y compris leur système de	Cible	Nombre d'enseignants formés et de personnel spécialisé		Nombre	0	10 000	TRIMES TRE 4	2025	10 000 enseignants et personnel spécialisé formés dans le cadre de programmes de développement professionnel, d'activités de formation continue et d'activités d'information visant à présenter un nouveau modèle de mesures de soutien éducatif éligibles, à diagnostiquer le niveau de compétences linguistiques des enfants et des élèves et à aider les enfants et les élèves présentant des barrières linguistiques à accéder à l'éducation.

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Année	
	financement									
7	6 — accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive — Réforme 3: Réformer le système de conseil et de prévention et assurer la collecte de données systémiques dans le domaine de la promotion de la santé mentale pour les enfants, les élèves et les étudiants	Jalon	Entrée en vigueur de la législation qui crée le système complet de conseil	Entrée en vigueur de la modification de la loi no 245/2008 Rec. et des décrets séparés, modifications probables et règlement gouvernemental no 630/2008 Coll.				TRIMES TRE 1	2023	La modification de la loi no 245/2008 sur l'éducation et la formation (ainsi qu'un nouveau décret distinct) remplacera le concept actuel de système consultatif par un système interconnecté axé sur l'accessibilité, la complexité et le respect des normes de contenu et de performance. Un système global de conseil et de prévention est constitué des centres de conseil et de prévention (CPP) nouvellement créés, qui proposent des activités professionnelles sans mettre l'accent sur les groupes cibles en fonction des désavantages en matière de santé, comme c'est le cas actuellement, c'est-à-dire afin que la possibilité de visiter le centre de conseil et de prévention ne soit pas déterminée sur la base de l'inconvénient sanitaire de l'enfant. Les activités professionnelles sont assurées en étroite coopération entre les équipes d'appui dans les écoles et les écoles, y compris une équipe

Numér o NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Anné e	
										pluridisciplinaire. Cela crée les conditions d'un soutien, d'une assistance et d'une intervention intensifs, opportuns et de qualité pour les enfants, les élèves, les étudiants, les représentants légaux, les représentants institutionnels et d'autres homologues. La modification du financement consiste à fixer la contribution sur la base des activités professionnelles exercées. Dans le contexte de la modification du financement, le règlement gouvernemental no 630/2008 fixant les modalités de répartition des fonds provenant du budget de l'État pour les écoles et les établissements d'enseignement pourrait également devoir être modifié.

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Année	
8	6 — accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive — Réforme 4: Mise en œuvre d'outils pour prévenir le décrochage scolaire et adapter les programmes d'études de type F	Jalon	Entrée en vigueur de modifications législatives visant à:• extension de la possibilité d'acquérir un enseignement secondaire inférieur dans l'enseignement professionnel secondaire inférieur (EFP), optimisation des programmes NSOV en réponse aux besoins du marché du travail et offre de programmes NSOV par rapport aux besoins éducatifs du groupe cible d'élèves	Entrée en vigueur de la modification de la loi no 245/2008, de la loi no 61/2015 et de la modification du décret no 292/2019.Z. z				TRIMES TRE 1	2023	La modification de la loi no 245/2008 sur l'éducation et la formation (loi sur les écoles) prévoit la possibilité de terminer l'enseignement secondaire inférieur dans l'enseignement professionnel secondaire inférieur (NSOV) dans le cadre d'un programme combiné à deux et trois ans (en fonction de l'année au cours de laquelle l'élève a terminé l'école primaire) au moyen d'un examen de comitologie. L'objectif est de supprimer les "impasses" au sein du système éducatif et de permettre aux élèves du NSOV de terminer l'enseignement secondaire inférieur dans le cadre d'un programme plus efficace. Le système couvre davantage les groupes vulnérables. L'offre éducative est adaptée aux besoins du marché du travail. La modification de la loi no 61/2015 sur l'enseignement et la formation professionnels étend l'obligation d'établir des plans de performance dans l'enseignement secondaire à l'enseignement professionnel inférieur.

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Année	
										Le décret no 292/2019 est modifié, qui établit le système de planification des performances du programme d'études de type F en définissant des critères spécifiques. Celles-ci tiennent compte des spécificités du programme d'études de type F, telles que les critères au niveau de l'école (avantages, fréquentation, taux d'achèvement de l'enseignement primaire) et au niveau syndical — résultats sur le marché du travail des diplômés "F".
9	6 — accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive — Réforme 4: Mise en œuvre d'outils pour prévenir le décrochage scolaire et adapter les programmes d'études de type	Cible	Part des programmes d'enseignement professionnel du premier cycle de l'enseignement secondaire (NSOV) optimisés pour répondre aux besoins du marché du travail		%	0	30	TRIMESTRE 2	2025	Le processus d'optimisation se fonde sur les résultats du processus de planification de la performance du programme d'études de type F, qui fonctionne selon un régime spécial par rapport au plan de performance classique. Sur la base de l'offre sur le marché du travail, le contenu du programme d'études de type F sera ensuite adapté ou évalué et éventuellement retiré du système éducatif.

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Année	
	F									
10	6 — accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive — Réforme 5: Soutien à la désagrégation scolaire	Jalon	Adoption d'amendements législatifs qui introduisent la définition de la ségrégation dans les écoles dans la législation et élaboration de matériel méthodologique pour la mise en œuvre de la ségrégation	Adoption par le Parlement d'une modification de la loi no 245/2008 ou de la loi no 365/2004 et création et approbation par le ministère de l'éducation du matériel méthodologique				TRIMES TRE 3	2023	Les modifications apportées à la législation concernent la loi contre la discrimination (no 365/2004 Coll.) ou la loi sur les écoles (no 245/2008 Coll.) et toute autre législation relative au financement et à la gestion des écoles. La définition de la ségrégation détermine clairement quels actes et omissions sont considérés comme une ségrégation afin d'éviter des interprétations divergentes dans l'interprétation. Le matériel méthodologique fournit des orientations sur la prévention et l'élimination de la ségrégation éducative pour les différents acteurs de l'éducation (tels que les créateurs, les écoles et les établissements scolaires, les directeurs et les enseignants) dans la pratique.

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Année	
11	6 — accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive — Réforme 5: Soutien à la désagrégation scolaire	Jalon	Entrée en vigueur de la définition législative de la ségrégation scolaire	Entrée en vigueur d'une modification de la loi no 245/2008 ou de la loi no 365/2004				TRIMES TRE 3	2025	L'acte législatif entre en vigueur le 1/9/2025.
12	6 — accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive — Réforme 5: Soutien à la désagrégation scolaire	Cible	Pourcentage d'écoles appliquant des normes de désagrégation provenant de la méthodologie adoptée		%	0	100	TRIMES TRE 4	2025	La méthodologie se fonde sur la loi approuvée entrée en vigueur au premier trimestre 3 2025.
13	6 — accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive — Réforme 6: Mesures compensatoires	Cible	Nombre d'écoles participant à des programmes d'enseignement		Nombre	0	450	TRIMES TRE 4	2022	450 écoles organisent des programmes d'enseignement. En atteignant ce nombre d'écoles, 12 000 élèves seront soutenus par des programmes d'enseignement. En priorité, les programmes d'enseignement ciblent les élèves qui n'ont pas été en mesure de participer pleinement à l'éducation

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Année	
	visant à atténuer l'impact de la pandémie sur l'éducation des élèves de l'enseignement primaire et secondaire									pendant la période de fréquentation interrompue de l'enseignement scolaire au cours des années scolaires 2019/2020 et 2020/2021. Les cours sont dispensés individuellement ou en groupe, en plus des heures d'école régulières. Il se concentre en particulier sur les matières relevant de ce que l'on appelle les "principaux domaines éducatifs".
14	6 — accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive — Investissements 1: Suppression des obstacles dans les bâtiments scolaires	Jalon	Introduction de la définition de la norme de débarriérisation, création d'une débarriérisation manuel de la fonction et cartographie des besoins scolaires à tous les niveaux d'éducation	Approbation par le ministère de l'éducation des normes de débarriérisation, manuel de débarriérisation et publication des résultats de la cartographie des besoins sur le site web du ministère de l'éducation				TRIMESTRE 1	2022	Le manuel définit des normes de débarriérisation afin de répondre aux besoins réels des enfants, des élèves et des étudiants défavorisés en matière de santé et de respecter les principes de conception universelle. Il doit reposer sur une approche globale qui garantisse la pleine participation à la vie scolaire (c'est-à-dire la définition de normes qui créent un espace inclusif dans l'ensemble de l'école et qui ne se concentrent pas uniquement sur la suppression des obstacles les plus importants, par exemple à l'entrée dans l'école). Outre les normes spatiales (par exemple, les spécifications techniques pour les travaux de construction), le manuel

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Année	
										définit également des normes pour la désarriération des bâtiments scolaires (telles que la coopération de l'école avec les experts et la communauté). Le ministère de l'éducation, en collaboration avec l'Institut de recherche sur l'éducation inclusive de Brno, prépare une analyse de l'état de la débarriération dans les écoles par rapport aux normes établies et, sur cette base, donne la priorité aux écoles individuelles pour la débarriération.
15	6 — accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive — Investissements 1: lever les obstacles dans les bâtiments scolaires	Cible	Élimination des obstacles architecturaux dans les grandes écoles secondaires		Nombre	0	135	TRIMES TRE 2	2025	L'indicateur quantitatif détermine le nombre d'écoles secondaires de plus grande taille exclues.
16	6 — accessibilité, développement et qualité de	Jalon	Entrée en vigueur d'un nouveau système de financement	Adoption par le Parlement de la loi no 597/2003, de la loi no				TRIMES TRE 1	2025	Les dispositions pertinentes de la loi no 597/2003 Rec. relative au financement des écoles primaires, des écoles secondaires et des

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Année	
	l'éducation inclusive — Réforme 1: 1.Assurer les conditions de mise en œuvre de l'enseignement préprimaire obligatoire pour les enfants de cinq ans et introduire un droit légal à une place dans un jardin d'enfants ou d'autres prestataires d'enseignement préprimaire dès l'âge de trois ans		prescriptif pour l'enseignement préprimaire fondé sur les coûts annuels réels standardisés de personnel et de fonctionnement des jardins d'enfants, ainsi que sur la réalisation du taux d'inscription des enfants âgés de quatre ans.	596/2003, de la loi no 564/2004 Coll, de la modification du règlement gouvernemental no 668/2004 Rec., du règlement gouvernemental no 630/2008 Coll.						établissements scolaires, de la loi no 596/2003 Rec. sur l'administration publique dans l'enseignement et l'autonomie scolaire, de la loi 564/2004 Rec. relative à la budgétisation des recettes de l'impôt sur le revenu des collectivités locales et régionales, de la révision de la formule figurant dans le règlement gouvernemental no 668/2004 ainsi que de la modification du règlement gouvernemental no 630/2008 sont modifiées. Un système différencié et transparent de financement de l'enseignement préprimaire est mis en place afin de garantir la stabilité, la résilience et le cloisonnement des fonds alloués à l'éducation. La législation est adoptée au plus tard le 30 juin 2024 et entre en vigueur le 1.1.2025. Au plus tard le 30 septembre 2024, le taux d'inscription des enfants âgés de 4 ans dans l'enseignement préprimaire est d'au moins 82 %. Il s'agit notamment de l'enseignement préprimaire: I) dans les jardins

Numér o NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Anné e	
										d'enfants/jardins d'enfants spéciaux inclus dans le réseau slovaque des écoles, ii) dans l'enseignement individuel, par exemple à la demande d'un représentant légal à la maison, ou iii) dans l'établissement d'un prestataire d'enseignement préprimaire enregistré.

ÉLÉMENT 7: ÉDUCATION POUR LE 21E SIÈCLE

Ce volet du plan slovaque pour la reprise et la résilience introduira une réforme des programmes scolaires des écoles primaires (CITE 1, CITE 2) en créant de nouveaux contenus d'apprentissage organisés en cycles pluriannuels. L'objectif est de développer l'esprit critique et les compétences non techniques des élèves en tant que résolution de problèmes, gestion de l'information, travail en équipe, narration et questionnement, prise d'initiative et responsabilité, création et mise en œuvre de projets personnels. Pour ce faire, il est nécessaire de fournir les manuels nécessaires pour renouveler le stock actuel et de modifier les compétences des enseignants afin d'appliquer ces changements dans la pratique quotidienne. Dans le même temps, ce volet renforce la qualité des compétences du personnel enseignant et professionnel et les motive en faveur du développement professionnel tout au long de la vie. L'accent sera également mis sur l'éducation inclusive et l'acquisition de compétences numériques.

Ce volet comprend deux réformes et deux investissements.

Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait nuire gravement aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques de la DNSH (2021/C58/01).

Le volet contribue à donner suite à la recommandation par pays adressée à la Slovaquie sur la nécessité de *renforcer les compétences numériques et de garantir l'égalité d'accès à une éducation de qualité*. (Recommandation par pays 2/2020). *Améliorer la qualité et le caractère inclusif de l'éducation à tous les niveaux et favoriser les compétences* (recommandation par pays 2/2019).

A.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme 1: Réforme du contenu et de la forme de l'éducation (réforme des programmes et des manuels scolaires). L'objectif de la réforme est de créer de nouveaux programmes d'apprentissage. Au lieu de fournir des informations prêtes à l'emploi, les enseignants créent des situations dans lesquelles les élèves peuvent interpréter les informations en confrontant la vie à la vie réelle. La réforme commence par l'introduction des programmes dans l'enseignement primaire et secondaire inférieur (sur une base volontaire) à partir de l'année scolaire 2023 et se termine par l'obligation d'adopter le nouveau programme dans toutes les écoles primaires en 2026.

La mise en œuvre de la réforme sera soutenue par la création des 40 centres régionaux qui aident les écoles à mener des activités de tutorat, de conseil et de consultation. Les centres peuvent comprendre des enseignants, des directeurs d'établissement, des professionnels de l'éducation des adultes, des experts du secteur tertiaire et des experts des facultés préparant les enseignants de la région.

La réforme exige la mise à disposition de nouveaux manuels scolaires. L'élaboration des manuels est soutenue par les travaux des experts. L'approbation des manuels scolaires, fondée sur la qualité professionnelle et éducative, est assurée par une clause uniforme accordée par le ministère de l'éducation. Des critères stricts et transparents d'examen par les pairs sont mis en place. Les écoles reçoivent une allocation pour acheter des manuels en fonction de leurs préférences et de leurs exigences, à partir de la liste des manuels approuvés par le ministère.

La réforme envisagera la création d'une plateforme de test électronique en ligne 2.0 qui rendra la numérisation du processus éducatif plus efficace et permettra ainsi l'examen central des élèves. L'effet mesurable de cette réforme pourrait être l'examen final de l'enseignement secondaire supérieur effectué en ligne dans chaque école au plus tard le 31 décembre 2025.

La dernière étape de cette réforme sera achevée au plus tard le 31 décembre 2025.

Réforme 2: Préparer et développer les enseignants à de nouveaux contenus et formes d'enseignement (changement dans la formation de l'enseignement supérieur) et renforcer le développement professionnel des enseignants. L'objectif de cette réforme est de renforcer la qualité des compétences du personnel enseignant et professionnel et de les motiver à un développement professionnel tout au long de la vie. Une allocation financière est introduite pour améliorer les compétences de l'enseignant. L'accent sera mis sur les nouveaux programmes, l'éducation inclusive et l'acquisition de compétences numériques. D'ici la fin de 2023, au moins 55 % du personnel pédagogique et professionnel sera formé. Les modifications législatives respectives régissent les compétences et l'éventail des prestataires d'enseignement.

Un programme de subventions est mis en place pour les universités afin de soutenir l'émergence de nouveaux programmes d'enseignement. Il s'agira notamment de financer des changements dans les programmes qui soutiennent l'introduction d'une éducation inclusive, l'éducation des élèves de langue maternelle différente de celle du slovaque et le développement des compétences numériques parmi les enseignants étudiants.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2025.

Investissement 1: Infrastructures numériques dans les écoles. L'objectif de cet investissement est de faire passer de 30 % à au moins 90 % le pourcentage d'écoles ayant une entrée numérique complète (conformément aux normes définies en matière de TIC fondées sur la "salle de classe hautement équipée et connectée" (HECC)). Afin de garantir la transparence et un bon rapport qualité-prix lors de l'achat d'équipements numériques pour les écoles, la passation de marchés est coordonnée au niveau central. L'investissement prévoit de maximiser le cycle de vie des équipements numériques afin de réduire les incidences négatives sur l'environnement. Les investissements se répartissent autour des principaux domaines suivants:

- intégration: l'investissement couvre le logiciel ou le matériel des aides compensatoires en faveur des élèves défavorisés.
- compétences pour la transformation numérique: L'investissement couvrira une classe informatique au prorata de 300 étudiants.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 31 décembre 2025.

Investissement 2: Achèvement des infrastructures scolaires. L'investissement vise à supprimer 35 écoles en alternance en Slovaquie, ce qui pourrait contribuer à une meilleure intégration des élèves issus de milieux défavorisés. Cela permettra de créer au moins 4403 capacités. Les investissements peuvent prendre la forme d'une extension des capacités existantes, de la rénovation et de la construction de nouveaux locaux dans 35 écoles qui suivent actuellement les classes en deux tours. La rénovation des bâtiments est subordonnée à la réalisation, en moyenne, d'au moins 30 % d'économies d'énergie primaire.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

A.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre en vue du soutien financier non remboursable

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
1	7 — éducation pour le 21 ^e siècle — Réforme 1: Réforme du contenu éducatif et de la forme — Réforme des programmes et des manuels scolaires	Jalon	Nouveau programme d'études pour toutes les écoles primaires organisées dans le cadre des cycles éducatifs pluriannuels	Approbation du nouveau programme national d'enseignement primaire par le ministre de l'éducation.				TRIMESTRE 1	2023	Un programme intégré pour les écoles primaires (CITE 1 et CITE 2) doit être mis en œuvre au cours des cycles. Les cycles définissent des objectifs d'apprentissage de base pour les domaines plutôt que des contenus détaillés, ce qui permet d'élaborer des programmes d'études au niveau de l'école. La phase de mise en œuvre débutera en septembre 2023, avec l'obligation de transférer toutes les écoles primaires vers un nouveau programme d'ici le 09/2026.
2	7 — éducation pour le 21 ^e siècle — Réforme 1: Réforme du contenu éducatif et de la forme — Réforme des programmes	Cible	Création d'un réseau de centres régionaux de soutien		Nombre	0	40	TRIMESTRE 3	2024	Des centres régionaux de gestion des programmes et de soutien aux écoles pour la mise en œuvre des changements seront mis en place au niveau régional grâce à des activités de mentorat, de conseil et de consultation. Au total, il y aura 40 centres (un centre pour deux comtés) comprenant une équipe d'enseignants, des directeurs d'établissement, d'autres

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
	et des manuels scolaires									spécialistes de la jeunesse et de l'éducation des adultes, des experts du troisième secteur et des experts des facultés préparant les enseignants de la région.
3	7 — éducation pour le 21e siècle — Réforme 1: Réforme du contenu éducatif et de la forme — Réforme des programmes et des manuels scolaires	Cible	Écoles primaires qui mettent en œuvre le nouveau programme (en pourcentage)		%	0	30	TRIMESTRE 4	2025	Au moins 30 % des écoles primaires qui mettent en œuvre le nouveau programme d'études
4	7 — éducation pour le 21e siècle — Réforme 1: Réforme du contenu éducatif et de	Cible	Introduction d'un matura en ligne (examen final pour les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur)		%	23	100	TRIMESTRE 4	2025	Proportion de matura (examen final pour diplômés de l'enseignement secondaire supérieur) sur internet.

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
	la forme — Réforme des programmes et des manuels scolaires									
5	7 — éducation pour le 21 ^e siècle — Réforme 2: Préparer et développer les enseignants à de nouveaux contenus et formes d'enseignement	Jalon	Entrée en vigueur des modifications législatives visant à renforcer la qualité des compétences du personnel enseignant et professionnel et à les motiver à un développement professionnel tout au long de la vie	Entrée en vigueur des modifications apportées à la loi no 138/2019 sur les employés pédagogiques et professionnels, à la loi no 597/2003 Rec., à la loi no 131/2002 sur l'enseignement supérieur et aux décrets no 244/2019 et no 1/2020 du ministère de l'éducation, des sciences, de la recherche et des sports de la République slovaque sur le				TRIMESTRE 1	2023	Les modifications législatives apportent: • Introduction des nouveaux programmes d'études préparant les futurs enseignants, • Une allocation destinée à motiver le personnel enseignant et professionnel à poursuivre un développement professionnel tout au long de la vie; • Réglementation des compétences et de l'éventail des prestataires de services d'attestation, de formation fonctionnelle et d'enseignement des qualifications dans le secteur de l'éducation. • nouveau modèle d'accréditation des programmes de formation au développement professionnel.

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
				système des syndicats d'études de la République slovaque.						
6	7 — éducation pour le 21e siècle — Réforme 2: Préparer et développer les enseignants à de nouveaux contenus et formes d'enseignement	Cible	Pourcentage de personnel pédagogique et professionnel formé, en particulier pour préparer le nouveau programme, l'éducation inclusive et les compétences numériques		%	0	55	TRIMESTRE 4	2023	Au plus tard le 31 décembre 2023, au moins 55 % du personnel pédagogique et professionnel des écoles sera formé.
7	7 — éducation pour le 21e siècle — Investissements 1:	Cible	Augmentation du pourcentage d'écoles disposant d'équipements numériques de base		%	30	90	TRIMESTRE 4	2025	

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
	Infrastructures numériques dans les écoles									
8	7 — éducation pour le 21 ^e siècle — Investissements 2: Achèvement des infrastructures scolaires	Cible	Suppression des écoles en alternance		Nombre	0	35	TRIMESTRE 2	2026	Les opérations en deux tours sont supprimées dans 35 écoles et au moins 4 nouvelles capacités sont créées. Un appel spécifique doit être lancé en faveur d'écoles en alternance afin de construire de nouveaux locaux ou de reconstruire les locaux qui ne sont pas adaptés aux besoins des élèves. Les bâtiments faisant l'objet d'une rénovation contribuent à la transition écologique en réalisant, en moyenne, au moins 30 % des économies d'énergie primaire, devant faire l'objet d'un suivi au moyen de certificats d'économies d'énergie.

ÉLÉMENT 8: Améliorer les performances des universités slovaques

L'objectif principal de ce volet du plan slovaque pour la reprise et la résilience est d'améliorer la qualité des performances des établissements d'enseignement supérieur slovaques. La nouvelle forme de financement des programmes de licence professionnelle sera introduite afin de mieux adapter les programmes d'études aux besoins du marché du travail. Afin d'améliorer la qualité de la science, il est établi une évaluation systémique des performances à l'appui du nouveau système d'accréditation. Ce volet renforce la réforme de la gestion des universités en conférant davantage de pouvoirs au recteur et au conseil d'administration, ainsi qu'en mettant en place un système qui encourage les fusions de l'EES afin de réduire les coûts administratifs et de créer l'effet d'entraînement positif de la diffusion des connaissances entre les entités.

Ce volet comprend cinq réformes et un investissement.

Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait nuire gravement aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques de la DNSH (2021/C58/01).

Le volet contribue à donner suite aux recommandations par pays adressées à la Slovaquie au cours des deux dernières années, sur la nécessité d'améliorer la qualité *et le caractère inclusif de l'éducation à tous les niveaux et de favoriser les compétences*. (Recommandation par pays 2/2019) ainsi que pour *garantir l'égalité d'accès à une éducation de qualité*. (Recommandation par pays 2/2020).

Il existe un lien étroit avec d'autres composantes, en particulier celles liées à la recherche et à l'innovation (volets 9 et 17), à la reconversion professionnelle et à la satisfaction des besoins du marché du travail (volet 10).

A.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme 1: Modification du financement des universités par l'introduction de contrats de performance. Un nouvel instrument — les contrats de performance — sera introduit dans le système juridique afin de soutenir le profilage et la diversification des universités en fonction de leurs atouts spécifiques et de leur potentiel de développement. Les contrats d'exécution doivent être signés par le ministère de l'éducation, des sciences, de la recherche et des sports de la République slovaque (MŠVVaŠ SR) avec des universités publiques. Sur la base d'un accord avec les universités, des objectifs seront fixés, qui feront l'objet d'un suivi selon l'approche U-Multirank (méthodologie unifiée pour réaliser l'évaluation des performances) et seront fondés sur un objectif à long terme dans le domaine des besoins des universités et des pays.

La mise en œuvre de la réforme devrait commencer le 31 décembre 2022 au plus tard et s'achever au plus tard le 31 décembre 2023.

Réforme 2: Introduction d'un système d'évaluation périodique des performances scientifiques. L'objectif de la réforme est d'introduire un système d'évaluation périodique des performances scientifiques des universités. Le ministère élabore, en coopération avec les parties prenantes, une méthode d'évaluation des performances scientifiques et l'introduit dans le système juridique. L'évaluation des performances est organisée par le ministère, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une institution autonome, de sorte que l'évaluation se fonde sur les principes d'indépendance et de transparence. Le jury d'évaluation est composé de chercheurs d'excellence nationaux et étrangers. L'évaluation se fonde sur des systèmes d'évaluation de haute qualité venant de l'étranger, le British Research Excellence Framework (REF) étant la principale source d'inspiration et utilisant des paramètres spécifiques adaptés à la situation des institutions slovaques pour évaluer la qualité des résultats dans le domaine.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2022.

Réforme 3: Une nouvelle approche de l'accréditation de l'enseignement supérieur. L'objectif de la réforme est de définir de nouvelles normes et critères pour l'accréditation des programmes d'études, qui renforcent les conditions de garantie et de mise en œuvre des programmes d'études, améliorent leur qualité et introduisent des processus de contrôle de la qualité à long terme. Un nouveau système exige que les universités associent les étudiants, les parties prenantes externes (en particulier les employeurs) à la conception, au suivi et à l'adaptation des programmes d'études, et que les universités suivent de près les progrès et les besoins des étudiants, le taux de participation des diplômés et la satisfaction globale des étudiants. L'Agence slovaque d'accréditation pour l'enseignement supérieur (SAAVŠ) exerce un contrôle externe sur la mise en œuvre de la présente réglementation. Le SAAVŠ fait également appel aux évaluateurs et praticiens étrangers pour l'évaluation des programmes universitaires. Au moins 90 % des universités devraient demander à vérifier la conformité des systèmes de qualité internes et des programmes d'études avec les normes d'accréditation.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2022.

Réforme 4: Réforme de la gouvernance des universités. La réforme par le biais de la modification de la loi sur l'enseignement supérieur augmentera le pouvoir de recteur et le conseil d'administration afin qu'il reflète mieux les responsabilités et permette une plus grande flexibilité au sein de l'établissement d'enseignement supérieur. La réforme supprimera également les restrictions à la nomination des enseignants et des professeurs (l'exigence actuelle d'une habilitation supplémentaire ou d'une procédure inaugurale et les diplômes de professeur et de professeur), favorisant ainsi l'ouverture de l'environnement universitaire aux candidats professionnels et étrangers. Le recrutement de postes d'encadrement universitaire (recteur, doyen de faculté) est professionnalisé et prend la forme de concours généraux ou d'auditions publiques. En outre, les experts peuvent participer à des concours généraux à durée indéterminée. La loi sur l'enseignement supérieur supprime la condition selon laquelle le personnel occupant des postes de professeur et de professeur doit posséder un diplôme scientifique/pédagogique.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2021.

Réforme 5: Concentration d'excellentes capacités en matière d'éducation et de recherche. L'objectif de la réforme est de promouvoir le rapprochement des universités dans une coopération plus étroite. Plus de 30 universités slovaques disposent de capacités de recherche fragmentées et d'une coopération insuffisante avec les entreprises. Le ministère de l'éducation, des sciences, de la recherche et des sports de la République slovaque (MŠVaŠ SR) approuve une feuille de route pour deux grandes unités d'établissements d'enseignement supérieur, puis pour le groupe suivant d'universités. Une feuille de route concrète conduisant à la mise en place d'un troisième consortium est fournie.

La mise en œuvre de la réforme devrait commencer le 31 décembre 2021 au plus tard et s'achever au plus tard le 30 juin 2026.

Investissement 1: Soutien à l'investissement pour le développement stratégique des universités.

Les investissements étayent principalement la réforme 5 axée sur la fusion du potentiel d'excellence des universités. Les investissements peuvent être canalisés dans le cadre de deux régimes différents. La première qui soutient des projets de développement d'infrastructures de recherche, d'éducation et d'hébergement à forte valeur ajoutée pour la recherche d'excellence, tels que: la mise à niveau des espaces existants ou nouveaux pour la concentration de la recherche et des études doctorales d'excellence, y compris les chercheurs étrangers, la mise à niveau des espaces existants ou nouveaux pour l'enseignement pratique dans des cours de licence professionnels, la suppression des obstacles et la numérisation. Le deuxième programme soutient la gestion de projet sur la base de la feuille de route approuvée. La portée des investissements est déterminée dans le plan lié au processus de regroupement des unités universitaires.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

A.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre en vue du soutien financier non remboursable

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
1	8 — amélioration des performances des établissements d'enseignemen t supérieur slovaques — Réforme 1: Changement dans le financement des universités, y compris l'introduction de contrats de performance	Jalon	Introduction de contrats d'exécution	Conclusion de l'accord global du ministère de l'éducation, des sciences, de la recherche et des sports de la République slovaque (MŠVVaŠ SR) avec les universités				TRIMES TRE 4	2022	Les contrats de performance soutiennent le profilage et la diversification des universités en fonction de leurs atouts, de leur potentiel de développement, de la réduction du nombre de programmes d'études et de la concentration des ressources. L'objectif est, entre autres, d'augmenter la part des programmes d'enseignement supérieur public à vocation professionnelle de 4 % à 10 % au premier trimestre 4 2025.
2	8 — amélioration des performances des établissements d'enseignemen	Cible	Contrats d'exécution signés avec des universités publiques (en pourcentage)	NÉANT	%	0	90	TRIMES TRE 4	2023	Au moins 90 % des contrats d'exécution signés.

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
	t supérieur slovaques — Réforme 1: Changement dans le financement des universités, y compris l'introduction de contrats de performance									
3	8 — amélioration des performances des établissements d'enseigne ment supérieur slovaques — Réforme 2: introduction d'un système d'évaluation périodique des performances scientifiques	Jalon	Définition du système d'évaluation périodique des performances scientifiques introduit par la loi no 172/2005	Entrée en vigueur de la loi no 172/2005 relative à l'évaluation des performances scientifiques et à la méthodologie d'évaluation périodique des performances scientifiques				TRIMES TRE 1	2022	Un système d'évaluation périodique des performances scientifiques des universités, avec la participation d'évaluateurs internationaux, est mis en place pour assurer la diversification des universités en ce qui concerne la qualité de leurs performances scientifiques dans des domaines individuels et l'identification d'équipes de recherche d'excellence dans les différentes universités. L'évaluation sera donc unique pour les universités, mais aussi pour d'autres instituts de recherche (SAV, autres instituts de recherche non professionnels et privés).

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
4	8 — amélioration des performances des établissements d'enseignemen t supérieur slovaques — Réforme 2: introduction d'un système d'évaluation périodique des performances scientifiques	Cible	Nombre d'évaluations réalisées		Nombre	0	20	TRIMES TRE 4	2022	L'objectif concerne toutes les universités publiques.
5	8 — amélioration des performances des établissements d'enseignemen t supérieur slovaques — Réforme 3: une nouvelle approche en matière	Cible	Pourcentage d'universités demandant à vérifier la conformité des systèmes internes de qualité et des programmes d'études avec les normes		%	0	90	TRIMES TRE 4	2022	Au moins 90 % des universités ont demandé une vérification de la conformité de leurs systèmes internes de qualité et de leurs programmes d'études avec les nouvelles normes d'accréditation. Les nouvelles normes d'accréditation renforceront les normes et les conditions de garantie et de mise en œuvre des programmes d'études. Cinq universitaires possédant des résultats scientifiques de haute qualité sont nécessaires à l'accréditation, ainsi qu'à la mise en œuvre d'un système

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
	d'accréditation de l'enseignement supérieur									éducatif de qualité centré sur l'étudiant. Les évaluateurs étrangers sont également systématiquement associés à l'évaluation du respect des normes d'accréditation en matière de qualité de l'enseignement. Des règles plus strictes permettront de réduire le nombre de programmes d'études, d'accroître la diversification et le profilage et d'orienter davantage les étudiants, étant donné que les universités se concentreront sur les programmes dans lesquels elles peuvent dispenser un enseignement de la plus haute qualité.
6	8 — amélioration des performances des établissements d'enseigne- ment supérieur slovaques — Réforme 4: Réforme de la gestion des universités	Jalon	La réforme du système de gestion des établissements d'enseigne- ment supérieur	Entrée en vigueur de la modification de la loi no 131/2002 relative à l'enseignement supérieur,				TRIMES TRE 4	2021	La modification de la loi no 131/2002 relative à l'enseignement supérieur vise à réformer le système de gestion des universités. La modification de la loi sur l'enseignement supérieur renforce les compétences du recteur et du conseil d'administration, dont la composition est réformée, la méthode d'élection du recteur est modifiée, le mécanisme des postes fonctionnels est ouvert et les exigences relatives à l'organisation interne du monde universitaire sont simplifiées, en garantissant l'autonomie scolaire et la liberté scientifique. Le renforcement des compétences du conseil d'administration porte sur les questions de

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
										gouvernance stratégique de l'université, tandis que la participation des représentants de l'État est limitée de telle sorte que le gouvernement central ne soit pas en mesure de prendre le contrôle du conseil d'administration. La liberté académique ne doit en aucun cas être affectée.
7	8 — amélioration des performances des établissements d'enseignemen t supérieur slovaques — Réforme 5: renforcement des excellentes capacités d'enseignemen t et de recherche	Jalon	Commencer à rassembler les universités en unités plus grandes	Une feuille de route approuvée par le ministère de l'éducation, des sciences, de la recherche et des sports de la République slovaque (MŠVaŠ SR) regroupant une feuille de route pour au moins 2 unités universitaires.				TRIMES TRE 4	2021	Une feuille de route de regroupement approuvée pour au moins 2 unités universitaires. La feuille de route établit le calendrier et les différentes étapes conduisant à la mise en relation des établissements d'enseignement supérieur. Le processus de mixage lui-même sera soutenu par des investissements du mécanisme du Fonds pour la relance, ainsi que par des contrats de performance liés aux coûts de transaction directs (comme l'unification des systèmes informatiques), également pour construire de nouvelles capacités d'infrastructure (comme la suppression des doubles emplois et l'unification des sites concernés, il ne sera pas simplement possible de relocaliser les lieux de travail et de construire de nouvelles capacités).

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
8	8 — amélioration des performances des établissements d'enseignemen t supérieur slovaques — Réforme 5: renforcement des excellentes capacités d'enseignemen t et de recherche	Jalon	Achèvement du processus de regroupement des universités par l'intermédiaire de consortiums	Achèvement du processus de connexion formel pour au moins 2 consortiums et achèvement d'une feuille de route concrète conduisant à la mise en place juridiquement contraignante d'un troisième consortium.				TRIMES TRE 2	2026	Processus de connexion formel achevé pour au moins 2 consortiums, confirmé par le nouveau statut de chaque consortium et l'achèvement d'une feuille de route concrète conduisant à la création d'un troisième consortium juridiquement contraignant. Les statuts couvrent les critères suivants par consortium: • harmonisation des systèmes internes de qualité sur la base de procédures et de domaines définis d'un commun accord, • création d'au moins 5 programmes d'études communs dont un au moins est établi dans un domaine d'études dans lequel une ou plusieurs des universités qui proposent le programme commun affichent des performances supérieures à la moyenne dans le système d'évaluation des performances scientifiques. • introduction de parcours d'études flexibles permettant aux étudiants de suivre des cours dans toutes les universités du consortium. • les unités de recherche sont réunies

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
										pour mener des projets de recherche communs et l'organisme ou les organismes qui en résultent sont entrés en service. - le partage de locaux et de salles de cours spécifiques, ainsi que, pour les universités qui en disposent, les laboratoires, - intégration des systèmes de bibliothèque, d'édition et d'informatique.
9	8 — amélioration des performances des établissements d'enseignemen t supérieur slovaques — Investissement 1: soutien au développemen t stratégique des universités	Jalon	Au moins 2 appels ont été lancés pour soutenir le développemen t stratégique des universités	Attribution des marchés à la suite des appels				TRIMES TRE 3	2023	2 les appels à soutenir le développement stratégique des universités, tel que décrit dans la réforme 5, prévoient: a) Le sous-programme de développement universitaire soutient des projets d'infrastructure pour le développement d'infrastructures de recherche, d'éducation et d'hébergement à forte valeur ajoutée pour une recherche d'excellence et une internationalisation: par exemple, la mise à niveau d'espaces existants ou nouveaux pour la concentration d'excellents travaux de recherche et d'études doctorales, y compris des chercheurs étrangers, la mise à niveau d'espaces existants ou nouveaux pour l'enseignement pratique dans des cours de

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
										licence professionnelle, la modernisation des locaux existants ou nouveaux pour les installations intérieures, la désolarisation et la numérisation moderne des bâtiments. b) Le programme de développement universitaire soutient la gestion de projets et les investissements induits en réunissant les universités. Une fois la feuille de route approuvée, et en fonction de sa faisabilité et de son ambition, ainsi que de la justification des investissements nécessaires et de leur pérennité, elle comprend un plan d'investissement lié au processus de regroupement des unités universitaires.
10	8 — amélioration des performances des établissements d'enseignement supérieur slovaques — Investissement 1: soutien au développement stratégique des universités	Cible	réfection de la zone universitaire et des dortoirs		Nombre	0	126 826	TRIMESTRE 2	2026	L'objectif est de 140 918 m² mais une surface universitaire d'au moins 126 826 m² doit être modernisée ou reconstruite, y compris des dortoirs dans les universités. Les bâtiments faisant l'objet d'une rénovation contribuent à la transition écologique en réalisant, en moyenne, au moins 30 % des économies d'énergie primaire, devant faire l'objet d'un suivi au moyen de certificats d'économies d'énergie.

ÉLÉMENT 9: Une gestion plus efficace et un renforcement du financement de la R &I;

Ce volet du plan slovaque pour la reprise et la résilience remédie à d'importants goulets d'étranglement structurels dans l'écosystème slovaque de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI), tels que la fragmentation de la gouvernance en matière de RDI, l'insuffisance de la coopération entre le secteur privé et le monde universitaire, l'internationalisation et le financement de la RDI. L'objectif à plus long terme est de stimuler la participation privée à la RDI par une augmentation des dépenses privées de R &D.

Ce volet vise à renforcer les performances en matière de RDI et le potentiel d'innovation, qui sont une condition préalable nécessaire à une croissance économique compétitive et durable. Les mesures proposées sont axées sur le renforcement de la gouvernance en matière de RDI, la coordination globale, l'impact et l'efficacité des investissements en RDI, ainsi que sur la promotion de la coopération public-privé et de l'investissement privé. Les mesures soutiennent l'excellence et l'internationalisation de la recherche, ainsi que l'attraction et la rétention des talents dans le domaine de la science et de l'innovation. L'objectif des programmes d'investissement est de générer de nouveaux projets de RDI dans un secteur clé de l'économie, dotés d'un potentiel de transformation, afin de soutenir la création d'emplois à plus forte valeur ajoutée et de stimuler la croissance de l'écosystème d'innovation aux niveaux national et régional.

Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait nuire gravement aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques de la DNSH (2021/C58/01).

Ce volet se compose de 2 réformes et de 6 investissements, qui sont étroitement liés. Les réformes en matière de RDI sont conçues pour être une condition préalable à une absorption efficace et efficace des investissements.

Tous les programmes d'investissement respectent les principes DNSH qui exigent des investissements neutres sur le plan technologique au niveau des applications et excluent les domaines potentiellement préjudiciables tels que les combustibles fossiles, y compris l'utilisation en aval. Le lancement de tous les appels à propositions concurrentiels comprend des critères d'éligibilité garantissant que les projets sélectionnés respectent les principes DNSH par l'utilisation d'une liste d'exclusion et l'exigence de conformité avec la législation environnementale de l'UE et nationale applicable.

Les investissements et les réformes contribuent aux recommandations par pays adressées à la Slovaquie au cours des deux dernières années, à la nécessité de "concentrer la politique d'investissement sur la recherche et l'innovation" (recommandations par pays 2/2019), de "concentrer les investissements sur la transition écologique et numérique" (Recommandation3/2020) et de "renforcer la coordination et l'élaboration des politiques" (recommandations par pays 4/2020).

A.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme 1: Réforme de la gouvernance, évaluation et soutien dans les domaines de la science, de la recherche et de l'innovation.

La réforme se concentre sur la modification de la législation pertinente en matière de RDI, qui vise à améliorer la structure de gouvernance de la RDI, à renforcer et à professionnaliser la coordination interministérielle des politiques de RDI. La nouvelle structure de gouvernance sera composée du gouvernement slovaque, du Conseil gouvernemental pour la science, la technologie et l'innovation et du secrétariat créé sous l'autorité du bureau du gouvernement. La réforme repose sur 5 piliers: i) une solide stratégie gouvernementale et une coordination excessive, ii) des normes transversales efficaces pour les instruments de soutien, iii) la consolidation des agences de subventions et le

renforcement de leur expertise, iv) l'application des principes de bonne gouvernance et d'efficacité et v) un système unifié d'évaluation institutionnelle et de financement institutionnel en matière de RDI.

La révision de la législation (loi no 172/2005) est proposée par le ministère de l'éducation, des sciences, de la recherche et des sports et entre en vigueur au plus tard le 31 mars 2022. La réforme comprend l'adoption d'une nouvelle stratégie nationale en matière de RDI afin de fournir une orientation stratégique, des objectifs et des outils à appliquer à tous les types de soutien public, y compris les fonds nationaux et de l'UE, de manière cohérente et complémentaire. Le gouvernement adopte la stratégie au plus tard le 30 septembre 2022. Afin de réduire au minimum les inefficacités, les principes de bonne gouvernance et d'efficacité du financement se traduisent par une méthode d'application ex ante des investissements en RDI. La nouvelle stratégie et les nouvelles mesures en matière de RDI tiennent compte de la stratégie révisée de spécialisation intelligente visant à favoriser la concentration thématique, ainsi que des recommandations d'études récentes telles que l'OCDE visant à améliorer la mise en œuvre des investissements dans la RDI et des "enseignements tirés" des périodes de programmation de la politique de cohésion. Le processus d'évaluation est réformé afin d'accroître le recours à un panel et à des évaluateurs étrangers, et les procédures administratives sont progressivement rationalisées.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 30 septembre 2022.

Réforme 2: Réforme de l'organisation et du financement des instituts de recherche, en particulier de l'Académie slovaque des sciences.

La réforme vise à achever la transformation de l'Académie slovaque des sciences (SAS) en organisme public afin de stimuler le financement multisource et la coopération avec le secteur privé. La réforme sera rendue possible par une révision des deux actes législatifs (loi no 133/2002 sur le SAS et loi no 243/2017 sur les organismes publics de recherche) proposée par le ministère de l'éducation, des sciences, de la recherche et des sports. Il permettra au SAS de nouer des relations d'affaires et de propriété liées à la RDI en protégeant pleinement les droits de propriété intellectuelle et les gains financiers.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2021.

Investissement 1: Promouvoir la coopération internationale et la participation aux projets d'Horizon Europe et de l'EIT.

La participation à la coopération internationale, comme les programmes-cadres de l'UE pour les infrastructures de recherche et d'innovation, est très faible et la Slovaquie occupe actuellement la^{24e} place dans l'UE en ce qui concerne les financements de l'UE provenant d'Horizon 2020. L'objectif de l'investissement est de permettre une plus grande participation des institutions, des chercheurs et des entreprises slovaques à des projets de pointe de l'Espace européen de la recherche (EER). Au moins trois appels à projets sont lancés pour les programmes suivants:

- Projets attribués par le "label d'excellence"/projets seuil (tels que les bourses post-doctorales Marie Skłodowska-Curie, la formation d'équipes, le programme du Conseil européen de la recherche avec évaluation A lors du deuxième cycle).
- Projets participant au programme du Conseil européen de l'innovation avec le prix "label d'excellence".
- "L'octroi de subventions correspondantes à des instituts de recherche ou à des entreprises afin de mobiliser les ressources générées dans le cadre d'Horizon 2020/Horizon Europe.
- Soutien sous forme de subventions pour la préparation des demandes Horizon Europe.

L'approche globale consiste à soutenir des projets de haute qualité, qui reçoivent une note très élevée dans les programmes de l'EER, mais qui ne bénéficient d'aucun financement. L'investissement devrait déboucher sur au moins 48 candidatures et projets participants aux programmes Horizon Europe.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

Investissement 2: Soutenir la coopération entre les entreprises, le monde universitaire et LES organisations de R &D;

L'investissement vise à mobiliser la participation privée à la RDI et à accroître la part des entreprises innovantes, en particulier dans le domaine de l'innovation numérique. Il soutient un rôle plus large du secteur privé, le renforcement des capacités et la mise en réseau avec les organismes de recherche. Au moins quatre appels sont lancés pour les programmes suivants:

- Les "subventions correspondantes" accordées aux instituts de recherche afin de mobiliser des ressources provenant du secteur privé dans le cadre de la collaboration dans le domaine de la recherche. Ce programme encourage les organismes universitaires et de recherche à rechercher davantage de partenariats privés.
- Régimes d'aide "coupons" — faciliter le transfert de connaissances, de technologies et d'innovation et renforcer la coopération avec les entreprises. Deux types de systèmes de bons sont proposés: i) chèque d'innovation (y compris les activités en matière de brevets) — pour stimuler la coopération des PME avec les organismes de recherche ou avec les municipalités; ii) coupon numérique — afin de stimuler la numérisation des services et des processus pour les PME et les entreprises.
- La mesure consistant à créer au moins deux "consortiums de transformation et d'innovation" vise à générer de nouvelles activités de RDI dans des secteurs clés de l'économie présentant le plus grand potentiel d'innovation.

Sur l'objectif global consistant à soutenir 3 projets, au moins 931 projets de coopération entre entreprises, universités et organisations de R &D, ainsi que des chèques sont soutenus.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

Investissement 3: Excellence scientifique.

Le taux d'internationalisation de l'environnement de la recherche est très faible, seuls 2 % du personnel universitaire venant de l'étranger. L'investissement vise à créer un environnement concurrentiel au niveau international pour les meilleurs scientifiques, tant en termes de salaires que de disponibilité de programmes de recherche attrayants. Au moins 6 appels sont lancés pour les programmes suivants:

- Bourses pour chercheurs d'excellence à différents stades de carrière R1 à R4 (R1-chercheurs de première phase, chercheurs reconnus R2, R3 chercheurs établis, R4-chercheurs chefs de file).
- Bourses de recherche "en phase de démarrage". Le programme vise à donner aux jeunes chercheurs la possibilité de lancer des recherches dans leur propre domaine.
- L' "amorçage" du capital complète les régimes existants visant à financer les dépenses en capital liées à des projets de recherche.
- Les appels spécifiques pour de grands projets de recherche soutiennent des équipes d'excellence dans des domaines de RDI définis de manière stratégique et renforcent le capital humain de la RDI. Au moins 15 projets de recherche de haute qualité devraient être sélectionnés et achevés.

Sur l'objectif global consistant à soutenir 1 060 chercheurs d'excellence, au moins 1 chercheurs d'excellence bénéficient d'un soutien au titre de différents programmes.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 31 mars 2026.

Investissement 4: La recherche et l'innovation pour décarboner l'économie.

Le régime d'investissement vise à améliorer les synergies en matière de RDI entre les niveaux national et de l'UE. Des appels thématiques sont lancés pour soutenir la transition écologique ainsi que la résilience et l'adaptation au changement climatique, conformément aux thèmes attendus dans les priorités thématiques d'Horizon Europe, tels que l'énergie sans carbone, l'électrification, l'hydrogène, les technologies des batteries et les carburants de substitution, les procédés et matériaux industriels à faibles émissions et la bioéconomie. L'accent sera mis sur l'ensemble du cycle de recherche et d'innovation (niveau de maturité technologique 1-9), avec une dotation la plus élevée destinée à des projets de démonstration et des niveaux de maturité technologique (TRL) plus avancés. Sur l'objectif global consistant à mener à bien 30 projets, au moins 27 projets seront achevés dans le cadre des appels au 30 juin 2026.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

Investissement 5: La recherche et l'innovation pour la numérisation de l'économie.

L'investissement vise à soutenir la transition vers l'économie numérique. Les programmes thématiques (tels que les appels axés sur la demande et/ou les instruments financiers) qui seront lancés en 2022 seront orientés vers des thèmes prévus dans les priorités thématiques d'Horizon Europe, tels que les technologies numériques et industrielles clés, l'internet des objets, l'intelligence artificielle et la robotique, et couvriront l'ensemble du cycle de recherche et d'innovation (niveaux de maturité technologique 1-9). Sur l'objectif global consistant à mener à bien 155 projets, au moins 140 projets étaient achevés dans le cadre des programmes au 30 juin 2026.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

Investissement 6: Instruments financiers destinés à soutenir l'innovation.

L'investissement vise à accroître considérablement la part des entreprises innovantes et à investir dans des entreprises à fort potentiel technologique et innovant. L'investissement en capital couvre un stade précoce (phase d'amorçage) ainsi que la phase de croissance (tels que les fonds de capital-risque) du cycle de vie des entreprises et est mis en œuvre par des intermédiaires financiers.

Pour se conformer aux orientations techniques "Ne pas causer de préjudice important" (2021/C58/01), les stratégies d'investissement décrivant l'utilisation des instruments financiers exigent l'application des orientations techniques de la Commission sur la liste d'exclusion et le respect de la législation environnementale nationale et de l'UE. La stratégie d'investissement, y compris les exigences visant à "ne pas causer de préjudice important", est dûment prise en compte dans un accord contractuel entre les autorités slovaques et les partenaires chargés de la mise en œuvre/les intermédiaires financiers.

Sur l'objectif global de soutien à 40 entreprises, au moins 36 sont soutenues par des instruments financiers sous la forme d'intrants en capital au 30 juin 2026.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

A.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre en vue du soutien financier non remboursable

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objetif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
1	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Réforme 1: Réforme de la gouvernance, de l'évaluation et du soutien dans les domaines de la science, de la recherche et de l'innovation	Jalon	Réforme de la gouvernance et soutien à la recherche, au développement et à l'innovation.	Entrée en vigueur de la modification de la loi 172/2005				TRIMESTRE 1	2022	La modification de la loi renforce le rôle de coordination de la nouvelle structure de gouvernance pour la recherche, le développement et l'innovation (par exemple, la définition du rôle du Conseil des sciences, de la technologie et de l'innovation du gouvernement slovaque et de son secrétariat placé sous la direction du gouvernement). La loi régit différents types d'aides publiques afin d'assurer la coordination et la cohérence des interventions publiques. Il permettra l'intégration progressive des processus et l'évaluation par des experts des projets de développement rural, ainsi que la simplification et la normalisation des processus d'évaluation des projets de développement rural par les agences.
2	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Réforme 1:	Jalon	Conception de la stratégie nationale globale en matière de RDI	Adoption de la stratégie nationale de RDI par le gouvernement				TRIMESTRE 3	2022	Le gouvernement approuve la stratégie nationale pour la recherche, le développement et l'innovation (RDI), qui deviendra un document global pour tout financement public de la RDI d'ici à 2030. Il se penchera sur les expériences passées et offrira le cadre horizontal permettant d'intégrer les stratégies

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
	Réforme de la gouvernance, de l'évaluation et du soutien dans les domaines de la science, de la recherche et de l'innovation									existantes (telles que la stratégie de spécialisation intelligente). Il fournit un cadre stratégique et des orientations pour la politique de RDI, définit des objectifs et des mesures pour les atteindre.
3	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Réforme 2: Réforme de l'organisation et du financement des instituts de recherche non professionnels, en particulier de l'Académie slovaque des sciences	Jalon	Réforme de l'Académie slovaque des sciences (SaS)	Entrée en vigueur d'une modification de la loi no 133/2002 sur SAS et d'une modification de la loi no 243/2017 relative à l'établissement public de recherche				TRIMESTRE 4	2021	Entrée en vigueur des modifications apportées aux lois, qui transformeront l'Académie slovaque des sciences (SAS) en institution publique permettant un financement multisource, y compris par le secteur privé, tout en assurant une protection totale de la propriété intellectuelle et de la rentabilité financière.
4	19 — gouvernance plus efficace et	Jalon	Lancement d'appels à projets visant à	Lancement d'appels à projets visant			3	TRIMESTRE 4	2022	Au moins trois appels à projets sont lancés pour soutenir la participation des acteurs slovaques au programme Horizon Europe dans

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
	renforcement du financement de la RDI — Investissement 1: Promouvoir la coopération internationale et la participation aux projets d'Horizon Europe et de l'EIT		soutenir la participation d'acteurs slovaques à Horizon Europe	à soutenir la participation d'acteurs slovaques à Horizon Europe						le cadre des programmes suivants: • Régime de soutien à la préparation des demandes pour Horizon Europe • Régime de soutien aux projets ayant obtenu un label d'excellence ou un score élevé • "subventions complémentaires" pour des projets réussis en H2020/Horizon Europe
5	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Investissement 1: Promouvoir la coopération internationale et la participation aux projets d'Horizon Europe et de l'EIT	Cible	Nombre de candidatures et de projets soutenus dans le cadre d'appels visant à accroître la participation et à soutenir les établissements et les chercheurs réussis dans le cadre des appels au titre d' "Horizon Europe"		Nombre de projets	0	765	TRIMESTRE 2	2026	Sur l'objectif global consistant à soutenir 770 projets, au moins 765 projets bénéficient d'un soutien au titre des appels visant à accroître la participation au programme Horizon Europe. L'investissement devrait se traduire par: • au moins 48 candidatures et projets participant au programme Horizon Europe • au moins 717 subventions destinées à soutenir la préparation des demandes de projets;

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
6	9 — Gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Investissement 2: Soutien à la coopération entre les entreprises, les universités et les organisations de développement rural	Jalon	Lancement d'appels à projets visant à soutenir la coopération entre les entreprises, les universités et les organisations de R &D;	Lancement d'appels à projets pour soutenir la coopération entre les entreprises, les universités et les organisations de R &D;			4	TRIMESTRE 4	2022	Au moins quatre appels à projets sont lancés conformément au principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" afin de soutenir la coopération entre les entreprises, les universités et les organisations de R &D de soutenir les systèmes de chèques: • Des subventions "complémentaires" accordées aux instituts de recherche afin de mobiliser des ressources du secteur privé dans le cadre de la collaboration dans le domaine de la recherche. • mise en place de consortiums "transformateurs et innovants" • Les régimes d'aide aux bons, qui comprennent des chèques innovation et des chèques numériques.
7	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Investissement 2: Soutien à la coopération entre les entreprises, les universités et les organisations de	Cible	Nombre de projets collaboratifs et de chèques soutenus		Nombre de projets	0	1 770	TRIMESTRE 4	2024	Sur l'objectif global de soutien à 1 966 projets, au moins 1 770 projets de coopération entre entreprises, universités et organisations de R &D, ainsi que des chèques sont soutenus. L'investissement devrait se traduire par: • Mise en place d'au moins 2 consortiums "transformateurs et innovants" • 1 316 projets collaboratifs soutenus dans le cadre de subventions correspondantes • 250 bons innovants et 400 bons numériques sont fournis

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
	développement rural									
8	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Investissement 2: Soutien à la coopération entre les entreprises, les universités et les organisations de développement rural	Cible	Nombre de projets collaboratifs et de chèques soutenus		Nombre de projets	1 770	3 538	TRIMESTRE 2	2026	Sur l'objectif global de soutien à 3 931 projets, au moins 3 538 projets de coopération entre entreprises, universités et organisations de R &D, ainsi que des chèques sont soutenus: L'investissement devrait se traduire par: • au moins 2 consortiums "transformateurs et innovants" sont opérationnels • 2 631 projets collaboratifs soutenus dans le cadre de subventions correspondantes • 500 chèques innovants et 800 chèques numériques sont livrés et complétés
9	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Investissement 3: Science d'excellence	Jalon	Lancement d'appels pour soutenir les chercheurs d'excellence	Lancement d'appels à projets pour soutenir des chercheurs d'excellence			6	TRIMESTRE 4	2022	Au moins six appels à projets sont lancés pour soutenir les chercheurs d'excellence conformément au principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" dans le cadre des programmes suivants: • bourses pour chercheurs de première phase — R1 • bourses pour chercheurs reconnus — R2 • bourses pour chercheurs établis — R3 • bourses pour chercheurs de premier plan — R4

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
										• Grands projets pour chercheurs d'excellence • Subventions de recherche "en phase de démarrage" • Renforcement des capitaux pour les régimes d'aide à la R &D;
10	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Investissement 3: Science d'excellence	Cible	Nombre de chercheurs d'excellence bénéficiant d'un soutien		Nombre de chercheurs	0	650	TRIMESTRE 1	2024	Sur l'objectif global de soutien à 715 chercheurs, au moins 650 chercheurs d'excellence bénéficient d'un soutien au titre des appels. L'investissement devrait se traduire par: • Sélection de 15 grandes bourses pour des équipes de chercheurs d'excellence Soutien: • 425 bourses pour chercheurs aux différents stades de carrière (R1-R4) • 200 bourses de recherche "en début de carrière" pour les jeunes chercheurs • 90 projets faisant l'objet d'un renforcement du capital
11	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Investissement 3:	Cible	Nombre de chercheurs d'excellence bénéficiant d'un soutien		Nombre de chercheurs	650	1 000	TRIMESTRE 1	2026	Sur l'objectif global de soutien à 1 060 chercheurs, au moins 1 000 chercheurs d'excellence bénéficient d'un soutien au titre des appels L'investissement devrait se traduire par: • 425 bourses pour chercheurs aux différents stades de carrière (R1-R4)

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
	Science d'excellence									• 500 bourses de recherche "en début de carrière" pour les jeunes chercheurs • 120 projets faisant l'objet d'un renforcement du capital • 15 subventions importantes en faveur de chercheurs d'excellence sont mises en œuvre
12	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Investissement 4: La recherche et l'innovation pour décarboner l'économie	Jalon	Lancement d'appels pour des projets thématiques axés sur la demande visant à relever les défis de la transition écologique	Lancement d'appels pour des projets thématiques axés sur la demande visant à relever les défis de la transition écologique			2	TRIMESTRE 4	2022	Au moins deux appels thématiques pour des projets axés sur la demande sont lancés conformément au principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" pour relever les défis de la transition écologique, de la décarbonation ainsi que de la résilience et de l'adaptation au changement climatique. Le soutien est axé sur des thèmes qui sont prévus dans les priorités thématiques d'Horizon Europe, tels que: • Énergie sans carbone • électrification • Hydrogène, technologies de batteries et carburants de substitution • Procédés et matériaux industriels à faibles émissions • Bioéconomie, agriculture durable et sylviculture. Les appels à projets couvrent cumulativement l'ensemble du cycle de recherche et d'innovation (niveaux de maturité technologique 1-9).

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
13	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Investissement 4: La recherche et l'innovation pour décarboner l'économie	Cible	Nombre de projets sélectionnés pour relever les défis de la transition écologique		Nombre de projets	0	27	TRIMESTRE 4	2024	Parmi l'objectif global consistant à sélectionner 30 projets, au moins 27 projets sont sélectionnés dans le cadre des appels visant à relever les défis de la transition écologique et de la décarbonation. Les projets doivent être approuvés en différentes phases des niveaux de maturité technologique (TRL -1-9).
14	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Investissement 4: La recherche et l'innovation pour décarboner l'économie	Cible	Nombre de projets visant à relever les défis de la transition écologique, qui sont achevés		Nombre de projets	0	27	TRIMESTRE 2	2026	Sur l'objectif global consistant à mener à bien 30 projets, au moins 27 projets, sélectionnés dans le cadre des appels, sont achevés.
15	9 — gouvernance plus efficace et	Jalon	Lancement d'appels à projets	Lancement d'appels à projets			2	TRIMESTRE 4	2022	Au moins deux programmes thématiques (tels que des appels axés sur la demande et/ou des instruments financiers) pour des projets seront

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objetif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
	renforcement du financement de la RDI — Investissement 5: Recherche et innovation pour la numérisation de l'économie		thématiques axés sur la demande pour relever les défis de la transition numérique	thématiques axés sur la demande pour relever les défis de la transition numérique						lancés conformément au principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" pour relever les défis de la transformation numérique et contribuer à la réalisation des ambitions de la Commission en matière d'autonomie numérique. Le soutien est axé sur des thèmes conformes aux priorités thématiques d'Horizon Europe, tels que: • Les technologies numériques clés (telles que la cybersécurité; technologies quantiques pour la cybersécurité, les capteurs et l'internet des objets; microélectronique et composants électroniques et solutions en nuage) • Intelligence artificielle et robotique Les programmes pour les projets couvrent cumulativement l'ensemble du cycle de recherche et d'innovation (niveau de maturité technologique 1-9).
16	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Investissement 5: Recherche et innovation pour	Cible	Nombre de projets de RDI sélectionnés dans le cadre des appels visant à relever les défis de la transformation numérique.		Nombre de projets	0	140	TRIMESTRE 4	2024	Sur l'objectif global consistant à sélectionner 155 projets, au moins 140 projets sont sélectionnés dans le cadre des programmes thématiques (tels que les appels axés sur la demande et/ou les instruments financiers) pour des projets thématiques visant à relever les défis de la transformation numérique à différents niveaux de maturité technologique (TRL 1-9).

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
	la numérisation de l'économie									
17	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Investissement 5: Recherche et innovation pour la numérisation de l'économie	Cible	Nombre de projets de RDI visant à relever les défis de la transformation numérique, qui sont achevés		Nombre de projets	0	140	TRIMESTRE 2	2026	Sur l'objectif global consistant à mener à bien 155 projets, au moins 140 projets sélectionnés dans le cadre des programmes thématiques (tels que les appels axés sur la demande et/ou les instruments financiers) sont achevés.
18	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Investissement 6: Instruments financiers destinés à soutenir l'innovation	Jalon	Lancement et mise en œuvre d'instruments financiers pour soutenir l'innovation	Lancement de la phase d'investissement des instruments financiers pour soutenir l'innovation conformément à la stratégie d'investissement			2	TRIMESTRE 4	2023	Au moins deux instruments financiers sont lancés au cours de la phase d'investissement conformément à une stratégie d'investissement/un accord contractuel, qui respectent les principes "Ne pas causer de préjudice important" (2021/C58/01), qui exigent des critères d'exclusion de l'investissement et le respect de la législation environnementale de l'UE et nationale applicable. Les aspects DNSH seront dûment pris en compte dans l'accord contractuel entre les

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
										autorités slovaques et les partenaires/intermédiaires financiers chargés de la mise en œuvre. Les instruments financiers soutiennent l'innovation dans les entreprises et comprennent les régimes suivants: • Apport de capital au début du cycle de vie des entreprises • Apport en capital des entreprises en phase de croissance
19	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Investissement 6: Instruments financiers destinés à soutenir l'innovation	Cible	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien au moyen d'instruments financiers		Nombre de compagnies	0	36	TRIMESTRE 2	2026	Sur l'objectif global consistant à soutenir 40 entreprises, au moins 36, sont soutenues par des instruments financiers sous la forme d'intrants en capital.

ÉLÉMENT 10: Attirer et retenir les talents

L'objectif de ce volet du plan slovaque pour la reprise et la résilience est d'élaborer des politiques efficaces pour promouvoir la mobilité des étudiants et de la main-d'œuvre, de motiver activement les experts étrangers hautement qualifiés (y compris les ressortissants slovaques), les étudiants et les entrepreneurs à s'établir en Slovaquie. L'objectif de ces mesures est d'attirer et de conserver le capital humain essentiel au développement économique de la Slovaquie. L'ambition des autorités est d'augmenter, sur une période de cinq ans, la part des ressortissants étrangers hautement qualifiés dans la main-d'œuvre de 0,5 % à 1 % et de rehausser le solde des étudiants sortants et entrants dans les établissements d'enseignement supérieur slovaques.

Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait nuire gravement aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques de la DNSH (2021/C58/01).

Les mesures relevant de ce volet contribuent à donner suite aux recommandations par pays adressées à la Slovaquie, notamment en ce qui concerne "l'amélioration de la qualité et du caractère inclusif de l'éducation à tous les niveaux et la promotion des compétences" et "la promotion de l'intégration des groupes défavorisés" (recommandations par pays no 2, 2019), ainsi que la "résilience du système de santé dans les domaines du personnel de santé" (recommandation par pays no 1, 2020).

A.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme 1: Réforme de la législation en matière de résidence et de travail

Les procédures de permis de travail et de séjour applicables en Slovaquie sont généralement exigeantes tant pour le travailleur que pour l'entreprise et ont tendance à être longues. Cette réforme vise à raccourcir et à simplifier considérablement ces procédures pour les ressortissants de pays tiers hautement qualifiés, y compris les membres de leur famille.

La réforme utilisera le système accéléré de visas nationaux (D) existant dans l'intérêt du pays, en l'ouvrant à une nouvelle catégorie de ressortissants de pays tiers hautement qualifiés à la recherche d'un emploi. Cette catégorie de travailleurs est exemptée de l'obligation de prouver avoir un emploi garanti avant d'entrer dans le pays et est autorisée à commencer à travailler avec un visa national (D) immédiatement après avoir trouvé un emploi. La compatibilité avec la révision de la directive "carte bleue" doit être assurée.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 mars 2022.

Réforme 2: Simplification du régime de reconnaissance des qualifications et des qualifications professionnelles pour l'exercice de professions réglementées

Cette réforme simplifiera la reconnaissance des diplômes par les travailleurs étrangers afin de faciliter leur établissement en Slovaquie.

Pour les pays ayant conclu un accord bilatéral de reconnaissance des qualifications, les candidats sont exemptés de l'obligation de fournir une attestation d'accréditation de l'université pour dispenser l'enseignement en question. En outre, la capacité du Centre pour la reconnaissance de la reconnaissance éducative sera renforcée afin d'accélérer le processus de reconnaissance des qualifications pour tous les pays.

Pour les titres de médecin, la réforme:

- réduire de trois mois à un mois les délais de reconnaissance des diplômes énumérés à l'annexe 3 de la loi sur les prestataires de soins de santé. La reconnaissance automatique des spécialisations coordonnées des médecins et des dentistes au niveau de l'UE;
- réduire de trois mois à deux mois les délais de reconnaissance des diplômes ne figurant pas à l'annexe 3 de l'acte relatif aux prestataires de soins de santé délivrés par les autorités compétentes en vertu de la législation des États membres;
- réduire de trois mois à deux mois les délais de reconnaissance des diplômes délivrés par les autorités compétentes en vertu de la législation de pays tiers. Adapter les délais de reconnaissance des diplômes délivrés dans un autre pays de quatre mois à deux mois;
- étendre l'institution de stages temporaires au-delà de la période de crise actuelle, en modifiant l'article 30 bis de la loi sur les prestataires de soins de santé.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 mars 2022.

Investissement 1: Outils de soutien et aide aux rapatriés, aux travailleurs hautement qualifiés issus de pays tiers et aux membres de leur famille, ainsi qu'aux étudiants étrangers de l'enseignement supérieur qui étudient en Slovaquie

Cet investissement vise à faciliter l'intégration des travailleurs hautement qualifiés, des rapatriés de l'étranger et des membres de leur famille.

L'investissement soutient des programmes d'intégration destinés à des groupes cibles d'étudiants étrangers, de travailleurs hautement qualifiés, de membres de leur famille et de rapatriés de l'étranger, y compris par le financement de projets. Un document conceptuel pour la mise en place de "guichets uniques" sera élaboré, à la suite duquel trois nouveaux centres de "guichet unique" seront mis en place.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 31 décembre 2024.

Investissement 2: Renforcer les relations avec la diaspora, soutenir les initiatives citoyennes

L'objectif de cette mesure est de renforcer les relations avec les Slovaques à l'étranger, y compris les membres de la nouvelle diaspora, d'accroître la probabilité de leur retour chez eux et d'utiliser leur savoir-faire pour moderniser la Slovaquie. L'objectif n'est pas d'entraver la circulation des travailleurs hautement qualifiés, mais plutôt de promouvoir la "circulation des cerveaux".

L'investissement soutient la promotion des possibilités de carrière en Slovaquie, y compris par l'intermédiaire de plateformes numériques contenant des informations pertinentes pour le retour chez soi. Il soutient également les activités d'initiatives non gouvernementales ayant une expérience dans ce domaine et les partenariats entre initiatives gouvernementales et non gouvernementales.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 31 mars 2026.

Investissement 3: Bourses pour étudiants talentueux nationaux et étrangers

Le programme de bourses soutient financièrement les étudiants talentueux répartis en trois groupes:

- (a) les diplômés slovaques les plus talentueux — mesurés par leur diplôme de l'enseignement supérieur, en mettant l'accent sur les spécialisations plus nombreuses à quitter la Slovaquie (mathématiques, langues étrangères);

- (b) les étudiants les plus talentueux de l'étranger, mesurés par des tests internationaux normalisés;
- (c) les étudiants issus de milieux socialement et économiquement défavorisés ou appartenant à des groupes défavorisés spécifiques (tels que les orphelins, les enfants placés dans des centres pour enfants et des familles), mesurés par leur diplôme de l'enseignement supérieur.

Le programme prévoit une bourse pour les étudiants sélectionnés au cours des trois premières années de la licence. Une incitation financière pour les universités accueillant les étudiants est versée, qu'elles peuvent utiliser pour soutenir les étudiants d'excellence du deuxième cycle ou pour des programmes d'intégration et de développement de carrière pour les étudiants d'excellence nationaux ou étrangers.

Le programme sera opérationnel au cours de la période 2022-2027 (c'est-à-dire les bourses d'études jusqu'en 2029). Le plan pour la reprise et la résilience soutient les étudiants entrant entre 2022 et 2024, tandis que d'autres sources de financement sont utilisées dans la mesure où ce soutien est fourni au moins jusqu'à la fin de 2027.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 31 décembre 2024.

Investissement 4: Promouvoir l'internationalisation dans l'environnement universitaire

L'objectif de cet investissement est de soutenir l'internationalisation des universités et des instituts de recherche en Slovaquie.

Le gouvernement adopte une stratégie pour l'internationalisation des universités, qui comprend un soutien aux programmes universitaires communs, des mesures visant à attirer les étudiants et les universitaires étrangers et la mise en œuvre des principes de la stratégie en matière de ressources humaines pour la recherche (HRS4R).

L'investissement soutient:

- des mesures systémiques telles que des audits de qualité et des programmes de soutien au développement universitaire fondés sur les résultats d'audit;
- promotion de l'enseignement supérieur et des sciences slovaques à l'étranger et soutien à la mise en réseau internationale des universités slovaques.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 31 mars 2026.

A.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre en vue du soutien financier non remboursable

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestre	Année	
1	10 — attirer et retenir les talents — Réforme 1: Réforme de la législation en matière de résidence et de travail	Jalon	Schéma définissant une nouvelle catégorie de demandeurs de visa national (D).	Adoption du dispositif au moyen d'une résolution du gouvernement et entrée en vigueur.				TRIMEST RE 1	2022	Adoption d'un système définissant la catégorie des demandeurs de visa national (D) dans l'intérêt de la République slovaque La nouvelle catégorie de visas qui couvre les ressortissants de pays tiers hautement qualifiés à la recherche d'un emploi exemptés de l'obligation de prouver un emploi garanti avant d'entrer en Slovaquie est introduite. Les personnes doivent pouvoir commencer immédiatement à travailler sur un visa national (D). La mesure concerne des catégories telles que les diplômés d'universités de premier plan au niveau mondial (quel que soit le domaine); diplômés de troisième cycle des universités et instituts de recherche les plus importants au monde (quel que soit le domaine); d'autres groupes sélectionnés en fonction des intérêts économiques de la Slovaquie (par exemple, experts en informatique, experts dans des secteurs à forte valeur ajoutée, médecins).
2	10 — attirer et retenir les talents — Réforme 1: Réforme de la législation en matière de résidence et de travail	Jalon	Facilitation du retour dans le pays et renforcement de l'attractivité du pays pour les étrangers ayant des liens	Adoption par le Parlement et entrée en vigueur				TRIMEST RE 1	2022	Modification de la loi no 40/1993 sur la citoyenneté slovaque afin de faciliter le retour dans le pays et d'accroître l'attrait du pays pour les étrangers ayant des liens familiaux avec la Slovaquie. L'amendement introduit un régime simplifié pour l'obtention de la citoyenneté en supprimant l'exigence d'une durée minimale de séjour en Slovaquie.

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestre	Année	
			familiaux							
3	10 — attirer et retenir les talents — Réforme 2: Simplification du régime de reconnaissance des qualifications et des qualifications professionnelles pour l'exercice de professions réglementées	Jalon	Simplificatio n de la reconnaissanc e des diplômes et des qualifications professionnel les	Adoption par le Parlement et entrée en vigueur				TRIMEST RE 1	2022	La modification de la loi no 422/2015 relative à la reconnaissance des titres de formation et à la reconnaissance des qualifications professionnelles permet: • Faciliter la reconnaissance des diplômes/documents de formation pour les pays avec lesquels la Slovaquie a conclu des accords bilatéraux dans le domaine de la reconnaissance des diplômes/documents de formation, en réduisant les documents requis du demandeur (par exemple, les certificats de compétence universitaires pour dispenser l'enseignement correspondant); • Renforcer les compétences du Centre pour la reconnaissance des qualifications (SUDV) en ce qui concerne la reconnaissance des documents de validation des diplômes de l'enseignement supérieur, y compris pour les pays ne faisant pas partie de l'espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) sans accord bilatéral, ce qui accélérera et simplifiera considérablement le processus par rapport à la situation actuelle, où les seules institutions éligibles sont les universités afin de faciliter la reconnaissance des diplômes/documents pour les pays avec lesquels la Slovaquie a conclu des accords bilatéraux sur la reconnaissance des diplômes/documents de formation.

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestre	Année	
										La modification de la loi no 578/2004 relative aux prestataires de soins de santé, aux professionnels de la santé et aux organisations professionnelles du secteur de la santé permet: • raccourcir le délai de reconnaissance des documents de formation complémentaire pour les professionnels de la santé hautement qualifiés; • Prolongation du stage temporaire pour les médecins au-delà de la pandémie
4	10 — attirer et retenir les talents — Investissement 1: Outils de soutien et aide aux rapatriés, aux travailleurs hautement qualifiés issus de pays tiers et aux membres de leur famille, ainsi qu'aux étudiants étrangers de l'enseignement supérieur qui étudient en Slovaquie	Cible	Nombre de guichets uniques pour l'intégration en Slovaquie		Nombre	0	3	TRIMESTRE 4	2024	Centres pleinement opérationnels (guichets uniques) fournissant des services complets facilitant l'établissement en Slovaquie
5	10 — attirer et retenir les talents —	Cible	Nombre d'étrangers utilisant les		Nombre	0	7 000	TRIMESTRE 4	2024	Au cours de la période 2022-2024, de l'objectif global de 7 500 bénéficiaires, au moins 7 000 bénéficiaires bénéficieront de services du centre

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestre	Année	
	Investissement 1 : Outils de soutien et aide aux rapatriés, aux travailleurs hautement qualifiés issus de pays tiers et aux membres de leur famille, ainsi qu'aux étudiants étrangers de l'enseignement supérieur qui étudient en Slovaquie		services du centre d'information sur les migrations de l'OIM							d'information sur les migrations de l'OIM en vue de leur intégration sur le marché du travail et dans la société (conseils, cours de langue, promotion de l'orientation socioculturelle). Il s'agit notamment des étudiants étrangers, des travailleurs hautement qualifiés, des membres de la famille et des étrangers appartenant aux groupes sélectionnés définis dans la résolution sur la réforme de 1, compte tenu des intérêts économiques de la République slovaque.
6	10 — attirer et retenir les talents — Investissement 2: Renforcer les relations avec la diaspora, soutenir les initiatives citoyennes	Cible	Nombre d'événements soutenus renforçant les relations avec la diaspora		Nombre	0	200	TRIMEST RE 1	2026	Le programme soutiendra 200 événements sociaux dans le but de renforcer les relations avec les Slovaques à l'étranger. Les événements bénéficiant d'un soutien visent à accroître l'impact d'autres réformes et investissements intercomposantes, tels que: • Promouvoir l'effet de la modification de la loi sur le séjour des étrangers, qui facilitera le retour et accroîtra l'attrait du pays pour les étrangers ayant des liens familiaux avec la Slovaquie. • Soutenir l'investissement 4, c'est-à-dire la mobilité bidirectionnelle des étudiants et l'internationalisation du monde universitaire; • Soutenir l'impact des investissements dans d'autres composantes, par exemple les investissements dans

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestre	Année	
										la R &DI-I, en encourageant la coopération entre les institutions nationales européennes et d'autres instituts de recherche où la diaspora slovaque est active, ainsi qu'en sensibilisant davantage aux possibilités de carrière en Slovaquie.
7	10 — attirer et retenir les talents — Investissement 3: Bourses pour étudiants talentueux nationaux et étrangers	Cible	Nombre de bourses accordées aux étudiants talentueux.		Nombre	0	4 226	TRIMEST RE 4	2024	De l'objectif général de 4 508 bourses de motivation, attribuer au moins 4 226 bourses de motivation à la plupart des étudiants nationaux talentueux, aux meilleurs talents étrangers et aux étudiants talentueux socialement défavorisés.
8	10 — attirer et retenir les talents — Investissement 4: Promouvoir l'internationalisat ion dans l'environnement universitaire	Jalon	Stratégie d'internationa lisation des universités	Adoption de la stratégie par le gouvernement				TRIMEST RE 4	2021	Adoption d'une stratégie d'internationalisation pour les universités, visant à proposer des mesures visant à soutenir la préparation de programmes d'études communs, à attirer des étudiants et des universitaires étrangers ou à mettre en œuvre des changements institutionnels systémiques dans les universités slovaques.

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestre	Année	
9	10 — attirer et retenir les talents — Investissement 4: Promouvoir l'internationalisat ion dans l'enseignement universitaire	Cible	Nombre de projets soutenus pour promouvoir ou développer l'international isation des universités et des instituts de recherche		Nombre	0	28	TRIMEST RE 4	2025	De l'objectif global de 31 projets, soutenir au moins 28 projets visant à promouvoir ou à développer l'internationalisation des universités et des instituts de recherche, par: — la mise en œuvre de stratégies institutionnelles d'internationalisation au niveau des universités (par exemple, la préparation de nouveaux programmes en langues étrangères, l'amélioration de la préparation des enseignants/doctorants nationaux de l'enseignement supérieur à opérer dans un contexte international); — soutien à la participation des universités à des foires étrangères et à des manifestations de recrutement d'étudiants; — promotion de la Slovaquie lors d'événements internationaux.

ÉLÉMENT 11: Des soins de santé modernes et accessibles

L'objectif de cette composante du plan slovaque pour la reprise et la résilience est de créer un réseau hospitalier moderne, accessible et efficace offrant des soins de santé de qualité, un environnement attrayant pour le personnel, des processus efficaces et une gestion saine. L'objectif est également d'accroître la disponibilité des services de santé d'urgence, en s'appuyant sur les besoins du nouveau réseau hospitalier, et de renforcer les soins primaires, qui sont censés être un point d'intégration essentiel pour les soins aux patients.

Ce volet comprend cinq réformes et quatre investissements.

Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait nuire gravement aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques de la DNSH (2021/C58/01).

Ce volet répond à la recommandation par pays no 1 de 2020, qui fait référence au renforcement de la résilience du système de santé dans les domaines du personnel de santé, des produits médicaux essentiels et des infrastructures; et l'amélioration de l'offre de soins primaires et de la coordination entre les types de soins.

A.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme 1: Optimisation du réseau hospitalier

L'objectif de la réforme est d'améliorer la qualité et l'efficacité des soins hospitaliers par la définition de la typologie et de la hiérarchie des soins hospitaliers, ainsi que par la définition des conditions minimales pour la prestation de services médicaux.

La réforme définira les profils des hôpitaux. Par profil, on entend un ensemble de services obligatoires et d'autres exigences auxquelles un prestataire à un certain niveau doit satisfaire. Après changement de profil, certains hôpitaux sont tenus de couvrir plusieurs prestations regroupées sous un profil donné. Certains élargiront le champ d'activité, d'autres devraient transformer les départements des lits aigus en services de soins de longue durée.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2025.

Réforme 2: Réforme de la préparation des projets d'investissement dans le domaine de la santé

Le ministère de la santé, en étroite coopération avec le ministère des finances, adopte le plan pour tous les projets d'investissement dans le domaine de la santé. Le plan est accompagné de la méthodologie d'évaluation des investissements dans le domaine de la santé, qui détermine des critères de prise de décision fondés sur les avantages financiers, médicaux, sociétaux et socio-économiques.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 30 juin 2022.

Réforme 3: Centralisation de la gestion des plus grands hôpitaux

La réforme introduit le système central de gestion hospitalière pour l'hôpital public de 19, qui comprend: 1) contrôle central, budgétisation, planification et suivi des performances; 2) les processus d'achat centralisé de médicaments, de matériel médical et d'équipements; 3) centralisation des services de soutien tels que la comptabilité; 4) gestion des ressources humaines. La réforme commencera par la création d'un organisme central de gestion hospitalière et sera suivie d'un projet pilote comprenant les 19 hôpitaux. Le projet pilote se termine par une évaluation qui ouvre la possibilité d'un déploiement ultérieur de normes pour tous les hôpitaux du réseau.

La mise en œuvre de la réforme commence le 31 décembre 2023 et s'achève au plus tard le 30 juin 2025.

Réforme 4: Optimiser le réseau de soins d'urgence et la nouvelle définition des soins d'urgence

La réforme portera sur les changements juridiques nécessaires pour accroître la disponibilité universelle des ambulances dans un délai de 15 minutes pour plus de 90 % de la population du pays. La modification de la loi prévoit une répartition géographique équitable des stations ambulancières. Le réseau de soins d'urgence est fondé sur la demande d'interventions en fonction du diagnostic et des régions, de la répartition géographique des stations d'ambulance, en tenant compte du réseau routier et des infrastructures, de la disponibilité de types appropriés d'installations hospitalières, tout en utilisant la modélisation mathématique et les simulations à partir de données réelles (comme le modèle p-médiane).

La nouvelle définition des soins d'urgence est introduite afin de déterminer le nombre d'utilisateurs autorisés des services d'ambulance et la manière de répondre à la demande de ces utilisateurs.

La mise en œuvre de cette réforme est achevée au plus tard le 31 mars 2023.

Réforme 5: Réforme des services de soins primaires pour les adultes, les enfants et les jeunes

L'objectif de la réforme est de garantir l'accès aux services de soins primaires dans les régions qui souffrent d'un déficit de médecins généralistes et de pédiatres en exercice. La législation appropriée définit les exigences relatives au nombre et à l'emplacement optimaux des médecins généralistes et des pédiatres sur une distance maximale (nombre optimal de médecins définis par la population départementale et la structure des âges) et à l'introduction de critères de zonage et du processus d'évaluation annuelle. L'objectif du zonage est de classer les territoires en fonction de la gravité des pénuries de GP identifiées. Cette carte détaillée des lacunes dans l'offre de soins primaires permet de mieux cibler les mesures correctives, y compris la modulation des mesures incitant les médecins à ouvrir de nouvelles pratiques dans les zones mal desservies. Ceux-ci devraient alors avoir accès à un soutien en médecine générale, notamment sous la forme de subventions financières pour la mise en place et l'équipement de pratiques de médecins généralistes ou de paiements compensatoires lors de l'ouverture d'une nouvelle pratique dans les zones mal desservies (en lien avec l'investissement 1).

La mise en œuvre de cette réforme est achevée au plus tard le 30 juin 2022.

Investissement 1: soutenir l'ouverture de nouvelles pratiques de soins primaires dans les zones mal desservies

L'objectif général est de créer 124 pratiques ambulatoires: l'aide est accordée à la création de nouvelles pratiques pour les médecins généralistes des adultes et des pédiatres sous la forme d'une subvention destinée à compenser le coût de la pratique ambulatoire au cours de la première année d'activité ou à financer les coûts d'investissement initiaux. Le soutien financier est accordé aux médecins qui décident de fournir des services de soins primaires dans les zones où il y a pénurie de médecins pour compenser le risque et l'investissement initial au cours de la première année, lorsque les ressources financières de l'assurance sont insuffisantes en raison du faible nombre de patients enregistrés ou lorsque la mise en place d'une pratique est difficile en raison des coûts d'investissement initiaux élevés. Le soutien financier est temporaire, d'une durée d'un an et devrait diminuer progressivement à mesure que le nombre de patients enregistrés devrait augmenter. Les pratiques nouvellement créées sont ensuite autosuffisantes et financées comme toutes les autres par des fonds d'assurance publics.

La mise en œuvre de cet investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

Investissement 2: Nouveau réseau hospitalier — construction, reconstruction et équipement

L'objectif de l'investissement est de moderniser l'infrastructure actuelle et de construire la nouvelle infrastructure afin d'être compatible avec les exigences des systèmes de santé modernes et de contribuer au réseau hospitalier. L'investissement est conforme à la réforme 1 (Optimisation du réseau hospitalier) de cette composante.

Les investissements commencent par des appels directs ou des appels à la demande précisant les exigences relatives à la fourniture de lits d'hôpitaux, conformément au principe consistant à ne pas causer de préjudice important (principe consistant à ne pas causer de préjudice important). Cela signifie que le bâtiment doit satisfaire à des exigences élevées en matière d'efficacité énergétique pour les nouveaux hôpitaux et obtenir le certificat BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method), ou LEED (Primership in Energy and Environmental Design), ou leur équivalent.

Sur l'objectif global de 2 753 lits d'hôpital, au moins 2 lits d'hôpital seront créés ou modernisés. Le sous-objectif global pour les lits construits au niveau "construction brute" est de 1 431 et d'au moins 1 287 "lits bruts de construction". Afin de faciliter la préparation et la mise en œuvre de ces projets, une unité de coordination est mise en place.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

Investissement 3: Numérisation dans le domaine de la santé

L'investissement soutiendra la mise en œuvre de la réforme 3 de ce volet — *Centralisation de la gestion des plus grands hôpitaux*. La centralisation des systèmes de planification des ressources d'entreprise (ERP) (pour le centre de services partagés) sera effectuée dans le cadre du projet pilote de 19 hôpitaux sous la responsabilité du ministère de la santé. Il est supposé que ces hôpitaux resteront dans le réseau hospitalier après l'achèvement du réseau hospitalier. La préparation des systèmes tient compte de l'intégration dans le système central d'information hospitalier prévu.

La mise en œuvre de cet investissement est achevée au plus tard le 31 décembre 2025.

Investissement 4: Construction et réhabilitation de stations ambulancières

L'objectif de l'investissement est de mettre en œuvre la réforme 1 de ce volet: *Optimisation du réseau hospitalier* et réforme 4 de ce volet, *Optimiser le réseau de soins d'urgence et la nouvelle définition des soins d'urgence*, assurer la mise en œuvre du transfert de station en fonction du nouveau réseau de soins d'urgence et des besoins du nouveau réseau hospitalier. Une partie des postes transférés est assurée par la reconstruction de locaux appropriés, l'autre partie doit être reconstruite avec les équipements correspondants. L'investissement porte sur la construction ou la reconstruction de 55 petites stations ambulancières.

La mise en œuvre de cet investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2025.

A.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre en vue du soutien financier non remboursable

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
1	11 — soins de santé modernes et accessibles — Réforme 1 Optimisation du réseau hospitalier (ONU)	Jalon	Mise en place du réseau hospitalier	Entrée en vigueur de la modification législative				TRIMESTRE 1	2022	Modifications législatives apportées aux lois et aux actes juridiques connexes (lois incluses: 576/2004, 577/2004, 578/2004, 579/2004, 581/2004), qui introduit l'optimisation du réseau hospitalier, définit la hiérarchie des prestataires de soins hospitaliers en fonction de la complexité des soins dispensés, de l'étendue des services et de l'accessibilité temporelle. Il y aura 5 niveaux de prestataires de soins hospitaliers. La loi fixe les services obligatoires que les prestataires sont tenus de fournir à chaque niveau. En outre, il définit des indicateurs de qualité, des exigences en matière d'équipements techniques, des capacités du personnel et des délais d'attente pour certains services.
2	11 — soins de santé modernes et accessibles — Réforme 1 Optimisation du réseau hospitalier (ONU)	Cible	Part des hôpitaux reprofilés (autorisés dans le cadre des hôpitaux généraux et spécialisés) dans le cadre du nouveau réseau hospitalier		%	0	40	TRIMESTRE 4	2025	Une période de transition est prévue au cours de laquelle les hôpitaux et les compagnies d'assurance maladie sont tenus de se conformer à des règles nouvellement définies. 40 % des hôpitaux actuels (hôpitaux autorisés dans le cadre des hôpitaux généraux et spécialisés) feront l'objet d'un reprofilage conformément à la nouvelle réforme.

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
3	11 — soins de santé modernes et accessibles — Réforme 2 Réforme de la préparation des plans d'investissement dans le domaine de la santé	Jalon	Un plan d'investissement prioritaire selon la méthode d'évaluation des investissements adoptée par le ministère de la santé;	plan d'investissement prioritaire publié sur le site web du ministère de la santé				TRIMESTRE 2	2022	Le plan comprend tous les investissements à financer au titre du plan pour la reprise et la résilience et des Fonds structurels de l'Union et commence à préparer ces projets en priorité pour leur mise en œuvre (liés aux investissements 1, 2 et 3). Une méthode d'évaluation des investissements dans le domaine de la santé sera mise au point, qui déterminera les critères de prise de décision sur la base des avantages financiers, médicaux mais aussi indirects, y compris les avantages sociétaux et socio-économiques. Un modèle de prise de décision concernant l'efficacité économique d'un investissement dans le secteur de la santé doit être établi, en tenant compte non seulement des avantages financiers directs de l'investissement, mais aussi de tous les avantages indirects (par exemple, un meilleur confort des patients).
4	11 — soins de santé modernes et accessibles — Réforme 3 Centralisation de la gestion des plus grands hôpitaux	Jalon	Mise en place d'un organisme central de gestion hospitalière d'un point de vue organisationnel, opérationnel et	Autorité centrale de gestion hospitalière approuvée par le ministère de la santé et pleinement opérationnelle				TRIMESTRE 4	2023	Cette autorité fournira effectivement la structure de direction des 19 hôpitaux qui sera constituée du réseau hospitalier en phase pilote (voir objectif ci-dessous). Cela signifie qu'elle: gérer, guider et évaluer la planification et les performances des hôpitaux, notamment en matière de contrôle financier, de contrôle de la conformité, de ressources

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
			économique							humaines, de gestion de la qualité et des risques, avec un lien avec les processus cliniques. Elle formule également des recommandations en vue de l'optimisation des dépenses et des inventaires des médicaments et des dispositifs médicaux.
5	11 — soins de santé modernes et accessibles — Réforme 3 Centralisation de la gestion des plus grands hôpitaux	Cible	Nombre d'hôpitaux participant au système de gestion centrale		Nombre	0	19	TRIMESTRE 2	2025	Le système central de gestion comprend 19 hôpitaux contrôlés par l'État au cours de la phase de pilotage.
6	11 — soins de santé modernes et accessibles — Réforme 4 Optimisation du réseau de soins d'urgence et nouvelle définition des soins d'urgence	Jalon	Modification de la loi sur le réseau de soins d'urgence optimales et nouvelle définition des soins d'urgence	La législation relative au nouveau réseau optimal de soins d'urgence entre en vigueur.				TRIMESTRE 1	2023	Les modifications législatives introduisent un nouveau réseau de stations d'ambulance et une nouvelle définition des soins d'urgence. Le nouveau réseau garantit la disponibilité des services d'urgence dans les 15 minutes pour 90 % de la population. Elle est liée géographiquement et sur le plan procédural au nouveau réseau hospitalier. La nouvelle définition des soins d'urgence détermine le nombre d'utilisateurs autorisés des services d'ambulance et la manière de répondre à la demande de ces utilisateurs.
7	11 — soins de santé modernes et accessibles — Réforme 5 Réforme des	Jalon	La nouvelle loi sur la mise en place du réseau des prestataires de soins	Entrée en vigueur de l'acte législatif				TRIMESTRE 2	2022	La nouvelle législation fixe les règles applicables au réseau de soins primaires afin de déterminer le nombre et la répartition des médecins généralistes sur la base:

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
	services de soins primaires pour les adultes, les enfants et les jeunes		généraux et l'introduction du zonage							- disponibilité (durée maximale de déplacement par médecin); - besoins en capacités (nombre de médecins généralistes d'adultes et d'enfants nécessaires, en fonction de la taille et de la structure par âge de la population).
8	11 — soins de santé modernes et accessibles — Investissement 1 Soutenir l'ouverture de nouveaux soins de santé primaires	Cible	Nombre de pratiques ambulatoires de soins primaires soutenues par un programme pilote		Nombre	0	124	TRIMESTRE 2	2026	L'objectif global est de créer 124 pratiques ambulatoires pour les médecins généralistes pour adultes et pédiatres sous la forme d'une subvention destinée à compenser le coût des pratiques ambulatoires au cours de la première année d'activité ou à financer les coûts d'investissement upfront.
9	11 — soins de santé modernes et accessibles — Investissements 2 Nouveau réseau hospitalier — construction, reconstruction et équipement	Jalon	Appel d'offres pour la construction et la reconstruction d'hôpitaux	Notification de l'attribution de tous les marchés publics à l'entrepreneur de construction pour les projets, dans le respect des critères d'éligibilité/de sélection				TRIMESTRE 1	2024	Notification de l'attribution de tous les marchés publics à l'entrepreneur de construction pour l'objectif global de 2 753 nouveaux lits d'hôpital, dont au moins 2 lits seront mis à disposition, ventilés: • au moins 1 lits (l'objectif est 287 1) au niveau "construction brute" * dans les bâtiments répondant aux exigences d'efficacité énergétique du domaine d'intervention 431ter certifié BREEAM ou LEED ou leur équivalent • Les lits restants jusqu'à ce que le montant total de 2 lits (l'objectif soit 477 2) soit atteint soit au

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
										niveau de la "construction brute", soit dans les hôpitaux après une modernisation approfondie pour s'adapter pleinement * * Construction brute — fondations, construction, tuyauteries, isolation, drainage, plomberie extérieure, sans machines, chauffage central, câblage, sols, finition et équipement. * * la modernisation en profondeur en vue d'une adaptation complète est définie comme la reconstruction de¹ ou la construction des bâtiments² sur les sites hospitaliers existants (pavillons) et comprend: a) la rénovation, la construction de bâtiments et l'extension, l'achèvement, la superstructure ou d'autres modifications; b) la fourniture d'équipements physiques et techniques, la fourniture d'équipements médicaux, la construction et la mise à niveau des infrastructures TIC (technologies de l'information et de la communication), y compris les équipements équipés d'une connexion internet à haut débit, et l'achat d'équipements logiciels. Les points a) et b) sont destinés à un usage commun et forment ensemble une

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
										unité fonctionnelle. ¹ la reconstruction des espaces intérieurs et extérieurs et/ou l'extension et/ou l'achèvement et/ou la superstructure des bâtiments existants des hôpitaux, à l'exception du point b), comprennent notamment, mais pas exclusivement: isolation de l'enveloppe extérieure et des toitures, remplacement des fenêtres et des portes, éclairage, remplacement des équipements technologiques (chauffage, câblage, électricité, ascenseurs). ² construction de bâtiments (pavillons) sur des sites hospitaliers existants.
10	11 — soins de santé modernes et accessibles — Investissements 2 Nouveau réseau hospitalier — construction, reconstruction et équipement	Cible	Lits mis à disposition dans des hôpitaux modernisés		Nombre	0	1980	TRIMESTRE 2	2026	Lits mis à disposition dans des hôpitaux modernisés d'une capacité d'au moins 2 477 lits ventilés: - Minimum 1 lits (l'objectif est 287 1) au niveau "construction brute" * dans les bâtiments répondant aux exigences d'efficacité énergétique du domaine d'intervention 43 lter certifié BREEAM ou LEED ou leur équivalent - Les lits restants par rapport à l'objectif général seront mis à disposition soit au niveau de la "construction brute", soit dans les hôpitaux après une modernisation

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
										en profondeur pour être complètement aménagée.
11	11 — soins de santé modernes et accessibles — Investissement 3 Numérisation dans le domaine de la santé	Cible	Nombre d'hôpitaux connectés au système ERP central		Nombre	0	19	TRIMESTRE 4	2025	19 les hôpitaux publics sont connectés au système central ERP qui permet la centralisation des processus de contrôle et autres dans les hôpitaux.
12	11 — soins de santé modernes et accessibles — Investissement 3 Numérisation dans le domaine de la santé	Cible	Augmentation des interventions chirurgicales en fibrillation auriculaire		%	0	20	TRIMESTRE 4	2024	3 les instituts de maladies cardiovasculaires doivent être équipés d'une technologie complexe (équipement de navigation intracardiaque et équipement d'ablation du champ électrique pulsé avec équipement médical complémentaire pertinent) pour la chirurgie performante par fibrillation, qui doit: - réduire le temps moyen consacré à la chirurgie de fibrillation auriculaire d'au moins 30 % par rapport au scénario de référence préinvestissement (c'est-à-dire le temps moyen par intervention chirurgicale des cinq années précédentes). - augmenter d'au moins 20 %, d'ici au premier trimestre de 4 2024, le nombre de cabinets

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
										d'ablation par fibrillation auriculaires réussis par rapport au niveau de référence avant investissement (c'est-à-dire le volume annuel moyen des cinq années précédentes).
13	11 — soins de santé modernes et accessibles — Investissements 4 Construction et réhabilitation de stations d'ambulance (services d'ambulance)	Cible	Nombre de stations ambulancières construites ou reconstruites		Nombre	0	55	TRIMESTRE 2	2025	L'objectif est de construire ou de reconstruire les emplacements des stations ambulancières qui doivent être situées dans le nouveau réseau de soins d'urgence. Les logements construits doivent être situés dans des bâtiments répondant aux exigences d'efficacité énergétique du domaine d'intervention 26bis (économies d'énergie d'au moins 30 % par rapport à l'état actuel). Les nouveaux établissements sont hébergés dans des bâtiments qui, conformément à la réglementation en vigueur à partir de 1.1.2021, doivent respecter la classe d'efficacité énergétique A0. La répartition géographique équitable est fondée sur un modèle de simulation mathématique qui vise à proposer un réseau dans lequel: (1) 90 % de la population accessible dans les 15 minutes suivant l'expédition (2) 80 % des patients ayant présenté le premier diagnostic quintet doivent être atteints dans les 8 minutes suivant l'expédition (3) par le déplacement des stations, le temps de réponse doit être inférieur à la situation actuelle.

ÉLÉMENT 12: Soins de santé mentale humains, modernes et accessibles

L'objectif du volet du plan slovaque pour la reprise et la résilience est de favoriser l'amélioration systémique des soins de santé mentale en Slovaquie, grâce à une coopération entre différents secteurs de l'administration publique et des organisations professionnelles. Les mesures visent à moderniser les soins psychiatriques et psychologiques sociomédicaux, à promouvoir la santé mentale et la prévention des troubles psychologiques dans la population en général, à renforcer les soins sociomédicaux et à en améliorer l'accessibilité.

Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait nuire gravement aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques de la DNSH (2021/C58/01).

Les mesures relevant de ce volet contribuent à donner suite aux recommandations par pays adressées à la Slovaquie, en particulier en ce qui concerne la résilience du système de soins de santé et la coordination entre les types de soins (recommandations par pays no 1, 2020) et de soins de longue durée (recommandations par pays no 2, 2019).

A.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme 1: Coordination de la coopération et de la réglementation interministérielles

Cette réforme vise à coordonner la politique en matière de santé mentale et à améliorer la coopération entre les différents secteurs de l'administration publique. Pour ce faire, il convient:

- mettre en place un organisme de coordination interservices chargé de la santé mentale. Le Conseil du gouvernement pour la santé mentale devait être créé le 24 février 2021. La réforme comprend la mise en œuvre opérationnelle de sa gouvernance. L'une des premières tâches du Conseil consistera à coordonner l'élaboration du programme national de santé mentale 2022-2030, qui sera soumis au gouvernement pour approbation au plus tard le 31 décembre 2022.
- la mise en place d'une organisation professionnelle de psychologues, dont l'objectif premier est d'accroître le professionnalisme et d'assurer la réglementation en matière d'éducation, de supervision disciplinaire et d'assistance juridique pour ces professions, quel que soit le secteur dans lequel elles sont exercées.

Afin de mieux cibler cette réforme et les investissements dans ce volet, la première étude épidémiologique dans le domaine des troubles mentaux est préparée au plus tard le 31 décembre 2022. Cette étude fournira une cartographie de la situation épidémiologique actuelle des troubles mentaux en Slovaquie.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 30 juin 2025.

Réforme 2: Développement de domaines de capacité fortement sous-estimés dans le domaine des soins de santé mentale

Cette réforme vise à développer des soins sociomédicaux de santé mentale accessibles, en mettant l'accent sur l'augmentation de l'étendue des soins de proximité. Cet objectif sera atteint en donnant la priorité à la cartographie des services extrêmement rares en Slovaquie et en élaborant une stratégie pour leur développement prioritaire.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2025.

Investissement 1: Gestion de projet et préparation des projets d'investissement

Une unité de coordination est mise en place pour gérer les investissements 2, 3, 4, 5 et 7. Les tâches de l'unité de coordination consistent à suivre, enregistrer et contrôler l'avancement des projets et le respect des conditions spécifiées dans les appels, y compris leur calendrier, afin de garantir la réalisation et la réalisation en temps utile des jalons et cibles au titre du volet 12.

L'unité de coordination tient un registre du nombre et des catégories de lits et autres capacités des installations en cartographiant ces dernières au niveau des villes, et attire en temps utile l'attention sur les risques potentiels dans la mise en œuvre des projets et propose des solutions appropriées pour y remédier. Pour la construction des nouveaux centres de rétention, l'unité de coordination doit non seulement gérer le projet, mais aussi préparer celui-ci.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

Investissement 2: Création de centres de rétention

L'objectif est de fournir des soins adéquats à un petit groupe de patients psychiatriques ayant commis des infractions pénales graves. La mise en place de centres de rétention ne fait pas partie du processus de désinstitutionnalisation, mais constitue une mesure de sécurité et de soins de santé nécessaire et complémentaire pour un petit groupe de patients.

Deux centres de rétention d'une capacité de 75 lits chacun sont mis en place, l'un étant déjà en cours de construction.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 31 décembre 2025.

Investissement 3: Construction de centres psychosociaux

L'objectif de cette mesure est d'assurer des soins adéquats aux patients de longue durée dans leur environnement familial par des équipes mobiles, limitant ainsi le placement dans des établissements ou améliorant la qualité de vie dans ces établissements. La mesure évite la nécessité ou la réduction de la durée de l'hospitalisation. La mesure est axée sur les adultes et les patients pédiatriques dont l'adaptation sociale est limitée.

Les centres fournissent des services sociaux et de santé par l'intermédiaire d'une équipe pluridisciplinaire (psychiatre, psychologue, infirmier, assistant social, éducateur spécialisé et thérapeutique). Au total, 11 centres sont mis en place. Dans le cas des rénovations de bâtiments, l'objectif minimal est de parvenir à une économie d'énergie primaire moyenne de 30 %.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 31 décembre 2025.

Investissement 4: Achever le réseau psychiatrique stationnaire

L'objectif de cet investissement est de compléter le réseau d'installations psychiatriques stationnaires, en fournissant des soins psychiatriques quotidiens en tant qu'étape intermédiaire entre les soins psychiatriques en institution et les soins psychiatriques ambulatoires.

Au total, 12 installations fixes sont construites. Dans le cas des rénovations de bâtiments, l'objectif minimal est de parvenir à une économie d'énergie primaire moyenne de 30 %.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 31 décembre 2025.

Investissement 5: Création de centres spécialisés pour les troubles du spectre autistique

L'objectif est d'accroître la disponibilité d'établissements de soins spécialisés pour les troubles du spectre autistique afin de garantir un traitement adéquat de cette maladie. Au total, 4 nouveaux centres d'intervention diagnostique pour les personnes atteintes de troubles du spectre autistique seront mis en place. Le personnel est formé aux méthodes de diagnostic et d'intervention les plus récentes pour cette affection. Dans le cas des rénovations de bâtiments, l'objectif minimal est de parvenir à une économie d'énergie primaire moyenne de 30 %.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 31 décembre 2025.

Investissement 7: Humanisation des soins psychiatriques institutionnels

L'objectif de l'investissement est la rénovation des installations psychiatriques institutionnelles afin d'améliorer les conditions d'hospitalisation. Pour ce faire, il convient de réduire le nombre de patients par pièce disposant d'installations sanitaires indépendantes. La capacité globale des patients reste inchangée. Une autre mesure consiste à remplacer les lits des compartiments par des locaux d'isolement sécurisés.

Une capacité totale de 244 patients fait l'objet d'une rénovation. La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 31 décembre 2025.

Investissement 8: Formation du personnel en matière de santé mentale

L'objectif de cet investissement est d'augmenter le nombre de professionnels disposant d'une éducation moderne, ce qui permettra d'accroître la disponibilité et la qualité des soins prodigués. L'objectif sera atteint en actualisant les programmes d'études en fonction des exigences des pratiques modernes et en introduisant de nouveaux types de soins. Les obstacles législatifs à la reconnaissance des qualifications étrangères sont supprimés et la formation clinique du secteur de la santé est mise à la disposition des professionnels de la santé mentale de tous les secteurs. Une formation dans le domaine de la santé mentale est dispensée aux travailleurs du secteur de la santé ainsi qu'aux professionnels extérieurs au secteur des soins de santé.

Au total, au moins 336 travailleurs du secteur des soins de santé sont réformés dans différents types de programmes de santé mentale.

Afin d'atténuer les effets de la crise de la COVID-19 au moyen d'une ligne nationale de promotion de la santé mentale fournissant un soutien psychologique par téléphone et en ligne, il est mis en œuvre pendant la pandémie.

La mise en œuvre de la présente mesure est achevée au plus tard le 30 juin 2025.

A.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre en vue du soutien financier non remboursable

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
1	12 — soins de santé mentale humains, modernes et accessibles — Réforme 1: Coordination de la coopération et de la réglementation interministérielles	Jalon	Création de deux organes de coordination pour la santé mentale	Mise en œuvre complète des entités				TRIMESTRE 2	2025	Deux entités de coordination sont mises en place: 1.Conseil du gouvernement pour la santé mentale; 2.Association des psychologues Le Conseil coordonne les politiques entre les ministères compétents dans le domaine de la santé mentale. Il élabore le programme national de santé mentale et le plan d'action, qui sont approuvés par le gouvernement slovaque. L'association est une organisation professionnelle enregistrée de psychologue dans tous les secteurs fonctionnels (c'est-à-dire pas

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
										uniquement dans le secteur des soins de santé). Il gère un registre numérique des psychologues professionnels travaillant dans les domaines de la santé, de l'éducation, des affaires sociales, de la justice, des affaires intérieures, de la défense et autres.
2	12 — soins de santé mentale humains, modernes et accessibles — Investissements 1: Gestion de projet et préparation des projets d'investissement 12 — soins de santé mentale humains, modernes et accessibles — Investissements	Cible	Capacité des patients des centres de rétention		Nombre	0	150	TRIMESTRE 4	2025	Mise en service de nouveaux centres de rétention d'une capacité de 150 patients psychiatriques.

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
	2: Création de centres de rétention									
3	12 — soins de santé mentale humains, modernes et accessibles — Réforme 2: Développement de domaines de capacité fortement sous-estimés dans le domaine des soins de santé mentale 12 — soins de santé mentale humains, modernes et accessibles — Investissements 3: La construction de	Cible	Nombre de centres de soins de santé mentale de proximité créés		Nombre	0	27	TRIMESTRE 4	2025	Mise en service de 27 centres de soins de santé et d'aide sociale de proximité: centres psychosociaux, installations fixes de jour et installations pour les troubles autistes.

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
5	12 — soins de santé mentale humains, modernes et accessibles — Investissements 7: Humanisation des soins psychiatriques institutionnels	Cible	Capacité des patients dans les salles converties en soins psychiatriques institutionnels.		Nombre	0	244	TRIMESTRE 4	2025	Achèvement de la reconstruction des salles en 2 lits de soins psychiatriques institutionnels avec des installations sanitaires et remplacement des compartiments par des locaux d'isolement.
6	12 — soins de santé mentale humains, modernes et accessibles — Investissements 8: Formation du personnel en matière de santé mentale	Cible	Nombre de travailleurs du secteur de la santé formés à la santé mentale		Nombre	0	336	TRIMESTRE 2	2025	De l'objectif général consistant à dispenser une formation en santé mentale à 373 travailleurs, une formation certifiée de courte ou longue durée dans le domaine de la santé mentale doit être dispensée à 336 professionnels de la santé.

ÉLÉMENT 13: Des soins de santé de longue durée accessibles et de qualité

Le système slovaque de soins de longue durée n'est pas prêt pour le vieillissement rapide attendu de la population. La proportion de la population âgée de plus de 65 ans passera de 16 % actuellement à plus de 24 % d'ici à 2040. L'accès à des soins de longue durée abordables et de qualité est insuffisant en raison du sous-financement général des services de soins de proximité et à domicile, de la fragmentation de la gouvernance et du manque de coordination systémique des services sociaux et de soins de santé. Il n'existe pas de stratégie globale et adéquate englobant à la fois les aspects sociaux et les aspects liés aux soins de santé. L'évaluation des besoins en soins de longue durée pour les personnes handicapées est également incohérente. La surveillance de l'aide sociale est inefficace et particulièrement insuffisante en ce qui concerne les soins à domicile. En outre, le système de financement est fragmenté et favorise les soins institutionnalisés dans un contexte de soutien insuffisant aux services à domicile et de proximité. C'est la raison pour laquelle il manque des services de soins palliatifs et de longue durée, en particulier dans les établissements de soins à domicile et de proximité.

Ce volet du plan slovaque pour la reprise et la résilience prépare la Slovaquie à une population vieillissante rapidement en garantissant un soutien de qualité, accessible et complet aux personnes ayant besoin de soins palliatifs et de longue durée. La fourniture de tels soins renforce également l'inclusion des personnes handicapées dans la société, ainsi que leur niveau de protection sociale. Les réformes réglementaires visent à mettre en place un système de soins plus cohérent et mieux coordonné reliant les soins sociaux et de santé, à améliorer le régime de financement axé sur les besoins des personnes et à fournir de meilleures incitations aux soins de proximité, à évaluer de manière plus cohérente les besoins en matière de soins pour les personnes handicapées et à améliorer la supervision de l'aide sociale. Les investissements se traduisent par des capacités supplémentaires en matière de soins de longue durée, de soins palliatifs et de services après la prise en charge, notamment en ce qui concerne la fourniture de soins à domicile et de proximité.

Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait nuire gravement aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques de la DNSH (2021/C58/01).

Le volet contribuera à donner suite à la recommandation par pays no 2 de 2019, à améliorer l'accès à des soins de longue durée abordables et de qualité, et à donner suite à la recommandation par pays no 1 de 2020, en améliorant la coordination entre les types de soins. Il contribue également à préserver la viabilité à long terme des finances publiques, en particulier du système de soins de santé, comme le recommande la recommandation par pays no 1 de 2019.

Réforme 1: Intégration et financement des soins sociaux et de santé à long terme

Cette réforme vise à réformer les structures des soins sociaux et de santé à long terme afin d'assurer une meilleure coordination entre les types de soins et de rendre le financement plus efficace. En particulier, elle établit un cadre cohérent comprenant à la fois les soins sociaux et les soins de santé. La principale modification apportée au système de financement concerne l'introduction d'un budget personnel pour les personnes ayant besoin de soins plutôt que la fragmentation actuelle du financement des prestataires de soins. Le système de financement réformé intensifiera également les efforts visant à désinstitutionnaliser les soins en améliorant les incitations en faveur des soins à domicile et de proximité.

La nouvelle loi sur les soins de longue durée et palliatifs entrera en vigueur au plus tard le 31 mars 2023, et la nouvelle législation sur le financement des services sociaux entrera en vigueur au plus tard le 31 décembre 2025.

Réforme 2: Évaluation des besoins en soins

L'évaluation des besoins en soins de longue durée pour les personnes handicapées est incohérente dans un contexte de fragmentation du système. Bien que ce ne soit pas le cas pour la fourniture de services sociaux, la reconnaissance des handicaps graves est une condition préalable à l'octroi d'une aide personnelle et d'une allocation de soins.

Cette réforme améliorera et rationalisera la manière dont les personnes gravement handicapées sont reconnues. Elle met en place un cadre et un système d'évaluation unifiés pour l'assistance et les soins personnels aux personnes gravement handicapées. L'évaluation principale est réalisée par les bureaux du travail, des services sociaux et de la famille et selon une méthodologie uniforme fondée sur le tableau 2.0 d'évaluation du handicap de l'Organisation mondiale de la santé, qui évalue un large éventail de besoins. Afin de réduire la charge administrative et dans le cadre des efforts de numérisation, les évaluateurs utilisent le système de santé en ligne. Les assesseurs des 46 antennes recevront l'équipement nécessaire à l'exécution de leur travail.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 mars 2024.

Réforme 3: Consolidation de la supervision de l'aide sociale et mise à disposition des infrastructures nécessaires

Le système de surveillance des prestations d'aide sociale est fragmenté et inefficace. La surveillance et le contrôle sont actuellement effectués par différentes autorités aux niveaux national et régional, sans répartition claire des compétences. Les capacités de surveillance sont insuffisantes. Les soins informels et l'assistance personnelle, en particulier les soins à domicile fournis par des membres de la famille, ne sont pas couverts.

Cette réforme consolidera la surveillance de l'aide sociale. Une autorité de contrôle unifiée est instituée. Il supervise la fourniture de services sociaux et leur qualité, la qualité et la portée de l'assistance aux personnes bénéficiant d'un budget personnel pour les besoins en matière de soins, ainsi que la fourniture de soins de santé dans le cadre des services sociaux (en collaboration avec l'autorité de surveillance des soins de santé). La qualité des soins est évaluée selon une méthodologie élaborée conformément à la boîte à outils de l'OMS pour les droits de qualité. La mesure fournit également l'infrastructure nécessaire au nouveau système de supervision, composé du siège et de huit antennes régionales, y compris les locaux, les véhicules et le matériel informatique.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 mars 2024.

Investissement 1: Renforcer les capacités de prise en charge sociale de proximité

En Slovaquie, la fourniture de services sociaux formels est réorientée vers des services résidentiels de nature institutionnelle, dominés par des établissements de soins de grande envergure plutôt que par des structures de proximité de plus petite taille. Les services de soins ambulatoires font défaut.

Sur la base de la réforme 1 du volet 13 "*Intégration et financement des soins sociaux et de santé à long terme*", cet investissement permettra d'accroître la capacité des soins de proximité et des établissements ambulatoires, en permettant le transfert des patients de grandes structures vers des structures de type communautaire plus petites, en fournissant des capacités supplémentaires aux nouveaux bénéficiaires et en réduisant la charge pesant sur les aidants informels. En particulier, en construisant de nouveaux bâtiments et en rénovant les bâtiments existants, au moins 3 unités de capacité pondérée dans des bâtiments finis seront créées dans des installations de proximité et des installations de soins de santé et de protection sociale de faible capacité combinées. En outre, au moins 1 unités de capacité pondérée dans les bâtiments finis seront créées dans de nouvelles installations ambulatoires de faible capacité par la construction de nouveaux bâtiments ou la rénovation de bâtiments existants.

Dans le cas des rénovations de bâtiments, l'objectif minimal est de parvenir à une économie d'énergie primaire moyenne de 30 %.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

Investissement 2: Extension et renouvellement des capacités de suivi et de soins infirmiers

Il existe un manque de clarté législative et de capacité pour la prise en charge des patients après l'hospitalisation afin d'assurer la meilleure réadaptation possible. Cette absence contribue à des réhospitalisations inutiles et inefficaces, qui font peser une charge excessive sur les hôpitaux. Les capacités en matière de soins infirmiers à domicile font également défaut.

Cet investissement renforcera les capacités de soins afin de garantir une bonne prise en charge des personnes dans le besoin après leur sortie de l'hôpital et d'étendre les capacités de soins infirmiers à domicile. En particulier, au moins 650 nouveaux lits après soins doivent être créés, en utilisant les capacités libérées de soins chroniques et aigus à la suite de l'optimisation du réseau hospitalier, comme indiqué dans le volet 11 du plan slovaque pour la reprise et la résilience, ou en construisant des lits de post-soins. En outre, au moins 91 prestataires de soins à domicile bénéficient d'une aide. Il s'agit notamment de mettre en place au moins 11 nouveaux prestataires de soins à domicile et d'équiper pleinement au moins 80 prestataires existants.

La mise en œuvre de l'investissement s'achève le 30 juin 2026.

Investissement 3: Renforcer et rétablir les capacités de soins palliatifs

Le réseau de services palliatifs pour les patients atteints d'une maladie terminale est insuffisant et ne répond pas aux recommandations internationales. Moins de la moitié du nombre de hospices ambulatoires recommandés est disponible et leur qualité de soins est compromise par leur configuration, tout en étant le type de service de hospice préféré pour la majorité des patients. En outre, il existe d'importantes différences régionales en ce qui concerne la disponibilité des services. Les départements de soins palliatifs ne sont établis que dans trois des huit régions.

Sur la base de la réforme 1 du volet 13 " *Intégration et financement des soins sociaux et de santé à long terme*", cet investissement renforcera et améliorera les capacités en matière de soins palliatifs, en l'absence de tels services, conformément à la stratégie de désinstitutionnalisation, en privilégiant les soins à domicile et de proximité. L'investissement comprend:

- Création d'au moins 270 nouveaux lits de soins palliatifs dans des hospices de faible capacité, d'une capacité moyenne de 20 lits pour chaque hospice, dans les zones mal desservies, en construisant de nouveaux hospices et en rénovant ceux qui existent déjà. Des vergers palliatifs et des lits palliatifs dans les hôpitaux sont créés en rénovant les lits existants ou en les agrandissant avec des lits supplémentaires.
- Étendre et renouveler les soins palliatifs mobiles en créant de nouveaux hospices mobiles et en renouvelant les soins existants. Il s'agit de fournir les équipements physiques et techniques nécessaires pour un total de 26 unités.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 septembre 2025.

A.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre en vue du soutien financier non remboursable

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objetif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
1	13 — soins de santé de longue durée accessibles et de qualité — Réforme 1: Des soins de santé à long terme disponibles et de qualité — Réforme de l'intégration et du financement des soins sociaux et de santé à long terme	Jalon	Nouveau cadre législatif pour la santé et les soins palliatifs à long terme	Entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur les soins palliatifs et de longue durée et de la réglementation du financement des soins palliatifs et infirmiers				TRIMESTRE 1	2023	La première phase de la mise en œuvre de la réforme consiste à réglementer le remboursement par les compagnies d'assurance maladie des soins infirmiers dans les établissements de services sociaux, les modalités du contrat de soins infirmiers par les compagnies d'assurance et l'adaptation des remboursements par les compagnies d'assurance maladie pour les soins palliatifs, ambulatoires et hospitaliers. L'adoption de cette modification législative est prévue pour le premier trimestre 1 2022. La prochaine phase de mise en œuvre consiste à élaborer et à approuver une nouvelle législation. Une nouvelle loi sur la santé définira le champ d'application des soins de santé et des soins palliatifs à long

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
										terme et définira l'après-soins et son lien avec d'autres types de soins. La présente loi est adoptée au plus tard au 1 2023e trimestre. Les modifications législatives réglementent les domaines actuellement définis par la loi no 576/2004 relative aux soins de santé et aux services liés à la prestation de soins de santé.
2	13 — soins de santé de longue durée accessibles et de qualité — Réforme 1: Des soins de santé de longue durée disponibles et de qualité — Réforme de l'intégration et du financement des soins sociaux et de santé à long terme	Jalon	Publication du concept de financement des services sociaux pour le débat public	Concept publié sur le financement des services sociaux				TRIMESTRE 4	2023	À la suite de la première phase de préparation de la réforme du financement des services sociaux, le ministère du travail, des affaires sociales et de la famille de la République slovaque propose un nouveau concept de financement des services sociaux pour consultation des parties prenantes.
3	13 — soins de santé de longue durée accessibles et de qualité —	Jalon	Le nouveau système de financement des services sociaux	Entrée en vigueur de la loi sur le financement				TRIMESTRE 4	2025	Entrée en vigueur de la législation sur les services sociaux qui introduit un nouveau système de

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
	Réforme 1: Des soins de santé à long terme disponibles et de qualité — Réforme de l'intégration et du financement des soins sociaux et de santé à long terme		— introduction d'un budget personnel	des services sociaux						financement fondé sur un budget personnel pour les personnes démunies. La réforme supprimera un grand nombre de contributions différentes et créera un espace pour un soutien ciblé et global aux personnes nécessitant des soins de longue durée. La réforme du financement soutient l'émergence et le développement de services dans la communauté. Les modifications législatives réglementent les domaines actuellement définis, en particulier par la loi no 448/2008 sur les services sociaux et la loi no 447/2008 Rec. sur les allocations en espèces destinées à compenser un handicap grave.
4	13 — soins de santé de longue durée accessibles et de qualité — Réforme 2: Des soins de santé de longue durée disponibles et de qualité —	Jalon	Unification du système d'évaluation	Entrée en vigueur de la loi sur les services sociaux et modifiant la loi no 447/2008 sur l'indemnisation				TRIMESTRE 1	2024	Entrée en vigueur de la législation sur les services sociaux qui regroupe les travaux d'évaluation réalisés jusqu'à présent par différents organismes et modifie en même temps la loi no 447/2008 relative à l'indemnisation des personnes

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
	Évaluation des besoins en soins			on des personnes gravement handicapées						gravement handicapées. La réforme du travail d'évaluation éliminera les inefficacités et les lourdeurs administratives pour les évaluateurs médicaux. De nouveaux critères uniformes de sous-dépendance sont définis afin de rendre l'évaluation plus transparente. Le travail d'évaluation est numérisé — les évaluateurs médicaux utilisent le système de santé en ligne. Afin d'assurer une mise en œuvre efficace de la réforme, les ressources financières prévues dans le cadre de cette réforme seront utilisées pour fournir du matériel informatique et bureautique au personnel d'évaluation 200.
5	13 — soins de santé de longue durée accessibles et de qualité — Réforme 3: Réformer la supervision de l'aide sociale et	Jalon	Réforme de la surveillance de l'aide sociale	Entrée en vigueur de la loi sur la surveillance de l'aide sociale				TRIMESTRE 2	2022	Entrée en vigueur d'une loi dans le domaine de la surveillance de l'aide sociale qui unifie les pouvoirs de contrôle et; — Créer la base législative pour le fonctionnement de la nouvelle surveillance/inspection de la

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
	fournir les infrastructures nécessaires à sa mise en œuvre									protection sociale; — Définir de nouvelles conditions pour la qualité des soins dans les services sociaux et les ménages; — Étendre le domaine de la surveillance à la surveillance des soins informels à domicile.
6	13 — soins de santé de longue durée accessibles et de qualité — Réforme 3: Réformer la supervision de l'aide sociale et fournir les infrastructures nécessaires à sa mise en œuvre	Cible	Mise en place d'un système de surveillance unifié avec siège et 8 succursales		Nombre	0	9	TRIMESTRE 1	2024	Achèvement des infrastructures nécessaires au fonctionnement de l'organe de surveillance — siège social et 8 succursales régionales. Les coûts comprennent les locaux, les véhicules, l'équipement informatique et d'autres prérequis.
7	13 — soins de santé de longue durée accessibles et de qualité — Investissements 1: Renforcement des capacités de prise en charge sociale de proximité	Cible	Renforcement des capacités des services résidentiels de proximité et des installations sanitaires et sociales à faible capacité (indicateur:		Nombre	0	441	TRIMESTRE 2	2024	Au moins 441 unités de capacité pondérée dans les bâtiments finis sont créées dans des installations de proximité et des structures sociales de soins de santé de faible capacité combinées, en construisant de nouveaux bâtiments et en rénovant les bâtiments existants. Les

Numér o NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Année	
			nombre minimal d'unités de capacité pondérée dans les bâtiments finis)							structures de proximité concernent principalement les logements familiaux d'une capacité maximale de 12 places chacune. Les établissements de soins de santé ont une capacité maximale de 30 places chacune. Les installations sont construites/reconstruites conformément aux principes de conception universelle et de faible capacité, remplissant ainsi les conditions de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.
8	13 — soins de santé de longue durée accessibles et de qualité — Investissements 1: Renforcement des capacités de prise en charge sociale de proximité	Cible	Renforcement des capacités des services résidentiels de proximité et des installations sanitaires et sociales à faible capacité (indicateur: nombre minimal d'unités de		Nombre	0	3 982	TRIMES TRE 2	2026	L'objectif global est de créer 3 982 unités de capacité pondérée dans les bâtiments finis (dont 2 unités de capacité pondérée dans les bâtiments finis dans des installations de proximité et 119 unités de capacité pondérée dans des bâtiments finis dans des installations sanitaires et sociales de faible capacité), qui seront créées par la

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
			capacité pondérée dans les bâtiments finis)							construction de nouveaux bâtiments et la rénovation de bâtiments existants. Les structures de proximité concernent principalement les logements familiaux d'une capacité maximale de 12 places chacune. Les établissements de soins de santé ont une capacité maximale de 30 places chacune. Les installations sont construites/reconstruites conformément aux principes de conception universelle et de faible capacité, remplissant ainsi les conditions de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.
9	13 — soins de santé de longue durée accessibles et de qualité — Investissements 1: Renforcement des capacités de prise en charge sociale	Cible	Accroissement des capacités des services ambulatoires (indicateur: nombre minimal d'unités de capacité pondérée		Nombre	0	154	TRIMESTRE 2	2024	154 places (unités de capacité pondérée dans les bâtiments finis) pour les services ambulatoires dans de nouvelles installations ambulatoires (par exemple, stationnaires quotidiens, centre de réhabilitation) seront créées

Numér o NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Année	
	de proximité		dans les bâtiments finis)							par la construction de nouveaux bâtiments ou la rénovation de bâtiments existants. Ces structures servent en partie de repousser les soins afin de réduire la charge des aidants informels. Les installations sont construites/reconstruites conformément aux principes de conception universelle et de faible capacité, respectant ainsi les dispositions de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.
10	13 — soins de santé de longue durée accessibles et de qualité — Investissements 1: Renforcement des capacités de prise en charge sociale de proximité	Cible	Accroissement des capacités des services ambulatoires (indicateur: nombre minimal d'unités de capacité pondérée dans les bâtiments finis)		Nombre	0	1 259	TRIMES TRE 2	2026	1 259 places (unités de capacité pondérée dans les bâtiments finis) pour les services ambulatoires dans de nouvelles installations ambulatoires (par exemple, installation journalière, centre de réhabilitation) seront créées par la construction de nouveaux bâtiments ou la rénovation de bâtiments existants. Ces structures servent en partie de repousser les soins afin de réduire la charge des aidants informels.

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
										Les installations sont construites/reconstruites conformément aux principes de conception universelle et de faible capacité, respectant ainsi les dispositions de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.
11	13 — soins de santé de longue durée accessibles et de qualité — Investissements 2: Extension et restauration des capacités de suivi et de soins infirmiers	Cible	Extension et renouvellement des prestataires de soins à domicile (indicateur: nombre de prestataires bénéficiant d'un soutien)		Nombre	0	91	TRIMESTRE 1	2025	Investissements dans l'équipement physique et technique de 91 agences de soins à domicile nouvelles et existantes. Il soutient la mise en place d'au moins 11 nouveaux établissements et le rééquipement d'au moins 80 établissements de soins à domicile existants.
12	13 — soins de santé de longue durée accessibles et de qualité — Investissements 2: Extension et restauration des capacités de suivi et de soins infirmiers	Cible	Création de lits de post-soins par la reconstruction de lits aigus et chroniques existants ou par la construction de lits de post-soins (indicateur: nombre minimal de lits de post-		Nombre	0	650	TRIMESTRE 2	2026	Au moins 650 lits de post-soins doivent être créés en utilisant les capacités libérées de soins chroniques et aigus à la suite de l'optimisation du réseau hospitalier ou en construisant des lits de post-soins. Les lits après soins servent à soigner les patients après hospitalisation dans des lits aigus.

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
			soins reconstruits ou nouvellement créés)							
13	13 — soins de santé de longue durée accessibles et de qualité — Investissements 3: Extension et restauration des capacités de soins palliatifs	Cible	Extension et renouvellement des capacités résidentielles de soins palliatifs (indicateur: nombre de places-lits créées et restaurées)		Nombre	0	270	TRIMESTRE 3	2025	Cet investissement comprend la création d'au moins 270 lits par la construction de nouveaux hospices (20 lits en moyenne) et la reconstruction des hospices existants. Les hospices sont utilisés pour les soins palliatifs à long terme pour les patients dont l'état ou la situation familiale ne permettent pas un traitement palliatif à domicile. Les lits des compartiments palliatifs sont créés par la reconstruction des lits existants ou par la construction de nouveaux lits.
14	13 — soins de santé de longue durée accessibles et de qualité — Investissements 3: Extension et restauration des capacités de soins palliatifs	Cible	Extension et renouvellement du réseau de hospices mobiles (indicateur: nombre de nouveaux fournisseurs et de fournisseurs reconstruits)		Nombre	0	26	TRIMESTRE 1	2025	Dans le cadre de cet investissement dans l'équipement physique et technique des hospices mobiles nouveaux et existants, il convient de soutenir les nouveaux hospices mobiles et les hospices existants, pour un total de 26 unités.

ÉLÉMENT 14: Améliorer l'environnement des entreprises

L'environnement des entreprises slovaques a lentement perdu du terrain. Les modifications fréquentes de l'environnement législatif et la charge réglementaire élevée entraînent des coûts pour les entreprises, des procédures d'insolvabilité coûteuses et longues entravent la réaffectation des ressources, et un cadre opaque en matière de marchés publics ralentit les investissements et conduit à des marchés publics sous-optimaux.

Ce volet du plan slovaque pour la reprise et la résilience vise à apporter diverses améliorations à l'environnement des entreprises. Les mesures visent à réduire la charge administrative pesant sur les entreprises, à moderniser et à numériser le cadre en matière d'insolvabilité et à améliorer les procédures de passation de marchés publics.

Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait nuire gravement aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques de la DNSH (2021/C58/01).

Le volet contribue ainsi à donner suite à la recommandation par pays no 4 de 2020 visant à garantir un environnement favorable aux entreprises ainsi qu'à la recommandation spécifique par pays no 3 de 2019 en s'attaquant aux défis en matière de marchés publics.

Réforme 1: Réduire la charge réglementaire pesant sur les entreprises

Une lourde charge administrative et réglementaire a une incidence négative sur l'investissement et l'innovation, en particulier pour les petites et moyennes entreprises. Malgré les efforts du gouvernement, la charge administrative n'est pas suffisamment réduite et l'environnement des entreprises slovaques perd peu de place dans les comparaisons internationales.

Cette réforme réduira la charge administrative pesant sur les entreprises en introduisant les outils suivants: l'évaluation ex ante de la législation de transposition prévue afin d'éviter la surréglementation injustifiée; l'évaluation ex post de l'efficacité et de la justification de la réglementation déjà introduite; la règle du "1-in 2", qui garantit que la nouvelle législation n'augmente pas les coûts administratifs pour les entreprises; et 300 mesures individuelles fondées sur des consultations des parties prenantes qui sont adaptées à la simplification des exigences administratives pour les entreprises.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2024.

Réforme 2: Harmoniser et numériser les procédures d'insolvabilité

Les procédures d'insolvabilité de la Slovaquie sont longues et coûteuses. Des mécanismes d'alerte précoce adéquats font défaut, il n'existe pas de tribunaux spécialisés pour traiter les procédures d'insolvabilité, et l'absence de flux de travail entièrement numérisé ralentit les processus.

Cette réforme établit des procédures d'insolvabilité et de restructuration unifiées et numérisées qui améliorent leur transparence, leur durée et leur coût. Elle met en place un cadre amélioré et harmonisé en matière d'insolvabilité, y compris des outils d'alerte précoce et une spécialisation en matière d'insolvabilité au sein des tribunaux des affaires.

La législation relative aux mécanismes d'alerte rapide entre en vigueur au plus tard le 31 janvier 2022. Les modifications législatives respectives de la loi no 7/2005 sur la faillite et la restructuration, de la loi no 328/1991 sur la faillite et le concordat, de la loi no 8/2005 sur les administrateurs judiciaires, de la loi no 757/2004 sur les tribunaux et de la loi no 371/2004 sur les sièges et les arrondissements des tribunaux de la République slovaque entrent en vigueur au plus tard le 31 mars 2023.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 mars 2023.

Réforme 3: Procédures de marchés publics

La complexité et la longueur des procédures de vérification des marchés publics restent un facteur de blocage pour les bénéficiaires potentiels. En outre, il est possible d'accroître le recours à des critères liés à la qualité et au coût du cycle de vie. Dans le même temps, des garanties appropriées doivent être garanties. Dans un contexte de méfiance envers les institutions publiques, les acheteurs publics doivent redoubler d'efforts pour regagner la confiance des entreprises, des médias et du grand public. Jusqu'à présent, les bénéfices des efforts de professionnalisation n'apparaissent que lentement.

La réforme des marchés publics simplifie et accélère les procédures tout en garantissant des garanties appropriées. Il vise également à améliorer le contrôle en numérisant et en automatisant l'attribution et l'évaluation des marchés. La réforme législative réglemente à la fois les procédures publiques supérieures et inférieures aux limites ainsi que celles de faible valeur. Les procédures de passation de marchés publics sont simplifiées et raccourcies, les procédures de contrôle améliorées et la transparence accrue, notamment par la mise en place d'une plateforme électronique publique unique pour l'ensemble du processus de passation de marchés, y compris pour les marchés inférieurs au seuil et les marchés de faible valeur. Toutes les modifications, en particulier en ce qui concerne les garanties appropriées telles que les exigences de transparence, les procédures de réexamen et la séparation des tâches et des compétences, doivent être pleinement conformes au droit de l'Union. Afin d'améliorer l'utilisation des critères de qualité, les règles relatives aux marchés publics écologiques devraient être renforcées. On s'attend à ce que l'utilisation des critères de qualité soit encore renforcée par des moyens non réglementaires. La mesure renforcera la professionnalisation des marchés publics en renforçant les capacités de l'Office des marchés publics. En particulier, des formations seront dispensées sous différents formats afin d'améliorer l'application des procédures de passation de marchés publics reformées.

La réforme de la loi sur les marchés publics entrera en vigueur au plus tard le 31 mars 2022. La plateforme électronique unique est opérationnelle au plus tard le 30 juin 2023.

Investissement 1: Capacités de réforme pour réduire la charge réglementaire

La mise en œuvre rapide des réformes visant à réduire la charge administrative nécessite des capacités temporaires, en particulier des avocats et des analystes, au sein des organismes publics responsables.

Cet investissement prévoit donc des équipes de projet temporaires pour concevoir et mener à bien la réforme 1. Il est composé d'experts juridiques et d'analystes. Les évaluations ex ante et ex post ainsi que l'application de la règle des 1-in-2-out sont effectuées. La déclaration en ligne du contrôle de conformité du principe des "1-in-2-out" (compte virtuel) confirme que la règle est mise en pratique.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2025.

Investissement 2: Numérisation des procédures d'insolvabilité

L'absence d'un système numérique complet est l'une des principales raisons de l'arriéré des procédures d'insolvabilité. Le registre d'insolvabilité actuel fonctionne essentiellement comme une plateforme d'édition, mais ne permet pas le traitement numérique des dossiers entre les acteurs concernés. Cela contribue à la longueur des procédures, ce qui a des répercussions négatives sur l'environnement des entreprises et sur une redistribution efficace des ressources.

L'investissement numérise entièrement les procédures d'insolvabilité afin de les raccourcir et de réduire les coûts pour les entrepreneurs. Il s'agit notamment de numériser la liquidation, la faillite, la restructuration et la remise de dettes, y compris les procédures de préinsolvabilité. Divers acteurs y sont liés, tels que les tribunaux, les créanciers et le public.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 31 décembre 2024.

A.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre en vue du soutien financier non remboursable

Num éro NUM .	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Contexte	Cible	Trimestr e	Anné e	
1	14 — améliorer l'environnem ent des entreprises — Réforme 1: Réduire la charge réglementaire pesant sur les entreprises Étapes	Jalon	mise en œuvre de la règle du "1in- 2out" — Introduction d'une évaluation ex post des règlements existants (documents législatifs et non législatifs) — Introduction d'une protection contre la surréglementation injustifiée Entrée en vigueur des résolutions mettant à jour la méthodologie unifiée pour l'évaluation des incidences sélectionnées	Entrée en vigueur des résolutions mettant à jour la méthodologie unifiée pour l'évaluation des incidences sélectionnées				TRIMES TRE 1	2023	Introduction de la règle du "1-in-2out" dans le document 1Q/2022 — Introduction d'une évaluation ex post des règlements existants (documents législatifs jusqu'au 1Q/2022 et non législatifs jusqu'au 1Q/2023) en ce qui concerne leur efficacité et leur justification — Introduction d'une protection contre la surréglementation injustifiée d'ici à 4Q/2022 — Mise en œuvre des investissements pour mettre en œuvre des mesures visant à réduire la charge réglementaire pesant sur les entreprises.

Num éro NUM .	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Contexte	Cible	Trimestr e	Anné e	
2	14 — améliorer l'environnem ent des entreprises — Investisseme nt 1: Capacités de réforme pour réduire la charge réglementaire	Jalon	1-2out, évaluation ex ante pour éviter la surréglementation et évaluations ex post de la réglementation existante	Évaluations réalisées par le ministère de l'économie				TRIMES TRE 2	2025	La déclaration en ligne du contrôle de conformité du principe des 1-in-2-out (compte virtuel) confirme que la règle est mise en pratique: Contrôle des documents législatifs soumis (1 500)/Préparation des formations pour les soumetteurs de documents législatifs et non législatifs (3)/Nombre de consultations prévues pour les soumetteurs (300)/Nombre de mises à jour de comptes virtuels sur le site web du ministère de l'économie (36) Évaluation ex post régulière de l'efficacité et de la justification des réglementations existantes: Examen des règlements soumis (250). Formation des auteurs de documents législatifs (3) et fourniture de 75 consultations. Un mécanisme est mis au point pour contrôler l'application du principe de l'évaluation ex post. Mise en œuvre de la protection contre la surréglementation injustifiée: Le contrôle des évaluations soumises de documents législatifs (100)/des formations à l'intention des auteurs de documents législatifs (3)/le nombre de consultations (75)/un mécanisme de contrôle de l'application du principe de protection contre la surréglementation injustifiée sera mis en place.

Num éro NUM .	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Contexte	Cible	Trimestr e	Anné e	
3	14 — améliorer l'environnement des entreprises — Réforme 1: Réduire la charge réglementaire pesant sur les entreprises	Jalon	Réduction de la charge administrative pesant sur les entrepreneurs	Entrée en vigueur de 300 mesures visant à réduire la charge administrative				TRIMESTRE 4	2024	Entrée en vigueur de 300 mesures visant à réduire la charge administrative pesant sur les entreprises et à réaliser des économies pour les entrepreneurs.
4	14 — améliorer l'environnement des entreprises — Réforme 2: Réforme du cadre d'insolvabilité — adaptation de la législation	Jalon	Réforme du cadre en matière d'insolvabilité	Entrée en vigueur d'un ensemble de lois régissant les procédures d'insolvabilité.				TRIMESTRE 1	2023	Entrée en vigueur de lois qui établissent le cadre juridique pour l'unification et la numérisation complète de la liquidation, de la faillite, de la restructuration et de la remise de dettes et, le cas échéant, la résolution des faillites imminentes, ainsi que la modification des cadres juridiques et procéduraux pour la numérisation des processus de liquidation forcée. Elle comprend l'introduction d'outils d'alerte précoce et crée une spécialisation en matière d'insolvabilité au niveau des tribunaux des affaires. Le gouvernement et le parlement approuvent un ensemble de lois: Une nouvelle loi sur la restructuration financière non publique et la restructuration préventive publique; Modification de la loi no 7/2005 sur la

Num éro NUM .	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Contexte	Cible	Trimestr e	Anné e	
										faillite et la restructuration — Modification de la loi no 8/2005 sur les administrateurs; Modification de la loi no 328/1991 sur la faillite et le concordat; Modification de la loi no 757/2004 sur les tribunaux; Modification de la loi no 371/2004 sur les sièges et circonscriptions des tribunaux de la République slovaque.
5	14 — améliorer l'environnem ent des entreprises — Investisseme nts 2: numérisation des procédures d'insolvabilit é	Cible	Une procédure d'insolvabilité unique entièrement numérisée est pleinement opérationnelle.		% des procédures d'insolvabilité mises en œuvre dans le cadre d'un processus numérique unifié	0	100	TRIMES TRE 4	2024	La procédure d'insolvabilité unique entièrement numérisée a été testée et lancée et est utilisée dans toutes les procédures d'insolvabilité. Mise en service d'un système d'information de l'administration publique (cadre technique) axé sur le droit de l'insolvabilité et les processus de sortie avec des modules multi-utilisateurs (conservateurs, créanciers, tribunaux, citoyens, réalisation d'actifs) et d'autres fonctionnalités pour l'alerte précoce en cas d'insolvabilité imminente, la remise de dettes des personnes physiques, l'échange transfrontière d'informations, la fourniture de données statistiques et analytiques et la divulcation d'informations.
6	14 — améliorer l'environnem ent des	Jalon	Réforme de la loi sur les procédures de passation des marchés publics	Entrée en vigueur de la loi révisée sur les procédures				TRIMES TRE 1	2022	Une modification de la loi sur les procédures de passation des marchés publics approuvée par le gouvernement et le Parlement et entrée en vigueur

Num éro NUM .	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Contexte	Cible	Trimestr e	Année	
	entreprises — Réforme 3: Réforme des marchés publics — adaptation de la législation			de passation des marchés publics par le Parlement						garantira: — Accélérer et simplifier la procédure de passation de marché. — Accélérer le processus également en vue d'exercer les droits des candidats, soumissionnaires, participants et autres personnes concernées. Améliorer le contrôle des marchés publics en automatisant l'attribution et l'évaluation des marchés et en assurant une collecte et une analyse efficaces des données sur les prix. — Garantir des garanties appropriées, notamment en ce qui concerne la transparence, et les modifications proposées seront conformes tant aux directives pertinentes du Parlement européen et du Conseil qu'aux règles énoncées dans le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.
7	14 — améliorer l'environnem ent des entreprises — Réforme 3: Réforme des	Jalon	Numérisation des procédures de passation de marchés publics au moyen d'une plateforme électronique	La plateforme électronique unique est pleinement opérationnelle en ce qui concerne les 6				TRIMES TRE 2	2023	La numérisation des procédures de passation de marchés publics est testée et pleinement opérationnelle, y compris l'interopérabilité avec le système d'information de la gestion centrale des données de référence (IS CSR) conformément à la loi no 305/2013 Rec.,

Num éro NUM .	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Contexte	Cible	Trimestr e	Année	
	marchés publics — numérisation des procédures de passation des marchés publics		unique.	nouvelles fonctionnalités .						qui permet l'achèvement automatique des données des entités adjudicatrices, l'extension du champ d'application à tous les biens et services. Particularités: La présentation de travaux, de fournitures et de services inférieurs au seuil, et pas seulement ceux qui sont normalement disponibles sur le marché; — Attribution d'un marché avec un critère autre que le prix; Études de marché pour les marchés de faible valeur; — La publication de marchés de faible valeur; — Création de la fonctionnalité de classement automatisé des offres; Intégration dans le système d'information de la gestion centrale des données de référence (IS CSRéléments) en vertu de la loi no 305/2013 Coll.

ÉLÉMENT 15: Réforme de la justice

En Slovaquie, des préoccupations spécifiques concernant l'intégrité globale de son système judiciaire ont été soulevées, et la confiance dans le système judiciaire est médiocre par rapport aux autres pays de l'UE. La corruption continue de poser problème et la perception de la corruption reste problématique.

Ce volet du plan slovaque pour la reprise et la résilience vise à accroître encore l'efficacité, l'intégrité et l'indépendance du système judiciaire ainsi qu'à lutter contre la corruption. L'objectif de la réforme de la carte judiciaire est d'introduire la spécialisation des juges et de créer ainsi des possibilités d'améliorer et d'accélérer les décisions de justice. Les investissements liés à la réforme de la carte judiciaire poursuivent deux objectifs généraux. Le premier objectif est de moderniser les locaux existants et de construire ou d'acquérir de nouveaux locaux pour les juridictions clés dans la nouvelle carte judiciaire. Le deuxième objectif est d'investir dans les capacités d'analyse, les technologies numériques et l'informatisation des procédures judiciaires, afin de contribuer à des services de meilleure qualité et plus rapides et à une transparence accrue des procédures, et de réduire les possibilités de corruption.

Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait nuire gravement aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques de la DNSH (2021/C58/01).

Ce volet contribue à donner suite à la recommandation par pays no 2019.4 et à la recommandation spécifique par pays no 2020.4, à savoir améliorer l'efficacité et répondre aux préoccupations en matière d'intégrité dans le système judiciaire, ainsi qu'à intensifier les efforts visant à détecter et à poursuivre la corruption, et à assurer une surveillance et une application efficaces du cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Réforme 1: Réorganisation de la carte judiciaire

La fragmentation du système judiciaire slovaque nuit à son efficacité. Les juges ne sont pas en mesure de se spécialiser suffisamment, ce qui nuit à l'efficacité et à la qualité des décisions de justice. En outre, l'hétérogénéité du système entraîne un manque de transparence.

Cette réforme améliorera donc l'efficacité et la qualité du système judiciaire. À cette fin, elle réorganise le système judiciaire en le rationalisant et en permettant ainsi une plus grande spécialisation des juges dans les domaines de la justice pénale, civile, commerciale et familiale, ouvrant ainsi la voie à des décisions de justice de meilleure qualité et plus rapides. Il comprend un nouveau réseau de juridictions administratives et de droit commun de première instance (y compris les tribunaux municipaux), de cours d'appel et d'une Cour administrative suprême.

La législation principale mettant en œuvre la réforme de la carte judiciaire entre en vigueur au plus tard le 31 décembre 2021. La transition du système judiciaire vers un nombre plus restreint de tribunaux et avec des juges spécialisés sera achevée au plus tard le 31 mars 2023.

Réforme 2: Lutte contre la corruption et renforcement de l'intégrité et de l'indépendance du pouvoir judiciaire

Le niveau élevé de corruption perçue s'accompagne d'un manque de confiance dans le système judiciaire. Le manque de moyens pour poursuivre la corruption et le blanchiment de capitaux est particulièrement préoccupant.

Cette réforme comporte un ensemble de modifications législatives visant à améliorer l'intégrité et l'indépendance de la justice et à lutter plus efficacement contre la corruption et le blanchiment de

capitaux. Cette réforme est mise en œuvre conformément à l'article 19 du TUE afin d'assurer une protection juridictionnelle effective.

Renforcer l'intégrité et l'indépendance de la justice:

- La Cour administrative suprême est instituée avec le pouvoir de faire office de tribunal disciplinaire pour les juges, les procureurs, les huissiers de justice, les notaires et les administrateurs (en lien avec la réforme 1).
- Le Conseil de la magistrature se voit attribuer davantage de compétences en matière de vérification des avoirs et d'expertise judiciaire des juges. En outre, un principe régional sera introduit lors de l'élection au Conseil de la magistrature afin d'assurer une meilleure représentativité.
- L'élection des juges à la Cour constitutionnelle doit être améliorée et rendue plus transparente par plusieurs moyens, tels qu'une protection contre la passivité parlementaire lors de l'élection des juges, l'introduction d'un principe de rotation des juges afin de réduire le risque que trop de juges soient sélectionnés par un parti politique donné. Des audiences publiques sont organisées pour l'élection des juges clés (de la Cour constitutionnelle, du procureur général et du procureur spécial).
- Les règles relatives à l'exercice de la profession de magistrat sont modifiées, y compris une limite d'âge de 67 ans pour les juges et de 72 ans pour les juges constitutionnels.

Assurer une surveillance et une application efficaces du cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux:

- Le Bureau pour la gestion des avoirs saisis est mis en place, de même qu'un cadre juridique amélioré permettant une saisie et une gestion plus efficaces des avoirs. Cette mesure est liée aux efforts de lutte contre le blanchiment de capitaux dans le cadre du volet 16 du plan slovaque pour la reprise et la résilience.

Pour détecter et poursuivre la corruption:

- De nouvelles infractions pénales sont introduites si les juges abusent des lois et si les fonctionnaires demandent ou promettent des avantages indus.

Une partie de ces modifications législatives était prévue pour le 31 décembre 2020. L'ensemble du paquet législatif entrera en vigueur le 30 septembre 2021 au plus tard.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 30 septembre 2021.

Investissement 1: Bâtiments pour le système judiciaire réorganisé

La nouvelle carte judiciaire résultant de la réforme 1 de ce volet, à savoir la réorganisation de la carte judiciaire, nécessite de nouveaux bâtiments et les bâtiments judiciaires actuellement disponibles nécessitent une rénovation ou une adaptation en profondeur.

Cet investissement permettra d'accroître les capacités ou d'améliorer les capacités existantes ou, le cas échéant, de construire ou d'acquérir de nouveaux locaux appropriés pour les juridictions clés dans la nouvelle carte judiciaire. En particulier, au moins 24 909 m² des bâtiments judiciaires doivent être construits ou acquis, et au moins 93 m⁶⁶³ des bâtiments judiciaires doivent être rénovés. Les rénovations permettent de réaliser en moyenne des économies d'énergie primaire d'au moins 30 %. Il s'agit de la construction, de l'achat et/ou de la rénovation de bâtiments dans le cadre de la carte judiciaire révisée, qui comprend les tribunaux d'arrondissement et municipaux, les tribunaux régionaux, les tribunaux administratifs de première instance et la Cour administrative suprême.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 31 décembre 2025.

Investissement 2: Numérisation et capacités d'analyse

Le système judiciaire dispose d'une marge de manœuvre importante pour améliorer l'utilisation des technologies numériques, en vue d'accroître l'efficacité et la transparence. Il s'agit notamment de garantir la disponibilité numérique et centrale des dossiers judiciaires et du matériel informatique dans les tribunaux.

Cet investissement améliorera encore l'efficacité du système judiciaire en dotant le réseau réformé d'équipements pour le traitement numérique des dossiers et en mettant en place les systèmes nécessaires. À cette fin, un registre électronique du commerce est mis en place. Elle est complétée par une plateforme de soutien analytique fournissant une base de données de jurisprudence numérique et consultable, dans le but d'aider les juges et d'accélérer les décisions. En ce qui concerne le matériel informatique, l'investissement dotera au moins 6 000 membres du personnel des tribunaux de carnets, de stations d'accueil, de moniteurs et de téléphones. L'investissement comprend également d'autres infrastructures numériques nécessaires aux tribunaux, telles que la technologie de vidéoconférence et l'internet sans fil.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

A.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre en vue du soutien financier non remboursable

Num éro NUM .	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Ob jectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Anné e	
1	15 — réforme du système judiciaire — Réforme 1: Réforme de la carte judiciaire — Législation	Jalon	Définition d'une nouvelle carte judiciaire	Entrée en vigueur de la loi sur les résidences et les districts				TRIMES TRE 4	2021	L'entrée en vigueur de la modification législative définit un nouveau système judiciaire. Les modifications apportées à la carte judiciaire adaptent le réseau des juridictions ordinaires de première instance, créent des tribunaux administratifs, adaptent les cours d'appel ordinaires et créent la Cour administrative suprême de la République slovaque.
2	15 — réforme du système judiciaire — Réforme 1: Réforme de la carte judiciaire — Législation	Jalon	La mise en place du nouveau réseau judiciaire	Le réseau judiciaire réorganisé est opérationnel				TRIMES TRE 1	2023	La transition de l'administration de la justice vers un nombre réduit de tribunaux est achevée et les juges ont été désignés comme spécialistes (en droit civil, familial, pénal et commercial) dans au moins 3 ordres du jour de chaque nouvelle circonscription judiciaire (Q1/2023). Le nouveau réseau des tribunaux ordinaires et administratifs de première instance, des cours d'appel ordinaires et de la Cour administrative suprême de la

Num éro NUM .	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Ob jectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Anné e	
										République slovaque (Q1/2023) est mis en place et opérationnel.
3	15 — réforme du système judiciaire — Investissements 1: réorganisation des tribunaux — rénovation des bâtiments	Cible	Surface reconstruite des bâtiments des tribunaux en m²)		Superficie (m²)	0	93 663	TRIMES TRE 4	2025	De l'objectif global de reconstruire 104 070 mètres carrés de bâtiments judiciaires, au moins 93 663 mètres carrés sont reconstruits en vue de moderniser et d'accroître leur capacité du fait de l'augmentation du personnel judiciaire et des juges dans les circonscriptions judiciaires fusionnées.
4	15 — réforme du système judiciaire — Investissements 1: réorganisation des tribunaux — Construction/acq uisition de nouveaux bâtiments	Cible	Superficie des bâtiments judiciaires construits ou achetés (en m²)		Superficie (m²)	0	24 909	TRIMES TRE 4	2025	De l'objectif général consistant à construire ou à acheter 27 677 mètres carrés de bâtiments modernes pour les besoins des plus grands tribunaux du système judiciaire, au moins 24 909 mètres carrés sont construits ou achetés.

Num éro NUM .	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Ob jectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Année	
5	15 — réforme du système judiciaire — Réforme 2: Lutte contre la corruption et renforcement de l'intégrité et de l'indépendance du pouvoir judiciaire	Jalon	Ensemble de lois visant à lutter contre la corruption et à renforcer l'intégrité et l'indépendance du système judiciaire	Entrée en vigueur de la loi sur la réforme judiciaire, de la loi constitutionnelle, de la loi modifiée sur le ministère public, du code pénal modifié et des règles disciplinaires de l'administration suprême de la Cour de justice de la République slovaque				TRIMESTRE 3	2021	Entrée en vigueur de la loi sur la gestion des avoirs surgelés, de la loi sur la réforme judiciaire, de la loi constitutionnelle, de la loi modifiée sur le ministère public et du code pénal modifié.
6	15 — réforme du système judiciaire — Investissement 2: Appui aux instruments de réforme de la carte judiciaire	Jalon	Développement et transfert d'un système informatique — Registre des entreprises	Communication électronique complète du registre du commerce avec les entreprises et				TRIMESTRE 2	2026	Mise en service d'un système informatique moderne permettant aux entrepreneurs et aux tribunaux d'exercer entièrement leurs activités de registre du commerce par voie électronique.

Num éro NUM .	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Ob jectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Anné e	
	— Registre du commerce et système centralisé de gouvernance judiciaire			les tribunaux						
8	15 — réforme du système judiciaire — Investissements 2:	Cible	Modernisatio n de l'équipement informatique des tribunaux pour le personnel judiciaire		Nombre	0	6 000	TRIMES TRE 4	2024	L'équipement numérique des juridictions pour rendre leur travail plus efficace, pour les doter de technologies permettant de mener efficacement les audiences et d'agir à distance, est acheté et livré. De l'objectif général consistant à équiper 6 100 membres du personnel des tribunaux, la modernisation du matériel informatique (nouveaux ordinateurs portables, stations d'accueil, moniteurs, téléphones) sera effectuée pour au moins 6 000 membres du personnel des tribunaux, telle qu'elle a été réorganisée après la réforme de la carte judiciaire.
9	15 — réforme du système judiciaire — Investissement 2: outils d'appui à la réforme de la carte judiciaire	Jalon	Création d'une plateforme de soutien analytique pour l'accès à la	La plateforme de soutien analytique est pleinement opérationnell				TRIMES TRE 2	2026	La plateforme d'aide à l'analyse de la jurisprudence est opérationnelle et accessible aux tribunaux, ce qui permet aux juges d'utiliser la base de données de la jurisprudence afin d'accélérer le processus d'étude des

Num éro NUM .	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Ob jectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Année	
	— Plateforme de soutien à l'analyse		jurisprudence dans les tribunaux	e.						dossiers.

ÉLÉMENT 16: Lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux, sécurité et protection de la population

La Slovaquie se classe mal en ce qui concerne les indicateurs de perception de la corruption et la confiance dans la police. La gouvernance est fragmentée et sa capacité est limitée, ce qui entrave la fourniture de services publics et l'investissement public, et la criminalité financière n'est pas suffisamment combattue.

Les principaux objectifs de ce volet 16 du plan pour la reprise et la résilience de la Slovaquie sont d'intensifier les efforts visant à détecter et à poursuivre la corruption, à lutter contre la criminalité environnementale, à accroître les capacités des efforts de lutte contre le blanchiment de capitaux, à optimiser la gestion des crises et à renforcer les capacités administratives à différents niveaux du gouvernement.

Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait nuire gravement aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques de la DNSH (2021/C58/01).

Il contribue ainsi à donner suite à la recommandation 4 de 2020 par pays, en particulier pour assurer une surveillance et une application efficaces du cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux, et pour garantir un environnement favorable aux entreprises et des services publics de qualité. La recommandation 4 de 2019 par pays est également prise en compte, notamment en ce qui concerne les efforts accrus déployés pour détecter et poursuivre la corruption.

Réforme 1: Rendre la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux plus efficace

Les nouvelles tendances de la criminalité organisée internationale, y compris l'utilisation abusive d'entités juridiques à des fins de blanchiment de capitaux, font pression sur la Slovaquie pour qu'elle améliore son cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux afin de prévenir et de combattre la criminalité économique.

Cette réforme vise à renforcer la lutte contre le blanchiment de capitaux et la corruption. Elle améliore le cadre juridique du gel des avoirs, y compris la création d'un bureau de gestion de ces avoirs et la compétence de la police pour vérifier leur origine. Elle met également en place un registre central des comptes.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 mars 2022.

Investissement 1: Outils et capacités de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux

La lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux nécessite des outils appropriés, y compris des solutions et des capacités numériques.

Cet investissement fournira plusieurs outils et mesures de renforcement des capacités pour soutenir la réforme 1. Il s'agit notamment de solutions logicielles numériques pour les enquêtes financières et pour le registre central des comptes. Les capacités d'enquête financière des forces de police seront renforcées grâce à des formations et à des équipements ainsi qu'à une réorganisation, qui créera le centre national pour les crimes spéciaux (NCODK) en collaboration avec les bureaux régionaux et les services d'analyse de l'agence nationale de lutte contre la criminalité (NAKA). En outre, des mesures sont prises pour rendre le bureau du lanceur d'alerte pleinement opérationnel, afin de soutenir la lutte contre la corruption. Cela inclut la fourniture d'équipements techniques.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 31 décembre 2023.

Réforme 2: Modernisation et renforcement des capacités des forces de police

Les structures et les capacités des forces de police sont obsolètes et manquent de services spécialisés s'occupant des nouvelles formes de criminalité et d'analyse criminelle. La réforme révisé l'organisation des forces de police, en renforçant les capacités d'analyse et la mise en place d'un service de technologie criminelle, ainsi que les enquêtes sur la criminalité environnementale. Elle met en place un service d'ingénieur criminel, des unités d'analyse criminelle et une unité de lutte contre la criminalité environnementale et de personnel, et de l'équiper de manière appropriée.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2021.

Investissement 2: Équiper et numériser les forces de police

L'insuffisance de la numérisation des forces de police entraîne des inefficacités dans plusieurs domaines. La réorganisation (de la réforme 2) nécessite une reconversion, des rénovations et des équipements supplémentaires.

Cet investissement renforcera les capacités des forces de police et numérisera les processus afin de les rendre plus efficaces. La formation et l'équipement sont fournis à l'ensemble du personnel des unités mises en place dans le cadre de la réforme 2 du présent volet, *"Moderniser et renforcer les capacités des forces de police"*. Les bâtiments de la police d'une surface au sol d'au moins 45 000 m² sont rénovés, permettant en moyenne au moins 30 % d'économies d'énergie primaire, et au moins 700 véhicules propres sont achetés. Les efforts de numérisation comprennent la mise en place d'un système automatisé d'infraction à la circulation routière et d'un processus de permis de séjour électronique.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

Réforme 3: Optimiser la gestion des crises

De multiples crises, dont la pandémie, ont mis en évidence des faiblesses dans les mécanismes de réaction aux crises.

Cette réforme optimisera la gestion des crises et les capacités respectives ainsi que la coordination efficace des services de secours. Il s'agit notamment d'une définition claire des rôles et des modalités de coopération des services d'intervention d'urgence du système intégré de secours, de l'établissement de procédures communes pour la réaction aux crises et d'un mécanisme commun de coordination. Elle mettra également en place un réseau de centres de sécurité intégrés (voir l'investissement 3 de cette composante, *modernisation du système d'incendie et de sauvetage*).

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 mars 2023.

Réforme 4: Audit et contrôle

La protection efficace des intérêts financiers de l'Union lors de la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience est subordonnée à la mise en place de mesures appropriées pour prévenir, détecter et corriger la fraude, la corruption et les conflits d'intérêts au sens de l'article 61 du règlement financier. Par conséquent, l'amélioration de l'environnement de contrôle et d'audit est une condition préalable à la mise en œuvre efficace du plan conformément au droit de l'Union et au droit national applicables. Cette réforme comprend une nouvelle mesure visant à protéger les intérêts financiers de l'Union dans le cadre de la FRR, en particulier l'adoption a) d'une méthodologie de gestion des risques de corruption et b) de procédures concernant la supervision par NIKA de la mise en œuvre de cette méthodologie.

La réforme est achevée au plus tard le 31 mai 2025. Ce jalon est atteint avant la présentation de la sixième demande de paiement à la Commission.

Investissement 3: Modernisation du système d'incendie et de secours

La gestion intégrée des crises nécessite une infrastructure appropriée pour assurer sa coordination. L'obsolescence et la fragmentation des infrastructures de communication et d'information des services d'intervention d'urgence ralentissent la réaction aux crises. En outre, une partie de l'infrastructure des services de secours est dans des conditions techniques insatisfaisantes.

Cet investissement vise à fournir les infrastructures physiques et numériques nécessaires à la mise en œuvre intégrale de la réforme 3 de ce volet, en optimisant la *gestion des crises*. À cette fin, elle soutient la rénovation d'un bâtiment existant accueillant un centre de services intégré et lance un centre de sécurité intégré virtuel. En outre, au moins un nouveau poste de lutte contre l'incendie est construit et au moins une autre est rénovée.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

Investissement 4: Rationalisation, optimisation et renforcement des capacités administratives à différents niveaux de gouvernement

L'investissement public est freiné par le manque de capacités administratives de mise en œuvre à plusieurs niveaux. Les investissements importants envisagés dans le plan impliquent la nécessité d'accroître encore les capacités de gestion de ces investissements. En outre, la fourniture de services est entravée par la fragmentation de la gouvernance au niveau municipal.

Cette réforme renforce les capacités administratives, tant au niveau local qu'au niveau national, pour la mise en œuvre des réformes et des investissements du plan slovaque pour la reprise et la résilience. À cette fin, l'autorité nationale de mise en œuvre et de coordination du PRR slovaque (NIKA) est mise en place. L'entrée en vigueur de la loi sur la facilité pour la reprise et la résilience est en vigueur au moment de la première demande de paiement et, à ce moment-là, ne s'écarte d'aucune manière significative de la description fournie dans le plan slovaque définitif. Il convient de confirmer qu'un système de répertoires permettant d'enregistrer et de stocker toutes les données pertinentes relatives à la mise en œuvre du plan pour la reprise et la résilience — la réalisation des jalons et des cibles, les données sur les destinataires finaux, les contractants, les sous-traitants et les bénéficiaires effectifs — soit opérationnel au plus tard le 31 décembre 2021. La Slovaquie présente un rapport d'audit spécifique confirmant l'efficacité des fonctionnalités du système de répertoires.

Les activités médiatiques et de communication devraient également bénéficier d'un soutien. Au niveau local, au moins 20 centres de services partagés sont mis en place pour améliorer l'efficacité de la prestation de services publics au niveau local, en particulier dans les régions défavorisées.

La loi sur la facilité pour la reprise et la résilience entre en vigueur au plus tard le 31 décembre 2021. Le rapport d'audit confirmant les fonctionnalités du système de répertoires doit être achevé au plus tard le 31 décembre 2021. Le système informatique pour NIKA sera opérationnel au plus tard le 30 septembre 2022. Au moins 20 centres de services partagés sont mis en place au plus tard le 31 décembre 2024.

A.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre en vue du soutien financier non remboursable

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestr e	Année	
1	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Réforme 1: Renforcement de l'efficacité de la lutte contre la corruption et la lutte contre le blanchiment de capitaux	Jalon	Réformes visant à rationaliser et à améliorer les enquêtes financières	Entrée en vigueur de la loi 312/2020 sur le gel des avoirs et d'une loi portant création d'un registre central des comptes				TRIMESTRE 1	2022	Entrée en vigueur de la législation établissant un cadre pour la mise en service du registre central des comptes. Le pouvoir de la police de contrôler les biens en cas de divergence entre les revenus légaux et les biens usagés sera élargi. Un bureau chargé de la gestion des avoirs saisis est opérationnel et les possibilités de gel des avoirs sont étendues.
2	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Investissements 1: outils et capacités de lutte contre la corruption et	Jalon	Fournir les infrastructures nécessaires pour soutenir la lutte contre le blanchiment de capitaux et la corruption	Les infrastructures liées à l'AML et aux lanceurs d'alerte sont pleinement opérationnelles.				TRIMESTRE 4	2023	Réalisation des étapes suivantes: Achat de l'outil logiciel "go AML" jusqu'au Q4/2022 et mise en œuvre au plus tard le Q3/2023. — Lancement d'une version test du registre central des comptes avec toutes les fonctionnalités prédéfinies dans la loi avec accès

	le blanchiment de capitaux									aux données jusqu'au Q2/2022 et lancement ultérieur de la version finale en Q4/2022. Mise en service et équipement technique complet du bureau de protection des lanceurs d'alerte jusqu'au Q3/2022. Adaptation des locaux et des équipements TIC des unités NCODK et NAKA pour les enquêtes financières et la vérification de l'origine des actifs au niveau régional (modèle 1 + 4) à Q4/2023.
3	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Investissements 1: outils et capacités de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux	Cible	Reconversion des policiers dans les enquêtes financières et les activités d'analyse		% du personnel formé	0	100	TRIMES TRE 4	2023	La création du centre d'analyse NAKA et des bureaux régionaux d'enquête analytique et financière de la NAKA ainsi que la création de bureaux régionaux d'enquête analytique et financière du Centre national des crimes spéciaux (NCODK) en Q1/2022. All ont participé à des formations, à des ateliers et à des séminaires avec la participation de professeurs étrangers et nationaux, ainsi qu'à une coopération avec le CEPOL et Europol en matière de formation.
4	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Réforme 2: Modernisation	Jalon	Mise en œuvre de changements organisationnels dans la police afin d'accroître l'efficacité de la détection de la	Le changement organisationnel des forces de police est efficace.				TRIMES TRE 4	2021	Changements organisationnels visant à créer une unité de détection et d'enquête sur la criminalité environnementale (centre et régions), à étendre les capacités d'analyse des forces de police au niveau régional, à créer

	et renforcement des capacités des forces de police		criminalité, des enquêtes et de la détection de la corruption							une nouvelle unité pour les services de technologie criminelle (centre et régions).
5	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Investissements 2: Équipement et numérisation des forces de police — formation	Cible	Mise en œuvre de la formation liée à la réforme de la police		% du personnel formé	0	100	TRIMES TRE 4	2024	Tous les agents nommés dans les unités nouvellement créées des forces de police (criminalité environnementale, analyses criminelles, services de technologie criminelle) sont formés. Au moins 300 agents de police sont formés pour améliorer la qualité de la communication aux victimes de la criminalité pour les policiers.
6	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Investissements 2: Équipement et numérisation des forces de police — renouvellement du parc automobile	Cible	Achat de véhicules neufs (10 % du parc) de véhicules électriques et hybrides		Nombre	0	700	TRIMES TRE 4	2022	De l'objectif global de renouvellement de 705 véhicules de la flotte de police par des véhicules électriques et hybrides (326 véhicules par Q2/2022 et 379 véhicules d'ici Q4/2022), au moins 700 véhicules de police seront remplacés.
7	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux —	Jalon	Étendue de la surface au sol rénovée des bâtiments de police pour		Nombre	0	45 000	TRIMES TRE 2	2025	Sur l'objectif global consistant à rénover 49 mètres carrés de surface au sol du bâtiment, au moins 965 mètres carrés dans les bâtiments de la police sont rénovés

	Investissements 2: Équipement et numérisation des forces de police — reconstruction des bâtiments		réduire l'intensité énergétique des bâtiments (en m²)							afin de réduire leur intensité énergétique. Fourniture technique, matérielle et spatiale d'unités d'analyse criminelle, de services de technologie criminelle et d'unités de lutte contre la criminalité environnementale selon l'inventaire des matériels.
8	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Investissements 2: Équiper et numériser les forces de police — nouveau système d'information sur l'enregistrement des résidents étrangers (IS ECU)	Jalon	Électronique des procédures de permis de séjour afin de simplifier les procédures pour le public	Mise en service des nouveaux modules				TRIMES TRE 4	2024	Mise en service complète des nouveaux modules du système d'information sur les résidents étrangers avec les fonctionnalités clés suivantes: introduction d'une demande de séjour et de renouvellement, enregistrement du séjour, informatisation de la demande de document, modules de notification et informatisation de la communication au cours de la procédure.
9	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Investissements 2: Équipement et	Jalon	Automatisation du système de détection des infractions routières en pleine exploitation	Déploiement de la pleine exploitation de 3 modules				TRIMES TRE 2	2026	Automatisation de l'enregistrement des infractions aux règles de la circulation routière. Pleine exploitation du système avec modules: (1) enregistrement et identification des infractions routières, (2) modifications du système existant de génération

	numérisation des forces de police — Système automatisé de détection des infractions routières									automatique de décisions et (3) statistiques, rapports et analyses.
10	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Réforme 3: Optimiser la gestion des crises	Jalon	Entrée en vigueur de la gestion optimisée des crises	Entrée en vigueur de la loi no 129/2002 modifiée relative au système intégré de sauvetage				TRIMES TRE 1	2023	Le concept d'optimisation de la gestion des crises définit clairement les relations entre les services d'intervention d'urgence du système intégré de sauvetage, établit des procédures communes pour faire face aux situations de crise, prévoit une coordination conjointe entre les composantes, en tenant compte à la fois des niveaux stratégique et opérationnel de la gestion des crises, et propose un réseau de centres de sécurité intégrés. La législation entrera en vigueur au plus tard le T1 2023.
11	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Investissements 3: modernisation du système d'incendie et de sauvetage — mise en place d'un réseau de	Jalon	Mise en œuvre d'un centre de sécurité intégré et d'un centre de sécurité intégré virtuel	Mise en œuvre du centre de sécurité intégré et lancement du centre virtuel de sécurité intégré				TRIMES TRE 2	2026	Un centre de sécurité intégré est rendu opérationnel, améliorant la gestion opérationnelle des services d'urgence du système de secours intégré. À cette fin, un bâtiment dans lequel des services d'urgence seront déployés sera rénové. Afin d'améliorer la gestion opérationnelle des services d'urgence du système de secours intégré, un centre de sécurité intégré virtuel est mis en service.

	centres de sécurité intégrés									
12	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Investissements 3: modernisation du système d'incendie et de sauvetage — rénovation des bâtiments des casernes	Cible	Modernisation des stations de lutte contre l'incendie		Nombre	0	2	TRIMES TRE 2	2026	Achèvement des travaux de construction d'une nouvelle station de lutte contre l'incendie et reconstruction d'une station de lutte contre l'incendie existante. La rénovation de la station de lutte contre l'incendie doit permettre en moyenne d'économiser au moins 30 % d'énergie primaire.
13	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Investissement 4: renforcement des capacités administratives à différents niveaux de gouvernement — mise en place d'une autorité nationale de mise en œuvre et de	Jalon	Réduire au minimum les risques liés à la mise en œuvre en établissant un organisme de coordination, de financement et d'exécution (NIKA) pour la facilité pour la reprise et la résilience	Mise en place et renforcement des capacités de l'autorité chargée du PRR				TRIMES TRE 3	2022	Nika sera mise en place d'ici le premier trimestre de 3 2021. Il s'agira de l'organe de coordination, de financement et de mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience. Les étapes suivantes consistent à: Renforcement des capacités de la NIKA et de l'audit gouvernemental d'ici à Q4/2021. Un nouveau système informatique aux fins de NIKA est en place au plus tard le Q3/2022.

	coordination									
14	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Investissement 4: renforcement des capacités administratives à différents niveaux de gouvernement — création d'une autorité nationale de mise en œuvre et de coordination	Jalon	Audits et contrôles: base juridique	Entrée en vigueur de la <i>loi sur la facilité pour la reprise et la résilience</i>				TRIMES TRE 4	2021	L'approbation parlementaire et l'entrée en vigueur légale de la <i>loi sur la facilité pour la reprise et la résilience</i> doivent être achevées avant la première demande de paiement.

15	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Investissement 4: renforcement des capacités administratives à différents niveaux de gouvernement — création d'une autorité nationale de mise en œuvre et de coordination	Jalon	Système de répertoire RRP: informations pour le suivi de la mise en œuvre du PRR	Rapport d'audit confirmant les fonctionnalités du système de répertoire				TRIMES TRE 4	2021	Un système de répertoire, qui peut prendre la forme d'une feuille Excel, pour le suivi de la mise en œuvre du PRR est en place et opérationnel. Le système comprend, au minimum, les fonctionnalités suivantes: (a) la collecte de données et le suivi de la réalisation des jalons et cibles; (b) collecter, stocker et garantir l'accès aux données requises par l'article 22, paragraphe 2, point d) i) à iii), du règlement FRR.
16	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Investissement 4: renforcement des capacités administratives à différents niveaux de gouvernement — création de centres de services	Cible	Création de centres de services partagés.			0	20	TRIMES TRE 4	2024	De l'objectif général consistant à créer 22 centres de services partagés dans les régions les plus en retard d'ici à Q4/2024, au moins 20 centres de services partagés seront mis en place. Ces centres de services partagés contribuent à mettre en commun les capacités au niveau local pour fournir des services publics (sociaux) essentiels.

	partagés									
17	Réforme 4: Audit et contrôle	Jalon	Adoption a) d'une méthodologie de gestion des risques de corruption et b) de procédures concernant la supervision par NIKA de la mise en œuvre de cette méthodologie	Adoption et publication de la méthodologie révisée de gestion des risques de corruption applicable à tous les organismes mettant en œuvre la FRR et adoption de la procédure de l'organisme de coordination pour la supervision de la mise en œuvre de cette méthodologie				TRIMES TRE 2	2025	Le bureau du gouvernement adopte la méthodologie révisée de gestion des risques de corruption. La méthodologie est contraignante pour tous les organismes mettant en œuvre la FRR et prévoit des normes minimales pour la gestion des risques de corruption. L'organisme de coordination adopte en outre une procédure sur la manière dont la mise en œuvre de la méthodologie de gestion des risques de corruption sera contrôlée.

ÉLÉMENT 17: SLOVAQUIE NUMÉRIQUE (ÉTAT DANS LE DOMAINE DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE, CYBERSÉCURITÉ, INTERNET RAPIDE POUR TOUS, ÉCONOMIE NUMÉRIQUE)

L'objectif de ce volet du plan slovaque pour la reprise et la résilience est de réaliser des progrès substantiels de la Slovaquie sur la voie d'une société et d'une économie préparées au numérique. Cet objectif est atteint par des mesures visant à numériser l'administration publique et la fourniture de services publics, à améliorer la cybersécurité grâce à des approches normalisées pour la prévention et la résolution des incidents dans toutes les entités de l'administration publique, à une stratégie globale en matière de compétences numériques et à soutenir les projets multinationaux de l'UE et les investissements dans la recherche et l'application des technologies numériques de pointe. En outre, le volet présente des mesures en faveur de la connectivité numérique, que les autorités ont l'intention de financer au titre des fonds de la politique de cohésion.

Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait nuire gravement aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques de la DNSH (2021/C58/01).

Les mesures relevant de ce volet contribuent à donner suite aux recommandations par pays adressées à la Slovaquie, en particulier en ce qui concerne les compétences numériques (recommandation par pays no 2, 2020) la transformation numérique (recommandation par pays no 3, 2020), l'environnement des entreprises et la qualité des services publics (recommandations par pays 4, 2020), la recherche et l'innovation (recommandations par pays no 3, 2019) et la compétitivité des PME (recommandations par pays no 3, 2019).

A.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme 1: Créer des solutions d'administration en ligne pour les situations de vie prioritaires

Cette réforme conduira à l'élaboration et à l'adoption par le ministère de l'investissement, du développement régional et de l'informatisation (MIRRI) d'un plan d'investissement pour les "situations de vie" prioritaires des citoyens et des entreprises. L'objectif est de permettre aux citoyens et aux entreprises de résoudre rapidement et facilement, sur le plan administratif, ces situations de vie dans un même lieu.

Le plan d'investissement recense 16 situations de vie prioritaires, décrit l'état d'avancement actuel et futur des processus et énumère les actions d'investissement qui doivent être menées dans les entités administratives et leurs systèmes d'information. Les situations de vie prioritaires sont sélectionnées conformément à la liste des situations de vie surveillées par l'indice de référence eGov et en tenant compte des situations de vie figurant à l'annexe II du règlement sur le portail numérique unique.

La réforme conduira à l'introduction d'un ensemble de modifications législatives visant à déployer de nouveaux services publics numériques selon une conception unifiée.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2023.

Réforme 2: Gestion centrale des ressources informatiques

Dans le cadre de cette réforme, une plateforme centrale de passation de marchés sera déployée pour l'achat et l'utilisation de ressources informatiques. Ces ressources seront ensuite mises à disposition pour le développement de systèmes d'information au sein de l'administration publique, l'objectif principal étant de réduire le temps et les coûts de ces développements.

Les ressources informatiques sont acquises de manière centralisée au moyen d'un contrat-cadre et les entités de l'administration publique sont habilitées à les utiliser au moyen d'une plateforme centrale, un marché numérique. La réduction des coûts passe par un achat et une répartition plus efficaces des capacités informatiques.

La plateforme est mise en place en deux étapes:

- Premièrement, un catalogue des ressources informatiques est créé sur la base de conditions d'éligibilité claires dans lesquelles les ressources peuvent être enregistrées dans le catalogue. La sécurité des systèmes, les exigences de l'architecture de référence et la qualité des services et des produits sont prises en compte.
- Deuxièmement, l'acquisition de ces ressources sera complétée par le MIRRI dans le but de les mettre à la disposition des utilisateurs dans la qualité et la quantité nécessaires.

La plateforme fournit une fonctionnalité d'évaluation de la valeur des investissements informatiques en contrôlant les coûts, les dépôts, les transactions et les retours.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2023.

Investissement 1: De meilleurs services pour les citoyens et les entreprises

En lien direct avec la réforme 1 de ce volet, intitulée "*Créer des solutions d'administration en ligne pour des situations de vie prioritaires*", cet investissement consistera à déployer des solutions intégrées d'administration en ligne dans 16 situations de vie prioritaires. Les solutions sont développées à l'aide d'une plateforme commune d'outils informatiques nécessaires à la création et à la fourniture de services numériques compréhensibles et conviviaux couvrant l'intégrité de la procédure de situation de vie.

Les investissements prennent la forme de projets axés sur la demande qui apportent une solution administrative globale aux situations de la vie qui présentent les plus grands avantages. Les solutions contiennent des fonctionnalités de recherche uniformes, un point unique pour la fourniture de services, une version mobile, une conception uniforme et une navigation claire, des transitions en douceur tout au long de la vie, une vue d'ensemble de l'état des notifications de la demande et du statut, ainsi que des paiements en ligne. Le projet comprend également l'intégration des solutions dans le portail central de l'administration publique, une refonte des processus administratifs sous-jacents, une mise à niveau des systèmes d'agenda et une connexion au logiciel intermédiaire central et à l'arrière-plan central.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

Investissement 2: Transformation numérique de la fourniture de services publics

Cet investissement raccourcit la durée d'achèvement des services publics en optimisant et en automatisant les processus administratifs. L'investissement transformera 34 sections de l'administration publique en lançant une version numérisée pleinement opérationnelle.

Les investissements prennent la forme de projets axés sur la demande visant à transformer les processus des administrations présentant le plus grand potentiel d'amélioration de la qualité ou d'économies. Des économies sont réalisées grâce à la réduction des coûts de fonctionnement, des erreurs de procédure, des délais d'achèvement ou des besoins en ressources humaines. L'amélioration de la qualité des processus et la réduction des coûts sont obtenues, le cas échéant, en optimisant la législation pertinente ou en modifiant l'organisation des activités et des processus.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

Réforme 3: Gérer la transformation numérique de l'économie et de la société

Cette réforme introduit une nouvelle structure de gouvernance pour les réformes et les investissements dans l'économie numérique en associant les organismes compétents à différents niveaux. Au niveau politique, le conseil gouvernemental pour la numérisation de l'administration publique et du marché unique numérique, en tant qu'organe consultatif, de coordination et d'initiative du gouvernement sur les questions liées à la numérisation, surveille la mise en œuvre et la réalisation des réformes et des projets dans le domaine de l'économie numérique. Au niveau opérationnel, la section "Stratégie numérique" de l'IRMRI s'emploie à garantir la mise en œuvre des réformes et des investissements, ainsi qu'à atteindre les jalons et cibles fixés. Au niveau de l'évaluation, l'unité analytique du MIRRI veille à la cohérence thématique des interventions avec les priorités des politiques/documents stratégiques (RIS3, SACI, 2030 Stratégie de transformation numérique pour la Slovaquie). Au niveau consultatif, le groupe de travail sur la transformation numérique de la Slovaquie assiste la section "Stratégie numérique" de l'IRMRI dans la mise en œuvre des réformes et des investissements dans l'économie numérique.

Dans le cadre de cette réforme, le MIRRI adoptera un nouveau document stratégique — Plan d'action pour la transformation numérique de la Slovaquie pour les années 2023-2026.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

Investissement 3: Participer à des projets européens plurinationaux liés à l'économie numérique

Cet investissement soutiendra la participation de la Slovaquie à des projets multinationaux européens. La FRR prend en charge une partie des coûts de cet investissement. La FRR prend en charge une partie des coûts de cet investissement. Cet investissement peut également bénéficier d'un soutien d'autres programmes ou instruments de l'Union pour des coûts qui ne sont pas soutenus par la FRR.

La liste préliminaire des initiatives a été établie sur la base d'une consultation publique d'experts, des conditions préalables et de la préparation des projets. La Slovaquie a l'intention de demander un financement pour certains de ces projets auprès d'autres sources, en particulier au moyen de programmes de l'UE en gestion directe (Europe numérique, mécanisme pour l'interconnexion en Europe, Horizon Europe).

L'investissement débouchera sur les projets suivants:

- création d'un réseau de pôles européens d'innovation numérique (EDIH) et de pôles d'innovation numérique (PIN) pour soutenir la numérisation des PME slovaques.
- mise en service d'un supercalculateur pour le centre national de supercalcul.
- participation à deux autres projets européens plurinationaux, à identifier à partir d'une liste prédéfinie de projets plurinationaux proposée par la Commission européenne.

La dernière étape de l'investissement est achevée au plus tard le 31 décembre 2025. Le soutien à ces projets se poursuivra au-delà de cette échéance, à l'horizon de la mise en œuvre du PRR.

Investissement 4: Soutien à des projets visant au développement et à l'application des technologies numériques de pointe

L'objectif de cet investissement est de créer un régime de soutien à la recherche, au développement et à l'application de technologies numériques avancées par les entreprises, y compris les PME, les instituts de recherche et les entités de l'administration publique. La FRR prend en charge une partie des coûts de cet investissement. Cet investissement peut également bénéficier d'un soutien d'autres programmes ou instruments de l'Union pour des coûts qui ne sont pas soutenus par la FRR.

Un soutien est accordé aux projets slovaques réussis dans le cadre de programmes en gestion directe, de projets PIIEC sélectionnés ou de projets ayant obtenu le label d'excellence, conformément aux règles applicables au financement des fonds de l'UE. En outre, un soutien peut également être accordé aux projets sélectionnés au niveau national. Outre les projets de recherche, de développement et d'application, un soutien peut être accordé aux institutions technologiques, aux centres de compétences, aux entreprises privées et aux plateformes, dans le respect des règles en matière d'aides d'État.

L'investissement se concentre sur:

- soutien à des projets de recherche, de développement et d'innovation aux niveaux de maturité technologique 5 à 8,
- soutien à la mise en place d'infrastructures d'essai et d'expérimentation,
- soutien à la participation à des projets innovants aux niveaux européen et international,
- soutien aux plateformes et aux centres de compétences dans leurs activités de sensibilisation et de formation visant à acquérir des aptitudes et des compétences numériques.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

Investissement 5: Bourses rapides — hackathons

L'objectif est de créer un outil pour stimuler des solutions innovantes pour relever les défis sociétaux actuels de manière souple et rapide. Cet objectif sera atteint par l'organisation de hackathons associant des jeunes pousses, d'autres entreprises, des instituts de recherche, des universités et leurs étudiants, ainsi que d'autres spécialistes.

L'investissement sera utilisé pour organiser 17 hackathons sur cinq ans. Les coûts comprennent les ressources pour les équipes gagnantes, qui doivent fournir leurs solutions à l'administration publique ou au grand public.

L'organisateur définit l'éventail des sujets et des problèmes à traiter par les hackathons en collaboration avec les organismes de l'administration publique participants.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

Réforme 4: Normalisation des solutions techniques et procédurales en matière de cybersécurité (ITVS — Technologies de l'information pour l'administration publique)

Les exigences actuelles en matière de cybersécurité dans l'administration publique divergent sur le plan de leur élaboration, de leur qualité et de leur clarté. Les solutions de cybersécurité individualisées entraînent des coûts globaux plus élevés, ainsi que des ambiguïtés pour un certain nombre d'opérateurs de services. En outre, les lignes directrices méthodologiques applicables en matière de cybersécurité sont obsolètes et ne sont pas adaptées à leur finalité dans un environnement en rapide évolution des cybermenaces. L'objectif de cette réforme est de mettre à jour les exigences applicables en matière de cybersécurité et d'améliorer la normalisation des solutions pour toutes les entités de l'administration publique.

En particulier, la réforme conduira à l'élaboration d'un cadre méthodologique unique pour la cybersécurité; la création d'un manuel de procédure pour l'évaluation de la cybersécurité; création d'un soutien d'experts centraux pour la mise en œuvre des mesures de cybersécurité; la définition des catégories d'organisations aux fins de la cybersécurité; définition des exigences de base en matière de protection de la cybersécurité dans l'administration publique.

Le concept national d'informatisation de l'administration publique (NKIVS) établit le cadre de la normalisation des exigences en matière de cybersécurité.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2025.

Réforme 5: Améliorer la formation et les compétences en matière de cybersécurité (ITVS — Technologies de l'information pour l'administration publique)

Le niveau général des compétences en matière de cybersécurité dans l'administration publique est insuffisant. L'objectif de cette réforme est d'introduire un apprentissage systématique tout au long de la vie dans le domaine de la cybersécurité des professionnels des technologies de l'information au sein de l'administration publique.

La réforme doit:

- mettre en place un programme de sensibilisation à la cybersécurité et une formation à l'intention du personnel de l'administration publique, y compris une formation complémentaire des spécialistes de la cybersécurité (dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie);
- mettre en place au moins 3 centres de compétences en matière de cybersécurité dans les universités, afin de jouer un rôle dans l'éducation et de fournir une expertise aux secteurs public et privé;
- soutenir la coopération internationale avec les centres d'excellence internationaux compétents en matière de cybermenaces et de menaces hybrides;
- élaboration d'une méthodologie pour la mise en place d'unités de cybersécurité dans les entités de l'administration publique.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

Investissement 6: Renforcer les mesures préventives, accélérer la détection et la résolution des incidents (ITVS — Technologies de l'information pour l'administration publique)

L'objectif de cette mesure est de développer un système de réaction rapide en matière de cybersécurité de l'administration publique. Elle fait suite aux projets menés dans le cadre du programme opérationnel "Infrastructures intégrées".

Plus précisément, l'investissement:

- intégrer de nouvelles solutions techniques et technologiques du système de réaction rapide dans l'infrastructure de gestion des incidents de cybersécurité;
- élaborer un cadre d'audits de sécurité approfondis réguliers, d'évaluations de la vulnérabilité et de tests de pénétration dans l'architecture globale de cybersécurité;
- augmenter le niveau des équipements de sécurité technologique des installations d'infrastructures critiques;
- élaborer un catalogue des menaces et une méthodologie pour la gestion de la cybersécurité;
- développer une approche centralisée pour la mise en œuvre des patchs de sécurité.

Dans le cadre de la prévention, le niveau général de qualité de la sécurité physique et procédurale des infrastructures critiques de l'administration publique est renforcé. Cet objectif sera atteint par l'amélioration de la sécurité des processus, la reconstruction et l'achèvement de 54 espaces sécurisés pour les systèmes d'information des infrastructures critiques.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

Réforme 6: Une approche stratégique de l'éducation aux compétences numériques en coopération avec les représentants des principales parties prenantes

Cette réforme élabore une stratégie nationale cohérente pour le développement des compétences numériques grâce à l'apprentissage tout au long de la vie, qui couvre les personnes en âge de production et d'âge post-productif. La stratégie est élaborée par le MIRRI en coopération avec les ministères compétents et les représentants des principales parties prenantes.

La stratégie comprend une analyse de l'état d'avancement des compétences numériques en Slovaquie, un recensement des obstacles existants à leur développement, une vision d'apprentissage pour la prochaine période, ainsi que des recommandations de mesures à l'intention des pouvoirs publics pour améliorer la situation et atteindre les objectifs. La stratégie propose également un système durable de financement et de soutien à long terme pour les compétences numériques, tout en visant également à créer un environnement attrayant pour prévenir la fuite des cerveaux et attirer des experts et des chercheurs étrangers.

La réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2022.

Investissement 7: Améliorer les compétences numériques des seniors et la distribution des tablettes seniors

Le pourcentage de personnes âgées de 65 à 74 ans possédant au moins des compétences numériques de base n'est que de 11 %, contre 24 % en moyenne dans l'UE. La formation aux compétences numériques en Slovaquie dépend fortement de la formation par le travail et/ou des programmes financés par les employeurs. En conséquence, les personnes en âge post-productif et les personnes défavorisées ont généralement un accès plus limité au développement des compétences numériques. Ce déficit de compétences a été particulièrement problématique au cours de la période de COVID-19. L'objectif de cet investissement est de remédier à ce problème au moyen d'un programme de formation ciblé sur les compétences numériques et la fourniture d'équipements numériques à au moins 105 440 personnes âgées et défavorisées.

L'investissement consiste en:

- un projet pilote pour 1 personnes visant à évaluer les besoins spécifiques et l'adéquation physiologique des équipements technologiques (tablettes ou alternatives) pour les personnes âgées et défavorisées;
- des sessions de formation destinées aux seniors et aux personnes défavorisées sous la forme de présences et d'apprentissage en ligne;
- développement d'applications spécialisées présentant des caractéristiques d'accessibilité;
- fourniture d'équipements technologiques subventionnés (tablettes ou alternatives) ainsi que de bons d'accès à l'internet.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

A.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre en vue du soutien financier non remboursable

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
1	17 — Slovaquie numérique — Réforme 1: Créer des solutions d'administration en ligne pour les situations de vie prioritaires	Jalon	Plan d'investissement pour les situations de vie prioritaires	Publication de la liste des priorités approuvée par le MIRRI				TRIMESTRE 4	2022	Publication de la liste des services électroniques prioritaires approuvée par le MIRRI SR, sur la base de la référence eGOV et compte tenu de l'annexe II du règlement sur le portail numérique unique,
2	17 — Slovaquie numérique — Réforme 1: Créer des solutions d'administration en ligne pour les situations de vie prioritaires	Jalon	Feuille de route des situations de vie prioritaires	Publication de la feuille de route				TRIMESTRE 4	2023	Analyse de la conception des services et identification des lacunes (feuille de route) en vue de leur amélioration par toutes les institutions publiques concernées

3	17 — Slovaquie numérique — Réforme 2: Gestion centrale des ressources informatiques	Jalon	Plateforme centrale pour l'utilisation des ressources informatiques (marché numérique)	Lancement de la plateforme				TRIMESTRE 4	2023	Mise en service d'une plateforme d'outils et de politiques pour un nouveau mode d'achat et d'utilisation des produits informatiques, de l'expertise, de l'utilisation des services d'informatique en nuage et du code source ouvert. Les services feront l'objet d'un marché central (contrat-cadre) et les utilisateurs des services auront la possibilité de s'appuyer de manière dynamique sur la plateforme centrale en tant que de besoin.
4	17 — Slovaquie numérique — Investissements 1: De meilleurs services pour les citoyens et les entreprises	Cible	Nombre de solutions d'administration en ligne construites et déployées		Nombre	0	2	TRIMESTRE 1	2025	Déploiement de solutions numériques pour deux situations de vie sélectionnées, avec les caractéristiques suivantes: un accès uniforme à la recherche de services; un point unique pour la prestation de services; le cas échéant, une version mobile; un dessin ou modèle uniforme; une navigation claire; des transitions en douceur tout au long de la vie; un aperçu de l'état d'avancement de la demande; les notifications de statut; et les paiements en ligne. Le projet comportera l'intégration des solutions dans le portail central de l'administration publique, une refonte des processus opérationnels en une conception globale, une mise à niveau des systèmes d'agenda et une connexion aux logiciels intermédiaires centraux et aux systèmes d'arrière-plan centraux. Mise en œuvre de deux situations de vie.

5	17 — Slovaquie numérique — Investissements 1: De meilleurs services pour les citoyens et les entreprises	Cible	Nombre de solutions d'administration en ligne construites et déployées		Nombre	2	16	TRIMESTRE 2	2026	Mise en œuvre intégrale de solutions numériques pour 16 situations de vie sélectionnées, avec les caractéristiques suivantes: un accès uniforme à la recherche de services; un point unique pour la prestation de services; le cas échéant, une version mobile; un dessin ou modèle uniforme; une navigation claire; des transitions en douceur tout au long de la vie; un aperçu de l'état d'avancement de la demande; les notifications de statut; et les paiements en ligne. Le projet comprendra l'intégration des solutions dans le portail central de l'administration publique, une refonte des processus opérationnels en une conception globale, une mise à niveau des systèmes d'agenda et une connexion aux logiciels intermédiaires centraux et aux systèmes centraux d'arrière-plan. La plateforme pour le développement et la fourniture de situations de vie prioritaires doit être modernisée et optimisée.
6	17 — Slovaquie numérique — Investissements 1: De meilleurs services pour les citoyens et les entreprises	Jalon	Plateforme pour le développement et la fourniture de situations de vie prioritaires	Mise à disposition de la plateforme				TRIMESTRE 4	2024	Modernisation de la plateforme frontal, dorsale et middleware (modules communs) sur les principes des composants configurables à bas code gérés de manière centralisée pour les fournisseurs de solutions d'administration en ligne pour les situations de vie. La plateforme est une condition préalable au déploiement de solutions

										d'administration en ligne pour les situations de vie.
7	17 — Slovaquie numérique — Investissements 2: Transformation numérique de la fourniture de services publics	Cible	Transformation numérique des sections de l'administration publique		Nombre	0	4	TRIMESTRE 4	2024	Quatre processus et sections de l'administration publique seront optimisés et automatisés. Les investissements visent à améliorer la qualité des services publics ou l'efficacité (par la réduction des coûts de fonctionnement, des erreurs de procédure, des délais d'achèvement ou des besoins en ressources humaines). Pour ce faire, il convient, le cas échéant, de modifier la législation ou de modifier l'organisation des processus. Les sections de l'administration publique sont enregistrées dans le système central de métadonnées de l'administration publique conformément à la loi No.575/2001 Rec. relative à l'organisation des activités gouvernementales et à l'organisation de l'administration centrale de l'État.
8	17 — Slovaquie numérique — Investissements 2: Transformation numérique de la fourniture de services publics	Cible	Transformation numérique des sections de l'administration publique		Nombre	4	34	TRIMESTRE 2	2026	34 les processus et sections de l'administration publique doivent être optimisés et automatisés. Les investissements visent à améliorer la qualité des services publics ou l'efficacité (par la réduction des coûts de fonctionnement, des erreurs de procédure, des délais d'achèvement ou des besoins en ressources humaines). Pour ce faire, il convient, le cas échéant, de modifier la législation ou de modifier l'organisation des

										processus. Les sections de l'administration publique sont enregistrées dans le système central de métadonnées de l'administration publique conformément à la loi No.575/2001 Rec. relative à l'organisation des activités gouvernementales et à l'organisation de l'administration centrale de l'État.
9	17 — Slovaquie numérique — Réforme 3: Gérer la transformation numérique de l'économie et de la société	Jalon	Plan d'action pour la transformation numérique de la Slovaquie pour les années 2023-2026	Développement et adoption par le MIRRI				TRIMESTRE 4	2022	Adoption par le MIRRI d'un nouveau document stratégique — Plan d'action pour la transformation numérique de la Slovaquie pour les années 2023-2026. Le plan d'action propose des actions visant à améliorer les performances numériques de la Slovaquie, en s'appuyant sur la stratégie de transformation numérique de 2030 pour la Slovaquie et sur la feuille de route actuelle pour la période 2019-2022.
10	17 — Slovaquie numérique — Investissements 3: Participer à des projets européens plurinationaux liés à l'économie numérique	Cible	Nombre de pôles d'innovation numérique/pôles européens d'innovation numérique		Nombre	0	5	TRIMESTRE 3	2022	Cet objectif est atteint par: 1. Mettre en place un réseau de quatre pôles européens d'innovation numérique (PIN) en Slovaquie, qui fourniront des services aux entreprises pour soutenir le déploiement de nouvelles technologies et l'innovation. Ils participent au réseau paneuropéen des PIN. Les candidats à l'établissement des quatre PIN ont été nommés en septembre 2020. 2. Outre les 4 PIN, au moins un centre supplémentaire sera mis en

										place selon l'une des deux options suivantes: a) EDIH sans soutien financier du programme pour une Europe numérique, qui se verra attribuer le label d'excellence dans le cadre du concours de la CE; ou (b) un DIH local qui sera sélectionné dans le cadre du régime national et qui devrait compléter le réseau des EDIH existants.
11	17 — Slovaquie numérique — Investissements 3: Participer à des projets européens plurinationaux liés à l'économie numérique	Jalon	Développement et construction du supercalculateur pour le centre national de supercalcul	Mise en service du supercalculateur et remise d'une note de transfert				TRIMESTRE 4	2025	La mise en service et la mise en service de l'infrastructure informatique sur la base de tests fonctionnels et d'un protocole de mise en service. L'investissement financera la construction d'un supercalculateur, dont l'ambition est de figurer parmi les 10 premiers de la liste mondiale Green500 des supercalculateurs à haute efficacité énergétique. Les détails de l'architecture sont précisés dans l'étude de faisabilité.
12	17 — Slovaquie numérique — Investissements 3: Participer à des projets européens plurinationaux liés à l'économie numérique	Cible	Participation à des projets numériques multinationaux à partir de l'ensemble prédéfini		Nombre	0	2	TRIMESTRE 4	2024	Soutien accordé à la participation à deux projets numériques plurinationaux proposés par la Commission européenne: Centres d'opérations de sécurité, MediaInvest, infrastructure européenne de services de chaînes de blocs, EuroQCI, corridors 5G, infrastructure européenne commune de données, processeurs et puces semi-conducteurs, administration publique connectée, génome de l'Europe, compétences numériques. Au moins 85 090 EUR seront versés

										à l'investissement 000 "Engager dans des projets européens plurinationaux liés au numérique". économie "afin de soutenir une partie des coûts de cet investissement pour la cible "Participation à des projets numériques plurinationaux à partir de l'ensemble prédéfini". Les montants fournis par d'autres programmes ou instruments de l'Union ne sont pas comptabilisés dans ce montant.
13	17 — Slovaquie numérique — Investissements 4: Soutien à des projets visant au développement et à l'application des technologies numériques de pointe	Jalon	Conception d'un régime d'aide au développement et à l'application des technologies numériques de pointe	Lancement d'un régime de soutien				TRIMESTRE 2	2022	Un régime de soutien à la recherche et au développement de solutions numériques est mis en place et publié par l'unité de mise en œuvre du MIRRI pour les petites et moyennes entreprises, les grandes entreprises, les institutions privées de R &D, les institutions publiques de R &D, y compris le monde universitaire et l'Académie slovaque des sciences, les organisations non gouvernementales et à but non lucratif, les médias, les institutions publiques, y compris les municipalités et les autres candidats éligibles. Le système sert également de mécanisme de cofinancement pour les projets qui réussissent dans le cadre de programmes de l'UE en gestion directe (Europe numérique, Horizon Europe et mécanisme pour l'interconnexion en Europe). La priorité est accordée aux projets

										couronnés de succès sur la base d'une évaluation PIIEC réalisée par la Commission européenne. Les projets sont également évalués sur la base des domaines prioritaires définis dans la dimension 4 (Transformation numérique de la Slovaquie) dans la stratégie de spécialisation intelligente (RIS3).
14	17 — Slovaquie numérique — Investissements 4: Soutien à des projets visant au développement et à l'application des technologies numériques de pointe	Cible	Nombre de projets de développement et d'application des technologies numériques de pointe		Nombre	0	19	TRIMESTRE 4	2024	Soutien versé à 19 projets de développement et d'application de solutions numériques dans le cadre du régime d'aide. Au moins 70 246 EUR sont versés à l'investissement 047 "Soutien à des projets visant au développement et à l'application de technologies numériques de pointe" afin de financer une partie des coûts de cet investissement pour la cible "Nombre de projets de développement et d'application de technologies numériques de pointe". Les montants fournis par d'autres programmes ou instruments de l'Union ne sont pas comptabilisés dans ce montant.
15	17 — Slovaquie numérique — Investissements 4: Soutien à des projets visant au développement et à l'application des technologies	Cible	Nombre de projets de développement et d'application des technologies numériques de pointe		Nombre	19	53	TRIMESTRE 2	2026	Soutien versé à 53 projets de développement et d'application de solutions numériques dans le cadre du régime d'aide. Au moins 70 246 EUR sont versés à l'investissement 047 "Soutien à des projets visant au développement et à l'application de technologies numériques de pointe" afin de financer une partie des coûts de cet

	numériques de pointe									investissement, à savoir la cible "Nombre de projets de développement et d'application de technologies numériques de pointe". Les montants fournis par d'autres programmes ou instruments de l'Union ne sont pas comptabilisés dans ce montant.
16	17 — Slovaquie numérique — Investissements 5: Bourses rapides — hackathons	Cible	Nombre d'événements de subvention rapide organisés — hackathons		Nombre	0	17	TRIMESTRE 2	2026	Organisation de 17 hackathons — événements au cours desquels des subventions rapides seront octroyées pour des solutions innovantes aux solutions les plus innovantes aux défis de société actuels. La manifestation associera des jeunes pousses, d'autres entreprises, des instituts de recherche, des universités et leurs étudiants, ainsi que d'autres spécialistes. Les équipes gagnantes fournissent leurs solutions à l'administration publique ou au grand public.
17	17 — Slovaquie numérique — Réforme 5: Améliorer la formation et les compétences en matière de cybersécurité (ITVS — Technologies de l'information pour l'administration publique)	Cible	Nombre de membres du personnel informatique de l'administration publique formés à la cybersécurité		Nombre	29	600	TRIMESTRE 2	2026	571 experts informatiques supplémentaires dans l'environnement de l'administration publique ont été réformés à la cybersécurité aux niveaux "professionnel", "gestionnaire" et "gestionnaire informatique".
18	17 — Slovaquie	Cible	Nombre de		Nombre	70	1 000	TRIMESTRE	2024	Sécurisation de 1 000 systèmes

	numérique — Investissements 6: Renforcer les mesures préventives, accélérer la détection et la résolution des incidents (ITVS — Technologies de l'information pour l'administration publique)		systèmes informatiques sécurisés dans l'environnement de l'administration publique					4		informatiques, qui sont définis comme suit: les outils du système d'alerte précoce (SAP) sont intégrés dans le système de gestion des incidents de cybersécurité, en déployant les éléments matériels/logiciels nécessaires, la communication cryptée bidirectionnelle et l'envoi d'alertes.
19	17 — Slovaquie numérique — Investissements 6: Renforcer les mesures préventives, accélérer la détection et la résolution des incidents (ITVS — Technologies de l'information pour l'administration publique)	Jalon	Audits de sécurité des applications dans l'environnement de l'administration publique	Déploiement de nouvelles applications ou mise à jour d'applications existantes				TRIMESTRE 2	2025	Déploiement d'outils d'audit nouveaux ou révisés de la vulnérabilité des applications informatiques publiques en matière de cybersécurité. L'évaluation est réalisée en pénétrant des tests et en utilisant un logiciel d'évaluation de la vulnérabilité, tandis que la vérification de l'audit de sécurité a toujours lieu avant le déploiement pour vérifier les vulnérabilités critiques. La priorité est accordée aux systèmes d'information qui font partie d'une infrastructure critique.

20	17 — Slovaquie numérique — Réforme 6: Une approche stratégique de l'éducation aux compétences numériques en coopération avec les représentants des principales parties prenantes	Jalon	Stratégie nationale en matière de compétences numériques	Approbation de la stratégie en matière de compétences numériques par le gouvernement slovaque et publication				TRIMESTRE 4	2022	La stratégie se concentre sur les personnes en âge de devenir productif et post-productif et comprend une analyse de la situation, une définition des obstacles existants et une vision de l'éducation pour la prochaine période et de l'apprentissage tout au long de la vie conformément aux recommandations de l'OCDE de 2020, ainsi qu'une proposition de mesures et de recommandations à l'intention des administrations publiques afin d'améliorer le statu quo et d'atteindre les objectifs fixés. Les mesures sont financées par d'autres sources que la FRR.
21	17 — Slovaquie numérique — Investissements 7: Améliorer les compétences numériques des seniors et la distribution des tablettes seniors	Cible	Nombre de personnes âgées et défavorisées formées aux compétences numériques de base		Nombre	0	1 000	TRIMESTRE 2	2022	Mise en œuvre d'un projet pilote visant à valider les activités et les solutions proposées pour renforcer les compétences numériques parmi un échantillon de 1 000 personnes âgées et défavorisées. Cet objectif sera atteint par l'achèvement d'un programme de formation suivi de la distribution d'équipements subventionnés. Les résultats du projet pilote sont évalués et donnent lieu à une décision sur la forme de la poursuite du projet.

22	17 — Slovaquie numérique — Investissements 7: Améliorer les compétences numériques des seniors et la distribution des tablettes seniors	Cible	Nombre de personnes âgées et défavorisées formées aux compétences numériques de base		Nombre	1 000	105 440	TRIMESTRE 2	2026	À la suite du projet pilote et de ses recommandations, améliorer les compétences numériques de 105 440 personnes âgées et des personnes défavorisées. Cet objectif sera atteint par l'achèvement d'un programme de formation et la distribution de matériel subventionné pour chaque personne.
23	17 — Slovaquie numérique — Réforme 4: Normalisation des solutions techniques et procédurales en matière de cybersécurité (ITVS — Technologies de l'information pour l'administration publique)	Jalon	Concept national d'informatisation de l'administration publique (NKIVS) 2021-2030	Adoption et approbation du concept national d'informatisation de l'administration publique par le MIRRI et publication				TRIMESTRE 4	2021	Le concept national d'informatisation de l'administration publique (NKIVS) définit le cadre des réformes numériques de manière synchronisée avec le PRR. Les actions et projets individuels du PRR mettent en œuvre les tâches stratégiques pertinentes du NKIVS. Le NKIVS établit le cadre de normalisation des exigences en matière de cybersécurité. Des mesures supplémentaires seraient nécessaires pour définir les normes techniques et procédurales en matière de cybersécurité.

ÉLÉMENT 18: Des finances publiques saines, viables et compétitives

La Slovaquie est confrontée à des risques élevés en matière de viabilité budgétaire en raison d'une combinaison de vieillissement de la population, d'un système de retraite viable sur le plan budgétaire et d'un cadre de politique budgétaire qui n'encourage pas suffisamment la viabilité budgétaire. En outre, le potentiel de recettes de la fiscalité environnementale et immobilière est sous-exploité par rapport aux autres pays de l'UE.

Cette composante du plan slovaque pour la reprise et la résilience améliore la viabilité, la solidité et la compétitivité des finances publiques au moyen de trois éléments de réforme, à savoir une réforme des retraites, des plafonds de dépenses pluriannuels et une réforme de la gestion des investissements publics.

Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait nuire gravement aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques de la DNSH (2021/C58/01).

Le volet contribue ainsi à donner suite à la recommandation par pays no 2019.1 visant à préserver la viabilité à long terme des finances publiques, en particulier du système de retraite, et à donner suite à la recommandation par pays no 2020.1 visant à mener des politiques budgétaires visant à parvenir à des positions budgétaires prudentes à moyen terme et à garantir la soutenabilité de la dette lorsque les conditions économiques le permettront. Il contribue également à donner suite à la recommandation par pays no 2020.3 et à la recommandation par pays no 2019.3 visant à accélérer les projets d'investissement public parvenus à maturité et à concentrer les investissements dans des domaines spécifiques.

Réforme 1: Améliorer la viabilité du système de retraite

Les finances publiques slovaques sont exposées à des risques élevés pour la viabilité à moyen et à long terme. Cela s'explique en partie par le vieillissement rapide de la population. Le taux de dépendance des personnes âgées (en comparant la proportion de personnes âgées à la part de la population active ou en formation) devrait presque tripler d'ici à 2060. Le plafonnement de l'âge de départ à la retraite exacerbe les conséquences sur la viabilité budgétaire à long terme. En outre, l'épargne dans le deuxième pilier du système de retraite est inefficace et peu rentable, tandis que la sensibilisation de la population est faible.

La réforme des retraites améliorera la viabilité budgétaire à long terme du système de retraite. À cette fin, elle lie l'âge de départ à la retraite à l'espérance de vie et supprime les plafonds d'âge de la retraite. Il garantit en outre le droit à une prestation neutre sur le plan actuariel après un nombre minimal d'années travaillées et introduit une nouvelle stratégie d'épargne par défaut fondée sur le cycle de vie dans le deuxième pilier des retraites, qui investit moins dans les obligations à faible rendement, avec une option de non-participation, afin d'accroître l'efficacité de l'épargne dans le deuxième pilier. Elle accroît également la transparence en informant régulièrement les citoyens sur leurs pensions attendues.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 mars 2023.

Réforme 2: Introduction de plafonds de dépenses pluriannuels

Le cadre budgétaire à moyen terme de la Slovaquie n'a pas été propice à une discipline budgétaire suffisante. La Slovaquie n'a pas réussi à mener une politique budgétaire contracyclique en période de conjoncture économique favorable. Cela pèse sur la viabilité budgétaire à moyen et à long terme.

Cette réforme renforcera donc la discipline budgétaire afin d'améliorer la viabilité budgétaire à moyen et à long terme. À cette fin, des plafonds de dépenses pluriannuels contraignants sont introduits en tant qu'outil essentiel pour mieux poursuivre la politique budgétaire contracyclique, améliorer la planification budgétaire et assurer la viabilité budgétaire à long terme. Ces plafonds de dépenses sont liés aux soldes structurels prévus liés aux objectifs de viabilité à long terme. Il sera mis en œuvre dans le programme de stabilité 2022-2025 en avril 2022 afin de tenir compte de l'ensemble du cycle budgétaire pour 2023.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2021.

Réforme 3: Rationalisation des investissements publics

La valeur économique de la plupart des projets d'investissement public évalués par le ministère des finances n'a que légèrement dépassé leurs coûts, avec un rapport coûts-avantages des projets (RBC) entre 1.0 et 1.5. En outre, les taux d'absorption du budget pour les investissements publics sont faibles, ce qui met en évidence des difficultés en matière de planification et d'exécution budgétaires. Dans le même temps, la hiérarchisation des investissements manque de critères objectifs et rationalisés.

La réforme doit mieux préparer les projets d'investissement public en appliquant systématiquement les principes du rapport qualité-prix. D'un point de vue stratégique, il accorde la priorité aux projets d'investissement dès le départ et ne finance que des projets arrivés à maturité. Pour atteindre ces objectifs, la réforme met en pratique une nouvelle méthodologie harmonisée pour la préparation et la hiérarchisation des projets d'investissement public. Cette méthodologie permettra de développer des réserves de projets sectoriels et d'améliorer le rapport coûts-avantages moyen des projets d'investissement nouvellement sélectionnés, tout en améliorant la précision de la budgétisation des investissements. Le processus d'investissement est normalisé pour tous les projets, qui font l'objet d'une évaluation centralisée et à un stade précoce.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

A.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre en vue du soutien financier non remboursable

Numéro NUM.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objetif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référence	But	Trimestre	Année	
1	18 — finances publiques saines, viables et compétitives — Réforme 1: Améliorer la viabilité du système de retraite	Jalon	Réforme du système de retraite	Entrée en vigueur du paquet de modifications (no 461/2003 Rec. sur l'assurance sociale et no 43/2004 Rec. sur l'épargne-retraite)				TRIMESTRE 1	2023	Entrée en vigueur du train de mesures par le parlement (loi sur l'assurance sociale et loi sur l'épargne-retraite) d'ici la fin du quatrième trimestre 4 2022, avec effet au quatrième trimestre 1 2023, qui devrait améliorer la viabilité financière à long terme du système de retraite, à savoir: 1) lier les augmentations de l'âge de la retraite à l'allongement de l'espérance de vie, 2) introduire un droit à des prestations neutres sur le plan actuariel au titre du premier pilier de pension par répartition pour les personnes après un nombre minimal légal d'années de service, 3) introduire une stratégie d'épargne par défaut fondée sur le principe du cycle de vie pour les épargnants nouveaux et progressivement existants dans le pilier II (avec la possibilité de rejeter cette stratégie par défaut)

2	18 — finances publiques saines, viables et compétitives — Réforme 2: Introduction de plafonds de dépenses	Jalon	Fixation de plafonds de dépenses dans la loi 523/2004 sur les règles budgétaires	Entrée en vigueur de la modification de la loi no 523/2004 sur les règles budgétaires				TRIMES TRE 4	2021	Entrée en vigueur, en avril 2022, des plafonds pluriannuels de dépenses publiques et de leur mise en œuvre dans le programme de stabilité 2025-2022 afin de tenir compte de l'ensemble du cycle budgétaire pour 2023.
3	18 — finances publiques saines, viables et compétitives — Réforme 3: Réforme de la gestion des investissements publics	Jalon	application de la méthodologie pour les procédures de préparation et de hiérarchisation des investissements	Évaluation des projets d'investissement public réalisés conformément à la méthode adoptée				TRIMES TRE 2	2026	La préparation et l'évaluation de tous les projets d'investissement public pertinents sont effectuées conformément à la méthodologie publiée harmonisant la préparation et la hiérarchisation des priorités. L'évaluation est effectuée par le ministère des finances et appliquée à tous les nouveaux projets d'investissement au niveau national d'un montant supérieur à 1 millions d'euros, comme le démontre la documentation des projets sélectionnés. La méthodologie vise à constituer une réserve de projets d'investissement au niveau sectoriel et à augmenter le rapport coûts-avantages pour les nouveaux projets d'investissement.

ÉLÉMENT 19: REPowerEU

L'objectif du volet REPowerEU du plan slovaque pour la reprise et la résilience est de réduire la dépendance globale à l'égard des importations de combustibles fossiles en provenance de Russie et d'accroître la sécurité énergétique. En particulier, les investissements dans les infrastructures énergétiques, ainsi que les mesures relatives aux procédures d'autorisation, à l'efficacité énergétique des bâtiments, aux transports à émissions nulles et à la promotion des compétences vertes, devraient contribuer à réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et à intégrer les énergies renouvelables dans le bouquet énergétique slovaque plus rapidement et plus largement.

Sur les 14 mesures du chapitre slovaque REPowerEU, huit ont une dimension transfrontière. Les investissements les plus importants ayant une dimension transfrontalière ou plurinationale concernent la modernisation et la numérisation des réseaux de transport et de distribution d'électricité (Investissement 1), dans le but de moderniser 250 km de lignes de transport afin de maintenir le transport d'électricité produite à partir de sources renouvelables dans toute l'Europe. Les mesures visant à accroître l'efficacité énergétique dans les rénovations de bâtiments, y compris la restauration des bâtiments historiques ou la rénovation des ménages unifamiliaux, ont également une dimension transfrontière pertinente, car elles devraient contribuer à réduire la demande de combustibles fossiles importés. Les mesures visant à accroître l'efficacité énergétique dans la rénovation des bâtiments (Investissement 3), y compris la restauration de bâtiments historiques ou la rénovation de maisons unifamiliales, ont également une dimension transfrontière pertinente, car elles devraient contribuer à réduire la demande de combustibles fossiles importés.

Le chapitre REPowerEU contribue à donner suite aux recommandations visant à accroître les investissements publics dans la transition écologique et numérique et la sécurité énergétique, ainsi qu'à la recommandation sur la réduction de la dépendance globale à l'égard des combustibles fossiles et la diversification des importations d'énergie. Plus précisément, dans le cadre des domaines thématiques 1 et 2, la mise en œuvre du chapitre REPowerEU devrait accélérer le déploiement des sources d'énergie renouvelables grâce à un accès simplifié au réseau, à la rationalisation et à la simplification des procédures d'octroi de permis et des procédures administratives, à la modernisation du système électrique, ainsi qu'à l'adaptation, à l'accélération et au soutien des rénovations de bâtiments.

Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait nuire gravement aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques de la DNSH (2021/C58/01).

A.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Domaine thématique 1: Énergies renouvelables et procédures d'autorisation

Ce domaine thématique comprend deux réformes, la première sur la promotion de l'énergie durable et la seconde sur le soutien à la transition écologique dans le domaine des énergies renouvelables. L'objectif de ces réformes est de simplifier les procédures d'octroi de permis et les procédures administratives pour poursuivre le développement des sources d'énergie renouvelables, y compris la numérisation des processus et la création de "zones pilotes" adaptées au développement de l'énergie éolienne. La réforme comprend également la mise à niveau nécessaire des compétences et le renforcement des capacités administratives, toutes deux nécessaires pour éliminer les goulets d'étranglement liés au déploiement des sources d'énergie renouvelables.

L'objectif des investissements est de poursuivre le développement et la modernisation du réseau de transport d'électricité et des réseaux régionaux de distribution, ce qui permettra d'accroître la capacité technique en vue d'une intégration accélérée des petites et grandes énergies renouvelables dans le réseau. L'investissement dans le centre de données sur l'énergie devrait permettre l'intégration de nouveaux acteurs sur le marché slovaque de l'énergie, en particulier dans le domaine des investissements dans les énergies renouvelables.

Volet 19 — Réforme 1: Promotion de l'énergie durable

La réforme comprend six sous-mesures visant à créer un environnement propice à une mise en œuvre rapide et efficace des projets de substitution des combustibles fossiles dans le domaine des énergies renouvelables, de la transition écologique et de la décarbonation de la Slovaquie. Cet objectif nécessite de rationaliser et d'accélérer les procédures d'autorisation, en particulier en ce qui concerne la délivrance des permis environnementaux. La réforme prévoit également le renforcement des effectifs professionnels nécessaires à la publication en temps utile des évaluations des incidences sur l'environnement. La réforme devrait tenir compte des exigences et des besoins réglementaires des technologies modernes pour la transition écologique, y compris la production d'électricité renouvelable dans l'industrie et les ménages, et soutenir le déploiement d'autres technologies vertes, notamment l'hydrogène, la géothermie et le biométhane durable.

C19.R1. Sous-mesure 1: Modifications législatives et procédurales accélérant la délivrance des permis environnementaux

L'objectif de la mesure est de simplifier et d'accélérer les procédures d'évaluation environnementale des projets proposés ou modifiés dans le domaine des énergies renouvelables au titre de la loi no 24/2006 Rec. sur l'évaluation des incidences sur l'environnement (ci-après la "loi EIE") en lien avec la loi no 25/2025 Rec. sur la construction, qui a été approuvée en février 2025 et entre en vigueur le 1 avril 2025. La réforme de l'acte EIE respecte les exigences du droit de l'Union ainsi que les autres obligations juridiques internationales (convention d'Aarhus) qui s'appliquent à la participation du public et à l'accès à la justice.

La réforme débouchera sur des procédures simplifiées pour les projets proposés ou leurs modifications dans le domaine des énergies renouvelables qui ne sont pas conformes à la loi EIE ou à la loi IPPC. Une procédure unique est établie, qui comprend une évaluation des incidences sur l'environnement et d'autres procédures d'évaluation, y compris un permis de construire. L'octroi d'un permis de construire reste subordonné à l'accomplissement des procédures conduisant à une autorisation au sens de la directive EIE, avec un droit clairement stipulé pour le public concerné de

former un recours contre les décisions rendues en vertu de la loi EIE et les procédures conduisant à l'octroi de l'autorisation. Les parties concernées par le projet évalué devraient avoir la possibilité de formuler des observations sur l'issue des procédures prévues par la loi EIE et conduisant à l'octroi de l'autorisation. Cette réforme devrait réduire les possibilités de recours répétitif abusifs à différents stades de la procédure, tout en préservant le droit du public concerné de participer aux procédures d'autorisation. La loi PRIP modifiée intègre l'évaluation IPPC dans le processus d'évaluation EIE des projets proposés ou modifiés dans le domaine des énergies renouvelables, ce qui se traduit par un permis intégré unique pour les installations qui relèvent de l'évaluation IPPC.

Les valeurs seuils figurant dans le tableau 2 de l'annexe 8 de la loi EIE sont modifiées afin d'accélérer les procédures prévues par la loi EIE pour l'énergie géothermique et éolienne. Les délais pour l'examen préliminaire et les évaluations EIE obligatoires pour ces technologies sont introduits par la loi EIE modifiée. Pour les projets qui ne font pas l'objet d'une procédure intégrée, l'objectif de la réforme est de simplifier le processus d'autorisation en mettant à jour et en interconnectant les registres et les systèmes d'information existants et en renforçant les capacités administratives des autorités chargées de l'octroi des autorisations, ainsi que des changements organisationnels conduisant à la mise en place d'une "administration publique partiellement spécialisée".

La mise en œuvre du résultat des modifications législatives (nouvelle loi sur la construction en vigueur depuis le 1 avril 2025; la loi modifiée sur la PRIP; la nouvelle loi EIE) devrait être assurée par les étapes suivantes:

1. L'inspection nationale de l'environnement (SEI) devient l'autorité chargée des procédures susmentionnées. La capacité administrative nécessaire pour mener à bien les procédures prévues par la loi EIE est renforcée par au moins 100 personnes et complétée par une modification de la structure organisationnelle du SEI afin de séparer les activités de contrôle des activités d'autorisation et par l'élaboration ultérieure de documents méthodologiques guidant les activités de l'inspection et de son bureau régional.
2. Dans le cas des procédures intégrées, la compétence pour évaluer les incidences de l'activité proposée ou modifiée et délivrer un permis intégré (qui inclut l'EIE et le permis de construire) est transférée à l'autorité EIE, mais uniquement dans le cas des énergies renouvelables. À cette fin, une nouvelle compétence est introduite pour les différentes autorités au sein de la structure du SEI, les inspections régionales faisant office d'autorité de première instance et le siège du SEI désigné comme autorité de deuxième instance pour l'EIE en ce qui concerne les sources d'énergie renouvelables.
3. Au cours de la première phase (jusqu'au deuxième trimestre de 4 2024), une "feuille de route en matière d'autorisation", composée de modifications législatives, organisationnelles et administratives, sera introduite.
4. Au cours de la deuxième phase (T4 2025), une nouvelle structure de fonctionnement de l'administration publique spécialisée sera adoptée jusqu'au quatrième trimestre 4 2025, et la viabilité à long terme de son financement devrait être garantie.

C19.R1. Sous-mesure 2: Amélioration de l'utilisation de l'énergie géothermique

L'objectif de cette sous-mesure est de finaliser le "passeportage" d'au moins 60 puits géothermiques, visant à déterminer leur potentiel géothermique. La sous-mesure contribue à accélérer les investissements dans l'utilisation de l'énergie géothermique compte tenu des conditions géologiques favorables dans certaines régions de la Slovaquie, y compris dans les technologies de chauffage géothermique.

Les informations sur les puits et installations géothermiques sont mises à disposition par le traitement des archives et des œuvres de terrain, et les résultats sont publiés en ligne sur la

plateforme en ligne de l'Institut géologique national Dionyza Stura. Les propriétaires de puits privés peuvent choisir de soumettre volontairement les informations sur la plateforme.

Cela devrait créer à l'avenir un point d'accès central à toutes les données pertinentes pour au moins 60 puits géothermiques dans toute la Slovaquie. Ces informations devraient également être pertinentes pour les explorations géothermiques dans les zones voisines pour tous les investisseurs potentiels. Aucun forage n'est effectué dans le cadre de la mesure.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le Q2/2026.

C19.R1. Sous-mesure 3: Support pompe à chaleur

L'objectif de cette sous-mesure est de soutenir le déploiement d'investissements dans les pompes à chaleur eau-eau. Elle contribue à accélérer la transition écologique et à réduire la dépendance de la Slovaquie à l'égard des importations de combustibles fossiles, compte tenu notamment de la forte dépendance des systèmes de chauffage en Slovaquie à l'égard du gaz naturel.

La sous-mesure introduit une exemption de l'obligation de payer une redevance pour l'utilisation des eaux souterraines à des fins énergétiques pour les pompes à chaleur eau-eau par la modification de la loi no 364/2004 sur l'eau, telle qu'elle était en vigueur jusqu'en 2014. La modification de la loi sur l'eau doit être conforme à la proposition de réforme de l'EIE au titre de la sous-mesure 1 (réforme 1).

La modification de la loi sur l'eau (no 364/2004) concernant les redevances perçues sur les pompes à chaleur eau-eau doit être conforme à la directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE). Cela exige notamment que la politique globale de tarification de l'eau continue de garantir une contribution adéquate des différentes utilisations de l'eau à la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau (article 9) et que les décisions d'autorisation assurent également une protection suffisante de l'environnement (article 11, paragraphe 3, point i)).

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le Q3/2024.

C19.R1. Sous-mesure 4: Création d'un centre de MTD et fourniture de documents de référence MTD

La sous-mesure met en place les meilleures technologies disponibles (MTD) en tant que connaissances et principal centre national de compétences qui coordonne la collecte, le traitement et l'échange d'informations sur les technologies innovantes et nouvelles dans le domaine de la décarbonation, de l'efficacité énergétique, d'une part, et de la protection de l'environnement, d'autre part. Une meilleure gestion du programme en matière de MTD et l'accès à toutes les informations pertinentes, y compris aux documents MTD (BREF), pour toutes les autorités administratives concernées ainsi que pour les acteurs du marché, soutiennent davantage la mise en œuvre des MTD disponibles et, partant, soutiennent également la diversification énergétique, la décarbonation de l'industrie, y compris le déploiement des énergies renouvelables et les principes et projets de l'économie circulaire, c'est-à-dire la transition écologique, y compris le déploiement des énergies renouvelables.

La mise en œuvre de la réforme sera achevée au plus tard au premier trimestre de 3 2025.

C19.R1. Sous-mesure 5: Préparation d'une évaluation des trajectoires d'utilisation et d'approvisionnement durables de la biomasse en Slovaquie pour la période 2025-2035

La mesure vise à promouvoir le développement d'une utilisation durable de la biomasse à des fins énergétiques et à évaluer les volumes et les ressources de biomasse durables disponibles à cet égard.

Une évaluation évalue les trajectoires d'utilisation durable de la biomasse en Slovaquie et ses incidences sur les puits d'utilisation des terres, de changement d'affectation des terres et de foresterie (UTCATF) et sur la biodiversité pour la période allant jusqu'en 2035. L'incidence sur la qualité de l'air est évaluée dans la mesure des données disponibles et, le cas échéant, l'évaluation recense les lacunes en matière de disponibilité des données. L'évaluation examine l'état des zones protégées et des écosystèmes forestiers, les émissions de gaz à effet de serre associées à la culture, à la transformation et au transport de la biomasse et tient compte de l'incidence des importations de biomasse en provenance d'autres pays.

Les résultats de l'évaluation des trajectoires ne devraient pas accroître la pression sur les zones protégées et les écosystèmes forestiers, ni sur l'exploitation forestière dans les parcs nationaux et les zones protégées en Slovaquie. L'évaluation contient des recommandations pour orienter les futurs investissements dans la biomasse financés par le gouvernement slovaque ou par des fonds de l'UE (tels que la FRR, la modernisation et le Fonds de cohésion).

Le plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) au titre du règlement (UE) 2018/1999 contient une référence et intègre les résultats de l'évaluation, lorsqu'ils sont disponibles, dans sa mise à jour et ses rapports, ainsi que dans le programme national de lutte contre la pollution atmosphérique mis à jour au titre de la directive (UE) 2016/2284 PEN.

L'analyse des données disponibles sur la biomasse pour l'électricité et la chaleur est mise à jour sur une base annuelle.

L'évaluation est publiée au plus tard au quatrième trimestre 2 2025.

C19.R1. Sous-mesure 6: Développer et promouvoir la production durable de biométhane, d'engrais organiques et de la bioéconomie circulaire

La sous-mesure fournit une carte complète du potentiel de production de biogaz et de biométhane, des catalogues technologiques, ainsi qu'une feuille de route pour la bioéconomie circulaire recensant les domaines appropriés pour le développement d'une bioéconomie circulaire. La feuille de route recense les stations de biogaz susceptibles d'être transformées en biométhane, dont la transformation relèvera du champ d'application de la procédure d'autorisation simplifiée prévue par la loi EIE. L'évaluation complète de la carte est effectuée en tenant compte des règlements contraignants, à savoir la directive (UE) 2018/2001 (RED II).

Sur la base des résultats de la carte complète et de deux catalogues technologiques, le potentiel de production de biogaz et de biométhane de la Slovaquie et l'intégration effective de ce dernier dans le réseau sont définis. La feuille de route et les catalogues définissent le potentiel de production de biométhane géoréférencé et les points de raccordement au réseau et promeuvent ainsi les endroits les plus appropriés pour la construction d'usines et la transformation des usines de biogaz en biométhane. La carte est disponible tant pour le financement privé que pour le financement public. Par la suite, un plan prévoyant une trajectoire d'investissement pour atteindre le potentiel national identifié d'ici à 2030 et 2050 est mis en place, en lien avec les plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat au titre du règlement (UE) 2018/1999 et avec le calendrier contraignant pour sa mise à jour.

Un ensemble de mesures législatives et/ou, le cas échéant, non législatives nécessaires pour lever les obstacles recensés à l'autorisation et à la production ou à l'injection du biométhane dans la grille et à l'utilisation des résidus de biométhane en tant qu'engrais entre en vigueur.

Ces mesures améliorent l'utilisation efficace des ressources dans le secteur agricole, en utilisant les données sur la récupération complexe de l'énergie et des éléments nutritifs des biodéchets afin d'accroître la production et la capacité de production d'énergie renouvelable à partir de biométhane, en particulier des déchets de biomasse. Il devrait permettre d'améliorer la surveillance des échantillons de sol dans toute la Slovaquie afin de déterminer les zones appropriées pour l'application du digestat et de surveiller les incidences de l'application du digestat et des engrais organiques sur la teneur en carbone du sol, c'est-à-dire sur les puits de carbone dans le sol. Il devrait créer un système propice à la durabilité et au stockage mesurable du carbone dans les sols.

La réforme sera mise en œuvre au plus tard au premier trimestre de 4 2025.

Composante 19. Réforme 2: Soutenir la transition écologique dans le domaine des énergies renouvelables

Cette réforme se compose de trois sous-mesures et d'un investissement comprenant quatre sous-parties. L'objectif de cette réforme est d'accélérer le déploiement de nouvelles sources d'énergie renouvelables en créant un environnement plus propice aux investissements dans les énergies renouvelables et en améliorant l'utilisation de la capacité du réseau disponible. Les mesures de la réforme 2 s'appuient également sur les réformes et les investissements inclus dans le volet 1 du plan slovaque pour la reprise et la résilience, en particulier dans le domaine de la réforme du marché de l'énergie et du soutien aux sources d'énergie renouvelables.

C19.R2. Sous-mesure 1: Mise au point de méthodologies et mise en place de zones pilotes propices au développement de l'énergie éolienne

L'objectif de la sous-mesure est de soutenir la poursuite de l'intégration des sources d'énergie renouvelables dans le bouquet énergétique en Slovaquie, en augmentant en particulier le potentiel d'investissement dans l'énergie éolienne.

La sous-mesure vise à développer des "zones utiles" pilotes d'une capacité totale installée d'au moins 300 MW (dans les "zones pilotes de développement de l'énergie éolienne"). Les investissements potentiels seront facilités par la rationalisation des procédures pertinentes de permis d'environnement (en vertu de la loi EIE) et par l'avancement des préparatifs techniques tant au niveau des réseaux de transport que des réseaux de distribution.

Le projet de méthodologie pour la mise en place de "zones utiles" pour l'énergie éolienne, notamment par la mise en place de la structure de procédure, et des normes pertinentes pour la mise en place, la mise en place et l'exploitation de "zones utiles" deviendra applicable au premier trimestre de 4 2024. La législation-cadre relative au développement de l'énergie éolienne et à la mise en place de "zones utiles" entrera également en vigueur d'ici le deuxième trimestre de 4 2024. La mise en œuvre du projet pilote de "zones utiles" pour l'énergie éolienne et l'adoption de la méthode finale seront achevées d'ici le deuxième trimestre de 4 2025.

C19.R2. Sous-mesure 2: Plan d'action de la stratégie nationale pour l'hydrogène de la République slovaque et conditions propices au développement de l'économie de l'hydrogène en Slovaquie

La sous-mesure définit des objectifs pour l'utilisation de l'hydrogène ainsi que des priorités pour le développement d'un écosystème national de l'hydrogène principalement renouvelable, sur la base de

scénarios d'équilibre de production d'hydrogène, de la consommation d'hydrogène et des bilans d'importation et d'exportation d'hydrogène au sein du réseau européen de transport d'hydrogène.

La sous-mesure comprend l'entrée en vigueur des modifications législatives nécessaires au déploiement des technologies de l'hydrogène en Slovaquie et contribuant à adapter le secteur de l'hydrogène aux exigences de la législation de l'Union, en particulier la directive sur les énergies renouvelables. La réforme s'accompagne de normes législatives et techniques pour la production d'hydrogène renouvelable, le stockage de l'hydrogène, le transport de l'hydrogène et l'utilisation de l'hydrogène dans les secteurs industriel, de l'énergie et de la mobilité.

La mise en œuvre de la sous-mesure est achevée au plus tard le Q2/2025.

C19.R2. Sous-mesure 3: Intégration des énergies renouvelables dans le réseau électrique

L'objectif de la sous-mesure est d'améliorer l'utilisation de la capacité du réseau électrique disponible et de contribuer à un déploiement plus rapide des investissements dans les énergies renouvelables en Slovaquie. Les réformes incluses dans le plan slovaque pour la reprise et la résilience à partir de 2021 ont entraîné une augmentation significative de la capacité disponible pour connecter les énergies renouvelables au niveau du transport (la fin de l' "état d'arrêt" en avril 2021). Toutefois, seule une petite partie de la capacité disponible a été utilisée pour connecter les nouveaux exploitants d'installations d'énergie renouvelable au cours des dernières années.

La sous-mesure rend la réservation de capacité pour le raccordement des sources d'électricité renouvelables au réseau électrique moins lourde et plus efficace, grâce aux mesures législatives et non législatives nécessaires. Les nouvelles règles et procédures sont contraignantes pour les trois gestionnaires de réseau de distribution régionaux sur le territoire de la République slovaque. Toutes les sources d'énergie renouvelables sont incluses dans la sous-mesure, à l'exception des petites sources d'énergie renouvelables qui ne nécessitent pas de réservation de capacité dans le réseau. En particulier, les nouvelles règles comprennent:

1. la réduction des obstacles au raccordement au réseau, grâce à l'adaptation des règles relatives à la réutilisation des capacités inutilisées et d'au moins un des éléments suivants: a) la spécification des délais de réservation des capacités du réseau; des incitations financières décourageant la non-utilisation des capacités allouées en temps utile.
2. accroître la transparence du processus de raccordement (y compris les décisions de raccordement) grâce à des informations en ligne régulièrement mises à jour sur les capacités de raccordement au réseau disponibles, tant au niveau des gestionnaires de réseau de transport qu'au niveau des gestionnaires de réseau de distribution. Les exigences de transparence devraient être unifiées dans toutes les entreprises de distribution.
3. l'harmonisation des règles relatives au raccordement des installations d'énergie renouvelable aux réseaux de distribution d'électricité dans tous les gestionnaires de réseau de distribution régionaux, notamment au moyen d'un processus uniforme de délivrance des autorisations de raccordement au réseau.
4. introduction de délais contraignants pour les procédures de raccordement au réseau pour les petites énergies renouvelables locales.
5. adoption, par le régulateur des industries de réseau, de mécanismes supplémentaires d'incitation réglementaire permettant aux GRD d'investir dans le développement du réseau de distribution, en vue de soutenir l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau.

La réforme sera mise en œuvre au plus tard le Q1/2025.

C19. Investissement 1: Modernisation et numérisation du réseau de transport et des réseaux de distribution régionaux

L'objectif de l'investissement 1 du chapitre REPowerEU, composé de quatre parties, est de contribuer à la modernisation et à la numérisation des réseaux électriques en Slovaquie. En particulier, elle contribue à tenir compte de l'augmentation attendue des énergies renouvelables intermittentes.

L'investissement répond à la nécessité de créer de nouvelles capacités pour connecter les nouvelles sources d'énergie renouvelables — pour la production d'électricité, les installations de stockage, les agrégateurs ainsi que pour les communautés énergétiques. L'augmentation de la capacité de transport permet également d'accroître les échanges d'électricité avec les États membres voisins afin de mieux utiliser l'électricité produite à partir de sources renouvelables.

Investissement 1 — partie 1: met l'accent sur le renforcement et l'augmentation de la capacité de transformation entre les réseaux de transport et de distribution. L'investissement dans la modernisation des sous-stations entraîne i) le remplacement des transformateurs, y compris l'augmentation de la capacité de transformation d'au moins 150 MVA, ii) la transition de la sous-station réseau du niveau de tension de 220 kV à 400 kV au niveau du transport, iii) la mise en service d'une sous-station télécommandée depuis le centre national d'appel du gestionnaire de réseau de transport slovaque (SEPS) et iv) l'installation des dispositifs de compensation, augmentant ainsi la capacité de régulation de la tension dans le réseau de transport.

La mise en œuvre de l'investissement 1 (partie 1) est achevée au plus tard le Q2/2026.

Investissement 1 — partie 2: comprend la modernisation des lignes de transport garantissant la sécurité de l'approvisionnement, compte tenu de l'augmentation de la demande de capacités de transport due à l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau. L'investissement vise à moderniser les composants des lignes existantes afin d'accroître l'ampacité, la capacité de transmission et le maintien d'un fonctionnement fiable. Il contribue à améliorer les performances globales du réseau électrique en atténuant la congestion des lignes de transport. L'investissement revêt également une forte dimension transfrontalière, puisqu'il contribue à maintenir le transport d'électricité vers les États membres voisins, tout en soutenant les flux d'électricité renouvelable entre le nord et le sud de l'Union européenne.

L'objectif est de moderniser 250 km, mais au moins 225 km de lignes de transport. La rénovation est envisagée au sein du réseau du gestionnaire de réseau de transport slovaque (SEPS), consistant en la mise à niveau de composants (isolateurs, isolations, conducteurs) de lignes de transport électrique à très haute tension.

La mise en œuvre de l'investissement 1 (partie 2) est achevée au plus tard le Q4/2025.

Investissement 1 — partie 3: contribue à la modernisation des réseaux d'électricité au niveau de la distribution en Slovaquie. Cet investissement contribuera en particulier à répondre à l'augmentation attendue de la demande d'intégration des énergies renouvelables intermittentes dans le réseau, dans des endroits spécifiques des réseaux de distribution.

Sur l'objectif global de 1 MW, au moins 085,78 MW de capacité supplémentaire cumulée pour le raccordement des sources d'énergie renouvelables aux réseaux de distribution en Slovaquie doivent être atteints. Les investissements — tels que la construction de nouvelles lignes ou l'extension de lignes existantes, l'installation de dispositifs de compensation et l'augmentation du dimensionnement ou de l'installation de nouveaux transformateurs — contribuent à supprimer les goulets d'étranglement dans les réseaux en vue de maximiser la capacité technique supplémentaire pour l'intégration de nouvelles énergies renouvelables.

La mise en œuvre de l'investissement 1 (partie 3) est achevée au plus tard le Q2/2026.

Investissement 1 — partie 4: soutient la mise en œuvre du système d'information du centre de données sur l'énergie (CDE).

Cet investissement réagit aux modifications apportées au cadre juridique slovaque, en particulier à la modification de la loi sur l'énergie (251/2012 Coll.) en vigueur depuis le 1 octobre 2022 dans le cadre du plan pour la reprise et la résilience. Le CDE devrait faciliter les nouvelles activités et l'accès des nouveaux acteurs du marché au marché de l'électricité, tout en les aidant à préserver leurs droits dans le nouvel environnement de marché.

L'objectif de l'investissement est de mettre en œuvre le système d'information de l'EDC afin de garantir son bon fonctionnement afin de permettre une meilleure intégration des sources d'énergie renouvelables dans le réseau. Le CDE améliore les conditions préalables au raccordement des sources d'énergie renouvelables en rationalisant les données requises. En particulier, l'investissement porte sur des questions telles que l'agrégation de la flexibilité; les communautés énergétiques et le partage de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables; accumulation, gestion des données de base; les données provenant des systèmes intelligents de mesure; partage des données relatives à la production d'électricité (à l'appui de la facturation, de la compensation et du règlement des déséquilibres) et déclaration.

La mise en œuvre de l'investissement 1 (partie 4) est achevée au plus tard le Q3/2024.

Domaine thématique no 2: Rénovation et gestion des bâtiments

Réforme 3: Création d'une base de données et d'un système d'échange de données sur la performance énergétique des bâtiments

L'objectif de cette réforme est de mettre en place une plateforme de données numériques unifiée pour la collecte, le traitement, le stockage et le partage d'informations structurées sur la performance énergétique des bâtiments publics et privés en Slovaquie. L'objectif de la plateforme de données est de donner accès aux données relatives aux bâtiments aux parties prenantes concernées et de contribuer à accélérer et à hiérarchiser les investissements dans la rénovation des bâtiments, en particulier ceux dont la performance énergétique est la plus faible.

La plateforme est le point d'accès central à toutes les données pertinentes au niveau des bâtiments individuels, conformément au concept de journal de bord numérique des bâtiments conforme à la prochaine refonte de la directive sur la performance énergétique des bâtiments (DPEB), et assure l'intégration, l'interopérabilité et le partage de données avec les systèmes nationaux existants de construction (par exemple, le cadastre) et son transfert à l'Observatoire européen des bâtiments. La conception de la plateforme et son interconnexion avec les bases de données existantes ainsi que le processus de collecte des données seront décrits dans une étude de faisabilité qui sera achevée d'ici le deuxième trimestre de 4 2023.

Une collecte de données doit être achevée au plus tard le Q2/2026 pour au moins 4 100 bâtiments publics couvrant les certificats énergétiques et les passeports de rénovation des bâtiments contenant des plans de mesures concrètes de rénovation pour chaque bâtiment. La réforme comprend également i) une campagne d'information destinée aux propriétaires de bâtiments publics afin de promouvoir les rénovations et les économies d'énergie et ii) des activités d'information et de formation à l'intention des experts indépendants chargés de la préparation des passeports de rénovation des bâtiments.

La mise en œuvre de la réforme sera achevée au plus tard au premier trimestre de 2 2026.

Réforme 4: Gestion des bâtiments de l'administration centrale

L'objectif de la réforme est de créer le cadre d'une gestion efficace des bâtiments du gouvernement central, notamment par une meilleure gestion de l'énergie, une utilisation plus efficace de l'espace

disponible et une planification stratégique et prioritaire des rénovations et de la construction de bâtiments.

La réforme comprend l'élaboration d'une stratégie de gestion des bâtiments appartenant à l'administration centrale qui définira les outils et les processus permettant i) d'optimiser le parc immobilier de l'administration centrale et son utilisation plus efficace; II) accroître l'efficacité énergétique, réaliser des économies d'énergie et accroître l'utilisation des énergies renouvelables et des solutions respectueuses de l'environnement; et iii) pour réduire le coût global de l'utilisation des bâtiments. La stratégie comprend une cartographie des cadres réglementaires, financiers et opérationnels actuels pour les bâtiments de l'État et est adoptée par le gouvernement en Q2/2025.

La stratégie comprend une étude visant à cartographier les régimes et instruments d'aide à la rénovation, des propositions visant à les optimiser et formule des recommandations pour les pratiques de rénovation en profondeur et de gestion de l'énergie (telles que le recours aux contrats de performance énergétique et aux instruments financiers), qui sont publiées au plus tard le Q1/2024.

Sur la base d'une feuille de route et des conclusions formulées dans la stratégie, la réforme établit un organe central de coordination des bâtiments administratifs de l'administration centrale, notamment pour assurer la promotion et la gestion immobilières, les politiques de rénovation, la politique de location et de propriété, la gestion des installations et les lignes directrices en matière de gestion de l'énergie. Le coordinateur central deviendra opérationnel d'ici au T2 2026.

La mise en œuvre de la réforme sera achevée au plus tard au premier trimestre de 2 2026.

Investissement 2: Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics

L'objectif de l'investissement est de réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments publics grâce à des interventions rapides en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics.

L'investissement implique des interventions rapides en matière d'efficacité énergétique dans environ 85 bâtiments d'une superficie totale d'au moins 184 m 000^{sélectionnés} au moyen d'un appel à la demande. L'appel est conçu de manière à tenir compte des besoins des différents bâtiments et nécessite la mise en œuvre d'au moins deux des interventions suivantes en matière d'efficacité énergétique: I) remplacement des fenêtres, ii) gestion de l'énergie des bâtiments (par exemple, installation de systèmes intelligents de mesure de l'énergie, introduction de modes d'économie d'énergie, contrôle équit thermique ou de zone dans le système de chauffage, installation de thermostats), iii) modernisation de l'éclairage, iv) isolation thermique du toit/de l'attique. Le déploiement des énergies renouvelables fait partie des mesures facultatives. Un certificat énergétique et un passeport de rénovation sont délivrés dans le cadre de l'intervention visant à faciliter une rénovation complète à l'avenir et alimentent la base de données au titre de la réforme 3 (sans compter pour l'objectif de la réforme 3).

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le Q1/2025.

Investissement 3: Rénovation des bâtiments publics historiques et classés

L'objectif de cette mesure est d'accroître l'investissement existant 2 du volet 2 SK-C [C2] -I [I2], conformément à l'article 21 quater, paragraphe 2, du règlement FRR. L'investissement vise à améliorer la performance énergétique et les conditions structurelles des bâtiments publics historiques et énumérés. L'investissement se traduit par au moins 29 500 m² de surfaces rénovées supplémentaires de bâtiments publics historiques et répertoriés, tout en réalisant en moyenne au moins 30 % d'économies d'énergie primaire.

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le Q2/2026.

Investissement 4: Soutenir la rénovation des ménages exposés au risque de précarité énergétique

L'objectif de cette mesure est de lutter contre la précarité énergétique en soutenant la rénovation de maisons unifamiliales de groupes vulnérables. Les personnes définies comme étant exposées au risque de précarité énergétique couvrent, par exemple, les personnes bénéficiant de toute prestation sociale en faveur des personnes gravement handicapées et à faibles revenus. La mesure se compose de deux sous-mesures (un investissement et une réforme).

L'aide à l'installation de chaudières à gaz n'est pas autorisée dans le cadre de ces investissements.

Sous-mesure 1: Programme de rénovation légère

L'objectif de la sous-mesure est de soutenir la "rénovation légère" de maisons unifamiliales de personnes exposées au risque de précarité énergétique au moyen d'un appel, qui nécessite la mise en œuvre d'au moins une ou plusieurs des mesures suivantes: isolation thermique (y compris remplacement des fenêtres), remplacement des installations de chauffage et des installations SER. Les contrats comportent une clause selon laquelle les maisons familiales doivent être rénovées dans un délai de 12 mois.

Si le programme de rénovation prévoit une aide en faveur des chaudières à biomasse, le remplacement des chaudières à charbon/à huile/biomasse obsolètes par des chaudières à biomasse est autorisé s'il est remplacé par des chaudières à biomasse à haut rendement dans l'une des deux classes d'efficacité énergétique les plus élevées en vertu du règlement sur l'étiquetage énergétique, alimentées par des granulés, des briquettes et des copeaux de bois. Le remplacement des chaudières à gaz obsolètes par des chaudières à biomasse est autorisé si elles sont remplacées par des chaudières à biomasse à haut rendement dans l'une des deux classes d'efficacité énergétique les plus élevées en vertu du règlement sur l'étiquetage énergétique alimentées par des granulés. Aucun remplacement des chaudières à gaz par des chaudières à biomasse n'est autorisé dans les zones de qualité de l'air où les valeurs limites de PM10 sont dépassées.

Sur l'objectif global de 4 530 rénovations de maisons unifamiliales, l'investissement se traduira par au moins 4 maisons rénovées, qui seront achevées au plus tard le Q3/2025. Les contrats devraient être signés par le ministère de l'environnement au plus tard le Q3/2024.

Sous-mesure 3: Assistance technique pour soutenir la rénovation des maisons unifamiliales

L'objectif de la sous-mesure est de renforcer l'assistance technique fournie par l'Agence slovaque pour l'environnement en ce qui concerne la rénovation des maisons unifamiliales à fournir sur le terrain aux propriétaires, en mettant l'accent sur les maisons familiales de personnes exposées au risque de précarité énergétique. Des capacités supplémentaires d'au moins 35 personnes à temps plein renforcent le réseau des bureaux régionaux existants. Dans l'ensemble, l'assistance technique (dans les bureaux régionaux et par des experts externes) propose une consultation sur d'éventuelles mesures d'efficacité énergétique, contribue à la procédure de demande de subvention et, si nécessaire, remplit la demande de subvention et procède à une inspection individuelle sur place de l'objet de rénovation, etc.

On s'attend à ce que 20 000 demandes/consultations assistées soient traitées.

La mise en œuvre de l'investissement sera achevée au plus tard au premier trimestre 2 2026.

Domaine thématique no 3: Transports durables

Les investissements visent à compléter les mesures liées aux investissements existants dans le volet 3. L'objectif des investissements est de soutenir le développement de transports à émissions nulles et d'infrastructures pertinentes, y compris les chemins de fer et les tramways. L'objectif des

investissements est de répondre aux objectifs REPowerEU de réduire la consommation de combustibles fossiles dans les transports, de rendre le secteur plus efficace et d'accélérer la transition vers des véhicules à émissions nulles dans les transports publics grâce à une plus grande électrification.

Investissement 5: Développement d'infrastructures de transport à faible intensité de carbone

L'investissement vise à renforcer la mesure existante au titre de l'investissement 1 du volet 3, conformément à l'article 21 quater, paragraphe 2, du règlement FRR. L'investissement donnera lieu à 10 km supplémentaires de lignes de trolleybus électriques à Bratislava.

La mise en œuvre de l'investissement sera achevée d'ici la fin du troisième trimestre de 2026.

Investissement 6: Promouvoir des transports de passagers propres

L'objectif de l'investissement est de renforcer la mesure existante au titre de l'investissement 2 du volet 3, conformément à l'article 21 quater, paragraphe 2, du règlement FRR. L'investissement débouchera sur le déploiement de 5 unités multiples électriques supplémentaires et de 10 tramways supplémentaires. La mise en œuvre de l'investissement sera achevée d'ici la fin du troisième trimestre de 2026.

Domaine thématique no 4: Compétences vertes

Réforme 6: Compétences pour la transition écologique

L'objectif de la réforme est de mettre à jour les programmes actuels d'éducation et de formation afin de tenir compte des besoins actuels du marché du travail en matière de compétences vertes. La réforme se compose de trois parties.

La première partie prévoit l'adaptation du programme d'études pour les écoles professionnelles secondaires qui mettent l'accent sur le développement des compétences vertes nécessaires dans les secteurs présentant le potentiel de croissance le plus élevé, en particulier: sources d'énergie renouvelables et électromobilité. Le programme mis à jour doit être conforme à la classification ESCO (Classification européenne des professions, des aptitudes et des compétences) des compétences vertes.

La deuxième partie de la réforme portera sur le changement des normes de qualification pour la formation préparatoire des enseignants des écoles professionnelles secondaires, ainsi que sur la mise à jour des programmes de formation des enseignants eux-mêmes. La formation nouvellement créée pour les enseignants et les autres enseignants dans les écoles professionnelles secondaires se concentre sur le développement des compétences pédagogiques dans les domaines suivants: sources d'énergie renouvelables et électromobilité. La mise à jour du programme des enseignants doit tenir compte de la classification ESCO (Classification européenne des professions, des aptitudes et des compétences) des compétences vertes.

La troisième partie prévoit le développement de programmes de formation des adultes en vue de l'acquisition ou de l'extension des compétences et/ou des qualifications pour les professions pour lesquelles il existe une pénurie de travailleurs qualifiés ou pour les secteurs en transition majeure (tels que l'industrie lourde, l'automobile). Les programmes de formation des adultes sont axés sur les compétences dans les domaines suivants: sources d'énergie renouvelables et électromobilité. Les programmes de formation sont élaborés en étroite coopération avec les experts concernés.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 30 décembre 2024.

Investissement 7: équipement et formation des écoles

L'objectif de l'investissement est d'adapter et de fournir aux écoles un équipement adéquat pour l'enseignement théorique et pratique. La fourniture d'équipements techniques matériels ainsi que les adaptations structurelles nécessaires des locaux sont effectuées dans treize écoles professionnelles secondaires afin de mener à bien les programmes de formation spécifiques axés sur les sources d'énergie renouvelables ou l'électromobilité.

La deuxième partie de l'investissement vise à fournir des formations au personnel enseignant et professionnel sur la base du programme de formation actualisé pour les enseignants qui sera élaboré dans le cadre de la réforme 6. D'ici septembre 2025, au moins 180 formations destinées aux enseignants et formateurs de l'enseignement secondaire professionnel seront dispensées pour dispenser les thèmes des énergies renouvelables et de l'électromobilité dans les écoles (certains participants peuvent participer à plus d'une formation).

La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

Domaine thématique no 5: Capacités de coordination et soutien à la communication

Investissement 8: L'objectif de cette mesure est de renforcer l'investissement existant 4, volet 16, axé sur la rationalisation, l'optimisation et le renforcement des capacités administratives à différents niveaux de gouvernement, SK-C [C16] -I [I4], conformément à l'article 21 quater, paragraphe 2, du règlement FRR.

L'investissement est destiné à soutenir la mise en œuvre d'activités de communication, y compris des campagnes liées au volet REPowerEU, en particulier en ce qui concerne: I) l'énergie et les processus d'autorisation des SER, ii) la rénovation et la gestion des bâtiments et iii) les compétences en matière de transition écologique. Les activités de communication soutiennent la mise en œuvre de mesures individuelles pertinentes, tout en appliquant des éléments de communication innovants ciblant les bénéficiaires potentiels, sur la base des besoins de communication spécifiques de chaque mesure. L'investissement débouchera sur la mise en place d'une équipe spécialisée de communication comportementale au niveau de la NICA, composée de 3 personnes à temps plein et de 2 personnes externes.

En outre, l'investissement soutiendra la capacité de mise en œuvre et les effectifs nécessaires à la coordination des processus liés à la mise en œuvre de REPowerEU avec 5 agents supplémentaires à temps plein et 2 agents externes.

La mise en œuvre de l'investissement sera achevée au plus tard au premier trimestre 2 2026.

A.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre en vue du soutien financier non remboursable

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
1	1 — REPowerEU — Réforme 1 — Sous-mesure 1 — Modifications législatives et procédurales accélérant la délivrance des permis environnementa ux	Cible	Assistance technique pour accélérer et améliorer la qualité des procédures d'autorisation environnementale	Publication des changements organisationnels stratégiques de l'inspection slovaque de l'environnement et des organismes compétents	Nombre de personnes employées à temps plein.	0	115	TRIMES TRE 2	2026	Une assistance technique sous la forme de 115 agents supplémentaires à temps plein est fournie pour accélérer les procédures au titre de la loi EIE et les procédures d'autorisation ultérieures pour la délivrance de permis intégrés pour les projets proposés ou modifiés dans le domaine des énergies renouvelables. Au moins 100 des 115 membres du personnel devraient travailler directement sur les autorisations d'aménagement EIE et les permis de construire ultérieurs pour les énergies renouvelables. Adoption de modifications de la structure organisationnelle du SEI et publication de documents stratégiques guidant les activités de l'inspection et du bureau régional.
2	2 — REPowerEU — Réforme 1 — Sous-mesure 1	Jalon	Entrée en vigueur des modifications législatives et procédurales	Disposition de la loi indiquant l'entrée en vigueur de la loi				TRIMES TRE 2	2025	Les valeurs seuils figurant dans le tableau 2 de l'annexe 8 de la loi EIE sont modifiées afin d'accélérer les procédures d'EIE pour l'énergie géothermique et éolienne. Au lieu

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
	— Modifications législatives et procédurales accélérant la délivrance des permis environnementa ux									d'une évaluation EIE obligatoire, une procédure de vérification préliminaire au titre de la loi EIE est requise pour l'installation d'éoliennes individuelles d'une puissance comprise entre 0.1 et 1 MW inclus. En ce qui concerne l'énergie géothermique, elle est soumise à une procédure d'inspection/filtrage au titre de la loi EIE pour les puits à partir de 300 m (inclus). La loi EIE modifiée introduit de nouveaux délais contraignants et exécutoires pour toutes les procédures au titre de la loi EIE, qui peuvent varier pour certaines technologies renouvelables. Pour tous les projets liés aux énergies renouvelables, à l'exception de l'énergie hydraulique, une évaluation obligatoire ne prend pas plus de 8 mois et une évaluation d'examen ne dépasse pas 3 mois. Les modifications législatives concernant l'ensemble de la législation environnementale (eau, air, déchets, etc.) entrent en vigueur, de même que les changements organisationnels conduisant à la création d'une "administration

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
										publique partiellement spécialisée" pour les procédures relevant de la loi EIE.
3	3 — REPowerEU — Réforme 1- Sous-mesure 2 — Amélioration de l'utilisation de l'énergie géothermique	Cible	"Passportisation" des puits géothermiques		Nombre de puits géothermiques "passportés"	0	60	TRIMES TRE 2	2026	Au moins 60 puits géothermiques doivent être "passportisés". Elle assure l'accès du public aux informations relatives aux sites géothermiques en Slovaquie. Les informations en ligne publiées sur le site web de l'Institut géologique national Dionyza Stura comprennent au moins les informations suivantes: localisation du puits, profondeur, état technique, paramètres de l'eau et potentiel d'utilisation géothermique.
4	4 — REPowerEU — Réforme 1- Sous-mesure 3- Soutien aux pompes à chaleur	Jalon	Entrée en vigueur de la modification législative de la loi no 364/2004 sur l'eau	Disposition de la loi relative à l'entrée en vigueur de la loi no 364/2004 sur l'eau				TRIMES TRE 3	2024	La modification législative introduit une exemption de l'obligation de payer une redevance pour l'utilisation des eaux souterraines à des fins énergétiques pour les pompes à chaleur eau-eau, par la modification de la loi no 364/2004.The sur l'eau, conformément à la proposition de réforme de l'EIE au titre de la sous-mesure 1 (réforme 1).
5	5 — REPowerEU — Réforme 1 — Sous-mesure 4 — Centre des	Cible	Mise en service du centre des meilleures technologies disponibles	Mise en place du centre des MTD et publication des documents de référence MTD				TRIMES TRE 4	2025	La mise en service du centre MTD qui coordonne et assure l'obtention, le traitement et l'échange d'informations sur les MTD, les nouvelles technologies, y compris dans les

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
	meilleures technologies disponibles		(MTD) et fourniture de documents de référence MTD							domaines de la circularité dans les processus et matériaux industriels, la décarbonation industrielle et la diversification de l'approvisionnement énergétique. Les documents MTD (BREF) traduits en slovaque sont publiés et mis à la disposition de l'industrie et des organismes habilités à délivrer les autorisations afin de garantir la transition vers des procédés industriels plus propres.
6	5 — REPowerEU — Réforme 1 — Sous-mesure 5 — Préparation d'une évaluation des trajectoires d'utilisation et d'approvisionne ment durables de la biomasse en Slovaquie pour la période 2025-2035	Jalon	Évaluation des trajectoires d'utilisation durable de la biomasse et d'approvisionnem ent en biomasse en Slovaquie	Publication de l'évaluation				TRIMES TRE 2	2025	Le ministère de l'environnement achève et publie l'évaluation des trajectoires d'utilisation durable de la biomasse en Slovaquie et de ses incidences sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et les puits forestiers, la biodiversité et la qualité de l'air en Slovaquie pour la période allant jusqu'en 2035. L'incidence sur la qualité de l'air est évaluée au regard des données disponibles et, le cas échéant, les lacunes en matière de disponibilité des données sont recensées dans le cadre de l'évaluation. L'évaluation contient des recommandations pour orienter les futurs investissements dans la biomasse financés par le gouvernement ou par des fonds de

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
										l'UE (tels que la FRR, la modernisation, le Fonds de cohésion). Le plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) au titre du règlement (UE) 2018/1999 inclut une référence et intègre les résultats de l'évaluation, lorsqu'ils sont disponibles, dans sa mise à jour et ses rapports, ainsi que dans le programme national de lutte contre la pollution atmosphérique mis à jour au titre de la directive (UE) 2016/2284 PEN.
7	7- REPowerEU — Réforme 1 — Sous-mesure 6 — Développer et promouvoir la production de biométhane, d'engrais organiques et de la bioéconomie circulaire	Jalon	Développement et promotion de la production de biométhane, d'engrais organiques et de la bioéconomie circulaire	Publication de la feuille de route pour la bioéconomie circulaire, d'une carte complète et de deux catalogues technologiques. Disposition indiquant l'entrée en vigueur de mesures législatives et non législatives facilitant les investissements dans le biométhane.				TRIMES TRE 4	2025	La feuille de route pour la bioéconomie circulaire évalue le potentiel de production de biogaz et de biométhane de la Slovaquie et son intégration effective dans le réseau. La feuille de route recense les stations de biogaz susceptibles d'être transformées en biométhane. La transformation entre dans le champ d'application d'une procédure d'autorisation EIE. Le document fournit une trajectoire permettant d'atteindre le potentiel national identifié d'ici 2030 et 2050. Un ensemble de mesures législatives et/ou, le cas échéant, non législatives nécessaires pour lever les obstacles recensés à l'autorisation et à la

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
										production ou à l'injection du biométhane dans la grille et à l'utilisation des résidus de biométhane en tant qu'engrais entre en vigueur. Il convient d'examiner la faisabilité de l'utilisation du CO2 biogénique. Une carte complète du potentiel de production de biogaz et de biométhane, des catalogues technologiques et une feuille de route pour la bioéconomie circulaire recensant les domaines appropriés pour le développement d'une bioéconomie circulaire sont publiés sur le site internet du ministère de l'agriculture. La carte comprend la collecte et la mise à jour de données sur la qualité, la quantité et la localisation géographique des biodéchets en Slovaquie, qui se prêtent à la récupération de l'énergie et des nutriments. Il comprend également des données sur le réseau d'installations de biogaz et de biométhane, son état structurel et ses paramètres opérationnels. Deux catalogues technologiques et un catalogue de mesures seront élaborés

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
										et adoptés.
8	8 — REPowerEU — Réforme 2- Sous-mesure 1 — Développement de méthodologies et de 2 zones pilotes adaptées au développement de l'énergie éolienne	Jalon	Entrée en vigueur de la législation sur les "zones utiles" pour les énergies renouvelables et publication du projet de méthodologie pour la mise en place de "zones utiles"	Disposition de la loi indiquant l'entrée en vigueur de la loi				TRIMES TRE 4	2024	Entrée en vigueur de la législation sur les "zones utiles", introduisant des procédures d'autorisation et de raccordement au réseau simplifiées spécifiques pour le développement des installations dans ces zones. Publication et application du projet de méthodologie pour la mise en place de "zones utiles" adaptées au développement de l'énergie éolienne ("méthodologie de l'énergie éolienne"). Elle introduit des critères unifiés pour la sélection et l'évaluation des sites adaptés au développement de l'énergie éolienne. La méthodologie introduit également des critères environnementaux, économiques, techniques et de participation du public, ainsi que des critères de connectivité au réseau pour la délimitation des zones propices au développement. La méthodologie est élaborée en coopération avec les parties prenantes concernées, y compris au moyen d'une consultation publique et d'un dialogue transparent.

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
9	9 — REPowerEU — Réforme 2- Sous-mesure 1 — Élaboration de méthodologies et mise en place de 2 zones pilotes adaptées au développement de l'énergie éolienne	Cible	Mise en place de zones pilotes propices au développement de l'énergie éolienne. Adoption et application de la méthodologie finale pour la mise en place de zones utiles.		MW	0	300	TRIMES TRE 4	2025	Les "zones utiles" pilotes pour l'énergie éolienne sont établies avec une capacité installée globale potentielle d'au moins 300 MW. Les zones pilotes doivent inclure leurs cartes numériques (par exemple, la vitesse du vent et l'énergie éolienne, le nombre de jours de vent, la distance par rapport aux trajectoires de vol, les zones tampons, les zones d'alimentation des oiseaux, les couloirs de migration, etc.), en tenant compte des procédures prévues dans la directive sur les énergies renouvelables. Une autorisation de permis d'environnement au titre de la loi EIE est délivrée pour les zones propices à la réalisation de projets et d'investissements sur son territoire, en vue de simplifier les procédures d'autorisation des projets dans la zone. La méthodologie finale est adoptée et appliquée.
10	10- REPowerEU — Réforme 2 — Sous-mesure 2 — Plan d'action pour l'hydrogène	Jalon	Publication du plan d'action pour l'hydrogène	Adoption par le gouvernement du plan d'action				TRIMES TRE 2	2024	Le plan d'action définit les priorités du développement d'un écosystème de l'hydrogène principalement renouvelable en Slovaquie, notamment en analysant les différents segments de l'économie slovaque de l'hydrogène, notamment en alignant

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
										l'offre et la demande d'hydrogène renouvelable sur le cadre législatif de l'UE. Le plan d'action définit les priorités en matière de financement public pour les différents segments de l'écosystème slovaque de l'hydrogène et fixe un calendrier pour le lancement des appels de financement pertinents. Le plan d'action est accompagné d'une liste de droit primaire, de droit dérivé et de normes techniques contraignantes qui seront adoptés pour s'aligner sur le cadre juridique de l'UE.
11	11- REPowerEU — Réforme 2 — Sous-mesure 2 — Plan d'action pour l'hydrogène	Jalon	Mesures visant à promouvoir l'utilisation de l'hydrogène	Entrée en vigueur d'un ensemble de mesures législatives et autres				TRIMES TRE 2	2025	Dans le cadre des conditions favorisantes du plan d'action pour l'hydrogène, les autorités slovaques adoptent des mesures législatives et techniques pour la production d'hydrogène renouvelable, les normes de stockage de l'hydrogène, ainsi que pour l'utilisation industrielle et énergétique et pour différents modes de transport. Les mesures législatives sont adoptées par le Conseil national de la République slovaque. La liste des mesures est fondée sur la liste des mesures législatives et des

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
										normes techniques accompagnant le plan d'action pour l'hydrogène.
12	11 — REPowerEU — Réforme 2- Sous-mesure 3- Intégration des énergies renouvelables dans le réseau électrique	Jalon	Mesures de rationalisation et d'accélération du raccordement des énergies renouvelables au réseau	Entrée en vigueur d'un ensemble de mesures obligatoires visant cinq objectifs				TRIMES TRE 1	2025	L'adoption des mesures suivantes, qui sont obligatoires pour les autorités nationales et les gestionnaires de réseau: 1/lowering obstacles au raccordement au réseau, y compris par l'adaptation des règles relatives à la restitution des capacités inutilisées; et au moins l'un des critères suivants: a) précisant les délais de réservation des capacités du réseau; b) l'introduction d'incitations financières décourageant la non-utilisation des capacités allouées en temps utile; 2/measures accroître la transparence du processus de raccordement (y compris les décisions de raccordement) grâce à des informations en ligne régulièrement mises à jour sur les capacités de raccordement au réseau disponibles et à d'autres informations pertinentes, tant au niveau des gestionnaires de réseau de distribution régionaux qu'au niveau des gestionnaires de réseau de transport. Les exigences de transparence devraient être unifiées dans toutes les entreprises de

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
										distribution. 3/harmonisation des règles relatives au raccordement des installations renouvelables aux réseaux de distribution d'électricité dans tous les gestionnaires de réseau de distribution régionaux, notamment par le biais d'un processus unifié de délivrance des autorisations de raccordement au réseau. 4/adoption de mécanismes d'incitation réglementaires supplémentaires permettant aux GRD d'investir dans le développement du réseau de distribution par le régulateur des industries de réseau, en vue de soutenir l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau 5/introduction des délais contraignants pour les procédures de raccordement au réseau pour les énergies renouvelables locales et à petite échelle,
13	12 — REPowerEU — Investissement 1.1. Modernisation et numérisation du réseau de transport et des réseaux de distribution	Jalon	Modernisation de la sous-station	La mise en service de la sous-station				TRIMES TRE 2	2026	L'investissement doit aboutir à la mise en service de la sous-station du gestionnaire de réseau de transport slovaque (SEPS). La mise à niveau comprend: 1. remplacement des transformateurs, y compris l'augmentation de la capacité de transformation d'au moins 150 MVA. 2. Bouclage de la ligne de 400 kV

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
	régionaux — mise à niveau de la sous-station									vers la sous-station, nouvelle connexion à la ligne de 400 kV et retrait de l'ancienne ligne de 220 kV. 3. La sous-station est télécommandée depuis le centre national d'expédition du gestionnaire de réseau de transport slovaque (SEPS). 4. Installation de dispositifs de compensation, augmentant la capacité de régulation des tensions dans le réseau de transport.
14	13 — REPowerEU — Investissement 1.2. Modernisation et numérisation du réseau de transport et des réseaux de distribution régionaux — modernisation des lignes de transport	Cible	Travaux de rénovation du réseau de transport de la République slovaque		kilomètres	0	225	TRIMES TRE 4	2025	Sur l'objectif global de 250 km, au moins 225 km de lignes de transport doivent être modernisés. La rénovation est envisagée au sein du réseau du gestionnaire de réseau de transport slovaque (SEPS), consistant en la modernisation de composants des lignes de transport électrique à haute tension.
15	15 — REPowerEU — Investissement 1.3. Modernisation et numérisation du	Cible	Achèvement des investissements dans la modernisation des réseaux de		MW	0	977,20 MW	TRIMES TRE 2	2026	Sur l'objectif global de 1 085,78 MW, une capacité supplémentaire cumulée d'au moins 977,20 MW est atteinte pour le raccordement des sources d'énergie renouvelables aux réseaux de distribution en Slovaquie. En

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
	réseau de transport et des réseaux de distribution régionaux — modernisation des réseaux de distribution		distribution en République slovaque							particulier, les projets contribuent à supprimer les goulets d'étranglement dans les réseaux et à maximiser la capacité technique supplémentaire pour l'intégration de nouvelles énergies renouvelables.
16	16 — REPowerEU — Investissement 1.4. Modernisation et numérisation du réseau de transport et des systèmes de distribution régionaux — Centre de données sur l'énergie	Jalon	Mise en service du centre de données sur l'énergie	La mise en service de l'opération de production du centre de données sur l'énergie.				TRIMES TRE 3	2024	Le centre de données sur l'énergie commence son activité de production.
17	17 — REPowerEU — Réforme 3: Création d'une base de données et d'un système d'échange de	Cible	Collecte de données sur les certificats énergétiques et les passeports de rénovation des bâtiments publics		Nombre	0	4 100	TRIMES TRE 2	2026	La collecte de données couvrant les certificats énergétiques et les passeports de rénovation pour au moins 4 100 bâtiments publics, dont au moins 1000 ont une surface au sol supérieure à 2 ⁰⁰⁰ m ² , est achevée et les données sont téléchargées sur la

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
	données sur la performance énergétique des bâtiments									nouvelle plateforme de données fonctionnelle.
18	18 — REPowerEU — Réforme 4: Gestion des bâtiments de l'administration centrale	Jalon	Stratégie de gestion des bâtiments de l'administration centrale	Adoption de la stratégie par le gouvernement				TRIMES TRE 2	2025	La stratégie de gestion immobilière de l'administration centrale définit les outils et les processus permettant d'optimiser le parc immobilier de l'administration centrale et son utilisation plus efficace; II. accroître l'efficacité énergétique, réaliser des économies d'énergie et accroître l'utilisation des énergies renouvelables et des solutions respectueuses de l'environnement; et iii. pour réduire le coût global de l'utilisation des bâtiments. La stratégie comprend une vue d'ensemble détaillée des cadres réglementaires, financiers et opérationnels actuels pour les bâtiments de l'État. La stratégie comprend également une étude recensant les régimes et instruments d'aide à la rénovation, ainsi que des propositions visant à les optimiser et des recommandations pour des pratiques de rénovation en profondeur et de gestion de l'énergie, qui sont publiées au plus tard le

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
										Q1/2024.
19	19 — REPowerEU — Réforme 4: Gestion des bâtiments de l'administration centrale	Jalon	Mise en place d'un organisme central de coordination des bâtiments administratifs du gouvernement central	Entrée en vigueur de l'acte juridique contraignant pertinent portant création de l'organisme de coordination				TRIMES TRE 2	2026	L'organisme central de coordination des bâtiments administratifs du gouvernement central est chargé des tâches suivantes: la promotion et la gestion immobilières, les politiques de rénovation, la politique de location et de propriété, la gestion des installations et la publication de lignes directrices en matière de gestion de l'énergie.
20	20 — REPowerEU — Investissement 2: Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics	Cible	Surface totale au sol des bâtiments faisant l'objet de mesures d'efficacité énergétique mises en œuvre		Superficie (m²)	0	184 000	TRIMES TRE 1	2025	Les interventions en matière d'efficacité énergétique sont menées à bien dans des bâtiments publics d'une superficie totale d'au moins 184 000 m², sélectionnés au moyen d'un appel à la demande. L'appel est conçu de manière à tenir compte des besoins des différents bâtiments et nécessite la mise en œuvre d'au moins deux des interventions suivantes en matière d'efficacité énergétique: i) remplacement des fenêtres, ii) gestion de l'énergie du bâtiment (par exemple, installation de systèmes intelligents de mesure de l'énergie, introduction de modes d'économie

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
										d'énergie, contrôle équitthermique ou de zone dans le système de chauffage, installation de thermostats), iii) modernisation de l'éclairage et iv) isolation thermique du toit ou de l'attique.
21	21 — REPowerEU — Investissement 3: Rénovation des bâtiments publics historiques et classés — SCALE mesure SK-C [C2] -I [I2]	Cible	Rénovation des bâtiments publics historiques et classés		Superficie (m ²)	101 220	130 720	TRIMES TRE 2	2026	Au moins 29 m 500 ^{de} surfaces supplémentaires des bâtiments publics historiques et répertoriés doivent être rénovés afin d'atteindre l'objectif final d'au moins ² m 130 surfaces rénovées par rapport à l'objectif global de 720 m ² m 145, conformément à la mesure SK-C [C2] -I [I2].
22	22 — REPowerEU — Investissement 4: Soutien à la rénovation des ménages exposés au risque de précarité énergétique — programme de rénovation	Cible	Nombre de maisons rénovées de personnes exposées au risque de précarité énergétique		nombre	0	4 080	TRIMES TRE 3	2025	Sur l'objectif global de 4 530 rénovations de maisons unifamiliales de personnes exposées au risque de précarité énergétique, au moins 4 080 seront achevées d'ici au Q3/2025. Si les chaudières à biomasse sont incluses dans le régime, elles sont conformes aux exigences DNSH conformément aux orientations techniques DNSH (2021/C58/01).

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
	légère									Le réseau des centres régionaux existants de l'Agence slovaque pour l'environnement sera renforcé par 35 agents supplémentaires à temps plein et par l'assistance d'experts externes. Il s'agit de traiter 20 000 demandes assistées//les consultations sont traitées.
24	24 — REPowerEU — Investissement 5: Développement d'infrastructures de transport à faible intensité de carbone, mesure SK-C [C3] -I [I1.a]	Cible	Longueur des infrastructures ferroviaires reconstruites ou réaménagées pour le transport de passagers propre (en km pondérés)		Longueur (km pondéré)	49.7	51.7	TRIMES TRE 2	2026	Le nombre total de kilomètres pesés. Sur l'ensemble de l'infrastructure, l'investissement se traduira par 10 km supplémentaires de lignes de trolleybus électriques à voie unique.
25	25 — REPowerEU — Investissement 6: Promotion d'un transport de passagers respectueux de l'environnement, SCALE UP mesure SK-C [C3] -I [I2]	Cible	Nombre de matériel roulant propre destiné au transport de passagers acheté (pondéré)		Nombre (pondéré)	9	17	TRIMES TRE 2	2026	Sur le nombre total de matériel roulant propre destiné au transport de passagers acheté, au moins 5 unités électriques multiples supplémentaires et 10 tramways doivent être mis en service.

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
26	26 — REPowerEU — Réforme 6: Compétences pour la transition écologique	Jalon	Nouveaux modules de formation dans les programmes d'enseignement des écoles professionnelles secondaires et programme de formation pour les enseignants et les adultes	Approbation par le ministère de l'éducation, des sciences, de la recherche et des sports de la République slovaque du programme actualisé des écoles professionnelles secondaires et du programme de formation des enseignants et des adultes				TRIMES TRE 4	2024	Le programme actualisé ainsi que le programme des enseignants sont élaborés conformément à la classification ESCO (Classification européenne des professions, aptitudes et compétences) des compétences vertes. Le programme actualisé est approuvé par les écoles professionnelles secondaires et le programme des enseignants est approuvé par le ministère de l'éducation, des sciences, de la recherche et des sports de la République slovaque.
27	27 — REPowerEU — Investissement 7: équipement des écoles et formation des enseignants	Cible	Équiper les écoles pour des formations écologiques		Nombre	0	13	TRIMES TRE 3	2025	13 les écoles sont équipées et disposent d'espaces adaptés pour l'enseignement théorique et pratique des élèves et du personnel enseignant de l'enseignement secondaire professionnel.

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
28	28 — REPowerEU — Investissement 7: équipement des écoles et formation des enseignants	Cible	Formation du personnel enseignant		Nombre	0	180	TRIMES TRE 3	2025	180 des formations sont dispensées aux enseignants et formateurs de l'enseignement secondaire professionnel dans les domaines des sources d'énergie renouvelables et de l'électromobilité. Un participant à plusieurs modules de formation différents est comptabilisé plusieurs fois — une fois pour chaque formation ou activité d'apprentissage.
29	29 — REPowerEU — Investissement 7: équipement des écoles et formation des enseignants	Cible	Élèves de la 3e année scolaire à la fin de l'année scolaire 2025/26 et diplômés dans le domaine des sources d'énergie renouvelables ou de l'électromobilité		Nombre	0	565	TRIMES TRE 2	2026	Les élèves de 5 63e année au moins à la fin de l'année scolaire 2025/26 et les diplômés sont certifiés par un certificat attestant l'achèvement de nouveaux modules dans le domaine des sources d'énergie renouvelables et de l'électromobilité.
30	30 — REPowerEU — Investissement 8: Partie 1 — Communication pour la mise en œuvre du chapitre REPowerEU	Cible	Nombre de campagnes de communication			0	6	TRIMES TRE 2	2026	Réalisation de 6 campagnes de communication pour soutenir la mise en œuvre des domaines thématiques REPowerEU: I) l'énergie et les processus d'autorisation des SER; II) rénovation et gestion des bâtiments et iii) compétences pour la transition écologique. À cet effet, la NIKA adopte une

Num éro NU M.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Obj ectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description et définition claire de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Scénario de référénc e	But	Trimestr e	Année	
	Échelle de mesure SK-C [C16] -I [I4]									stratégie de communication sur la base de laquelle des activités et des campagnes de communication sont mises en œuvre. La communication et la coordination de la composante REPowerEU seront soutenues par 8 membres supplémentaires du personnel titulaire engagés par NIKA pour la période comprise entre le T3 2023 et le T2 2026. Une équipe de communication comportementale spécifique est mise en place au sein de la NIKA.

1. Coût total estimé du plan pour la reprise et la résilience

Le coût total estimé du plan pour la reprise et la résilience de la Slovaquie est de 6 408 465 020 EUR.

Le coût total du chapitre REPowerEU est estimé à 441 EUR 323 351. En particulier, le coût total estimé des mesures visées à l'article 21 quater, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) 2023/435 est de 0 EUR, tandis que les coûts des autres mesures du chapitre REPowerEU sont estimés à 441 EUR 323 351.

RUBRIQUE 2: SOUTIEN FINANCIER

1. 2.1. Contribution financière

Les tranches visées à l'article 2, paragraphe 2, sont organisées de la manière suivante:

1. Première tranche (aide non remboursable):

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
1	1 — sources d'énergie renouvelables et infrastructures énergétiques Réforme 1: Adaptation du cadre juridique de l'électricité	Jalon	Levée des restrictions sur les capacités techniques de transport d'électricité au sein du réseau électrique slovaque
2	3 — transport durable — Réforme 1: Réforme de la préparation des projets d'investissement dans les transports	Jalon	Plan d'investissement pour les projets d'infrastructure ferroviaire
3	3 — transport durable — Réforme 1: Réforme de la préparation des projets d'investissement dans les transports	Jalon	Méthodologie de sélection, de préparation et de mise en œuvre de projets pour le vélo
4	8 — amélioration des performances des établissements d'enseignement supérieur slovaques — Réforme 4: Réforme de la gestion des universités	Jalon	La réforme du système de gestion des établissements d'enseignement supérieur
5	8 — amélioration des performances des établissements d'enseignement supérieur slovaques — Réforme 5: Concentration des capacités d'enseignement et de recherche d'excellence	Jalon	Commencer à rassembler les universités en unités plus grandes
6	9 — une gouvernance plus efficace et un renforcement de la réforme du financement de la RDI 2: Réforme de l'organisation et du financement des instituts de recherche non professionnels, en particulier de l'Académie slovaque des sciences	Jalon	Réforme de l'Académie slovaque des sciences (SaS)
7	10 — attirer et retenir les talents d'investissement 4: Promouvoir l'internationalisation dans l'environnement universitaire	Jalon	Stratégie d'internationalisation des universités
8	15 — réforme judiciaire 2: Lutte contre la corruption et renforcement de l'intégrité et de l'indépendance du pouvoir judiciaire	Jalon	Ensemble de lois visant à lutter contre la corruption et à renforcer l'intégrité et l'indépendance du système judiciaire

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
9	15 — réforme judiciaire 1: Réforme de la carte judiciaire — Législation	Jalon	Définition d'une nouvelle carte judiciaire
10	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Réforme 2: Modernisation et renforcement des capacités des forces de police	Jalon	Mise en œuvre de changements organisationnels dans la police afin d'accroître l'efficacité de la détection de la criminalité, des enquêtes et de la détection de la corruption
11	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Investissements 4: Renforcement des capacités administratives à différents niveaux de gouvernement — création d'une autorité nationale de mise en œuvre et de coordination	Jalon	Audits et contrôles: base juridique
12	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Investissements 4: renforcement des capacités administratives à différents niveaux de gouvernement — mise en place d'une autorité nationale de mise en œuvre et de coordination	Jalon	Système de répertoire RRP: informations pour le suivi de la mise en œuvre du PRR
13	17 — Slovaquie numérique — Réforme 4: Normalisation des solutions techniques et procédurales en matière de cybersécurité	Jalon	Concept national d'informatisation de l'administration publique (NKIVS) 2021-2030
14	18 — finances publiques saines, viables et compétitives — Réforme 2: Introduction de plafonds de dépenses	Jalon	Fixation de plafonds de dépenses dans la loi 523/2004 sur les règles budgétaires
		Montant de l'acompte	458 277 000 EUR

2. Deuxième tranche (soutien non remboursable):

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
1	2 — rénovation des bâtiments — Réforme 3: La gestion des déchets de construction	Jalon	La modification de la loi sur les déchets
2	5 — adaptation au changement climatique — Investissements 1: Adapter les régions au changement climatique, en mettant l'accent sur la conservation de la nature et le développement de la biodiversité	Cible	Liste des projets sélectionnés pour les régions de Muránska Planina et Polonina
3	6 — accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive — Investissements 1:	Jalon	Introduction de la définition de la norme de débarriérisation, création d'un manuel de

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
	Suppression des barrières dans les bâtiments scolaires		débarriérisation et cartographie des besoins scolaires à tous les niveaux d'éducation
4	8 — amélioration des performances des établissements d'enseignement supérieur slovaques — Réforme 2: Introduction d'un système d'évaluation périodique des performances scientifiques	Jalon	Définition du système d'évaluation périodique des performances scientifiques introduit par la loi no 172/2005
5	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Réforme 1: Réforme de la gouvernance, de l'évaluation et du soutien dans les domaines de la science, de la recherche et de l'innovation	Jalon	Réforme de la gouvernance et soutien à la recherche, au développement et à l'innovation.
6	10 — attirer et retenir les talents — Réforme 1: Réforme de la législation en matière de résidence et de travail	Jalon	Facilitation du retour dans le pays et renforcement de l'attractivité du pays pour les étrangers ayant des liens familiaux
7	10 — attirer et maintenir la réforme des talents 1: Réforme de la législation en matière de résidence et de travail	Jalon	Schéma définissant une nouvelle catégorie de demandeurs de visa national (D).
8	10 — attirer et retenir les talents — Réforme 2: Simplification du régime de reconnaissance des qualifications et des qualifications professionnelles pour l'exercice de professions réglementées	Jalon	Simplification de la reconnaissance des titres d'études et des qualifications professionnelles
9	11 — modernisation et accessibilité de la réforme des soins de santé 1 Optimisation du réseau hospitalier (ONU)	Jalon	Mise en place du réseau hospitalier
10	11 — soins de santé modernes et accessibles — Réforme 2 Réforme de la préparation des plans d'investissement dans le domaine de la santé	Jalon	Un plan d'investissement prioritaire selon la méthode d'évaluation des investissements adoptée par le ministère de la santé;
11	11 — soins de santé modernes et accessibles — Réforme 5 Réforme des services de soins primaires pour les adultes, les enfants et les jeunes	Jalon	La nouvelle loi sur la mise en place du réseau des prestataires de soins généraux et l'introduction du zonage
12	13 — soins sociosanitaires de longue durée accessibles et de qualité — Réformer la supervision de l'aide sociale et fournir les infrastructures nécessaires à sa mise en œuvre	Jalon	Réforme de la surveillance de l'aide sociale
13	14 — améliorer l'environnement des entreprises — Réforme 3: Réforme des marchés publics — adaptation de la législation	Jalon	Réforme de la loi sur les procédures de passation des marchés publics
14	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Réforme 1: Renforcer l'efficacité de la lutte contre la corruption et la lutte contre le blanchiment de capitaux	Jalon	Réformes visant à rationaliser et à améliorer les enquêtes financières
15	17 — Slovaquie numérique — Investissements 4: Soutien à des projets visant au développement et à l'application des technologies numériques de pointe	Jalon	Conception d'un régime d'aide au développement et à l'application des technologies numériques de pointe
16	17 — Slovaquie numérique — Investissements 7: Améliorer les compétences numériques des seniors et la distribution des tablettes seniors	Cible	Nombre de personnes âgées et défavorisées formées aux compétences numériques de base

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
		Montant de l'acompte	814 715 000 EUR

3. Troisième tranche (aide non remboursable):

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
1	1 — sources d'énergie renouvelables et infrastructures énergétiques — Réforme 1: Adaptation du cadre juridique de l'électricité	Jalon	Réforme du marché de l'électricité
2	1 — sources d'énergie renouvelables et infrastructures énergétiques — Réforme 2: Le cadre juridique pour la promotion des sources d'énergie renouvelables	Jalon	Cadre de soutien aux investissements dans de nouvelles sources renouvelables
3	2 — rénovation des bâtiments — Réforme 1: L'harmonisation des mécanismes de soutien à la rénovation des maisons familiales	Jalon	Plan de mise en œuvre pour mobiliser la rénovation écologique des maisons familiales
4	2 — rénovation des bâtiments — Réforme 1: Améliorer l'efficacité énergétique des maisons familiales	Jalon	Lancement des régimes de soutien visant à mobiliser les économies d'énergie et la rénovation verte
5	3 — transports durables — Réforme 3: Réforme du transport intermodal de marchandises	Jalon	Concept et appels en faveur de nouveaux régimes de soutien
6	3 — transports durables — Réforme 4: Introduction de nouvelles politiques pour la promotion à long terme des carburants de substitution dans le secteur des transports	Jalon	Un nouveau train de mesures visant à promouvoir les propulsions de substitution
7	4 — décarbonation de l'industrie — Réforme 2: Le système concurrentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie	Jalon	Adoption du programme de décarbonation industrielle
8	5 — adaptation au changement climatique — Réforme 2: Réforme de la conservation de la nature et de la gestion de l'eau en milieu rural	Jalon	Application plus efficace des mesures de protection de la nature dans les paysages des zones protégées et revitalisation des cours d'eau
9	6 — accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive — Réforme 1: Garantir les conditions de mise en œuvre de l'enseignement préprimaire obligatoire pour les enfants de cinq ans et introduire un droit légal à une place dans un jardin d'enfants ou d'autres prestataires d'enseignement préprimaire dès l'âge de trois ans	Cible	Taux d'inscription dans les écoles préprimaires pour les enfants âgés de cinq ans

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
10	6 — accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive — Réforme 1: 1. Garantir les conditions de mise en œuvre de l'enseignement préprimaire obligatoire pour les enfants de cinq ans et introduire un droit légal à une place dans un jardin d'enfants ou d'autres prestataires d'enseignement préprimaire dès l'âge de trois ans	Jalon	Introduction de modifications juridiques d'un enseignement préprimaire obligatoire pour les enfants de cinq ans et introduction d'un droit légal à une place dans le jardin d'enfants ou d'autres prestataires d'enseignement préprimaire à partir de l'âge de trois ans.
11	6 — accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive — Réforme 2: Définition de la notion de besoins éducatifs spéciaux des enfants et des élèves et élaboration d'un modèle de mesures de soutien éligibles dans le domaine de l'éducation et de l'éducation, y compris leur système de financement	Jalon	Adoption de la loi sur la redéfinition de la notion de besoins éducatifs spéciaux et préparation de matériel méthodologique d'accompagnement pour le personnel enseignant, le personnel spécialisé et les chefs d'établissement.
12	6 — accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive — Réforme 6: Mesures compensatoires visant à atténuer l'impact de la pandémie sur l'éducation des élèves de l'enseignement primaire et secondaire	Cible	Nombre d'élèves participant à des programmes d'enseignement
13	8 — amélioration des performances des établissements d'enseignement supérieur slovaques — Investissements 1: soutien au développement stratégique des universités	Jalon	Au moins 2 appels ont été lancés pour soutenir le développement stratégique des universités
14	8 — amélioration des performances des établissements d'enseignement supérieur slovaques — Réforme 1: Modification du financement des universités, y compris l'introduction de contrats de performance	Jalon	Introduction de contrats d'exécution
15	8 — amélioration des performances des établissements d'enseignement supérieur slovaques — Réforme 2: Introduction d'un système d'évaluation périodique des performances scientifiques	Cible	Nombre d'évaluations réalisées
16	8 — amélioration des performances des établissements d'enseignement supérieur slovaques — Réforme 3: Une nouvelle approche de l'accréditation de l'enseignement supérieur	Cible	Pourcentage d'universités demandant à vérifier la conformité des systèmes internes de qualité et des programmes d'études avec les normes
17	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Réforme 1: Réforme de la gouvernance, de l'évaluation et du soutien dans les domaines de la science, de la recherche et de l'innovation	Jalon	Conception de la stratégie nationale globale en matière de RDI

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
18	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Investissements 1: Promouvoir la coopération internationale et la participation aux projets d'Horizon Europe et de l'EIT	Jalon	Lancement d'appels à projets visant à soutenir la participation d'acteurs slovaques à Horizon Europe
19	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Investissements 2: Soutien à la coopération entre les entreprises, les universités et les organisations de développement rural	Jalon	Lancement d'appels à projets visant à soutenir la coopération entre les entreprises, les universités et les organisations de R & D;
20	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Investissements 3: Science d'excellence	Jalon	Lancement d'appels pour soutenir les chercheurs d'excellence
21	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Investissements 4: La recherche et l'innovation pour décarboner l'économie	Jalon	Lancement d'appels pour des projets thématiques axés sur la demande visant à relever les défis de la transition écologique
22	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Investissements 5: Recherche et innovation pour la numérisation de l'économie	Jalon	Lancement d'appels à projets thématiques axés sur la demande pour relever les défis de la transition numérique
23	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Investissements 4: Renforcement des capacités administratives à différents niveaux de gouvernement — création d'une autorité nationale de mise en œuvre et de coordination	Jalon	Réduire au minimum les risques liés à la mise en œuvre en établissant un organisme de coordination, de financement et d'exécution (NIKA) pour la facilité pour la reprise et la résilience
24	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Investissements 2: Équipement et numérisation des forces de police — renouvellement du parc automobile	Cible	Achat de véhicules neufs (10 % du parc) de véhicules électriques et hybrides
25	17 — Slovaquie numérique — Investissements 3: Participer à des projets européens transfrontaliers liés à l'économie numérique	Cible	Nombre de pôles d'innovation numérique en Slovaquie/pôle européen d'innovation numérique créant un réseau
26	17 — Slovaquie numérique — Réforme 1: Créer des solutions d'administration en ligne pour les situations de vie prioritaires	Jalon	Plan d'investissement pour les situations de vie prioritaires

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
27	17 — Slovaquie numérique — Réforme 3: Gérer la transformation numérique de l'économie et de la société	Jalon	Plan d'action pour la transformation numérique de la Slovaquie pour les années 2023-2026
28	17 — Slovaquie numérique — Réforme 6: Une approche stratégique de l'éducation aux compétences numériques en coopération avec les représentants des principales parties prenantes	Jalon	Stratégie nationale en matière de compétences numériques
		Montant de l'acompte	814 715 000 EUR

4. **Quatrième tranche (aide non remboursable):**

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
1	3 — transports durables — Réforme 1: Réforme de la préparation des projets d'investissement dans les transports	Jalon	La modification de la loi sur les chemins de fer et les règlements connexes relatifs aux paramètres des infrastructures de transport
2	3 — transports durables — Réforme 2: Réforme du transport public de voyageurs	Jalon	Nouvelle loi sur le transport public de voyageurs
3	6 — accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive — Réforme 2: Définition de la notion de besoins éducatifs spéciaux des enfants et des élèves et élaboration d'un modèle de mesures de soutien éligibles dans le domaine de l'éducation et de l'éducation, y compris leur système de financement	Jalon	Entrée en vigueur de la redéfinition de la notion de besoins éducatifs spéciaux
4	6 — accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive — Réforme 3: Réformer le système de conseil et de prévention et assurer la collecte de données systémiques dans le domaine de la promotion de la santé mentale pour les enfants, les élèves et les étudiants	Jalon	Entrée en vigueur de la législation qui crée le système complet de conseil

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
5	6 — accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive — Réforme 4: Mise en œuvre d'outils de prévention du décrochage scolaire et d'adaptation des programmes d'études de type F	Jalon	Entrée en vigueur de modifications législatives visant à: Extension de la possibilité d'acquérir un enseignement secondaire inférieur dans l'enseignement professionnel secondaire inférieur (EFP), optimisation des programmes NSOV en réponse aux besoins du marché du travail et offre de programmes NSOV par rapport aux besoins éducatifs du groupe cible d'élèves
6	7 — éducation pour 21 — Réforme 1: Réforme du contenu éducatif et de la forme — Réforme des programmes et des manuels scolaires	Jalon	Approbation de la version finale du nouveau programme d'études pour tous les établissements d'enseignement primaire et secondaire inférieur organisés dans le cadre de cycles éducatifs pluriannuels
7	7 — éducation pour 21 — Réforme 2: Préparer et développer les enseignants à de nouveaux contenus et formes d'enseignement	Jalon	Entrée en vigueur des modifications législatives visant à renforcer la qualité des compétences du personnel enseignant et professionnel et à les motiver à un développement professionnel tout au long de la vie
8	11 — soins de santé modernes et accessibles — Réforme 4 Optimisation du réseau de soins de santé aigus et nouvelle définition des soins de santé d'urgence	Jalon	Modification de la loi sur le réseau d'ambulances optimales et nouvelle définition des soins de santé d'urgence
9	13 — soins de santé à long terme accessibles et de qualité — Réforme de l'intégration et du financement des soins sociaux et de santé à long terme	Jalon	Nouveau cadre législatif pour la santé et les soins palliatifs à long terme
10	14 — améliorer l'environnement des entreprises — Réforme 1: Réduire la charge réglementaire pesant sur les entreprises	Jalon	introduction des nouveaux outils de réduction de la charge réglementaire: Mise en œuvre de la règle du "1in-2out" — Introduction d'une évaluation ex post des règlements existants (documents législatifs et non législatifs) — Introduction d'une protection contre la surréglementation injustifiée
11	14 — améliorer l'environnement des entreprises — Réforme 3: Réforme des marchés publics — numérisation des procédures de passation des marchés publics	Jalon	Numérisation des procédures de passation de marchés publics au moyen d'une plateforme électronique unique.
12	14 — améliorer l'environnement des entreprises — Réforme 2: Réforme du cadre en matière d'insolvabilité — adaptation de la législation	Jalon	Réforme du cadre en matière d'insolvabilité
13	15 — réforme judiciaire — Réforme 1: Réforme de la carte judiciaire — Législation	Jalon	La mise en place du nouveau réseau judiciaire

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
14	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Réforme 3: Optimiser la gestion des crises	Jalon	Entrée en vigueur de la gestion optimisée des crises
15	18 — finances publiques saines, viables et compétitives — Réforme 1: Améliorer la viabilité du système de retraite	Jalon	Réforme du système de retraite
		Montant de l'acompte	923 828 000 EUR

5. Cinquième tranche (aide non remboursable):

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
1	2 — rénovation des bâtiments — Réforme 2: Accroître la transparence et rationaliser les décisions du conseil des monuments de la République slovaque	Jalon	Méthodologies pour le processus décisionnel du Conseil des monuments de la République slovaque
2	3 — transports durables — Réforme 2: Réforme du transport public de voyageurs	Jalon	Mise en œuvre d'un calendrier de transport ferroviaire optimisé
3	4 — décarbonation de l'industrie — Réforme 1: L'arrêt de la production d'électricité à partir de charbon à la centrale électrique de Nováky et la transformation de la région de la Haute-Nitra	Jalon	Abandon du charbon dans la région de la Haute-Nitra
4	5 — adaptation au changement climatique — Réforme 1: Réforme de l'aménagement du territoire	Jalon	La réforme de l'aménagement du territoire
5	5 — adaptation au changement climatique — Investissements 1: Adapter les régions au changement climatique, en mettant l'accent sur la conservation de la nature et le développement de la biodiversité	Cible	Règlement de la propriété avec des propriétaires fonciers privés (dans la superficie de terres implantées en ha)
6	6 — accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive — Réforme 5: Soutien à la désagrégation des écoles	Jalon	Adoption d'amendements législatifs qui introduisent la définition de la notion d'école dans la législation et élaboration de matériel méthodologique pour la mise en œuvre de la désagrégation
7	7 — éducation pour 21 — Réforme 2: Préparer et développer les enseignants à de nouveaux contenus et formes d'enseignement	Cible	Pourcentage d'enseignants formés en particulier à la préparation du nouveau programme d'éducation inclusive et aux compétences numériques
8	8 — amélioration des performances des établissements d'enseignement supérieur slovaques — Réforme 1: Modification du financement des universités, y compris l'introduction de contrats de performance	Cible	Contrats d'exécution signés avec des universités publiques (en pourcentage)

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
9	8 — amélioration des performances de Établissements d'enseignement supérieur slovaques — Investissement 1: soutien à la stratégie développement des universités	Jalon	Au moins 2 appels ont été lancés pour soutenir le développement stratégique des universités
10	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Investissements 3: Science d'excellence	Cible	Nombre de chercheurs d'excellence bénéficiant d'un soutien
11	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Investissements 6: Instruments financiers destinés à soutenir l'innovation	Jalon	Lancement et mise en œuvre d'instruments financiers pour soutenir l'innovation
12	11 — soins de santé modernes et accessibles — Réforme 3: Centralisation de la gestion des plus grands hôpitaux	Jalon	Mise en place d'un organisme central de gestion hospitalière d'un point de vue organisationnel, opérationnel et économique
13	13 — société à long terme accessible et de haute qualité — soins de santé — Réforme 1: Soins de santé à long terme disponibles et de qualité — Réforme de l'intégration et du financement des soins sociaux et de santé à long terme	Jalon	Publication du concept de financement des services sociaux pour le débat public
14	13 — soins de santé de longue durée accessibles et de qualité — Réforme 2: Évaluation des besoins en soins	Jalon	Unification du système d'évaluation
15	13 — société à long terme accessible et de haute qualité — soins de santé — Réforme 3: Réformer la supervision de l'aide sociale et fournir les infrastructures nécessaires à sa mise en œuvre	Cible	Mise en place d'un système de surveillance unifié avec siège et 8 succursales
16	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Investissements 1: Outils et capacités de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux	Jalon	Fournir les infrastructures nécessaires pour soutenir la lutte contre le blanchiment de capitaux et la corruption
17	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Investissements 1: Outils et capacités de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux	Cible	Reconversion des policiers dans les enquêtes financières et les activités d'analyse

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
18	17 — Slovaquie numérique — Réforme 1: Créer des solutions d'administration en ligne pour les situations de vie prioritaires	Jalon	Feuille de route des situations de vie prioritaires
19	17 — Slovaquie numérique — Réforme 2: Gestion centrale des ressources informatiques	Jalon	Plateforme centrale pour l'utilisation des ressources informatiques (marché numérique)
20	19 — REPowerEU — Réforme 2 — Sous-mesure 2: Plan d'action pour l'hydrogène	Jalon	Publication du plan d'action pour l'hydrogène
21	19 — REPowerEU — Investissement 1.4: Modernisation et numérisation du réseau de transport et des systèmes de distribution régionaux — Centre de données sur l'énergie	Jalon	Mise en service du centre de données sur l'énergie
		Montant de l'acompte	570 388 736 EUR

6. Sixième tranche (aide non remboursable):

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
1	2 — rénovation des bâtiments — Investissements 1: Améliorer l'efficacité énergétique des maisons familiales	Cible	Nombre de maisons familiales rénovées permettant d'économiser au moins 30 % d'énergie primaire
2	2 — rénovation des bâtiments — Investissements 2: Rénovation des bâtiments publics historiques et classés	Cible	Superficie totale (m ²) des bâtiments publics historiques et répertoriés rénovés réalisant au moins 30 % des économies d'énergie primaire
3	5 — adaptation au changement climatique — Investissements 1: Adapter les régions au changement climatique, en mettant l'accent sur la conservation de la nature et le développement de la biodiversité	Cible	Réhabilitation des cours d'eau (en km de cours d'eau réhabilités)
4	6 — accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive — Réforme 1: 1. Garantir les conditions de mise en œuvre de l'enseignement préprimaire obligatoire pour les enfants de cinq ans et introduire un droit légal à une place dans un jardin d'enfants ou d'autres prestataires d'enseignement préprimaire dès l'âge de trois ans	Jalon	Entrée en vigueur d'un nouveau système de financement prescriptif pour l'enseignement préprimaire fondé sur les coûts réels de personnel et de fonctionnement de l'établissement concerné, ainsi que sur la réalisation du taux d'inscription des enfants âgés de quatre ans.

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
5	7 — éducation pour 21 — Réforme 1: Réforme du contenu éducatif et de la forme — Réforme des programmes et des manuels scolaires	Cible	Création d'un réseau de centres régionaux de soutien
6	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Investissements 2: Soutien à la coopération entre les entreprises, les universités et les organisations de développement rural	Cible	Nombre de projets collaboratifs et de chèques soutenus
7	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Investissements 4: La recherche et l'innovation pour décarboner l'économie	Cible	Nombre de projets sélectionnés pour relever les défis de la transition écologique
8	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Investissements 5: Recherche et innovation pour la numérisation de l'économie	Cible	Nombre de projets de RDI sélectionnés dans le cadre des appels visant à relever les défis de la transformation numérique.
9	10 — attirer et retenir les talents — Investissement 1: Outils de soutien et aide aux rapatriés, aux travailleurs hautement qualifiés issus de pays tiers et aux membres de leur famille, ainsi qu'aux étudiants étrangers de l'enseignement supérieur qui étudient en Slovaquie	Cible	Nombre de guichets uniques pour l'intégration en Slovaquie
10	10 — attirer et retenir les talents — Investissements 1: Outils de soutien et aide aux rapatriés, aux travailleurs hautement qualifiés issus de pays tiers et aux membres de leur famille, ainsi qu'aux étudiants étrangers de l'enseignement supérieur qui étudient en Slovaquie	Cible	Nombre d'étrangers utilisant le centre d'information sur les migrations de l'OIM
11	10 — attirer et retenir les talents — Investissements 3: Bourses pour étudiants talentueux nationaux et étrangers	Cible	Nombre de bourses accordées aux étudiants talentueux.
12	11 — soins de santé modernes et accessibles — Investissements 2 Nouveau réseau hospitalier — construction, reconstruction et équipement	Jalon	Appel d'offres pour la construction et la reconstruction d'hôpitaux
13	11 — soins de santé modernes et accessibles — Investissements 3: Numérisation dans le domaine de la santé	Cible	Augmentation des interventions chirurgicales en fibrillation auriculaire
14	13 — soins de santé de longue durée accessibles et de qualité — Investissements 1: Renforcement des capacités de prise en charge sociale de proximité	Cible	Renforcement des capacités des services résidentiels de proximité et des installations sanitaires et sociales à faible capacité (indicateur: nombre minimal d'unités de capacité pondérée dans les bâtiments finis)
15	13 — soins de santé de longue durée accessibles et de qualité — Investissements 1: Renforcement des capacités de prise en charge sociale de proximité	Cible	Accroissement des capacités des services ambulatoires (indicateur: nombre minimal d'unités de capacité pondérée dans les bâtiments finis)

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
16	14 — améliorer l'environnement des entreprises — Investissements 1: Réduire la charge réglementaire pesant sur les entreprises	Jalon	Réduction de la charge administrative pesant sur les entrepreneurs
17	14 — améliorer l'environnement des entreprises — Investissement 2: Numérisation des procédures d'insolvabilité	Cible	Une procédure d'insolvabilité unique entièrement numérisée est pleinement opérationnelle.
18	15 — réforme judiciaire — Investissements 2: Numérisation et capacités d'analyse	Cible	Modernisation de l'équipement informatique des tribunaux pour le personnel judiciaire
19	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Investissements 2: Équipement et numérisation des forces de police — formation	Cible	Mise en œuvre de la formation liée à la réforme de la police
20	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Investissements 2: Équiper et numériser les forces de police — nouveau système d'information sur l'enregistrement des résidents étrangers (IS ECU)	Jalon	Électronique des procédures de permis de séjour afin de simplifier les procédures pour le public
21	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Investissements 4: Renforcement des capacités administratives à différents niveaux de gouvernement — mise en place de centres de services partagés	Cible	Création de centres de services partagés
22	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Réforme 4: Contrôles et audits	Jalon	Adoption a) d'une méthodologie de gestion des risques de corruption et b) de procédures concernant la supervision par NIKa de la mise en œuvre de cette méthodologie
23	17 — Slovaquie numérique — Investissements 1: De meilleurs services pour les citoyens et les entreprises	Jalon	Plateforme pour le développement et la fourniture de situations de vie prioritaires
24	17 — Slovaquie numérique — Investissements 2: Transformation numérique de la fourniture de services publics	Cible	Transformation numérique des sections de l'administration publique
25	17 — Slovaquie numérique — Investissements 3: Participer à des projets européens transfrontaliers liés à l'économie numérique	Cible	Participation à des projets numériques multinationaux à partir de l'ensemble prédéfini
26	17 — Slovaquie numérique — Investissements 6: Renforcer les mesures préventives, accélérer la détection et la résolution des incidents (ITVS — Technologies de l'information pour l'administration publique)	Jalon	Nombre de systèmes informatiques sécurisés dans l'environnement de l'administration publique
27	17 — Slovaquie numérique — Investissements 4: Soutien à des projets visant au développement et à l'application des technologies numériques de pointe	Cible	Nombre de projets de développement et d'application des technologies numériques de pointe
28	19 — REPowerEU — Réforme 1 — Sous-mesure 3: Support pompe à chaleur	Jalon	Entrée en vigueur de la modification législative de la loi no 364/2004 sur l'eau

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
29	19 — REPowerEU — Réforme 2 — Sous-mesure 1: Mise au point de méthodologies et de 2 zones pilotes adaptées au développement de l'énergie éolienne	Jalon	Entrée en vigueur de la législation sur les "zones utiles" pour les énergies renouvelables et publication du projet de méthodologie pour la mise en place de "zones utiles"
30	19 — REPowerEU — Réforme 2 — Sous-mesure 3: Intégration des énergies renouvelables dans le réseau électrique	Jalon	Mesures de rationalisation et d'accélération du raccordement des énergies renouvelables au réseau
31	19 — REPowerEU — Réforme 6: Compétences pour la transition écologique	Jalon	Nouveaux modules de formation dans les programmes d'enseignement des écoles professionnelles secondaires et programme de formation pour les enseignants et les adultes
		Montant de l'acompte	976 600 254 EUR

7. Septième tranche (aide non remboursable):

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
1	4 — décarbonation de l'industrie — Investissements 2: Assurer le fonctionnement de l'inspection slovaque de l'environnement liée à la décarbonation	Jalon	Investissements visant à accroître les capacités pour l'inspection slovaque de l'environnement
2	6 — accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive — Réforme 4: Mise en œuvre d'outils de prévention du décrochage scolaire et d'adaptation des programmes d'études de type F	Cible	Part des programmes d'enseignement professionnel du premier cycle de l'enseignement secondaire (NSOV) optimisés pour répondre aux besoins du marché du travail
3	6 — accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive — Investissements 1: Suppression des barrières dans les bâtiments scolaires	Cible	Élimination des obstacles architecturaux dans les grandes écoles secondaires
4	11 — soins de santé modernes et accessibles — Réforme 3 Centralisation de la gestion des plus grands hôpitaux	Cible	Nombre d'hôpitaux participant au système de gestion centrale
5	11 — soins de santé modernes et accessibles — Investissements 4 Construction et réhabilitation de stations ambulancières (services d'ambulance)	Cible	Nombre de stations ambulancières construites ou reconstruites
6	12 — soins de santé mentale humains, modernes et accessibles — Réforme 1: Coordination de la coopération et de la réglementation interministérielles	Jalon	Création de deux organes de coordination pour la santé mentale
7	12 — soins de santé mentale humains, modernes et accessibles — Investissements 8: Formation du personnel en matière de santé mentale	Cible	Nombre de travailleurs du secteur de la santé formés à la santé mentale
8	13 — soins sociosanitaires à long terme accessibles et de qualité — Extension et restauration des capacités de suivi et de soins infirmiers	Cible	Extension et renouvellement des prestataires de soins à domicile (indicateur: nombre de prestataires bénéficiant d'un soutien)
9	13 — soins de santé à long terme accessibles et de qualité — Extension et restauration des capacités de soins palliatifs	Cible	Extension et renouvellement du réseau de hospices mobiles (indicateur: nombre de nouveaux fournisseurs et de fournisseurs reconstruits)
10	14 — améliorer l'environnement des entreprises — Investissements 1: Capacités de réforme pour réduire la charge réglementaire	Jalon	1-2out, évaluation ex ante pour éviter la surréglementation et évaluations ex post de la réglementation existante
11	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Investissements 2: Équipement et numérisation des forces de police — reconstruction des bâtiments	Jalon	Étendue de la surface au sol rénover des bâtiments de police pour réduire l'intensité énergétique des bâtiments (en m²)
12	17 — Slovaquie numérique — Investissements 1: De meilleurs services pour les citoyens et les entreprises	Cible	Nombre de solutions d'administration en ligne construites et déployées

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
13	17 — Slovaquie numérique — Investissements 6: Renforcer les mesures préventives et accélérer la détection et la résolution des incidents	Jalon	Audits de sécurité des applications dans l'environnement de l'administration publique
14	19 — REPowerEU — Réforme 1 — Sous-mesure 1: Modifications législatives et procédurales accélérant la délivrance des permis environnementaux	Jalon	Entrée en vigueur des modifications législatives et procédurales
15	19 — REPowerEU — Réforme 1 — Sous-mesure 5: Préparation d'une évaluation des trajectoires d'utilisation et d'approvisionnement durables de la biomasse en Slovaquie pour la période 2025-2035	Jalon	Évaluation des trajectoires d'utilisation durable de la biomasse et d'approvisionnement en biomasse en Slovaquie
16	19 — REPowerEU — Réforme 2 — Sous-mesure 2 — Plan d'action pour l'hydrogène	Jalon	Mesures visant à promouvoir l'utilisation de l'hydrogène
17	19 — REPowerEU — Réforme 4: Gestion des bâtiments de l'administration centrale	Jalon	Stratégie de gestion des bâtiments de l'administration centrale
18	19 — REPowerEU — investissement 2: Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics	Cible	Surface totale au sol des bâtiments faisant l'objet de mesures d'efficacité énergétique mises en œuvre
		Montant de l'acompte	693 517 408 EUR

8. Huitième tranche (soutien non remboursable):

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
1	5- adaptation au changement climatique — Réforme 2: Réforme de la conservation de la nature et de la gestion de l'eau du côté national	Jalon	Finalisation du processus de zonation du parc national
2	6 — accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive — Réforme 2: Définition de la notion de besoins éducatifs spéciaux des enfants et des élèves et élaboration d'un modèle de mesures de soutien éligibles dans le domaine de l'éducation et de l'éducation, y compris leur système de financement	Cible	Nombre d'enseignants formés et de personnel spécialisé
3	6 — accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive — Réforme 5: Soutien à la désagrégation des écoles	Jalon	Entrée en vigueur de la définition législative de la ségrégation scolaire
4	6 — accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive — Réforme 5: Soutien à la désagrégation des écoles	Cible	Pourcentage d'écoles appliquant des normes de désagrégation provenant de la méthodologie adoptée
5	7 — éducation pour 21 — Réforme 1: Réforme du contenu éducatif et de la forme — Réforme des programmes et des manuels scolaires	Cible	Écoles primaires qui mettent en œuvre le nouveau programme (en pourcentage)
6	7 — éducation pour 21 — Réforme 1: Réforme du contenu éducatif et de la forme — Réforme des programmes et des manuels scolaires	Cible	Introduction d'un matura en ligne (examen final pour les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur)
7	7 — éducation pour le 21 ^e siècle — Investissements 1: Infrastructures numériques dans les écoles	Cible	Augmentation du pourcentage d'écoles disposant d'équipements numériques de base
8	10 — attirer et retenir les talents — Investissements 4: Promouvoir l'internationalisation dans l'environnement universitaire	Cible	Nombre de projets soutenus pour promouvoir ou développer l'internationalisation des universités et des instituts de recherche

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
9	11 — modernisation et accessibilité de la réforme des soins de santé 1 Optimisation du réseau hospitalier (ONU)	Cible	Part des hôpitaux reprofilés (autorisés dans le cadre des hôpitaux généraux et spécialisés) dans le cadre du nouveau réseau hospitalier
10	11 — soins de santé modernes et accessibles — Investissements 3 Numérisation dans le domaine de la santé	Cible	Nombre d'hôpitaux connectés au système ERP central
11	12 — soins de santé mentale humains, modernes et accessibles — Investissements 2: Création de centres de rétention	Cible	Capacité des patients des centres de rétention
12	12 — soins de santé mentale humains, modernes et accessibles — Investissements 3: La construction de centres psychosociaux; Investissement 4: Acheter le réseau psychiatrique stationnaire; Investissement 5: Création de centres spécialisés pour les troubles du spectre autistique	Cible	Nombre de centres de soins de santé mentale de proximité créés
13	12 — soins de santé mentale humains, modernes et accessibles — Investissements 7: Humanisation des soins psychiatriques institutionnels	Cible	Capacité des patients dans les salles converties en soins psychiatriques institutionnels.
14	13 — soins de santé de longue durée accessibles et de qualité — Réforme 1: Des soins de longue durée disponibles et de qualité — Réforme de l'intégration et du financement des soins sociaux et de santé à long terme	Jalon	Le nouveau système de financement des services sociaux — introduction d'un budget personnel
15	13 — soins de santé de longue durée accessibles et de qualité — Investissements 3: Extension et restauration des capacités de soins palliatifs	Cible	Extension et renouvellement des capacités résidentielles de soins palliatifs (indicateur: nombre de places-lits créées et restaurées)
16	15 — réforme du système judiciaire — Investissements 1: réorganisation des tribunaux — rénovation des bâtiments	Cible	Surface reconstruite des bâtiments des tribunaux (en m²)
17	15 — réforme du système judiciaire — Investissements 1: Réorganisation des tribunaux — Construction/acquisition de nouveaux bâtiments	Cible	Superficie des bâtiments judiciaires construits ou achetés (en m²)

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
18	17 — Slovaquie numérique — Investissements 3: Participer à des projets européens plurinationaux liés à l'économie numérique	Jalon	Développement et construction du supercalculateur pour le centre national de supercalcul
19	19 — REPowerEU — Réforme 1 — Sous-mesure 4: Centre des meilleures technologies disponibles	Cible	Mise en service du centre des meilleures technologies disponibles (MTD) et fourniture de documents de référence MTD
20	19 — REPowerEU — Réforme 1 — Sous-mesure 6: Développement et promotion de la production de biométhane, d'engrais organiques et de la bioéconomie circulaire	Jalon	Développement et promotion de la production de biométhane, d'engrais organiques et de la bioéconomie circulaire
21	19 — REPowerEU — Réforme 2 — Sous-mesure 1: Mise au point de méthodologies et mise en place de 2 zones pilotes propices au développement de l'énergie éolienne	Cible	Mise en place de zones pilotes propices au développement de l'énergie éolienne. Adoption et application de la méthodologie finale pour la mise en place de zones utiles.
22	19 — REPowerEU — Investissement 1.2: Modernisation et numérisation du réseau de transport et des réseaux de distribution régionaux — modernisation des lignes de transport	Cible	Travaux de rénovation du réseau de transport de la République slovaque
23	19 — REPowerEU — Investissement 4: Soutien à la rénovation des ménages exposés au risque de précarité énergétique — programme de rénovation légère	Cible	Nombre de maisons rénovées de personnes exposées au risque de précarité énergétique
24	19 — REPowerEU — Investissement 7: équipement des écoles et formation des enseignants	Cible	Équiper les écoles pour des formations écologiques
25	19 — REPowerEU — Investissement 7: équipement des écoles et formation des enseignants	Cible	Formation du personnel enseignant
		Montant de l'acompte	577 423 612 EUR

9. Neuvième tranche (aide non remboursable):

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
1	1 — sources d'énergie renouvelables et infrastructures énergétiques — Investissements 1: Construction des nouvelles sources d'électricité renouvelables	Cible	Nouvelle capacité de sources d'énergie renouvelables
2	1 — sources d'énergie renouvelables et infrastructures énergétiques — Investissements 2: Modernisation des sources d'électricité renouvelables existantes (rééquipement)	Cible	Capacité des sources d'énergie renouvelables reconstruites
3	1 — sources d'énergie renouvelables et infrastructures énergétiques — Investissements 3: Accroître la flexibilité des systèmes électriques en vue d'une plus grande intégration des énergies renouvelables	Cible	Augmentation cumulée de la capacité des installations augmentant la flexibilité des systèmes énergétiques
4	2 — rénovation des bâtiments — Investissements 1: Améliorer l'efficacité énergétique des maisons familiales	Cible	Nombre de maisons familiales rénovées permettant d'économiser au moins 30 % d'énergie primaire
5	2 — rénovation des bâtiments — Investissements 2: Rénovation des bâtiments publics historiques et classés	Cible	Superficie totale (m ²) des bâtiments publics historiques et répertoriés rénovés réalisant au moins 30 % des économies d'énergie primaire
6	3 — transports durables — Réforme 2: Réforme du transport public de voyageurs	Cible	Nombre de comtés dans lesquels une intégration tarifaire est en place permettant de voyager par plusieurs modes de transport public ou par transporteur par billet
7	3 — transports durables — Investissement 1: Développement d'infrastructures de transport à faible intensité de carbone	Cible	Longueur des nouvelles infrastructures cyclables (km)
8	3 — transports durables — Investissement 1: Développement d'infrastructures de transport à faible intensité de carbone	Cible	Longueur des infrastructures ferroviaires propres pour le transport de voyageurs reconstruites ou modernisées (en km pondéré)
9	3 — transports durables — Investissement 1: Développement d'infrastructures de transport à faible intensité de carbone	Cible	Longueur des tronçons de lignes ferroviaires expédiés (km)
10	3 — transports durables — Investissement 2: Promouvoir des transports de passagers propres	Cible	Nombre de matériel roulant propre destiné au transport de passagers acheté (pondéré)
11	3 — transports durables — Investissement 3: Développement du transport intermodal de marchandises	Cible	Nombre d'unités de transport intermodal achetées en équivalents vingt pieds
12	3 — transport durable — Investissement 4: Soutenir le développement d'infrastructures pour les véhicules utilisant des carburants alternatifs	Cible	Nombre de points de recharge ou de points de ravitaillement en hydrogène en service.

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
13	4 — décarbonisation de l'industrie — Investissements 1: Le fonctionnement du programme de décarbonation de l'industrie	Jalon	Achèvement de la mise en œuvre des projets de décarbonation de l'industrie cofinancés par la FRR
14	5 — adaptation au changement climatique — Investissements 1: Adapter les régions au changement climatique, en mettant l'accent sur la conservation de la nature et le développement de la biodiversité	Cible	Réhabilitation des cours d'eau (en km de cours d'eau réhabilités)
15	5 — adaptation au changement climatique — Investissement 2: Construire des forêts résilientes au changement climatique	Cible	Activités de reboisement durable
16	6 — accessibilité, développement et qualité de l'éducation inclusive — Réforme 1: Garantir les conditions de mise en œuvre de l'enseignement préprimaire obligatoire pour les enfants à partir de l'âge de 5 ans et introduire un droit légal à une place dans un jardin d'enfants ou d'autres prestataires d'enseignement préprimaire à partir de l'âge de 3 ans	Cible	Nombre de capacités nouvellement construites
17	7 — éducation pour 21 Centur- Investissements 2: Achèvement des infrastructures scolaires	Cible	Suppression des écoles en alternance
18	8 — amélioration des performances des établissements d'enseignement supérieur slovaques — Réforme 5: Concentration des capacités d'enseignement et de recherche d'excellence	Jalon	Achèvement du processus de fusion des unités de recherche
19	8 — amélioration des performances des établissements d'enseignement supérieur slovaques — Investissement 1: soutien au développement stratégique des universités	Cible	Reconstruit de l'espace universitaire et du dortoirs avec des économies d'énergie primaire de plus de 30 % (en m ²)
20	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Investissements 1: Promouvoir la coopération internationale et la participation aux projets d'Horizon Europe et de l'EIT	Cible	Nombre de candidatures et de projets soutenus dans le cadre d'appels visant à accroître la participation et à soutenir les établissements et les chercheurs réussis dans le cadre des appels au titre d' "Horizon Europe"
21	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Investissements 2: Soutien à la coopération entre les entreprises, les universités et les organisations de développement rural	Cible	Nombre de projets collaboratifs et de chèques soutenus
22	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Investissements 3: Science d'excellence	Cible	Nombre de chercheurs d'excellence bénéficiant d'un soutien

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
23	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Investissements 4: La recherche et l'innovation pour décarboner l'économie	Cible	Nombre de projets visant à relever les défis de la transition écologique, qui sont achevés
24	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Investissements 5: Recherche et innovation pour la numérisation de l'économie	Cible	Nombre de projets de RDI visant à relever les défis de la transformation numérique, qui sont achevés
25	9 — gouvernance plus efficace et renforcement du financement de la RDI — Investissements 6: Instruments financiers destinés à soutenir l'innovation	Cible	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien au moyen d'instruments financiers
26	10 — attirer et retenir les talents — Investissements 2: Renforcer les relations avec la diaspora, soutenir les initiatives citoyennes	Cible	Nombre d'événements soutenus renforçant les relations avec la diaspora
27	11 — soins de santé modernes et accessibles — Investissements 1 Soutenir l'ouverture de nouveaux soins de santé primaires	Cible	Nombre de cliniques ambulatoires de soins primaires soutenues par un programme pilote
28	11 — soins de santé modernes et accessibles — Investissements 2 Nouveau réseau hospitalier — construction, reconstruction et équipement	Cible	Lits mis à disposition dans des hôpitaux modernisés
29	13 — soins de santé à long terme accessibles et de qualité — Investissements 1: Renforcement des capacités de prise en charge sociale de proximité	Cible	Renforcement des capacités des services résidentiels de proximité et des installations sanitaires et sociales à faible capacité (indicateur: nombre minimal d'unités de capacité pondérée dans les bâtiments finis)
30	13 — soins de santé à long terme accessibles et de qualité — Investissements 1: Renforcement des capacités de prise en charge sociale de proximité	Cible	Accroissement des capacités des services ambulatoires (indicateur: nombre minimal d'unités de capacité pondérée dans les bâtiments finis)
31	13 — soins de santé à long terme accessibles et de qualité — Investissements 2: Extension et restauration des capacités de suivi et de soins infirmiers	Cible	Création de lits postérieurs par la reconstruction de lits aigus et chroniques existants ou par la construction de lits de post-soins (indicateur: nombre minimal de lits de post-soins reconstruits ou nouvellement créés)
32	15 — réforme du système judiciaire — Investissements 2: Instruments de soutien à la réforme de la carte judiciaire — Registre du commerce et système centralisé de gouvernance judiciaire	Jalon	Développement et transfert d'un système informatique — Registre des entreprises
33	15 — réforme judiciaire — Investissements 2: Numérisation et capacités d'analyse	Jalon	Création d'une plateforme de soutien analytique pour l'accès à la jurisprudence dans les tribunaux

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
34	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Investissements 2: Équipement et numérisation des forces de police — Système automatisé de détection des infractions routières	Jalon	Automatisation du système de détection des infractions routières en pleine exploitation
35	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Investissements 3: Modernisation du système d'incendie et de secours — mise en place d'un réseau de centres intégrés de sécurité	Jalon	Mise en œuvre du centre de sécurité intégré et du centre de sécurité intégré virtuel
36	16 — lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux — Investissements 3: Modernisation du système d'incendie et de sauvetage — renouvellement des bâtiments des postes de pompiers	Cible	Modernisation des stations de lutte contre l'incendie
37	17 — Slovaquie numérique — Investissements 1: De meilleurs services pour les citoyens et les entreprises	Cible	Nombre de solutions d'administration en ligne construites et déployées
38	17 — Slovaquie numérique — Investissements 2: Transformation numérique de la fourniture de services publics	Cible	Transformation numérique des sections de l'administration publique
39	17 — Slovaquie numérique — Investissements 4: Soutien à des projets visant au développement et à l'application des technologies numériques de pointe	Cible	Nombre de projets de développement et d'application des technologies numériques de pointe
40	17 — Slovaquie numérique — Investissements 5: Bourses rapides — hackathons	Cible	Nombre d'événements de subvention rapide organisés — hackathons
41	17 — Slovaquie numérique — Réforme 5: Améliorer la formation et les compétences en matière de cybersécurité	Cible	Nombre de membres du personnel informatique de l'administration publique formés à la cybersécurité
42	17 — Slovaquie numérique — Investissements 7: Améliorer les compétences numériques des seniors et la distribution des tablettes seniors	Cible	Nombre de personnes âgées et défavorisées formées aux compétences numériques de base
43	18 — finances publiques saines, viables et compétitives — Réforme 3: Réforme de la gestion des investissements publics	Jalon	Application de la méthodologie pour les procédures de préparation et de hiérarchisation des investissements
44	19 — REPowerEU — Réforme 1 — Sous-mesure 1: Modifications législatives et procédurales accélérant la délivrance des permis environnementaux	Cible	Assistance technique pour accélérer et améliorer la qualité des procédures d'autorisation environnementale

Numéro séquentiel	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
45	19 — REPowerEU — Réforme 1 — Sous-mesure 2: Amélioration de l'utilisation de l'énergie géothermique	Cible	"Passportisation" des parois géothermiques
46	19 — REPowerEU — Investissement 1.1: Modernisation et numérisation du réseau de transport et des réseaux de distribution régionaux — mise à niveau de la sous-station	Jalon	Modernisation de la sous-station
47	19 — REPowerEU — Investissement 1.3: Modernisation et numérisation du réseau de transport et des réseaux de distribution régionaux — modernisation des réseaux de distribution	Cible	Achèvement des investissements dans la modernisation des réseaux de distribution en République slovaque
48	19 — REPowerEU — Réforme 3: Création d'une base de données et d'un système d'échange de données sur la performance énergétique des bâtiments	Cible	Collecte de données sur les certificats énergétiques et les passeports de rénovation des bâtiments publics
49	19 — REPowerEU — Réforme 4: Gestion des bâtiments de l'administration centrale	Jalon	Mise en place d'un organisme central de coordination des bâtiments administratifs du gouvernement central
50	19 — REPowerEU — Investissement 3: Rénovation des bâtiments publics historiques et classés — SCALE mesure SK-C [C2] -I [I2]	Cible	Rénovation des bâtiments publics historiques et classés
51	19 — REPowerEU — investissement 5: Développement d'infrastructures de transport à faible intensité de carbone — SCALE UP mesure SK-C [C3] -I [I1.a]	Cible	Longueur des infrastructures ferroviaires reconstruites ou réaménagées pour le transport de passagers propre (en km pondérés)
52	19 — REPowerEU — investissement 6: Promotion d'un transport de passagers respectueux de l'environnement — SCALE UP mesure SK-C [C3] -I [I2]	Cible	Nombre de matériel roulant propre destiné au transport de passagers acheté (pondéré)
53	19 — REPowerEU — Investissement 7: équipement des écoles et formation des enseignants	Cible	Élèves de la 3e année scolaire à la fin de l'année scolaire 2025/26 et diplômés dans le domaine des sources d'énergie renouvelables ou de l'électromobilité
54	19 — REPowerEU — Investissement 8: Partie 1 — Communication pour la mise en œuvre du chapitre REPowerEU — SCALE mesure SK-C [C16] -I [I4]	Cible	Nombre de campagnes de communication
		Montant de l'acompte	579 000 009 EUR

RUBRIQUE 3: DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

1. Modalités de suivi et de mise en œuvre du plan de relance et de résilience

Le suivi et la mise en œuvre du plan pour la reprise et la résilience de la Slovaquie s'effectuent selon les modalités suivantes:

Afin de garantir des tâches, des compétences et des pouvoirs bien définis, la République slovaque a adopté une loi spécifique sur la facilité pour la reprise et la résilience et a modifié certaines lois (ci-après la "loi FRR"). La loi régit, entre autres, la sélection du destinataire final, les responsabilités des parties concernées, la manière dont les corrections financières doivent être effectuées et les irrégularités traitées, les conflits d'intérêts et le traitement des données à caractère personnel. Elle introduit également des mesures visant à protéger les intérêts financiers de l'Union européenne au niveau de chaque entité participant à la mise en œuvre. Il régit le suivi de la réalisation des jalons et cibles et le système de collecte de données couvrant les bénéficiaires effectifs.

L'autorité nationale de mise en œuvre et de coordination (NIKA) est le guichet unique pour la mise en œuvre du plan slovaque pour la reprise et la résilience. Elle coordonne et guide la mise en œuvre et effectue des contrôles auprès des organismes d'exécution, des intermédiaires et des bénéficiaires finaux. Il est chargé de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du plan et la réalisation des valeurs intermédiaires et des valeurs cibles, ainsi que de fournir à la Commission, sur demande, les données collectées.

2. Modalités permettant à la Commission d'accéder pleinement aux données sous-jacentes

L'autorité nationale de mise en œuvre et de coordination (NIKA), en tant qu'organe central de coordination du plan pour la reprise et la résilience de la Slovaquie et de sa mise en œuvre, est chargée de la coordination générale et du suivi du plan. En particulier, il agit en tant qu'organisme de coordination pour le suivi des progrès accomplis en ce qui concerne les valeurs intermédiaires et les valeurs cibles, pour le suivi et, le cas échéant, pour la mise en œuvre des activités de contrôle et d'audit, et pour la présentation des demandes de paiement à la Commission. Il coordonne la communication des valeurs intermédiaires et des valeurs cibles, des indicateurs pertinents, mais aussi des informations financières qualitatives et d'autres données, par exemple sur les bénéficiaires finaux. À cette fin, un système de répertoire pour le suivi de la mise en œuvre de la facilité est en place et opérationnel, qui sera progressivement remplacé par le système informatique appelé ISPO.

Conformément à l'article 24, paragraphe 2, du règlement (UE) 2021/241, lorsque les jalons et cibles pertinents convenus à la section 2.1 de la présente annexe ont été atteints, la Slovaquie soumet à la Commission une demande dûment justifiée de paiement de la contribution financière. La Slovaquie veille à ce que, sur demande, la Commission ait pleinement accès aux données sous-jacentes pertinentes étayant la justification de la demande de paiement, tant aux fins de l'évaluation de la demande de paiement conformément à l'article 24, paragraphe 3, du règlement (UE) 2021/241 qu'à des fins d'audit et de contrôle.